





H

1114

- 2 -

von Halders
N 1068.

1408.

HISTOIRE

DE LA MAISON

DE TUDOR.

SUR LE TRÔNE^A D'ANGLETERRE,

HISTOIRE

DE LA MAISON

DE TUDOR

sur le trône d'Angleterre

HISTOIRE

DE LA MAISON

DE TUDOR,

SUR LE TRÔNE D'ANGLETERRE.

PAR M. DAVID HUME,

*Traduit de l'Anglois par Madame B****

TOME II.



A AMSTERDAM,

M. DCC. LXIII.

HISTOIRE

DE LA MAISON

DE TUDOR.

PAR LE TRONC D'ANGLETERRE

PAR M. DAVID HUME.

Traduit de l'Anglais par M. de la Harpe.

Tome II.



A AMSTERDAM.

M. DCC. LXXI.



HISTOIRE
DE LA MAISON
DE TUDOR,
SUR LE TRÔNE D'ANGLETERRE.

CHAPITRE III.

Digression concernant l'état Ecclésiastique ; Martin Luther ; Henry reçoit le titre de défenseur de la foi ; causes des progrès de la réformation ; Guerre avec la France ; Invasion en France ; Guerre avec l'Ecosse ; Convocation du Parlement ; Invasion en France ; Guerres en Italie ; Invasion du Roi de France en Italie ; Bataille de Pavie où François I. est fait prisonnier ; François recouvre sa liberté ; Sac de Rome ; Ligue avec la France.

P LUSIEURS parties de l'Europe étoient agitées depuis quelques années
Tome II.

1521.

A

1521.

nées par les controverses de religion , qui produisirent enfin la réformation , l'un des grands événemens de l'histoire. Mais , comme elle n'arriva que lorsque Henry prit ouvertement parti dans la querelle , nous n'avons pas eu occasion de parler de sa naissance & de ses progrès. Il sera maintenant nécessaire d'expliquer ces disputes théologiques, ou, ce qui est plus essentiel , de retracer , dès leur origine , les abus qui s'étoient introduits ; ce furent eux qui accréditerent si généralement l'opinion que la réformation de l'Eglise , ou celle de l'ordre Ecclésiastique , étoit devenue pressante , pour ne pas dire indispensable. Nous comprendrons mieux la matière dont il est question , si nous remontons un peu plus à sa source , & que nous réfléchissons un moment, pourquoi il faut un ordre Ecclésiastique , & un établissement public de religion , dans toute société civilisée. L'importance du sujet excusera , je l'espère , cette courte digression.

La plupart des arts & des profes-

fions , dans un état , sont de telle nature qu'en servant à l'intérêt général de la société , ils sont en même-temps utiles & agréables à quelques-uns des membres qui la composent. Dans ce cas , la regle constante des Magistrats , excepté peut-être au premier moment où un nouvel art s'introduit , est de laisser choisir à la profession elle-même les moyens de s'étendre , & de confier le soin de l'encourager aux membres qui en tirent leur profit. Les artisans , qui voyent grossir leurs bénéfices par le nombre de leurs pratiques , perfectionnent , autant qu'ils le peuvent , l'industrie qui les enrichit. Comme on ne les gêne point dans leur travail , ce qui sort de leurs mains est toujours exactement conforme à ce qu'on leur demande.

Mais , il y a aussi des professions qui , quoiqu'utiles , & même nécessaires dans un état , ne procurent nul avantage & nuls plaisirs à ceux qui s'y dévouent ; alors le gouvernement est obligé de se conduire avec les

1521.

gens qui les embrassent autrement qu'avec les autres. Il faut qu'il les encourage lui-même, qu'il pourvoye à leur subsistance, & qu'il veille à ce qu'ils ne tombent point dans la négligence à laquelle ils feroient naturellement sujets : on remplit cet objet, soit en attachant à leur profession des prérogatives distinctes & des honneurs particuliers, soit en réglant la subordination de rang, & l'exacte déférence que les autres ordres de l'Etat leur doivent, ou par quelque autre expédient que ce puisse être. Les personnes employées dans les Finances, dans les Armées, dans la Marine & dans la Magistrature sont, par exemple, dans les fortes de classes qui demandent cette attention du gouvernement.

On croiroit, au premier coup d'œil, que les Ecclésiastiques appartiennent à la première classe; que leur encouragement, aussi bien que celui des Praticiens & des Médecins peut se fonder sur la reconnoissance des gens qui sont attachés à leur doc-

trine, & qui trouvent des avantages & des consolations dans leur secours, ou dans leur ministère spirituel. Leur vigilance & leur zèle feroient sans doute aiguillonnés par de telles espérances, & leurs talens pour leur état, ainsi que leur habileté à gouverner les ames s'accroîtroient chaque jour par l'expérience, l'étude, & l'application.

1521.

Cependant, si nous examinons cette matiere plus attentivement, nous nous convaincrions que cette diligence intéressée du Clergé est ce que tout sage Législateur doit empêcher avec soin; parce que, dans toutes les religions, excepté la véritable, elle est excessivement pernicieuse; elle a même une tendance naturelle à corrompre la vraie religion, en y mêlant une foule d'absurdités, de superstitions & de fourberies. Dans l'intention de se rendre plus précieux, & plus sacré aux yeux de ses sectateurs, chaque Prédicant cherche à leur inspirer l'horreur la plus violente pour les autres sectes.

1521. & il s'efforce fans cesse d'exciter, par quelques nouveautés , la dévotion languissante de son auditoire. On n'aura nul égard pour la vérité, la morale, ou la décence dans ces doctrines inculquées à force d'artifices & de merveilleux, dont l'intérêt fera l'inventeur. Les opinions les plus analogues aux écarts extravagans de l'esprit & aux affections déréglées du cœur humain, seront adoptées. On attirera de nouvelles dupes dans chaque conciliabule où l'on aura l'adresse de présenter de nouveaux objets aux passions & à la crédulité du bas peuple. Le Magistrat s'appercevra, à la longue, qu'il a mal entendu l'économie, en épargnant au gouvernement les frais de la substance des Prêtres, qu'enfin la composition la plus avantageuse & la plus décente que l'on puisse faire avec ces guides spirituels, c'est d'endormir leur activité, en fixant un salaire à leur profession, qui les dispense d'en abuser; & de les réduire à conserver seulement leur troupeau dans leurs pâtu-

rages. D'après ces réflexions, il est évident que les fondations au profit 1521. des Ecclésiastiques, qui furent faites d'abord par des vûes religieuses, devinrent ensuite avantageuses aux intérêts politiques de la société.

Mais nous pouvons observer que peu d'établissmens Ecclésiastiques ont été aussi mal fondés que celui de l'Eglise de Rome, & suivis d'autant de circonstances fatales à la paix & au bonheur du genre humain (a).

Les revenus immenses, les privilèges, les immunités & le pouvoir du Clergé, l'avoient rendu formidable au gouvernement civil; c'étoit avoir armé d'une autorité trop étendue, une classe d'hommes toujours étroitement unis, & qui ne manquoient jamais de prétextes pour leurs usurpations. Les hautes dignités de l'E-

(a) Il ne faut jamais perdre de vûe que l'Historien est Protestant, & que, par une suite de ses préjugés malheureux, il hasarde des maximes & des réflexions conséquentes à sa secte. Si le Traducteur n'ose s'émanciper à les réfuter, il ne les adopte, ni ne les approuve. Tout Catholique instruit sent qu'une aveugle prévention les dicte, & sait que sa Religion les foudroie aisément.

1521.

glise fervoient, à la vérité, à soutenir la Noblesse illustre ou obscure; mais les Monastères avoient enlevé aux arts utiles une grande portion du tiers-état & du bas peuple, qu'on entretenoit dans ces asyles de l'ignorance & de l'oïveté. Le suprême Chef de l'Eglise étoit un étranger, guidé par des intérêts toujours différens, quelquefois contraires à ceux de la société. Comme la Hiérarchie étoit attentive à conserver une unité de foi, de rites, & de cérémonies, c'étoit s'exposer aux plus grands dangers que de se permettre la liberté de penser. Les persécutions cruelles, ou, ce qui est encore pire, une crédulité basse & stupide s'étendoient par tout.

Pour surcroît de maux, l'Eglise n'étoit pas satisfaite des revenus immenses qu'elle possédoit, elle vouloit encore les accroître à la faveur de l'ignorance du genre humain. Elle accordoit même à chaque Prêtre en particulier, la permission de s'enrichir par les offrandes volontaires des fidèles :

fidèles : motifs pressans pour lui 1521.
d'exercer son adresse & son activité.

Ainsi cette Eglise, quoique son établissement fut déjà très-onéreux par lui-même, entraînoit encore la surcharge d'un ordre de Prêtres entièrement livrés à leurs propres ruses pour se procurer la subsistance.

Les avantages attachés à la Hiérarchie Romaine n'étoient qu'une légère compensation pour tant d'inconvéniens. Il est vrai que les privilèges Ecclésiastiques, pendant les siècles barbares, avoient servi de digues au despotisme des Rois : que l'union de toutes les Eglises occidentales sous le Pontife souverain facilitoit le commerce des Nations, & tenoit à faire de l'Europe une vaste République : que la pompe & la splendeur du culte qui appartenoit à un établissement si riche, contribuoient en quelque sorte, à l'encouragement des beaux arts, & commençoient à répandre une élégance générale de goût, en la conciliant avec la religion.

1521.

On concevra aisément que , quoi-
que le mal l'emportât sur le bien dans
l'Eglise Romaine , ce ne fut cepen-
dant pas la principale raison qui pro-
duisit la réformation. Un concours
d'incidens contribua beaucoup plus
à accélérer ce grand ouvrage.

Le Pape Léon X avoit épuisé le
trésor par son caractère généreux
& entreprenant. Il étoit obligé de
mettre en usage toutes les ressources
de son imagination pour se trouver
en état de soutenir les frais de ses
projets , de ses plaisirs & de ses libé-
ralités. Le débit des Indulgences lui
fut suggéré , comme un expédient qui
avoit souvent réussi dans les premiers
siècles de l'Eglise pour tirer de l'ar-
gent des pays Chrétiens & faire con-
tribuer les dévots au faste & à la gran-
deur de la Cour de Rome. On sup-
posoit alors que l'Eglise , propriétai-
re de toutes les bonnes œuvres des
Saints , jugées surabondantes pour
leur justification , s'étoit fait un fonds
considérable de leurs mérites. On y
comptoit même ceux de Jesus-

Christ, source inépuisable de sainteté. Le Pape pouvoit vendre en détail ce trésor infini, & par ce trafic acquérir les secours nécessaires aux pieux desseins d'exterminer le Turc, & de soumettre les Schismatiques; mais, lorsque cet argent étoit dans les coffres du saint Pere, la plus grande partie s'employoit ordinairement à d'autres usages (a).

1521.

On prétend que Léon, éclairé par son génie & par sa science, voyoit très-bien le ridicule & la fausseté de la doctrine que sa dignité & son intérêt le forçoient de soutenir. Il est donc moins étonnant qu'il employât le produit de ces pieuses fraudes à son profit particulier, puisque ses prédécesseurs, les plus ignorans & les plus crédules, lui en avoient laissé l'exemple. Il publia une vente d'Indulgences plenières (a); &, comme il avoit consommé non-seulement son revenu ordinaire, mais anticipé même sur le rapport de ces nouveaux

(a) Fra-Paolo, & Sleidan.

(b) En 1517.

1521.

expédiens, il donna ouvertement des délégations à plusieurs de ses créanciers sur cet espèce d'impôt qu'il les autorisa de lever. Ce qu'on en devoit percevoir particulièrement en Saxe & dans les pays situés sur les bords de la mer Baltique, fut assigné à Madelaine sœur de Léon, & mariée à Cibo, fils naturel d'Innocent VIII. Pour en tirer un meilleur parti, elle afferma cette récolte annuelle à un nommé Arcemboldi Gênévois, alors Evêque, & jadis Marchand, qui conservoit encore tous les talens de son premier état (a). Les Religieux de S. Augustin étoient, depuis longtems, en possession de prêcher les Indulgences en Saxe, & cette Mission leur avoit valu à la fois de l'argent & de la considération. Mais Arcemboldi, craignant que leur longue expérience ne leur eut appris à détourner la recette à leur profit (b), n'espérant pas d'ailleurs un succès extraordinaire de la méthode usitée d'exciter les fidé-

(a) Fra-Paolo & Sleidan.

(b) Fra-Paolo & Sleidan.

les à ces précieuses emplettes, il en confia le soin aux Dominicains. Ces Moines jaloux de se rendre dignes de la préférence dont on les honoroit, exagérèrent le mérite des Indulgences par les Panégyriques les plus outrés. Ils avancèrent des sentimens à ce sujet, qui, s'ils n'étoient pas plus ridicules que ceux déjà reçus, étoient cependant si étranges, que le peuple n'en avoit jamais entendu de pareils. Pour comble de scandale, les collecteurs de ces revenus avoient, dit-on, des mœurs très-corrompues. Ils passaient leur vie dans les tavernes, dans les maisons de jeu, & dans des lieux encore plus indécens; ils y dépensent ce que les personnes dévotes refusoient à leurs propres besoins, pour acheter la rémission de leurs péchés (a).

Toutes ces circonstances auroient pu indigner les esprits; mais elles n'auroient pas amené un événement aussi tranchant que celui de la réformation, s'il ne s'étoit pas élevé un

(a) Fra Paolo, Lib. 1.

1521.

homme capable d'en prendre avantage pour secouer un joug importun. Martin Luther Moine Augustin , Professeur en l'Université de Wirtemberg, outré de l'affront fait à son Ordre , osa prêcher contre tous les abus qui se pratiquoient dans le trafic des Indulgences : comme il étoit naturellement d'un caractère violent , qui s'allumoit par la contradiction , bientôt il décria les Indulgences mêmes. Entraîné alors par la chaleur de la dispute , il l'a poussa jusqu'à demander raison de la prétendue autorité du Pape , d'où ses adversaires tiroient leurs principaux argumens contre lui (a). En approfondissant toujours ses recherches , en étendant ses lectures pour appuyer ses opinions , il découvrit quelques nouveaux abus ou de nouvelles erreurs dans l'Eglise de Rome. Dès qu'il s'aperçut que sa doctrine étoit avidement écoutée , il la promulgua par ses écrits , ses discours , ses sermons , ses conférences , & augmenta chaque

(b) Fra-Paolo & Sleidan.

jour le nombre de ses disciples. La Saxe, l'Allemagne, enfin l'Europe retentirent bientôt des cris de ce hardi Novateur. Les esprits sortirent de la profonde létargie dans laquelle ils étoient plongés depuis tant de siècles, & mirent alors en question les opinions les plus anciennement & les plus généralement établies. L'Electeur de Saxe, favorable à la doctrine de Luther, le protégea contre la Jurisdiction du Pape. La République de Zurich, reforma son Eglise selon le nouveau modèle : plusieurs Princes de l'Empire, & la Diète Impériale même parurent disposés à l'adopter. Luther, homme naturellement inflexible, véhément, opiniâtre, capable de résister également & à l'appas des promesses, & à la crainte des menaces, plutôt que d'abandonner une secte dont il étoit le fondateur, n'envifagea plus que la gloire, supérieure à toute autre, de dicter à des peuples entiers, leurs principes, leur foi, & leurs cérémonies.

Le bruit de ces innovations par-

1521. vint bientôt en Angleterre , où il restoit encore un grand nombre de Lollards. La nouvelle doctrine ayant quelques rapports avec celle de ces hérétiques , fit secrètement plusieurs prosélites de différens états parmi eux. Henry avoit été élevé dans un ferme attachement à l'Eglise Romaine ; d'ailleurs il étoit personnellement indisposé contre Luther , qui avoit parlé avec mépris dans ses ouvrages de S. Thomas d'Aquin , l'Auteur favori du Roi. Ce Prince s'opposa donc aux progrès du Luthéranisme par tous les moyens que son pouvoir presqu'absolu put lui fournir : il entreprit même de le combattre avec des armes dont rarement les Monarques se servent , sur tout quand ils sont à la fleur de leur âge , & dans le feu de leurs passions. Il écrivit un Livre en latin , contre les principes de Luther ; ouvrage qui ne peut que faire honneur à l'esprit de Henry , si l'on veut faire grace au sujet & au siècle. Il en envoya une copie à Léon. Ce Pontife la reçut avec de

grands témoignages d'estime , & donna à l'Auteur le titre de *défenseur de la Foi* , que les Rois d'Angleterre ont toujours conservé depuis. Henry re-
çoit le titre
de Défenseur de la
foi. **1521.** Luther , qui étoit dans la chaleur de la controverse , répondit à Henry ; & , sans égard à la dignité de son adversaire , le traita avec toute l'aigreur dont il avoit contracté l'habitude dans le cours de ses disputes. Cette mal-adresse ne fit que prévenir davantage le Roi contre la nouvelle doctrine ; mais le public , qui favorise naturellement le parti le plus faible , attribua la victoire à Luther (a). Comme le combat devint plus illustre lorsqu'une tête couronnée entra dans la carrière , il attira aussi davantage l'attention de l'Europe , où le Cause des
progrès de la
réformation. Luthéranisme acquit tous les jours de nouveaux Sectateurs.

Les progrès surprenans & rapides de cette secte hardie , peuvent encore s'attribuer à l'invention récente de l'Imprimerie , & à la renaissance des Lettres ; non que ces deux événe-

(a) Fra-Paolo , Lib. 1.

1521.

 mens eussent contribué beaucoup à ouvrir les yeux du public sur les impostures de l'Eglise Romaine, car des diverses branches de la littérature, la Philosophie étoit alors, & a été longtems après, la plus tardive de toutes. On ne trouve même aucune preuve que la force des argumens ait servi à dégager le peuple du fardeau d'absurdités dont la superstition l'avoit accablé. Les progrès subits du Luthéranisme, & l'ardeur avec laquelle il fut embrassé, prouvent au contraire que le raisonnement & la réflexion ne s'en mêlerent pas. L'art d'imprimer, & le réveil des sciences le favorisèrent d'une autre façon. Ils furent cause que les Livres de Luther & de ses partisans, pleins de véhémence, de déclamations, & d'une éloquence grossière, se répandirent plus promptement & en plus grand nombre. Les esprits déjà tirés du profond sommeil de l'ignorance, étoient plus avides de nouveautés, & se faisoient moins de scrupule de parcourir les routes inconnues qu'on

leur ouvroit. Les copies des Ecritures, & des autres monumens antiques de la Foi Chrétienne, étant devenues plus communes, elles firent mieux appercevoir les innovations qui s'étoient introduites depuis les premiers siècles; quoique les argumens & le raisonnement n'allassent pas jusqu'à pouvoir convaincre, un fait historique, bien établir faisoit seul une forte impression. La plûpart des droits & des privilèges que l'Eglise de Rome s'arrogeoit, étoient en effet très-anciens, & antérieurs à presque tous les Gouvernemens politiques de l'Europe: mais, comme les Ecclésiastiques ne vouloient pas se soumettre à les posséder à titre de contrat civil que le tems avoit confirmé, comme ils les faisoient remonter à une origine divine, on fut tenté de regarder les anciennes chartes, & l'on se convainquit facilement de leur défaut de vérité & d'authenticité.

Luther & ses sectateurs, peu satisfaits de réfuter la prétendue supériorité divine de l'Eglise Romaine,

1521. & de développer les inconvéniens de son établissement, portèrent leur audace encore plus loin : ils traitèrent la Religion de leurs ancêtres, comme abominable, détestable, damnable, prédite par les saintes écritures mêmes, comme la source de toute scélératesse & de toute corruption. Ils donnerent au Pape le nom d'Antechrist, à sa communion celui de Prostituée, & à Rome celui de Babylone ; ces expressions, quel qu'en fut le sens véritable, se trouvoient dans l'écriture, & frapportoient davantage la multitude, que les argumens les plus solides. Excités d'un côté par les persécutions, de l'autre par les applaudissemens & le succès, plusieurs des Réformés franchirent toutes les bornes de la modération à l'égard de l'Eglise Romaine, & lui déclarerent la guerre à toute outrance. Pour contraster avec les superstitions multipliées dont la Communion étoit chargée, ils adopterent un autre genre de ferveur entouffiafte. Celle-ci n'admettoit ni discipline, ni rites, ni cérémonies ;

elle plaçoit tous les mérites du Chrétien dans une espèce de foi mystique, dans des révélations intérieures, des transports & des extases. Les nouveaux Sectaires, remplis de cet esprit de fanatisme étoient infatigables dans le soin d'enseigner leur doctrine, & bravoient tous les anathêmes & les châtimens dont le Pape se servoit pour tâcher de les soumettre. 1521.

Cependant, pour que la Puissance civile les protégéât contre la Jurisdiction Ecclésiastique, les Luthériens avançoient des opinions favorables à quelques égards à l'autorité temporelle des Souverains. Ils appuyoient fortement sur les abus de la Cour de Rome, dont alors on étoit en général très mécontent; ils exhortoient les Princes à se ressaisir des droits, dont l'esprit d'usurpation du Clergé, surtout du souverain Pontife, les avoient si long tems dépouillés. Ils condamnoient le célibat & les vœux monastiques, & ouvroient, en conséquence, les portes des Couvens à

1521.

tous ceux qui s'y ennuyoient de l'obéissance & de la chasteté, ou de la licence & de la désunion dans lesquelles ils avoient toujours vécu. Ils blâmoient les richesses excessives, le libertinage & la paresse du Clergé; & montroient ses revenus & ses trésors comme de légitimes dépouilles pour quiconque voudroit s'en emparer. Les Ecclésiastiques, qui n'avoient conduit jusqu'alors qu'un troupeau soumis & stupide, ignoroient totalement l'art des controverses & toute espèce de littérature. Ils étoient hors d'état de se défendre contre des gens armés d'autorités, de citations & de maximes populaires qui assuroient leur triomphe en toute occasion de dispute. Tels étoient les avantages avec lesquels les Réformés attaquoient la Hiérarchie Romaine; & telles furent les causes de leurs succès rapides & surprenans.

L'aveugle sécurité, & la confiance indolente de Léon X dans l'ignorance des peuples, avoient occasionné la naissance de cette secte; cependant l'es-

prit fertile en ressources , le jugement 1521.
 sain & la modération de ce Pontife
 auroient été capables d'en arrêter les ^{1. Décembre.} progrès ; mais il mourut à la fleur de
 son âge , peu de tems après avoir
 reçu l'ouvrage de Henry con-
 tre Luther. Adrien , Flamand , qui
 avoit été Précepteur de l'Empereur
 Charles , lui succéda. Ce Pape sem-
 bloit propre à reprendre de l'ascen-
 dant sur les Réformés par l'intégrité ,
 la candeur & la simplicité de ses
 mœurs & de son caractère. Mais les
 préventions étoient si violentes con-
 tre l'Eglise Romaine , qu'il ne fit que
 nuire à sa défense par l'exercice im-
 prudent de ces vertus. Il avoua in-
 génument que plusieurs pratiques
 abominables s'étoient introduites
 dans la Cour de Rome ; cet aveu
 trop naïf fut un triomphe pour les
 Luthériens. Ce Pape , dont la péné-
 tration n'égalait pas les bonnes in-
 tentions , fit encore une faute en se
 laissant persuader d'entrer dans la
 Ligue (a) que Charles & Henry

(a) Guichardin , Lib. 41.

1521.

avoient formée contre la France. Cette union augmenta le scandale déjà reproché aux Papes précédens, qui avoient toujours employé leurs armes spirituelles à l'appui de leurs intérêts politiques.

26. Mai.

L'Empereur Charles, qui sentit combien Wolsey feroit piqué de voir ses espérances ambitieuses détruites par l'exaltation d'Adrien, & qui craignoit le ressentiment de ce Ministre altier, cherchoit à réparer l'atteinte que cet événement donnoit à leur bonne intelligence. Il fit un nouveau voyage en Angleterre, & après avoir redoublé d'attention à flatter la vanité de Henry, & celle du Cardinal, il réitéra à ce dernier la promesse de seconder ses vûes sur la thiarre. Wolsey réfléchissant que le grand âge d'Adrien présageoit une prompte vacance du saint Siége, dissimula son mécontentement, & se promit de réussir mieux à la prochaine élection. L'Empereur renouvela le traité fait à Bruges, auquel on ajouta quelques articles. Il consentit

à indemniser le Roi & Wolsey du sacrifice des revenus qu'ils perdoient par leur rupture avec la France ; & , pour se rendre encore plus agréable à la Nation Angloise , il donna à Surrey, Amiral d'Angleterre , une commission d'Amiral de ses Etats , & reçut lui-même l'ordre de la Jarretiere à Londres. Après un séjour de six semaines , il s'embarqua à Southampton , & arriva en dix jours en Espagne , où il appaisa les troubles qui s'étoient élevés pendant son absence (a).

1521.

Henry déclara la guerre à la France , & cette déclaration étoit si peu fondée , qu'il ne pût alléguer d'autres griefs que le refus de François de se soumettre à son arbitrage , & le tort qu'il avoit eu d'envoyer Albany en Ecosse. Le Roi de France n'avoit même fait cette démarche , qu'après s'être totalement assuré que l'intention de Henry étoit de l'attaquer. Surrey débarqua quelques troupes à Cherbourg en Normandie ; après

Guerre avec
la France.

(a) Petrus de Angleria , Epist. 765.

1521.

avoir ravagé le pays , il fit voile à Morlaix , Ville riche de la Bretagne , qu'il prit & qu'il pillâ. Les Marchands Anglois avoient de gros fonds dans cette place , qui ne furent pas plus épargnés par les soldats , que ceux des François. Surrey laissa alors le commandement de la flotte au Vice Amiral , & fit voile à Calais , où il se mit à la tête de l'armée Angloise destinée à entrer en France. Cette armée , jointe aux troupes qui vinrent des Pays-Bas , sous les ordres du Comte de Buren , se montoit en tout à 18000 hommes.

Invasion en
France.

Depuis le règne de Charles V , la France s'étoit fait une maxime dans toutes les guerres avec l'Angleterre , de ne jamais risquer une bataille générale , sans une nécessité indispensable. Le Duc de Vendôme , qui commandoit alors l'armée Française , avoit adopté cette sage politique. Il jeta dans les Villes les plus exposées , particulièrement dans Boulogne , Montreuil , Téroüenne , Hedin , de fortes garnisons & des mu-

ditions de guerre & de bouche en abondance. Il se posta lui-même à 1521.
Abbeville avec quelque infanterie
Suisse & François, & un corps de
cavalerie: le Comte de Guise campa
sous Montreuil avec six mille hom-
mes. Ces deux corps d'armée étoient
à la fois en situation de se joindre au
premier besoin; de jeter du secours
dans les Villes qui pourroient être
menacées; & de harceler l'Anglois
dans tous ses mouvemens. Surrey,
qui n'étoit pas pourvû de magasins,
divisa d'abord son armée pour la
commodité des subsistances. Ses
quartiers étant à tout moment inqui-
tés ou enlevés par l'activité des Gé-
néraux François, il rassembla ses
forces & assiégea Hédin; mais il
échoua dans cette entreprise. D'un
côté la garnison faisoit de vigoureu-
ses sorties sur ses troupes; de l'au-
tre l'armée François les harceloit
sans cesse: de grandes pluies survin-
rent, les fatigues & les rigueurs de
la saison causerent la dissenterie aux
soldats. Surrey fut obligé de lever

1522. le siège , & il mit ses troupes en quartiers d'hiver environ à la fin d'Octobre. Son arriere-garde fut attaquée à Pas en Artois , & cinq ou six cens hommes furent taillés en pièces. Ainsi finit la campagne , sans que tous ses efforts l'eussent rendu maître d'une seule place sur les frontieres de la France.

Les Alliés étoient plus heureux en Italie. Lautrec , qui commandoit les troupes Françoises , perdit la bataille sanglante de la Biccoque , près Milan , & fut obligé de se retirer avec les débris de son armée. Cet échec , que François pouvoit reprocher à sa négligence , pour n'avoir pas fourni de l'argent à Lautrec , fut suivi de la perte de Gennes & du Château de Crémone (*a*) fut la seule forteresse que la France possédât encore en Italie.

Les intérêts de l'Europe étoient alors si mêlés , les alliances si fortement cimentées , que la guerre ne pouvoit s'allumer dans une partie

(*a*) Guichardin , Lib. 14.

sans se répandre dans les autres. Mais de toutes les ligues formées alors , la plus solide étoit celle qui avoit si constamment subsisté entre la France & l'Ecosse. Tandis que les Anglois faisoient la guerre à la première de ces puissances, ils devoient s'attendre à ne pas rester long-tems sans éprouver des hostilités de la part de l'autre, sur leurs frontieres du côté du Nord. Sitôt qu'Albany fut arrivé en Ecosse, il prit des mesures pour se mettre en état d'attaquer l'Angleterre, & fit assembler toutes les forces de son Royaume dans les champs de Rosline (a). De là il conduisit son armée vers le Midi dans Annandale, & se prépara à traverser les frontieres à Solway-first. Mais une grande partie de la Noblesse Ecossoise étoit mécontente de l'administration du Régent; on remarqua que ses liaisons avec son pays natal, étoient très-foibles en comparaison de celles qu'il entretenoit avec la France, & l'on en murmura hautement. Les

1522.

Guerre avec
l'Ecosse.

(a) Buchanan, Lib. 14. Drummond, Piscottie.

1522. Ecoſſois, virent avec humeur que ; pour des intérêts étrangers , leur pays ſeroit ſouvent troublé pendant la minorité du Roi ; & qu'on les expoſoit à rompre follement avec une Nation voiſine , ſupérieure en forces & en richesses. Les Gordons en particulier, refuſerent d'avancer plus loin. Albany ſ'apperçut que l'indispoſition étoit générale ; il céda & fit une trêve avec le Lord Dacres Garde des Marches Angloiſes. Il partit auſſitôt après pour la France , & y envoya devant lui le Comte d'Angus, époux de la Reine douairiere, dans la crainte que la faction oppoſée à ſa Régence ne ſe fortiſiât , ſ'il laiſſoit ſon rival en Ecoſſe , tandis qu'il en ſeroit abſent.

1523.

L'année ſuivante, Henry attentif à tirer avantage de l'abſence du Régent, fit marcher Surrey en Ecoſſe à la tête d'une armée qui ravagea la Merſe & Teviotdale ſans réſiſtance, & brûla la Ville de Jedburgh. Les Ecoſſois n'avoient ni Roi, ni Régent pour les conduire : les deux Humes

avoient été mis à mort : Angus étoit en quelque sorte exilé : il ne se présentoit personne qui eut assez de courage & d'autorité pour prendre les rênes du Gouvernement. Le Roi d'Angleterre, qui savoit la situation déplorable où la nation Ecoissoise étoit réduite, avoit résolu de la pousser à l'extrémité, dans l'espoir de la contraindre à renoncer solennellement à l'alliance de la France, & à s'allier avec l'Angleterre (a). Il fit même quelque ouverture d'un projet de mariage entre Marie héritière de ses Etats & le jeune Monarque d'Ecosse. Cette union auroit assuré pour toujours celle des deux Royaumes (b). La Reine Douairiere & tout son parti vantoient les avantages de cette alliance, & d'une confédération avec les Anglois. Ils publioient que les intérêts de l'Ecosse n'avoient que trop longtems été sacrifiés à ceux de la France qui, au moindre de ses embarras, appelloit ses Alliés à son se-

(a) Bachanan , Lib. 14. Herbert,

(b) Le Grand, Vol. III. p. 39.

1523. cours , & étoit toujours prête à les abandonner sitôt qu'elle trouvoit son compte à faire sa paix avec l'Angleterre ; qu'enfin un petit Etat , qui s'unissoit à un plus grand , devoit toujours s'attendre à cette ingratitude comme à une suite naturelle de son inégalité : mais qu'il y avoit encore des circonstances particulieres à la situation des deux Royaumes , qui , dans le cas présent , rendoient cette alliance nécessaire : que la France , étant si éloignée de l'Ecosse par les mers , ne pouvoit jamais y envoyer des secours à propos , ni suffisans pour la protéger contre les incursions d'un Etat voisin : que la nature avoit en quelque maniere destiné les deux Nations Britaniques à vivre unies , en les enfermant dans la même Isle ; en leur donnant les mêmes mœurs , la même langue , les mêmes loix , la même forme de gouvernement , & en préparant ainsi tout ce qui devoit les attacher l'une à l'autre : que , si l'antipathie nationale étoit une fois éteinte , effet que la
paix

paix ne manqueroit pas d'opérer, ces deux Royaumes, défendus par l'Océan, & par leurs forces domestiques, pourroient défier toutes les puissances étrangères, & se maintenir à l'abri de toutes leurs tentatives.

1523.

D'un autre côté, les partisans de l'alliance avec les François répondoient que les raisons mêmes qu'on employoit en faveur d'une ligue avec l'Angleterre, telles que le voisinage & la force supérieure de ce Royaume, étoient les causes réelles qui empêchoient qu'on pût jamais s'unir solidement avec cette Nation ennemie; que les occasions de querelles étoient toujours fréquentes entre des Etats voisins; que le plus puissant ne manquoit jamais de prétexte pour opprimer, & pour assujettir le plus foible; que, comme le voisinage de la France & de l'Angleterre avoit allumé une guerre presque perpétuelle entr'elles, il étoit de l'intérêt des Ecoissois, s'ils vouloient conserver leur indépendance, de demeurer

1523.

alliés du premier Royaume, qui balançoit la force du dernier ; que s'ils renonçoient à cette alliance ancienne, utile, & à la faveur de laquelle principalement ils figuroient en Europe, leurs anciens ennemis, excités par leurs intérêts & leurs passions, les accableroient bientôt & parviendroient à les subjuguier ; que s'ils différoient de les attaquer, une perfide paix, en faisant perdre aux Ecoissois l'habitude de manier les armes, ne les disposeroit que mieux à subir un esclavage certain & perpétuel (a).

Ces argumens opposés par le parti François, & secondés par les préjugés naturels du peuple, sembloient prendre le dessus, lorsque le Régent, qui avoit été retenu par la crainte de la flotte Angloise, au-delà du terme marqué à son voyage, reparut en Ecosse & fit pencher tout-à-fait la balance de ce côté.

Sous l'autorité de la *convention* (b)

(a) Buchanan, Lib. 14.

(b) Nom donné en Ecosse à l'Assemblée des
Etais.

des Etats, il assembla des troupes pour tirer vengeance des ravages commis par les Anglois, au commencement de la campagne, & conduisit cette armée vers les frontieres méridionales. Mais, lorsqu'elle eut passé la Tweed sur le Pont de Melross, la cabale Angloise eut encore le crédit de faire élever une si forte rumeur parmi les soldats, qu'Albany crut qu'il étoit plus sage de se retirer. Il marcha le long des bords de la Tweed, laissant cette riviere à sa droite, & assit son camp vis-à-vis du Château de Werk, que Surrey venoit de faire reparer. Angus envoya des troupes assiéger cette forteresse: elles en renverserent quelques ouvrages & firent même une brèche. Mais le Régent, ayant appris qu'une armée Angloise s'approchoit, voyant d'ailleurs la saison trop avancée, prit le parti de licencier son armée & se retira à Edimbourg. Il retourna bientôt après en France, & ne revint plus en Ecosse. Ce Royaume, agité par ses factions domestiques, se trou-

1523.

1523. va hors d'état, pendant plusieurs années, d'inquiéter l'Angleterre; & Henry eut le loisir de poursuivre ses desseins sur le continent.

La raison qui rallentissoit du côté des Anglois les opérations de la guerre contre la France, étoit le besoin d'argent: tous les trésors de Henry VIII étoient dissipés depuis longtemps; le goût du Roi pour la dépense subsistoit encore; & ses revenus, déjà disproportionnés aux charges ordinaires du Gouvernement, ne pouvoient suffire aux entreprises militaires. Il avoit fait faire, l'année précédente, un dénombrement exact des hommes de son Royaume, de leur âge, de leur profession, de leurs fonds, & de leurs revenus; (a) il marqua une grande satisfaction de trouver la nation si opulente; & fit expédier une déclaration sous son sceau privé, par laquelle il demandoit aux plus riches citoyens un emprunt particulier. Cet acte de pouvoir absolu, & même tyrannique

(a) Herbert Stowe 514.

avoit été hazardé depuis longtems par les Rois d'Angleterre, & les peuples y étoient alors accoutumés. Mais Henry poussa son autorité beaucoup plus loin dans cette occasion : il porta un Edit, pour imposer sur ses sujets une nouvelle taxe, à laquelle il donna toujours le nom d'emprunt. Il leva ainsi cinq Shellings par livre sur le Clergé, & deux sur les Laïques. Cet emprunt prétendu n'étoit que plus funeste aux libertés du peuple, en ce qu'on lui donnoit une forme plus régulière qu'autrefois ; & en ce qu'il fournissoit un exemple aux Successeurs de Henry, pour s'autoriser à établir des impôts sans l'aveu du Parlement.

1523.

Henry convoqua cette année un Parlement, & une assemblée du Clergé ; & ni l'un ni l'autre corps ne parut disposé à se plaindre de l'atteinte donnée à ses privilèges. Il fut seulement discuté, jusqu'où ils porteroient leur libéralité, envers le Roi. Wolsey, qui s'étoit chargé de la conduite de cette affaire, l'entama d'a-

Assemblée
du Parlement
le 15 Avril.

1523.

bord dans le Synode, espérant que l'exemple du Clergé engageroit le Parlement à accorder un subside considérable. Il demanda une moitié des revenus Ecclésiastiques pendant cinq ans; ou deux Shellings par livre pendant le même tems. Il rencontra quelque opposition à cette demande, mais il traita les membres refractaires avec tant de hauteur & de sévérité, qu'à la fin ils souscrivirent à sa requête. Le Cardinal, accompagné d'une partie de la Noblesse & des Prélats, se rendit ensuite à la Chambre des Communes. Il y prononça un discours long & travaillé, où il représenta avec force les nécessités publiques, le danger d'une invasion du côté de l'Ecosse; les affronts reçus de la part de la France, la Ligue dans laquelle le Roi étoit engagé avec le Pape & l'Empereur, & conclut par demander un secours de 800000. livres divisées en quatre payemens annuels. Cette somme calculée sur le dernier dénombrement qui venoit d'être fait des biens,

étoit l'équivalent de quatre Shellings par livres des revenus d'une année, ou suivant la division convenue des payemens, d'un Shelling par livre chaque année pendant quatre ans. Un subside si considérable n'avoit jamais été accordé par les Communes ; & , quoique la demande du Cardinal fut appuyée par Sir Thomas More , l'Orateur , & plusieurs autres membres attachés à la Cour , la Chambre la rejetta fermement (a). Elle ne vota qu'à une taxe de deux Shellings par livre sur tout possesseur de vingt livres de rentes ou au-delà ; & d'un Shelling sur quiconque ne posséderoit de revenu que depuis quarante Shellings jusqu'à vingt livres , le reste des sujets au-dessus de seize ans fut imposé à quatre sols par tête. Cette dernière somme se divisa en deux payemens annuels , & la première en quatre ; par conséquent toutes deux n'excéderent pas ensemble le montant de six pences par li-

1523.

(a) Herbert Stowe, 518. Histoire parlementaire. Strype, Vol. 1. p. 49. & 50.

1523.

vre, répartition faite sur chaque année. Ce subside ne se montoit qu'à moitié de la somme demandée. Le Cardinal mortifié de cette réduction, revint dans la Chambre, & sollicita une conférence particulière avec les membres qui s'opposaient aux intentions du Roi; mais on lui répondit que la Chambre s'étoit assujettie à la règle de n'avoir jamais que des délibérations générales, & sa demande lui fut refusée. Cependant les Communes augmentèrent un peu leurs premières largesses en ajoutant l'impôt de trois Shellings par livre sur tout propriétaire de cinquante livres de rentes ou davantage (a). La condui-

(a) On dit que lorsque Henry sut que les Communes faisoient de grandes difficultés d'accorder le subside demandé, il se mit si fort en colère, qu'il envoya chercher Edouard de Montague, un des membres qui avoit le plus de crédit dans cette chambre: Montague vint, & eut la mortification d'entendre son maître lui tenir ce discours: „ *Hô l'homme! ils ne veulent donc pas laisser passer mon bil?* “ & mettant alors sa main sur la tête de Montague, qui l'écoutoit un genou en terre, „ *Que mon bil soit passé demain matin, continua le Roi, ou autrement votre tête sera coupée.* “ Cette façon cavaliere d'agir réussit à Henry: car, le jour d'après, le bil passa. *Pairie Angloise de Collin.*

te de la Chambre des Communes dans cette occasion, montre évidemment quelle étoit l'inconséquence des esprits de ce temps. Le Parlement étoit opiniâtre sur l'article d'un secours d'argent, & refusoit au Roi une demande qui devoit paroître raisonnable; mais il le laissoit empiéter, sans obstacle sur les privilèges de la nation, quoique son but direct fût de renverser les libertés du peuple. Henry fut si mécontent de l'avarice des Communes, que, comme il avoit déjà passé sept ans sans convoquer de Parlement, il en passa encore autant avant d'en convoquer un autre. Sous prétexte de besoins pressans, il leva en une année, sur tous ceux qui étoient possesseurs de quarante livres de rentes, l'impôt

1523.

Vie de Wolsey de Grove Hall nous dit fol. 38, que le Cardinal de Wolsey tâchant d'effrayer les Citoyens de Londres pour les résoudre à l'emprunt général fait en 1525, leur déclara nettement, qu'il
valoit mieux que quelques-uns d'entr'eux souffris-
sent l'indigence, que de laisser manquer le Roi dans
le moment présent; & qu'ils prissent garde à ne
faire aucune résistance, ni aucun murmure, sans
quoi il en pourroit coûter quelques têtes. "Tel
étoit le style du Roi & de ses Ministres.

1523.

que le Parlement ne lui avoit accordé que pour quatre ans (*a*); ce qui fut une nouvelle atteinte portée aux privilèges du peuple. On attribua assez généralement ces irrégularités aux conseils du Cardinal, qui, s'appuyant sur la considération qu'on avoit pour son caractère sacré, usurpoit, avec moins de scrupule, les droits civils de la nation.

Ce Prélat insatiable de grandeur trouva cette année un nouvel écueil à ses vûes ambitieuses. Le Pape Adrien VI mourut; & Clément VII de la famille de Médicis fut élu à sa place par le concours du parti Impérial. Wolsey s'apperçut alors que l'Empereur l'avoit joué, & conclut que ce Prince ne seconderoit jamais ses prétentions au Siège Pontifical. Ce Cardinal, guidé par son ressentiment, commença dès ce moment à se refroidir pour les intérêts de la Cour Impériale, & à préparer des voyes de réunion entre son maître & le Roi de France. Il cacha son

(*a*) Speed, Hall, Herbert.

mécontentement, félicita le nouveau Pape sur son exaltation, & travailla à se faire continuer la commission de Légat, que les deux derniers Papes lui avoient accordée. Clément, qui n'ignoroit pas l'importance de captiver l'amitié de ce Ministre, lui conféra cette dignité pour toute sa vie, &, par cette concession inusitée, lui transféra pour ainsi dire toute l'autorité du Saint Siège en Angleterre : il faut convenir qu'à certains égards Wolsey en faisoit un bon usage. Il érigea deux Colléges, l'un à Oxford, l'autre à Ipswich, lieu de sa naissance. Il appella de toute l'Europe les hommes les plus savans qu'il put trouver pour remplir les chaires de ces Colléges. Pour les fonder plus avantageusement, il supprima quelques petits Monastères, dont il distribua les Moines dans d'autres Couvens. L'exécution de cette entreprise lui devint d'autant moins difficile, que l'Eglise Romaine commençoit à sentir qu'elle étoit surchargée de Moines; mais qu'elle manquoit

1523.

~~1523.~~

1523.

de gens assez instruits pour les opposer au génie *ergoteur* des Réformés.

La confédération contre la France parut plus formidable que jamais, à l'ouverture de la campagne (a). Adrien avant sa mort avoit renouvelé la ligue avec Charles & Henry. Les Vénitiens s'étoient laissé persuader de renoncer à l'alliance des François, & de s'engager à maintenir Sforce dans la possession du Milanez. Les Florentins, le Duc de Ferrare, celui de Mantoue, & toutes les puissances de l'Italie entrèrent dans le même projet. L'Empereur en personne menaçoit la France d'une invasion formidable du côté de la Guienne; les forces de l'Angleterre & des Pays-Bas, sembloient prêtes à fondre sur la Picardie; un corps nombreux de troupes Allemandes se préparoit à ravager la Bourgogne: quelque terribles que ces préparatifs fussent pour la France, ils n'étoient rien, si on les compare au danger auquel l'exposoit une conjuration

(a) Guichardin, lib. 14.

depuis longtems formée dans son ~~sein~~
sein, contre son Monarque, & alors 1523.
prête à éclater.

Charles Duc de Bourbon & Connétable de France, réunissoit tout ce que le mérite le plus éclatant peut ajouter aux avantages d'une naissance illustre. Non-seulement il s'étoit distingué dans plusieurs entreprises militaires, mais il possédoit toutes les qualités qui convenoient à une personne de son rang. Ses vertus, ornées des graces de la jeunesse, avoient fait une si vive impression sur Louise de Savoye, mere de François I, que, sans égard à l'inégalité de leur âge, elle lui offrit sa main; mais, ayant essuyé un refus, elle passa de cette tendre disposition au projet d'une vengeance implacable. Cette Princesse étoit fausse, artificieuse, vindicative, méchante, & malheureusement pour la France, elle avoit acquis, par la supériorité de son esprit, un ascendant absolu sur son fils. A force d'instigations, elle engagea François à donner des

1523. dégoûts si amers au Connétable , qu'il étoit difficile à un homme d'honneur de les supporter. Enfin cette Princesse obtint la permission de lui intenter un procès par lequel , sous les prétextes les plus frivoles , il fut depouillé de tous ses biens , & ruiné de fond en comble.

Bourbon , indigné des traitemens qu'il recevoit , & croyant que , s'il y avoit des outrages capables de justifier un sujet de se révolter contre son Prince & sa patrie , c'étoient ceux qu'on lui avoit faits , entra dans une correspondance secrète avec l'Empereur & le Roi d'Angleterre (a). François , persistant dans son dessein de recouvrer le Milanez , s'étoit proposé de conduire en personne son armée en Italie. Bourbon feignit d'être malade pour avoir un prétexte de rester. Il comptoit , aussitôt que le Roi auroit passé les Alpes , faire soulever ses nombreux vassaux dont il étoit adoré ; & , avec leur secours , introduire l'ennemi dans le cœur du

(a) Mémoires du Bellay , liv. 2.

Royaume. François fut informé de ce complot ; mais , ayant manqué de promptitude pour s'assurer de ce dangereux mécontent, le Connétable s'échappa(a). Il passa au service de l'Empereur & fit à la France tout le mal dont ses grands talens pour la guerre, & son génie entreprenant le rendoient capable. Charles lui marqua tant de considération & d'envie de se l'attacher, qu'il lui offrit en mariage sa sœur Eléonore , veuve d'Emmanuel Roi de Portugal. Lorsque le Connétable vint à Madrid , quelque tems après , l'Empereur le reçut avec toutes les démonstrations de la plus tendre amitié. Charles proposa même au Marquis de Vilanes , grand d'Espagne , de prêter son Palais au Connétable pendant le séjour qu'il feroit dans cette Ville , comme le logement le plus honnête pour un homme de son rang. Le Marquis de Vilanes répondit avec une fierté vraiment Castilane , que le désir de Sa Majesté étoit un ordre pour lui ; mais

1523.

(a) Belcarius , lib. 17.

1523.

~~_____~~ qu'aussitôt que le Connétable auroit quitté sa Maison, il la brûleroit comme souillée par la présence d'un traître (a).

Le 24 Août.

Le Roi d'Angleterre, qui souhaitoit que François s'engageât dans l'expédition d'Italie, dissimula son intention d'entrer en Picardie cette année. Ce ne fut que vers l'arrière saison que le Duc de Suffolk, qui commandoit l'armée Angloise, se rendit à Calais, les Lords Montacute, Herbert, Ferrars, Mornay, Sandis, Berkeley, Powis & plusieurs autres grands Seigneurs l'accompagnèrent (b). Cette armée, renforcée par quelques troupes tirées de la garnison de Calais, se montoit environ à 12000 hommes, &, ayant joint un pareil nombre de Flamands, elle se prépara à faire une invasion en France. Le siège de Boulogne fut d'abord proposé; mais, cette entreprise paroissant trop difficile, on jugea plus à propos de laisser cette Vil-

(a) Guichardin.

(b) Herbert.

le derriere soi. La frontiere de Picardie étoit très-dégarnie de troupes. 1523.
La seule défense de cette Province consistoit dans l'activité des Officiers François , qui harceloient l'armée alliée dans sa marche , & jettoient des garnisons avec une grande célérité , dans chaque place qui paroissoit menacée. Après avoir cottoyé la Somme , & dépassant Hédin , Montreuil , Dourlens , les Anglois & les Flamands se présentèrent devant Bray , Ville peu fortifiée , qui protégeoit un pont sur la Somme. L'armée étoit résolue de le passer , & , s'il étoit possible , de prendre ses Quartiers d'hiver en France. Mais Créqui se jeta dans Bray , & sembla déterminé à le défendre. Les Alliés l'attaquerent avec autant de vigueur que de succès , & , lorsqu'il se retira sur le Pont , le poursuivirent si vivement qu'ils ne lui laissèrent pas le tems de le rompre : ils le passèrent avec lui & acheverent sa déroute. Ils avancerent ensuite à Mont-Didier , qu'ils assiégèrent , & qu'ils pri-

1523.

rent par capitulation. Ne trouvant point encore d'obstacles, ils continuèrent leur marche jusqu'à la riviere d'Oise, à onze lieues de Paris, où l'on fut dans la plus grande consternation, jusqu'à ce que le Duc de Vendôme accourût à son secours avec quelques troupes. Les confédérés, craignant alors d'être environnés & réduits à la dernière extrémité dans une saison si avancée, prirent le parti de se retirer. Mont-Dier fut abandonné & les Anglois, ainsi que les Flamands, s'en retournerent chacun dans leur pays.

La France se défendit contre les autres invasions avec autant de bonheur & de facilité. Douze mille Lansquenets fondirent en Bourgogne, sous le commandement du Comte de Fustemberg. Le Comte de Guise, qui défendoit cette frontiere, n'avoit à leur opposer que quelques milices, & environ neuf cens hommes de Cavalerie pésamment armée. Il mit la milice en garnison dans les Villes; tint la campagne avec sa ca-

valerie , & harcela tant les Alle-
mands qu'ils se trouverent trop heu-
reux de se retirer en Lorraine. Guise
les attaqua au passage de la Meuse ,
les mit en désordre , & tailla en pié-
ces la plus grande partie de leur ar-
riere-garde.

L'Empereur faisoit de grands pré-
paratifs du côté de la Navarre ; &
cette frontiere , quoique bien gardée
par la nature , ne paroïssoit pas en
sûreté contre l'invasion formidable
qui la menaçoit. Charles assiégea
Fontarabie , qui étoit tombée peu
de jours auparavant au pouvoir des
François , & , lorsqu'il eut attiré Lau-
trec , le Général François , au secours
de cette Ville , il leva tout-à-coup le
siège , & alla se poster devant Bayon-
ne. Lautrec , qui se douta du strata-
gême , fit une marche forcée , & se
jetta lui-même dans Bayonne , qu'il
défendit avec tant de vigueur & de
courage , que les Espagnols furent
obligés de l'abandonner. L'Empe-
reur n'auroit fait qu'une campagne
malheureuse de ce côté-là , si , con-

1523.

tre l'avis de tous les Généraux, il ne fût pas retourné à Fontarabie, place très-bien fortifiée, défendue par une garnison nombreuse, & qu'il assiégea, malgré la rigueur de l'hiver. Le défaut de courage & de capacité du Gouverneur sauva la honte d'un nouvel échec à Charles, qui, ayant pris cette Ville, mit ses troupes en Quartier d'hiver.

Guerre d'Italie.

François étoit si obstinément résolu à poursuivre son expédition d'Italie que, malgré les invasions dangereuses dont ses Etats se trouvoient menacés de tous côtés, il se détermina à marcher en personne à la tête de son armée pour faire la conquête de Milan. La nouvelle de la révolte & de la fuite de Bourbon l'arrêta à Lyon; il craignit qu'un homme si puissant, & si généralement aimé, ne réussit par ses intrigues à fomentier quelque soulèvement dans le Royaume; & il crut plus prudent de n'en pas sortir, & d'envoyer son armée en Italie sous les ordres de l'Amiral Bonnivet. On avoit pour

ainsi dire laissé l'Etat de Milan sans défense dans l'intention d'engager 1523. François à l'attaquer ; Bonnivet n'eut pas plutôt passé le Tefin , que l'armée de la Ligue & même Prosper Colonne , Général très-prudent qui la commandoit , se trouverent dans la dernière confusion. On est d'accord que , si Bonnivet s'étoit avancé d'abord à Milan , cette grande Ville , qui décidoit de la destinée du reste de ce Duché , auroit ouvert ses portes sans résistance ; mais le Général perdit à des entreprises frivoles un tems dont Colonne profita pour renforcer la garnison , & mettre la place en état de se défendre. Bonnivet fut alors contraint à tenter de la réduire par la famine ; il en fit le blocus , & s'empara de tous les postes qui commandoient les passages par lesquels on pouvoit y porter du secours. Pendant ces opérations , l'armée de la Ligue ne demeura point dans l'inaction ; elle reserra & harcela tellement les quartiers des François , qu'ils sem-

1523.

bloient plus prêts à périr eux-mêmes de la famine , qu'à réduire la Ville à cette extrémité. Les maladies , les fatigues & la disette , firent de si violens ravages parmi les troupes Françoises , qu'elles furent contraintes de lever le blocus. Leur unique espérance consistoit dans un corps nombreux de Suisses , qu'on avoit soudoyé pour le service du Roi de France , & dont chaque jour on attendoit l'arrivée.

Les Suisses s'étoient acquis , dans ce siècle , une si grande supériorité sur presque toutes les nations belliqueuses ; ils avoient été si caressés par les plus puissans Potentats de l'Europe , qu'ils étoient devenus hautains & capricieux. Ils s'étoient persuadé que le sort des Empires dépendoit absolument de leur assistance , ou de leur opposition. François avoit promis à ce corps de mercenaires , qu'il avoit payé pour joindre Bonnivet , qu'aussitôt qu'ils arriveroient dans les plaines du Piémont , le Duc de Longueville , suivi de qua-

tre cens lances , viendroît à leur rencontre , & les conduiroit au camp des François ; la marche de Longueville fut retardée par quelque accident , & les Suisses furent obligés de continuer la leur , sans être honorés de son escorte. Ce retard leur parut une négligence dont ils s'offensèrent. Dès qu'ils arriverent à la vue du camp François , ils s'arrêtèrent , & au lieu de joindre Bonnivet , ils envoyèrent ordre à un corps considérable de leur compatriote , qui servoient alors sous lui , de se retirer & de s'en retourner avec eux dans leur pays (a).

Après la désertion des Suisses , il ne restoit plus à Bonnivet d'autre parti à prendre que celui de revenir en France le plutôt qu'il lui seroit possible : il fit des mouvemens en conséquence ; mais les alliés , devinèrent son dessein , & tombèrent vivement sur son arriere-garde. L'action fut vive ; cependant l'armée

(a) Guichardin , lib. 15. Mémoires du Bellay , liv. 2.

1523.

Françoise fit sa retraite , non sans avoir perdu un grand nombre d'Officiers & de Soldats : entre les gens de marque qui périrent , elle eut à regretter le brave Chevalier Bayard , regardé dans ce tems comme le modèle des vrais militaires & des gens d'honneur. Il avoit même acquis le surnom glorieux de *Chevalier sans peur & sans reproche*. Lorsque cet homme vaillant sentit que ses blessures étoient mortelles , & qu'il ne pouvoit plus se tenir à cheval , il donna ordre à ses domestiques de le mettre au pied d'un arbre , & de le placer le visage tourné vers l'ennemi , afin de mourir dans cette posture. Les Généraux des Alliés , & entre autres le Duc de Bourbon s'approcherent de lui , & lui marquerent l'intérêt qu'ils prenoient à son état :
» Ne me plaignez pas, dit-il, à Bourbon , je meurs en faisant mon devoir , les seuls qui soient à plaindre sont ceux qui combattent contre leur Prince & leur patrie » (a).

(a) Daniel, Vol. 3. p. 512.

Le Pape , les Vénitiens , les Florentins satisfaits , de l'avantage qu'ils avoient remporté sur les François , lorsqu'ils furent ainsi expulsés de l'Italie , résolurent de ne pas pousser leur victoire plus loin. Toutes ces puissances, & Clément en particulier se défioient beaucoup de l'Empereur. Leur jalousie fut encore augmentée , lorsqu'ils le virent refuser l'investiture de Milan , fief de l'Empire , à François Sforce , dont il avoit reconnu les droits , & pris la défense (a). Ils en conclurent que Charles vouloit se mettre lui-même en possession de cet important Duché , & réduire l'Italie sous son obéissance. Clément surtout, excité par cette conjecture , porta les précautions pour déconcerter les projets de l'Empereur , jusqu'à donner ordre au Nonce qui étoit à Londres , de ménager une réconciliation entre la France & l'Angleterre ; mais le moment n'en étoit pas venu. Wolsey , dégoûté de l'Empereur , cependant

1524.

(a) Guichardin , lib. 15.

1524.

encore plus jaloux d'une vaine gloire, ne voulut point céder à un autre l'honneur d'avoir opéré ce grand changement; & il engagea le Roi à rejeter la médiation du Pape. Un nouveau Traité fut même conclu entre Henry & Charles pour faire encore une invasion en France. Charles stipula qu'il fourniroit une puissante armée au Duc de Bourbon pour conquérir la Provence & le Dauphiné. Henry convint de lui donner cent mille écus le premier mois, & de choisir ensuite, ou de continuer le même payement, ou d'envoyer une armée considérable en Picardie. Le Duc de Bourbon devoit posséder ces Provinces & prendre le titre de Roi; mais à condition de les tenir en fief de Henry; comme le reconnoissant Roi de France. Le Duché de Bourgogne devoit être donné à Charles; & le reste du Royaume à Henry.

Ce partage chimérique manqua d'exécution par l'article le plus facile à exécuter: Bourbon refusa de

reconnoître Henry Roi de France ,
cependant son entreprise sur la Pro-
vence eut toujours lieu. Il entra
dans cette Province avec une nom-
breuse armée d'Impériaux sous ses
ordres & ceux du Marquis de Pesca-
ra ; ils mirent le siège devant Marseil-
le , persuadés que cette Ville , où il
n'y avoit qu'une foible garnison, tom-
beroit en peu de tems ; mais les
Bourgeois se défendirent avec tant
de valeur & d'obstination , que
Bourbon & Pescara , apprenant l'ap-
proche du Roi de France à la tête
d'une armée nombreuse , furent con-
traints de lever le Siège. Ils condui-
sirent leurs troupes honteuses , af-
foiblies , & découragées en Italie.

François pouvoit jouir alors en
sûreté de la gloire d'avoir repoussé
ses ennemis dans toutes les tentati-
ves qu'ils avoient faites sur ses Etats ;
mais ayant appris que le Roi d'An-
gleterre , dégoûté de n'avoir eu au-
cun succès dans ses premières entre-
prises , & mécontent de l'Empereur ,
ne songeoit plus à l'invasion de la

1524. Picardie, son ancienne ardeur pour la conquête de Milan se ralluma : malgré la saison avancée, & contre l'avis de ses plus sages Conseillers, il se détermina sur le champ à conduire son armée en Italie.

Il passa les Alpes au Mont-Cénis, & sitôt qu'il parut en Piémont, la plus grande consternation se répandit dans tout le Milanez. Il n'y avoit nulle armée en campagne, capable de l'arrêter. Milan même, quoique très-affectonnée à son Souverain, n'étoit plus dans cet état de défense où elle se trouva lorsque Bonnivet en fit le blocus. A peine y restoit-il des habitans. La peste en avoit moissonné une partie; & l'autre étoit allée chercher sa sûreté à la campagne. François marcha d'abord à cette Ville, qui lui ouvrit ses portes. Les troupes de l'Empereur & de Sforce s'enfuirent à Lodi; & si François s'étoit mis à leur poursuite, elles auroient abandonné cette place (a), & se seroient entièrement

(a) Guichardin, lib. 15. du Bellay, lib. 2.

dissipées. Son mauvais génie lui ~~_____~~
 suggéra au contraire d'assiéger Pavie, 1524.
 Ville très-forte, où étoit une garni-
 son considérable, & défendue par
 Leyra; un des plus braves Officiers
 qu'eût l'Espagne. Tous les efforts
 du Roi de France pour emporter
 cette place, devenoient infructueux.
 Il foudroyoit les murailles, il faisoit
 des brèches, &, par la vigilance de
 Leyra, de nouveaux ouvrages se
 trouvoient tout-à-coup élevés
 derriere ceux qu'on avoit abba-
 tus: François essaya de détourner le
 cours du Tésin, qui défendoit un des
 côtés de la Ville; mais un déborda-
 ment de cette riviere entraîna en
 une nuit toutes les terres que les sol-
 dats avoient amoncelées avec beau-
 coup de tems & des peines infinies.
 Les fatigues, & la rigueur de la fai-
 son, car on étoit alors dans le cœur
 de l'hiver, avoient délabré l'armée
 Françoisise; ses forces se trouvoient
 encore diminuées par le détache-
 ment d'un corps considérable, que
 François, à la sollicitation du Pape,

1524.

alors ouvertement déclaré pour lui , envoya sous le commandement du Duc d'Albany faire une invasion dans le Royaume de Naples. Au milieu de ces circonstances , les Généraux Impériaux ne restèrent point oisifs. Pescara & Lannoy , Viceroy de Naples , rassemblèrent leurs troupes de tous les quartiers. Bourbon , ayant mis toutes ses pierreries en gage , alla en Allemagne , & , sur son crédit personnel , leva douze mille Lansquenets , avec lesquels il joignit les Impériaux : cette armée étoit avancée pour faire lever le siège de Pavie , & le danger devenoit chaque jour plus pressant pour les François.

Excepté l'Italie & les Pays-Bas , l'Europe manquoit alors de commerce & d'industrie ; la privation de ces deux sources de richesses , l'étendue des privilèges dont le peuple jouissoit dans les grandes Monarchies , la modicité des subsides , qu'il avoit pour maxime d'accorder au Souverain , concouroient chez pres-

que toutes les Nations à borner extrêmement les revenus du Prince. Il ne pouvoit même pas fournir à la paye des petites armées qu'il étoit obligé de mettre sur pied.

1524.

Les troupes Impériales, commandées par Bourbon, Pescara, & Lannoy, n'excédoient pas vingt mille hommes ; & c'étoit le seul corps entretenu par l'Empereur, car il n'avoit pas été en état de lever une armée pour faire une invasion en France, soit du côté de l'Espagne, soit du côté de la Flandre. Ce grand Monarque étoit même si pauvre, qu'il ne put envoyer de l'argent pour le payement de ses troupes, & l'espoir seul qu'elles avoient, de piller le camp des François, les fit avancer & se tenir sous leurs drapeaux. Si François eût levé le siège avant leur approche pour se retirer à Milan, elles se feroient débandées d'elles-mêmes, & il auroit eu une victoire complète, sans danger, & sans qu'elle lui coûtât une goutte de sang. Mais c'étoit le caractère de ce

1525.

Prince de s'obstiner en proportion des difficultés qu'il rencontroit ; & , ayant dit une fois qu'il vouloit prendre Pavie , ou périr devant cette place , il s'y feroit plutôt fait massacrer , que d'abandonner sa résolution.

25. Janvier.

Bataille de
Pavie & captivité de
François I.

Après avoir canonné le camp des François pendant quelques jours , les Généraux Impériaux y donnerent une attaque générale , & ruinerent les retranchemens. Leyra fit une sortie de son côté , qui jetta les assiégeans dans le désordre & la confusion. Les Suisses , contre leur coutume , se conduisirent très - lâchement & abandonnerent leurs postes. L'armée de François fut mise en déroute. Lui-même environné d'ennemis , après avoir combattu avec la valeur la plus héroïque , & tué sept hommes de sa propre main , fut à la fin obligé de se rendre prisonnier. Presque toute l'armée , pleine de Noblesse & de braves Officiers , périt par le fer , ou fut culbutée dans la rivière. Le peu qui

échappa à la mort fut fait prisonnier. 1525.
 Les Généraux Impériaux avoient si peu d'autorité sur leurs troupes , même après une si grande victoire , que Lannoy craignit que les Lanquenets ne voulussent garder François comme une sûreté de la paye qui leur étoit dûe ; il l'éloigna sur le champ , & l'envoya à Pizzighitone. Il mit à profit la terreur qui s'étoit emparée du Pape , des Florentins , du Duc de Ferrare , & des autres Etats d'Italie , & les obligea , quoiqu'ennemis secrets , d'avancer de l'argent pour la subsistance de son armée.

L'Empereur reçut ces nouvelles par Pennalosa , qui traversa la France à la faveur d'un sauf-conduit qui lui fut donné par le Roi captif. Si la modération que l'Empereur montra dans cette occasion eût été vraie , elle lui auroit fait beaucoup d'honneur. Au lieu de se réjouir , il affecta de compâtrir à l'infortune de François , & s'étendit sur les calamités auxquelles les plus grands Monar-

1525.

ques étoient exposés (a). Il interdit à la ville de Madrid la liberté de faire aucunes réjouissances publiques qui eussent l'air du triomphe ; & dit qu'il réservoir toutes ces marques d'allégresse au tems où il auroit vaincu les infidèles. Il envoya ordre aux garnisons des frontieres de ne commettre aucunes hostilités sur les terres de France. Il parla même de conclure incessamment la Paix à des conditions modestes. Mais toutes ces apparences d'équité , n'étoient qu'une dissimulation d'autant plus dangereuse qu'elle étoit plus profonde. Son unique occupation fut de se former un plan sur la maniere dont il pourroit tirer le plus d'avantage de ce grand événement , & satisfaire son insatiable ambition , seule règle de sa conduite.

Le même Pennalosa , en passant par la France , porta aussi une lettre de François à sa mere , que ce Prince avoit laissée Régente , & qui résidoit à Lyon. Cette lettre ne contenoit

(a) Vera , Hist. de Charles V.

que ces mots : *Madame , tout est perdu fors l'honneur.* La Princesse fut accablée de ce malheur. Elle voyoit le Royaume sans Souverain , sans armée , sans Généraux , sans argent ; environné de tous côtés d'ennemis implacables & victorieux. Son unique ressource, dans des circonstances si cruelles , étoit l'espoir qu'elle conservoit de faire la paix avec le Roi d'Angleterre & même d'en recevoir du secours.

Si Henry avoit déclaré la guerre à la France par des vûes politiques , il est évident que la victoire de Pavie , & la captivité de François étoient les plus heureux événemens qu'il pût souhaiter , & les seuls capables de réaliser ses projets. Tant que l'on faisoit la guerre languissamment & sans nul avantage décisif , il ne pouvoit s'emparer que de quelques Villes frontieres , ou peut-être d'un petit territoire , qui lui auroit plus coûté à garder , qu'il n'en auroit tiré de profit. Ce n'étoit que par une grande révolution , qui anéantît

1525.

Henry s'allie
avec la Fran-
ce.

la puissance de la France, que Henry devoit espérer d'acquérir quelques Provinces considérables; en démembrant cette puissante Monarchie, & affectonnée à son gouvernement, & à ses Souverains. Mais il est probable que Henry n'avoit jamais porté ses vûes si loin. Il fut intimidé au contraire par cet événement important, & ne vit que son propre danger aussi bien que celui de toute l'Europe, dans la perte d'un contrepoids nécessaire à la puissance de Charles. Ainsi, au lieu de profiter de la situation déplorable de la France, il résolut de la secourir; &, comme la gloire de relever un ennemi abbattu sembloit se joindre à ses prétendus intérêts politiques, il n'hésita point à prendre ce parti généreux.

Quelques mécontentemens avoient aussi commencé à fermenter entre Charles & Henry; mais plus encore entre Charles & Wolsey. Ce Ministre tout puissant n'attendoit qu'une occasion de se venger des torts que l'Empereur avoit eus avec lui. La

conduite de Charles , après la bataille de Pavie , donna lieu au Cardinal de ranimer la jalousie & les soupçons du Roy contre son allié. L'Empereur soutint si mal ses premières apparences de modération , qu'il avoit déjà changé de style avec Henry ; au lieu de lui écrire de sa propre main , comme à son ordinaire , & de signer : *Votre affectionné fils & cousin* , il dicta ses Lettres à son Secrétaire , & signa seulement *Charles (a)*. Wolsey s'apperçut aussi que les caresses & les protestations dont l'Empereur remplissoit autrefois celles qu'il lui écrivoit , étoient sensiblement diminuées. Ce dernier refroidissement , causé sans doute par l'ivresse des succès , ne fut pas le moins imprudent & le moins contraire aux intérêts de Charles.

Henry eut cependant soin de sauver les apparences de son changement ; tandis qu'il prenoit de nouvelles mesures pour le consommer , il affecta d'entendre parler avec plai-

(a) Guichardin , lib. 16.

1525.

— fir de la victoire de Pavie & de la captivité de François. Il congédia publiquement un Envoyé de France, à qui, malgré la guerre, il avoit permis de résider à Londres (a) : mais aux sollicitations pressantes & soumises de la Régente, il entama une correspondance avec elle. Non-seulement il assura cette Princesse de son amitié & de sa protection, il exigea encore sa parole, qu'elle ne consentiroit point au démembrement de quelques Provinces du Royaume, pour la rançon de son fils. Il conserva néanmoins vis-à-vis de l'Empereur les dehors d'un zèle entreprenant pour la cause commune ; & cherchant à se procurer un prétexte de rompre avec lui, il dépêcha Tonstal Evêque de Londres, à Madrid, pour proposer à Charles de faire une invasion en France. Il demandoit que l'Empereur le mit en possession de la Guienne en allant sur le champ à la tête d'une armée puis-

(a) Du Bellay, liv. 43. Stowe, p. 221. Baker p. 273.

sante s'emparer de cette Province ,
& qu'il lui payât des sommes con-
sidérables , que ce Prince lui avoit
empruntées pendant son dernier sé-
jour à Londres. Il fut alors que l'Em-
pereur n'étoit en état de satisfaire ni
à l'une , ni à l'autre demande , &
qu'il étoit peu disposé d'ailleurs à le
rendre maître d'un si vaste territoire
sur les frontieres d'Espagne.

1525.

Tonstal l'instruisit encore , que
Charles , de son côté , se plaignoit
de l'Angleterre & en particulier de
Henry , parce que depuis l'année
précédente , ce Prince n'avoit ni
continué de payer les cent mille écus
par mois à Bourbon , ni envahi la
Picardie comme il s'y étoit engagé
par le Traité fait entre eux. Il ajoû-
toit à ces griefs qu'au lieu de persis-
ter dans l'intention d'épouser Marie
lorsqu'elle seroit en âge de conclure
cette union, Henry avoit écouté des
propositions de mariage avec Isabel-
le sa nièce , Princesse de Portugal ;
qu'il étoit entré dans un traité parti-
culier avec François ; & qu'il sem-

1525. bloit vouloir recueillir seul le fruit des avantages que la fortune avoit accordés aux armes impériales.

Le Roi, encore plus animé par ces nouvelles à suivre son projet, conclut son alliance avec la Régente, & s'engagea à procurer la liberté à François, à des conditions raisonnables (a). La Régente par un autre Traité, reconnut le Royaume de France débiteur de Henry, pour la somme d'un million huit cent écus, payables en cinquante mille écus tous les six mois. Elle promit de plus qu'après ce paiement Henry conserveroit pendant sa vie une pension annuelle de cent mille écus. Ainsi, malgré sa générosité, ce Monarque n'oublia pas de tirer parti de la situation critique de la France, en exigeant d'elle ces conditions lucratives. On fit encore le magnifique présent de cent mille écus à Wolsey, pour le prix de ses bons offices, mais sous la couleur décente

(a) Du Tillet, Recueil des Traités de Léonard, Tome 2. Herbert.

des arrérages qui lui étoient dûs à ~~raison~~ d'indemnité lorsqu'il se désista 1525.
de l'administration de Tournay.

Au milieu de ces arrangemens ,
Henri prévint que ce Traité avec la
France pourroit l'engager dans une
guerre avec l'Empereur ; il songea
à remplir ses coffres par de nouvel-
les impositions sur ses propres sujets.
Comme le Parlement avoit montré
quelque répugnance à répondre à
ses intentions sur cet article ; ce Prin-
ce suivit l'avis du fier Wolsey , & ré-
solut de faire usage de sa prérogative
seule pour exécuter son dessein. Il Mécontente-
mens des
Anglois.
expédia des commissions à toutes
les Cours des Shérifs pour lever qua-
tre (a) Shellings par livre sur les
biens du Clergé , trois Shellings &
quatre pences sur les Laïcs. Il étoit
si persuadé que son autorité devoit
être absolue , qu'il n'employa mê-
me pas , comme la première fois ,
la foible apparence d'un emprunt ,
pour voiler cette exaction arbitrai-

(a) Shelling équivalant à 12 sols d'Angleterre
& le penni à 1 sol.

1525. re. Il s'apperçut bientôt qu'il avoit trop présumé de l'obéissance passive de ses sujets. Le peuple, mécontent d'être chargé d'une nouvelle taxe, au-delà de celle qu'il payoit déjà, & plus encore de la méthode illégale de l'imposer, fit éclater ses plaintes, les murmures, & sa résistance lorsque les Commissaires voulurent la percevoir. L'opposition qu'il y apporta fut poussée jusqu'à la menace d'une révolte générale. Henry eut la prudence de s'arrêter au bord du précipice où il s'étoit exposé. Il écrivit à toutes les Cours des Shérifs, qu'il n'entendoit pas forcer ses sujets à ce dernier impôt, & qu'il n'en vouloit rien recevoir qu'à titre de *benévolence* (a). Il se flatta que le peuple, calmé par cette explication dissimulée, n'oseroit braver l'autorité royale, en refusant des secours demandés de cette manière. Mais les esprits une fois mis en fermentation ne pouvoient pas s'adoucir si facilement. Un Avocat qui de-

(a) C'est-à-dire, don gratuit.

meuroit dans la Cité, objecta un Statut à Richard III, par lequel il abolissoit ces levées de *bénévolence*; la Cour des Shérifs lui répondit, que Richard étant un usurpateur, & ses Parlemens des assemblées factieuses, ses Statuts ne pouvoient avoir force de loix contre la volonté d'un Monarque absolu & légitime, qui tenoit sa Couronne par droit héréditaire, & qui n'avoit pas besoin de mandier la faveur d'une populace licentieuse (a). Ces Juges allerent même jusqu'à affirmer que le Roi pouvoit imposer par des commissions semblables, toutes les taxes qu'il lui plairoit. Le Conseil Privé acquiesça promptement à ce Décret, qui anéantissoit le privilège le plus précieux au peuple, & qui rendoit tous les autres privilèges précaires. Armé de l'autorité si formidable de la prérogative royale, & d'un prétexte légal, Wolfey envoya chercher le Maire de Londres, & lui demanda ce qu'il donneroit pour

1525.

(a) Herbert, Hall.

1525.

fournir aux besoins de Sa Majesté. Le Maire parut désirer de consulter le Conseil commun avant que de s'ouvrir lui-même : mais le Cardinal éluda le danger d'une opposition unanime de la part des Aldermans ou Echevins , en exigeant qu'ils vinssent chacun en particulier conférer avec lui au sujet de la *bénévolence*. Les choses ne se passèrent pas si doucement dans les campagnes. Il y eut des espèces de révoltes en quelques endroits. Cependant aucune personne de marque ne s'étant mise à la tête du peuple , le Duc de Suffolk & le Comte de Surrey , alors Duc de Norfolk , parvinrent aisément , moitié par la persuasion , moitié par la force , à faire mettre bas les armes aux chefs des factieux , & à les engager à se rendre eux-mêmes prisonniers. Le Roi sentit qu'il seroit dangereux de punir des criminels , qui ne l'étoient que pour soutenir la cause du peuple. Il se détermina , malgré son caractère impérieux & violent , à leur accorder un pardon

général; & très-sagement il imputa leur
 leur faute, non pas au défaut d'o- 1525.
 béissance & d'affection, mais à leur
 pauvreté. Les coupables furent tra-
 duits devant la Chambre Etoilée, où,
 après une sévère accusation portée
 contre eux par le Conseil du Roi, le
 Cardinal dit „ que malgré leurs
 „ offenses grièves, le Roi, en confi-
 „ dération de leur misère, leur accor-
 „ doit son gracieux pardon, à con-
 „ dition qu'ils donneroient des ga-
 „ rans de leur bonne conduite pour
 „ l'avenir α. Ils répondirent qu'ils
 n'avoient point de caution à four-
 nir; mais le Cardinal d'abord, & en-
 suite le Duc de Norfolk, s'offrirent
 à leur en servir, après quoi ils furent
 absous (a).

Ces impositions arbitraires étant
 universellement attribuées aux con-
 seils du Cardinal, augmentèrent la
 haine générale qu'il s'étoit attirée; &
 l'acte de clémence, étant attribué au
 Roi seul, fut regardé comme une ex-

(a) Herbert, Hall, Stowe, 525. Hollingshed
 H. 391.

1525.

piation de sa part, pour avoir abusé de son autorité. Wolsey, soutenu également par celle du Roi & par celle du Pape, continua impunément de violer tous les privilèges Ecclésiastiques, beaucoup plus respectés alors, comme sacrés, que comme civils; après avoir déjà osé supprimer quelques Monastères, il tint tous les autres dans la servitude, & exerça sur eux une juridiction absolue. Sa commission de Légat lui donnoit le droit de les visiter, de les réformer, de les châtier; & il employoit Allen, son Agent ordinaire, à toutes ces opérations despotiques. Les Maisons Religieuses étoient obligées de composer pour leurs fautes réelles, ou prétendues, en donnant des sommes immenses au Cardinal ou à son Représentant. Cette oppression fut portée si loin, qu'il en parvint quelques murmures aux oreilles du Roi, peu accoutumées à s'ouvrir à des plaintes contre son favori. Il fit une réprimande sévère à Wolsey, qui le rendit, non pas plus honnête, mais du

moins plus prudent pour l'avenir. 1525.
Ce Ministre altier, avoit bâti un Palais superbe à Hampton-court, qu'il destinoit, sans doute, pour son usage, aussi-bien que celui de York, placé à Westminster. Mais, craignant de donner de nouvelles armes à l'envie par l'étalage de tant de magnificence, & voulant d'ailleurs appaiser le Roi, il lui fit présent de ce Palais, en assurant Sa Majesté qu'il l'avoit construit pour elle.

L'autorité absolue de Henry rendoit son gouvernement domestique, soit sur son peuple, soit sur ses Ministres, facile & expéditif. La seule conduite des affaires étrangères, demandoit de l'application, du tems & du travail. Elles étoient alors dans une telle situation, qu'il n'y avoit bientôt plus de sûreté pour l'Angleterre à rester entièrement neutre; la feinte modération de l'Empereur ne se soutint pas longtems. Il fut bientôt de notoriété générale, que ces vastes Etats, loin d'assouvir son ambition, ne lui paroissent que des moyens

1525. d'acquérir un Empire plus étendu. Les conditions qu'il propoſoit à ſon Prifonnier ; auroient anéanti la puiſſance de la France , & détruit la balance de l'Europe. Il exigeoit que ce Monarque lui rendit le Duché de Bourgogne , uſurpé , à ce qu'il prétendoit , par Louis IX ſur ſes ancêtres ; qu'il abandonnât la Provence & le Dauphiné , au Duc de Bourbon , pour en être poſſédés en plaine ſouveraineté , ſans fief ni hommage à la Couronne de France ; qu'il ſatisfît le Roi d'Angleterre , à l'égard des Provinces que ce Prince réclamoit comme ſon héritage ; & qu'il renonçât à toutes ſes prétentions ſur Naples , Milan , Genes , & tout territoire en Italie (a).

Ces demandes furent faites à François , auſſitôt après la Bataille de Pavie , & tandis qu'il étoit retenu à Pizzighetone. Juſques-là ce Prince avoit pris quelque confiance dans la magnanimité de l'Empereur ; mais cette prévention ne ſervit qu'à l'indigner

(a) Guichardin , lib. 16,

d'avantage

d'avantage quand il reconnut combien il s'étoit trompé. Il répondit 1525. qu'il vivroit & mourroit plutôt prisonnier, que de consentir au démembrement de son Royaume; & que, s'il étoit assez vil pour accepter des conditions si dures, ses sujets ne les lui laisseroient pas remplir. Il offrit pour le prix de sa liberté, de renoncer à tous ses droits sur l'Italie; d'assister l'Empereur pour recouvrer les territoires usurpés sur l'empire par les Vénitiens; de dégager Charles de l'hommage qu'il devoit à la France pour la Flandre & l'Artois; d'épouser Eléonore, sœur de Charles, car François étoit veuf alors, & de lui reconnoître le Duché de Bourgogne en dot, & pour héritage de ses enfans (a).

François fut encouragé de nouveau à persister dans ses offres, parce qu'il apprit des dispositions favorables de Henry à son égard, & des alarmes qui avoient saisi les principales Puissances d'Italie à la nouvelle

(a) De Vera, Hist. de Charles V.

de sa défaite & de sa captivité. Il
1525. étoit cependant fâché d'être si éloigné
de l'Empereur avec lequel il falloit
qu'il traitât. Il desira d'être transféré à
François est transféré à Madrid.
Madrid. Madrid, dans l'espérance qu'une entre-
vue personnelle opéreroit beaucoup
en sa faveur. Il se persuadoit que si
Charles n'étoit pas obsédé par ses
Ministres, il lui trouveroit cette no-
ble franchise dont lui-même étoit
capable. François fut bientôt con-
vaincu de son erreur. L'Empereur
se tint quelque tems loin de lui, sous
prétexte d'une assemblée des Etats à
Tolède; &, après qu'elle fut rom-
pue, il différa encore de rendre visi-
te au Roi son Prisonnier. Il attachait
même une sorte de délicatesse à ce
procédé en feignant de craindre que
son aspect ne fut désagréable à Fran-
çois & n'eût l'air d'une insulte, s'il
hazardoit de voir ce Prince avant
qu'il y eût des arrangemens conve-
nus entr'eux. Le défaut d'exercice, &
peut-être encore plus, les réflexions
amères sur sa triste situation, firent
tomber François dans une maladie

de langueur. Charles eut peur alors 1525.
 que la mort de son captif ne le privât
 de tous les avantages qu'il se propo-
 soit de tirer de lui. Il alla le voir au
 Château de Madrid, &, comme il
 s'approchoit du lit où étoit François,
 ce Prince lui dit : » Vous venez visi-
 » ter votre Prisonnier ». Non, ré-
 » pondit l'Empereur, je viens visi-
 » ter mon frere & mon ami, qui au-
 » ra bientôt sa liberté ». Il adoucit
 ainsi son affliction par plusieurs dis-
 cours de cette nature, qui eurent un
 si bon effet qu'en peu de jours le Roi
 malade se rétablit (a); & s'occupa
 lui-même à discuter ses intérêts, &
 les clauses d'un Traité avec les Mi-
 nistres de l'Empereur.

Pendant que cette négociation s'a-
 vançoit avec lenteur, la fortune jeta
 dans les mains de l'Empereur une
 nouvelle occasion d'aggrandir ses
 possessions en Italie. François Sfor-
 ce, impatienté que son investiture
 de Milan fut si longtems différée, &
 voyant qu'elle ne lui seroit même ac-

(a) Herbert, de Vera, Sandoly.

1525.

cordée qu'à des conditions onéreuses, tâcha de gagner Pescara, Général de l'Empereur, & de l'engager à conspirer contre son maître. Pescara feignit de se laisser séduire; mais il révéla toute l'intrigue, & reçut ordre

1526.

de s'emparer du Milanez. Charles ne fit pas mystère de l'intention où il étoit de faire faire le procès à Sforce comme coupable de trahison envers son Seigneur-Lige & son Souverain; & de confisquer son fief (a). Cet incident resserra l'union des Puissances d'Italie avec la France; ainsi l'Empereur, en voulant trop envahir, se mit en danger de perdre tous ses avantages. Ses craintes augmentèrent quand il apprit que François avoit envoyé l'abdication de sa Couronne à la Régente, pour autoriser le règne du Dauphin à sa place. Quoique ses ordres ne fussent pas exécutés à cet égard, ils prouvoient la ferme résolution où ce Monarque étoit de ne jamais se soumettre aux conditions insoutenables qu'on exigeoit de lui. La principale difficulté

(a) Guichardin, lib. 16.

du traité se réduisoit alors à l'article du Duché de Bourgogne. François 1526. avoit même consenti à céder cette Province; mais il demandoit provisoirement sa liberté. Toute confiance mutuelle étoit perdue entre ces Princes, & chacun d'eux craignoit que l'autre n'abusât de la sienne, s'il exécutoit le traité le premier.

A la fin l'Empereur se relâcha de sa rigueur à cet égard, & l'on signa un traité à Madrid, duquel on devoit espérer la fin de toutes contestations entre ces deux grands Monarques. La principale condition étoit de rendre la liberté à François, & de recevoir ses deux fils aînés pour ôtages, pour assurer la restitution de la Bourgogne: il fut encore stipulé que, s'il survenoit quelque obstacle à l'exécution de cet article, soit par l'opposition des Etats de cette Province, ou de ceux du Royaume, François retourneroit à sa prison dans l'espace de six semaines, & n'en sortiroit qu'à l'entier accomplissement du traité. Il y avoit encore plusieurs autres articles,

1526.

tous excessivement rigoureux pour le Roi prisonnier ; & Charles développa évidemment son intention de réduire l'Italie & la France à la dépendance la plus dure.

La plupart des Ministres de l'Empereur prévirent que , malgré les protestations , & les sermens solennels exigés de François , ce Prince n'exécuteroit jamais un traité si désavantageux , ou plutôt si ruineux , si funeste pour lui-même , sa postérité , & son pays. En remettant la Bourgogne entre les mains de l'Empereur , il donnoit une entrée dans le cœur de son Royaume au plus redoutable de ses ennemis : en sacrifiant ses alliés d'Italie , il se privoit de tout secours étranger ; & , en armant son oppresseur de toutes les forces , de toutes les richesses de ce pays opulent , il le mettoit en état de foumettre quiconque voudroit lui résister. D'autres motifs de passion & de ressentiment non moins actifs devoient se joindre encore à ces grandes vûes d'intérêt , lorsque François.

Prince qui se picquoit de générosité ,
réfléchissoit sur la rigueur avec la-
quelle il avoit été traité pendant sa
captivité ; & sur les cruelles condi-
tions auxquelles il se trouvoit libre.
On prévoyoit aussi que l'émulation
& la rivalité qui avoient subsisté si
long-tems entre ces deux Monarques,
inspireroient la plus forte répugnance
à François pour céder la supériorité à
son antagoniste ; d'autant mieux que ,
par toute sa conduite , l'Empereur
devoit lui paroître peu digne de l'a-
vantage que la seule fortune venoit
de lui donner. Les Ministres , les
amis , les sujets , les alliés du Monar-
que François , ne pouvoient lui man-
quer de crier d'une voix unanime ,
que le premier objet d'un Souverain
étoit la conservation de son peuple ;
que les loix de l'honneur , au-dessus
de tout intérêt pour un particulier ,
étoient subordonnées pour un Roi ,
au devoir important de veiller à la
sûreté de son pays. On ne pouvoit
imaginer que François fût assez ro-
manesque dans ses principes , pour

1526.

1526. ne pas trouver un casuiste indulgent dans la raison d'Etat, si plausible en elle-même, & qui flattoit à la fois les passions dont il étoit animé comme Prince, & comme homme.

Telles étoient les conjectures raisonnées de la plupart des Ministres de Charles ; & particulièrement de Gattinara son Chancelier (a). Il lui avoit conseillé de traiter François avec plus de générosité ; son avis étoit qu'on lui rendît la liberté à des conditions si modérées qu'elles l'engageassent, non par les foibles liens d'un traité, mais par les nœuds les plus puissans de l'honneur, à exécuter pleinement ce qu'il auroit promis. L'avidité de l'Empereur l'empêchoit de suivre ce conseil généreux & sage. Cependant la crainte d'une confédération générale de l'Europe l'empêchoit aussi de retenir François captif, & de prendre avantage du trouble que l'absence de ce Prince devoit nécessairement occasionner dans son Royaume. Tou-

(a) Guichardin, lib. 16.

jours incertain de la sincérité de son prisonnier, il saisit le moment qui précéda leur séparation pour lui demander en particulier & comme ami, s'il comptoit sérieusement exécuter le traité de Madrid, il ajouta qu'à tout événement il lui juroit de lui rendre sa liberté; qu'ainsi le désir de la recouvrer ne devoit plus l'engager à la dissimulation; qu'il pouvoit lui parler à cœur ouvert & sans aucune crainte à ce sujet. François connoissoit trop bien le caractère de Charles pour se fier à ses protestations. Il l'assura de nouveau de la fidélité, & de l'exactitude avec laquelle il observoit sa parole. L'Empereur répondit que François étoit maintenant son ami & son allié le plus cher; mais que si jamais il trahissoit ses engagements, ce qu'on ne pouvoit soupçonner, il se croiroit fondé à lui reprocher une conduite si indigne & si honteuse; & à ces mots, les deux Monarques se séparèrent.

En rentrant dans ses Etats, François livra ses deux fils aînés en ôtage

Le 18. Mars
François recouvre sa liberté.

1526. aux Espagnols. Il monta un cheval turc, & , prenant le galop , il s'écria plusieurs fois en portant la main sur son front , *je suis encore Roi*. Il arriva bientôt à Bayonne , où il fut reçu avec des transports de joye par la Régente & par toute la Cour. Il écrivit immédiatement après à Henry , qu'il reconnoissoit ne devoir sa liberté qu'à ses bons offices ; & lui protestoit de suivre entierement ses conseils dans tout ce qui se passeroit entre l'Empereur & lui. Lorsque l'Espagne envoya demander à François , la ratification du traité de Madrid qu'il devoit envoyer dès qu'il seroit libre, ce Prince éluda la proposition , sous le prétexte qu'il falloit assembler provisoirement les Etats de la France & de la Bourgogne pour obtenir leur consentement. Les Etats de Bourgogne s'assemblerent en effet aussitôt , & réclamerent contre l'article qui stipuloit l'aliénation de leur Province ; ils déclarerent que leur résolution étoit de s'opposer , même par la force des armes , à l'exécution

d'une clause si injuste & si onéreuse. 1526.
 Alors le Ministre de l'Empereur somma François, conformément au traité de Madrid, de retourner dans sa prison; mais au lieu de se mettre en chemin, le Monarque François, rendit public le traité qu'il avoit secrètement conclu à Cognac, peu auparavant, contre les desseins ambitieux & les usurpations de l'Empereur (a). 22. Mai

Le Pape, les Vénitiens, & les autres Etats de l'Italie, qui se trouvoient sérieusement intéressés dans ces événemens, attendoient avec inquiétude, quelle résolution François prendroit, après avoir recouvré sa liberté. Clement, qui présumoit que ce Prince n'exécuteroit jamais un traité si contraire à ses intérêts, & à son indépendance, lui avoit offert avec franchise de le relever de tous ses sermens, & de tous ses engagements. François étoit entré sans hésiter dans la confédération qu'on lui avoit proposée. Ce Roi, le Pape, les Vén-

(a) Guichardin, lib. 17.

1526. nitien, les Suisses, les Florentins, le Duc de Milan, stipulerent entr'autres articles, qu'ils obligeroient l'Empereur à délivrer les deux jeunes fils de France, pour une somme d'argent convenable; & à restituer Milan à Sforce sans difficulté & sans délai. On proposa au Roi d'Angleterre d'accéder à ce traité, non-seulement comme partie contractante, mais aussi comme protecteur de la sainte Ligue, nom qu'on lui donna. On convint que, si l'on parvenoit à reconquérir Naples sur l'Empereur, en conséquence de cette confédération on payeroit 30000 ducats par an au Roi d'Angleterre; & à Wolsey une pension de 10000 ducats en considération des services qu'il avoit rendus à la Chrétienté.

François désiroit ardemment que cette grande confédération en imposât assez à l'Empereur pour l'engager à se relâcher de l'extrême rigueur du traité de Madrid. Cette espérance lui fit ralentir ses préparatifs de guerre; & différer d'envoyer des

renforts à ses alliés d'Italie. Le Duc ~~de Bourbon~~ de Bourbon s'étoit mis en possession de tout le Milanez , dont l'Empereur comptoit lui donner l'investiture. Ce Général avoit levé une armée considérable en Allemagne, avec laquelle il s'étoit rendu redoutable à toutes les Puissances d'Italie ; ils avoient d'autant plus lieu de le craindre , que la dévastation de leurs Etats lui devenoit une ressource nécessaire. Faute d'argent Charles n'avoit pû faire distribuer la paye aux soldats : sans leur amour pour Bourbon ils se feroient mutinés ; leur affection seule pour ce Général les avoit contenus jusqu'alors ; il prit le parti de les mener à Rome , & de leur promettre le pillage de cette Ville opulente. Il fut tué lui-même aux pieds de ses murailles en plaçant une échelle pour les escalader ; ses soldats , plus irrités que découragés par sa mort, donnerent l'assaut avec la plus grande valeur , & entrèrent dans la place l'épée à la main. Ils y exercèrent toutes les horreurs que l'on peut attendre de la

1527.

6. Mai.

1527.

férocité du soldat lorsqu'il rencontre une résistance opiniâtre, & de son insolence ordinaire après le succès. Cette Ville fameuse, exposée à tant de désastres par sa célébrité même, n'en avoit jamais éprouvé de semblable dans aucun tems de la part des Barbares, qui l'avoient souvent subjuguée. Le massacre & le pillage qui continuerent plusieurs jours, furent les moindres maux que les malheureux Romains souffrirent (a). Tout ce que la religion ou la pudeur rendoit le plus sacré, ou le plus respectable, sembloit exciter davantage les insultes de la soldatesque. Les filles furent violées dans les bras de leurs parens, & jusqu'aux pieds des autels, où elles avoient été chercher un asyle. Des Prélats vénérables par leur grand âge, après avoir essuyé tous les outrages, & même toutes les tortures imaginables, furent jetés dans des cachots affreux; on joignit à ces traitemens inhumains la

(a) Guichardin, lib. 18. du Bellay, Stowe, p. 527.

menace fréquente d'une mort cruelle, jusqu'à ce qu'ils révélassent l'endroit où étoient leurs trésors, ou qu'ils rachetassent leur liberté par des sommes exorbitantes. Clement même, qui s'étoit fié à ce que son caractère devoit avoir d'imposant, & qui avoit négligé de se dérober à l'ennemi par la fuite, fut investi dans le Château Saint-Ange. On n'eut aucuns égards pour sa dignité; elle ne fit au contraire qu'animer les railleries insultantes des Allemands, qui, étant pour la plupart Luthériens, satisfaisoient leur animosité par l'humiliation du souverain Pontife. 1527.

Lorsque la nouvelle de ce grand événement parvint à l'Empereur, ce jeune Prince, accoutumé à l'hipocrisie, affecta de paroître affligé du succès de ses propres armes. Il prit, & il fit prendre le deuil à toute sa Cour: il arrêta les réjouissances qui se faisoient pour la naissance de son fils Philippes: &, sachant que l'artifice le plus grossier, lorsqu'il est secondé par l'autorité, en impose tou-

1527.

jours au peuple , il ordonna des prières dans toutes les Eglises pendant plusieurs mois , pour la liberté du Pape , pendant qu'il auroit pû le délivrer d'un seul mot.

La douleur que Henry & François montrèrent des malheurs de leur allié , étoit beaucoup plus sincere. Ces deux Monarques , peu de jours auparavant le Sac de Rome , dans un Traité conclu (a) à Westminster , renouvelèrent les premières alliances ; convinrent d'envoyer des Ambassadeurs à Charles , pour le sommer de recevoir deux millions d'écus pour la rançon des deux Princes François , & de lui demander le remboursement des sommes qu'il avoit empruntées de Henry. Les Ambassadeurs , en cas de refus , devoient être suivis de Hérauts pour lui déclarer la guerre. Les Pays-Bas devoient être le théâtre de cette guerre dans laquelle on devoit employer une armée de trente mille hommes d'infanterie , & de quinze cent hommes

(a) Le 30 Avril.

d'armes, dont les deux tiers seroient fournis par François, & le reste par Henry. Pour resserrer encore l'al-
 1527.
 liance entre ces deux Princes, il étoit
 stipulé que François, ou son fils le
 Duc d'Orléans, comme on en con-
 viendroit dans la suite, épouserait la
 Princesse Marie, fille de Henry. Ces
 deux Monarques ne furent pas plu-
 tôt instruits de l'entreprise du Duc
 de Bourbon, que, par un nouveau
 Traité, ils changerent la scène de la
 guerre projetée, & choisirent l'Ita-
 lie au lieu des Pays-Bas. Ils n'y fu-
 29. May.
 rent que plus vivement déterminés
 dès qu'ils furent la détention du Pa-
 pe; & ils résolurent d'agir avec la plus
 grande vigueur pour lui procurer sa
 liberté. Wolsey même traversa la
 mer pour avoir une entrevue avec
 François & pour concerter leurs me-
 sures. Ce Ministre déploya toute la
 1. Juilleto.
 grandeur, le faste & la magnificence
 qu'il avoit coutume d'étaler. Il se fit
 suivre d'un cortège de mille che-
 vaux. Le Cardinal de Lorraine & le
 Chancelier Alençon allerent à sa ren-

1527.

contre à Boulogne : François même, indépendamment du droit qu'il accorda à cet orgueilleux Prélat de rendre la liberté à tous les prisonniers, dans tous les lieux de son passage, vint au-devant de lui jusqu'à Amiens; il s'avança même quelques miles au-delà de cette Ville, pour lui faire encore plus d'honneur. On stipula que le Duc d'Orléans épouserait la Princesse Marie; &, comme l'Empereur sembloit faire quelques démarches pour assembler un Concile général, les deux Rois convinrent de ne le pas reconnoître, & de gouverner les Eglises de leurs Etats, chacun de leur propre autorité, tant que durerait la captivité du Pape. Wolsey fit quelques tentatives pour étendre sa commission de Légat jusqu'en France, & même en Allemagne. Il s'aperçut que ses efforts étoient inutiles; & ce ne fut pas sans chagrin qu'il se vit obligé de renoncer à cette entreprise ambitieuse (a).

18. Septem-
bre.

Pour cimenter encore d'avantage

(a) Burnet, lib. 3. Col. 12. & 13.

L'union de ces deux Princes, on conclut quelque tems après un nouveau 1527.
Traité à Londres, par lequel Henry se défistoit pour toujours de ses prétentions sur la Couronne de France; prétentions qu'on pouvoit en effet regarder comme chimériques, mais qui ont souvent servi de prétexte à l'imprudente nation Angloise pour faire la guerre à la France. En reconnaissance de ce défistement, François s'engagea pour lui & ses successeurs à payer à perpétuité cinquante mille écus tous les ans à Henry & à ses successeurs; pour donner encore plus d'autenticité à ce Traité, on convint que les Parlemens, & la haute Noblesse des deux Royaumes le scéléroient de leur consentement. Le Maréchal de Montmorency, suivi de plusieurs personnes de distinction, & d'un pompeux cortége, se rendit à Londres pour le faire ratifier, & fut reçu avec tout l'appareil convenable à cette occasion. La terreur que l'aggrandissement de l'empereur répandoit dans tous les es-

1527.

prits, avoit éteint l'ancienne animosité qui subsistoit entre ces deux nations ; & pendant plus d'un siècle, l'Espagne, quoique Puissance éloignée, fut l'objet de la jalousie de l'Angleterre.

Cette apparence de cordialité entre les François & les Anglois donnoit en vain de l'importance à l'Ambassade qu'ils envoyèrent conjointement à l'Empereur. Ce Monarque ambitieux n'en fut pas plus disposé à se soumettre aux conditions que lui imposeroient ces nouveaux Alliés ; à la vérité il se désista de la demande qu'il avoit faite de la Bourgogne pour la rançon des deux Princes de France ; mais il insista sur ce qu'avant qu'il leur rendît la liberté, François évacuât Gênes & toutes les forteresses qu'il occupoit en Italie. Charles ne se relâcha pas davantage sur la résolution où il étoit de faire juger Sforce, & de confisquer le Duché de Milan, en punition de sa prétendue trahison. Les Héraults Anglois & François, en conséquence

de leurs ordres déclarerent la guerre à l'Empereur, & lui firent le défi accoutumé. Charles répondit au Hérault Anglois avec modération. Mais il traita le Hérault François avec hauteur. Il s'étendit en reproches contre le manquement de foi de son maître; rappella toute la conversation particuliere qu'il avoit eue avec lui, à Madrid avant leur séparation; & offrit de prouver en combat singulier que ce Monarque en agissoit d'une façon deshonorante. François repoussa ces reproches par un démenti, en représaille du Cartel; & après avoir demandé la sûreté du champ de bataille, il offrit à son tour de soutenir sa cause les armes à la main. Il y eut plusieurs messages faits à ce sujet; cependant, malgré la valeur reconnue de ces deux Princes, leur projet de duel n'eut pas lieu. Les François & les Espagnols dispu-toient avec une ardeur égale, auquel de leurs Souverains devoient rester la honte de l'infidélité: mais par-tout les gens sages gémirent sur l'ascen-

1527.

1527. dant & les caprices de la fortune ; tous convinrent que le Prince le plus intégrè, le plus généreux, le plus sincère avoit été réduit par de malheureux événemens, à la nécessité cruelle, mais indispensable, de manquer à sa parole pour conserver son peuple ; & que son rival, qui lui étoit inférieur par les qualités de l'ame, n'en auroit pas moins à jamais, le droit de lui imprimer cette tache ineffaçable.

Quoique ce fameux duel proposé entre Charles & François n'eût aucune suite à l'égard de ces Princes mêmes, il produisit une altération considérable dans les mœurs de ce siècle. L'usage des combats particuliers, qui faisoit partie d'une jurisprudence antique & barbare, s'observoit encore dans les occasions solennelles ; cet usage étoit même alors autorisé par le Magistrat Civil : bientôt le duel devint à la mode dans les occasions les plus frivoles ; bientôt, sur les plus légères injures, on se crût fondé, & même obligé en

honneur à se venger de ses ennemis
par cette voye. Ces maximes auffi
absurdes qu'héroïques, firent répan-
dre le sang le plus illustre de la Chré-
tienté, pendant plus de deux siècles;
&, malgré la sévérité des loix, l'Em-
pire du préjugé n'est pas encore dé-
truit sur cet article.

1527.

1527.

CHAPITRE IV.

Scrupules sur le mariage du Roi d'Angleterre ; Il les adopte ; Anne de Boleyn ; Henry sollicite son divorce auprès du Pape ; Le Pape y est favorable ; Menaces de l'Empereur ; Conduite équivoque du Pape ; La cause est évoquée à Rome ; Chute de Wolsey ; Commencement de la réformation en Angleterre ; Affaires étrangères ; Mort de Wolsey ; Assemblée d'un Parlement ; Progrès de la réformation ; Assemblée d'un Parlement ; Rupture du Roi avec Rome ; Assemblée d'un Parlement.

MALGRÉ la déférence extrême que l'on avoit pour le Pape avant la réformation, le mariage de Henry VIII, avec Catherine d'Arragon, veuve du frere de ce Prince, n'avoit pas passé sans scrupule & sans difficulté.

Scrupules sur le mariage du Roi.

culté. En général , les préjugés du peuple étoient fort contraires à ces unions conjugales formées entre de si proches Alliés. Quoique le feu Roi eut fait célébrer ce mariage , lorsque son fils n'avoit encore que douze ans , il avoit laissé appercevoir l'intention où il étoit de faisir une occasion favorable pour le dissoudre (a). Il ordonna au jeune Prince de faire des protestations contre (b) cet engagement , lorsqu'il auroit atteint l'âge de le remplir ; & lui recommanda en mourant de ne pas consommer une alliance aussi extraordinaire , & dont la validité ne seroit jamais universellement reconue. Après l'avénement de Henry VIII à la Couronne , quelques membres du Conseil-Privé , sur-tout le Primat Warham , se déclarerent ouvertement contre la résolution qu'on avoit prise d'accomplir ce mariage. La jeunesse & la dissipation du Roi ,

1527.

(a) Apomaxis de Morison , p. 13.

(b) Morison , p. 13. Reine Marie d'Heylin ; p. 2.

1527.

~~l'empêcherent~~ l'empêcherent quelques tems à la vérité, d'avoir des scrupules sur son état; mais il arriva des événemens qui l'éclairerent enfin sur les sentimens du public à ce sujet. Les Etats de Castille s'étoient opposés au mariage de Charles avec Marie, fille de Henry, fondés, entre autres choses, sur la naissance illégitime de cette jeune Princesse (a). Lorsqu'il fut question ensuite de l'accorder à François Duc d'Orléans, & qu'on ouvrit cette négociation avec la France, l'Evêque de Tarbe, Ambassadeur François, réveilla la même objection (b). Ces incidens commencerent à jeter des doutes dans l'esprit du Roi; cependant d'autres causes concoururent à fortifier ses remords, & rendirent sa conscience plus timorée.

Le Roi adopte ces scrupules.

La Reine avoit au moins fix ans de plus que Henry. La décadence de sa beauté, jointe à quelques infirmités particulières avoit contribué, malgré la bonne conduite & les grandes quali-

(a) Lord Herbert. Vie de Wolsey de Fiddés.

(b) Rymer, xlv. 129. 203. Heylin, p. 3.

tés de cette Princeſſe , à dégouter ſon Epoux de ſa perſonne. Elle avoit eu pluſieurs enfans de lui ; mais tous étoient morts dans leur tendre enfance, excepté une fille qui lui reſtoit encore. Le Roi fut d'autant plus frappé de ces pertes réitérées , que la malédiction prononcée par l'ancien Teſtament contre ceux qui épouſent la veuve de leur frere , eſt de ne point avoir de poſtérité. Il déſiroit vivement un enfant mâle. Cet unique déſir l'avoit engagé les années précédentes à porter ſes vœux à Catherine , jeune Lady , fille de Jean Blount ; il en eut un fils , en marqua la plus grande joye , & le créa ſur le champ Duc de Richemond. La ſucceſſion à la Couronne étoit un objet qui inquiétoit tout le monde , depuis que la validité du mariage de Henry paroiſſoit douteuſe. On craignoit que le droit d'hérédité ne fût conteſté à Marie , tant à cauſe de ſa naiſſance équivoque , que de la foibleſſe de ſon ſexe ; on prévoyoit avec chagrin que le Roi d'Ecoſſe ,

1527.

1527.

se regardant alors comme le plus proche héritier , feroit valoir ses droits , & replongeroit le Royaume dans le trouble & dans la confusion. Les maux encore récents des guerres civiles , & des convulsions données au gouvernement , par les concurrens à la Royauté , avoient laissé une impression profonde dans les esprits. Toute la nation souhaitoit enfin quelque événement qui pût la garantir de ces calamités. Le Roi étoit excité à la fois , par ses sentimens particuliers , & par l'intérêt du bien général , à solliciter la dissolution de son mariage avec Catherine d'Arragon.

Henry affirma que les scrupules de sa conscience avoient été d'abord l'effet de ses propres réflexions , & qu'ayant consulté l'Evêque de Lincoln son confesseur , il avoit trouvé ce Prélat dans les mêmes doutes sur cet article. Le Roi étant lui-même grand casuiste , & savant Théologien continua donc d'examiner la question plus sérieusement & par ses

propres recherches. Il eut recours à Thomas d'Aquin : il vit que ce célèbre Docteur , dont l'autorité étoit grande dans l'Eglise , & absolue sur lui , avoit traité ce sujet , & qu'il prononçoit expressément l'illégitimité de ces sortes de mariages. Les prohibitions , disoit Thomas , sont contenues dans le Lévitique ; celle entre autres d'épouser la veuve de son frere est morale , éternelle & fondée sur une sanction divine ; selon lui , le Pape pouvoit dispenser des Loix de l'Eglise , & non pas de celles de Dieu , qui ne peuvent être changées que par le Législateur qui les a faites. L'Archevêque de Cantorbéry fut prié de se charger de cet examen & de consulter ses confreres ; tous les Prélats d'Angleterre , excepté Fischer , Evêque de Rochester , donnerent chacun leur sentiment écrit de leur main , & cacheté de leur sceau ; ils se trouverent unanimement d'avis (a) que le mariage du Roi étoit

1527.

(a) Burnet , Vol. I. p. 38. Stowe , p. 548.

1527.

~~illicite~~. Wolsey fortifia encore cette opinion dans l'esprit de son maître (a), partie pour accélérer une rupture totale avec l'Empereur, neveu de Catherine, partie pour resserrer d'avantage l'union contractée avec la France en mariant Henry à la Duchesse d'Alençon, sœur de François, & peut-être partie pour se venger de la Reine mere, qui avoit réprimandé ce Ministre sur quelques libertés peu convenables à son caractère & à son rang (b). Mais, quoique le Roi n'eût été d'abord porté au divorce que par les inquiétudes de sa conscience, & les suggestions de son favori, il y fut bientôt déterminé par un motif plus pressant.

Anne de
Boleyn.

Anne de Boleyn venoit de paroître à la Cour; elle avoit été nommée fille d'honneur de la Reine. Cette place lui procura des occasions fréquentes de voir le Roi, & de causer avec lui: bientôt il conçut

(a) Le Grand, Vol. 3. p. 46. 166. 168. Saunders. Heylin, p. 4.

(b) Burnet, Vol. 1. p. 38. Strype, Vol. 1. p. 88.

pour elle la passion la plus violente. 1527.

1527.

Cette jeune personne , si célèbre par son élévation & par ses malheurs , étoit fille de Sir Thomas Boleyn , que Henry avoit employé en plusieurs Ambassades ; ce Seigneur étoit allié à la plus haute Noblesse du Royaume ; sa mere étoit fille du Comte d'Ormond , son grand-pere ; Sir Geoffroi Boleyn , qui avoit été Maire de Londres , avoit épousé une des filles & cohéritiere du Lord Hastings (a) , & sa femme , mere d'Anne , étoit fille du Duc de Norfolk. Anne de Boleyn , quoiqu'elle fût alors très-jeune , avoit accompagné la sœur du Roi à Paris , lorsque cette Princesse épousa Louis XII , Roi de France. Après la mort de ce Monarque & le retour de la Reine Douairiere en Angleterre , Anne , dont les perfections & la beauté avoient captivé l'admiration générale , dès sa plus tendre enfance , fut retenue au service de Claude ,

(a) Préface de la vie d'Elisabeth par Camden. Burnet , Vol. I. p. 44.

1527.

Reine de France , épouse de François I. Claude étant morte aussi , Anne passa dans la maison de la Duchesse d'Alençon , Princesse d'un rare mérite. Le tems précis auquel Anne de Boleyn revint dans sa patrie n'est pas exactement connu. Si l'on en peut croire ce que le Roi raconta lui-même de cet événement , ce fut après qu'il eut conçu des inquiétudes sur la légitimité de son mariage avec Catherine. Ses scrupules lui avoient déjà fait rompre tout commerce conjugal avec la Reine ; mais , comme il conservoit toujours pour elle les égards & les attentions de l'amitié , il avoit occasion , dans les visites qu'il lui rendoit , de remarquer la beauté , la jeunesse & les graces d'Anne de Boleyn. Il découvrit que les qualités de son ame n'étoient pas inférieures aux charmes de sa personne , & forma le dessein de la placer sur le Trône. Cette résolution , s'affermir d'autant plus en lui , qu'il trouva un obstacle invincible à son amour

dans la modestie & la vertu de cette ~~Catherine~~
jeune personne , qui ne lui laissoit 1527.
aucune autre sorte d'espérance. La
politique , la délicatesse de conscien-
ce , & l'inclination de Henry , se
trouverent ainsi d'accord pour lui
faire desirer son divorce avec Cathe-
rine ; il se détermina à le solliciter
auprès du Pape Clément , & il en-
voya Knight son Secrétaire à Rome
pour y négocier cette affaire.

Il se garda bien de paroître don-
ner atteinte à l'autorité du souve-
rain Pontife , en fondant sa deman-
de sur ce que le saint Pere n'avoit
pas droit d'accorder des dispenses
au premier degré de consanguinité.
Il se réduisit à trouver des nullités
dans la Bulle que Jules avoit fait ex-
pédier pour le mariage de Henry &
de Catherine. C'est une maxime
reçue à la Cour de Rome que , si
l'on surprend au Pape quelque con-
cession , ou quelque Indulgence sur
un faux exposé , la Bulle peut être
ensuite annullée. On se servoit or-
dinairement de ce prétexte , lors-

Henry solli-
cite son di-
vorce auprès
du Pape.

1527.

qu'un Pape vouloit casser quelques Décrets de ses prédécesseurs. La Bulle de Jules fut examinée en conséquence, & fournit plus d'une nullité de cette nature; plusieurs Tribunaux favorables à Henry leur donnerent les couleurs les plus spécieuses, pour appuyer ses moyens de divorce. Il étoit dit, par exemple dans le préambule, qu'elle avoit été accordée à la sollicitation de ce Prince, quoiqu'il fût de notoriété publique, qu'il n'avoit alors que douze ans: il étoit aussi affirmé, comme un autre motif de demander cette Bulle, que ce mariage devoit nécessaire pour conserver la paix entre les deux Couronnes, quoiqu'il n'y eut aucune apparence de division entre elles. Ces défauts d'exactitudes dans les faits, parurent des raisons, ou des excuses suffisantes à Clément pour annuler la Bulle de Jules, & il accorda une dispense à Henry pour procéder à un second mariage (a).

(a) Collier, Histoire Ecclésiastique, Vol. 2. p. 25. de la Cote, lib. Vitell. p. 9.

Quand le prétexte de cette Indulgence auroit été moins plausible, la situation du Pape le dispoſoit fortement à ſaiſir l'occaſion d'obliger le Monarque Anglois. Ce Pontife étoit alors priſonnier de l'Empereur ; il n'avoit nulle eſpérance de recouvrer ſa liberté à des conditions ſupportables, ſans les efforts de la Ligue que Henry, la France & les puiffances d'Italie avoient formé, pour ſ'oppoſer à l'ambition inſatiable de Charles. Lorsque Knight eut ſon audience particulière de Clément, il en reçut donc une répoſe très-favorable, & on lui promit d'abord de faire expédier le Bref que ſon maître deſiroit (a). Peu de tems après cette négociation, la marche de l'armée Françoisé en Italie, ſous le commandement de Lautrec, obligea les Impériaux à rendre la liberté à Clément ; le ſaint Pere ſe retira à Orvietto, où le Sécretaire, & Sire Gregoire Cuſſali, réſident du Roi à Rome, lui renouvelèrent leurs ſol-

1527.

Le Pape y
eſt favorable.

1528.

(a) Burnet, Vol. 1. p. 47.

1528.

licitations. Il étala les mêmes protestations d'amitié, de reconnoissance & d'attachement pour Henry, mais ils ne le trouverent plus aussi décidé qu'ils s'y attendoient à leur accorder la dispense promise. L'Empereur, ayant appris la négociation du Roi à Rome avoit exigé la parole du Pape, qu'il ne feroit aucune démarche dans cette affaire sans la communiquer auparavant aux Ministres Impériaux. Clément, les mains liées par cette promesse, & toujours intimidé par les forces que l'Empereur avoit en Italie, sembla vouloir éluder la Requête de Henry. Cependant il se laissa d'être importuné par les Ministres Anglois, & leur remit enfin une commission pour Wolsey, par laquelle il l'autorisoit comme Légat, à examiner la validité du mariage du Roi, & la Bulle de Jules, conjointement avec l'Archevêque de Cantorbéry, ou quelque autre Prélat d'Angleterre (a). Il accorda aussi une dispense provision-

(a) Rymer, xiv. 237.

nelle pour le mariage du Roi , avec une autre personne , & promit d'expédier incessamment une Bulle décrétale pour annuler celui de Catherine. Mais Clément représenta les conséquences qui pouvoient résulter contre lui de ces permissions , si elles venoient à la connoissance de l'Empereur. Il conjura les Ambassadeurs de les tenir secrètes , ou de n'en faire aucun usage jusqu'à ce qu'il fût en état d'assurer sa liberté & son indépendance. Il leur conseilla en particulier de saisir le moment favorable d'ouvrir la scène sitôt qu'ils le trouveroient ; de se hâter de conclure le mariage de Henry avec une autre personne , dès qu'ils auroient déclaré invalide celui qu'il avoit contracté avec Catherine ; & leur ajouta qu'alors ils lui feroit moins difficile de confirmer ces procédures , après qu'on les auroit faites , que de les autoriser auparavant par son consentement & sa puissance spirituelle (a).

1528.

(a) Collier, de Cott. lib. Vitall. B. 10.

1528.

Lorsque Henry reçut la commission & la dispense que ses Ambassadeurs lui apportèrent, & qu'il fut le conseil du Pape, il exposa toute l'affaire à ses Ministres & demanda leur avis sur une position si délicate. Le Conseil observa le danger qu'il y auroit à procéder de la manière qui étoit indiquée, & que le Pape pourroit justement appeller irrégulière & précipitée; que s'il jugeoit à propos de ne pas confirmer ce qu'on auroit fait, & de désavouer l'avis clandestin qu'il auroit donné, le second mariage du Roi se trouveroit nul, les enfans qu'il en pourroit avoir seroient déclarés illégitimes, & son premier mariage deviendrait plus indissoluble que jamais (a). En réfléchissant sur le caractère & la situation du souverain Pontife, Henry sentit qu'un semblable événement étoit si possible, & même si probable, qu'il seroit imprudent de s'y exposer.

Clément VII étoit un Prince de

(a) Fra-Paolo, lib. 1. Guichardin.

beaucoup d'esprit & d'un jugement exquis, lorsque la timidité, dont il 1528. avoit peine à se défendre, lui permettoit de faire usage de ses talens & de sa pénétration naturelle. Mais la captivité, & d'autres infortunes qu'il avoit souffertes, pour être entré dans une Ligue contre Charles, avoient singulièrement affecté son imagination; il en devint incapable ensuite de prendre des résolutions courageuses dans aucune affaire publique; sur-tout quand il se trouvoit en opposition avec les intérêts ou les inclinations de ce Monarque. Les forces impériales étoient alors toutes puissantes en Italie: elles pouvoient retourner attaquer Rome, encore sans défense, & exposée aux mêmes calamités qui l'avoient déjà désolée. Indépendamment de ces dangers, Clément en voyoit, ou s'imaginait en voir d'autres qui menaçoient encore plus immédiatement sa personne & sa dignité.

Charles, qui connoissoit le caractère timide du saint Pere, menaçoit L'Empereur
menace le
Pape.

1528.

perpétuellement d'assembler un Concile Général : il prétendoit qu'il étoit indispensable de réformer l'Eglise, & qu'il falloit corriger les abus excessifs que l'avarice & l'ambition de la Cour de Rome avoient introduits dans toutes les branches de l'administration Ecclésiastique. La puissance de Clément même, ajoutoit-il, avoit besoin d'être limitée. Sa conduite exigeoit qu'on la reprimât, & l'on pouvoit douter que son exaltation au Trône pontifical fût parfaitement canonique. Ce Pape avoit toujours passé pour fils naturel de Julien de Médicis, qui étoit de la Maison souveraine de Florence. Léon X son cousin, l'avoit à la vérité déclaré légitime, sur une prétendue promesse de mariage faite entre son pere & sa mere; mais peu de gens croyoient que cette déclaration fût bien fondée & eût une autorité suffisante (a). Quoique le Droit Canon eût observé le silence à l'égard de l'exaltation des Bâtards, au Siège pontifical, le

(a.) Fra-Paolo, lib. 1.

peuple conservoit fortement le préjugé que cette tache, dans la naissance de quelqu'un, suffisoit pour l'exclure d'un si saint ministère; ce préjugé n'étoit gueres moins dangereux qu'une loi d'exclusion. D'ailleurs le Droit Canon s'expliquoit nettement sur un autre point; il déclaroit tout homme, coupable de simonie, incapable d'être élu souverain Pontife. Une Bulle sévère de Jules II, avoit ajouté de nouvelles fonctions à cette loi, en statuant que toute élection simoniaque seroit nulle, quand même les Cardinaux y auroient donné un consentement postérieur. Malheureusement Clément avoit fait un billet au Cardinal Colonne, portant promesse d'avancer ce Cardinal, s'il parvenoit lui-même à la Papauté à la faveur de sa voix & de ses bons offices: & Colonne absolument dévoué à l'Empereur, menaçoit à tout moment de rendre ce billet public (a).

En même tems que Charles es-

(a) Fra-Paolo, lib. 1.

1528.

frayoit le Pape, il tâchoit aussi de le séduire par des espérances qui n'avoient pas moins d'ascendant sur lui, que la crainte. Dans le tems où l'armée de l'Empereur saccageoit Rome, & faisoit Clément prisonnier, les Florentins, enflâmés du désir de leur ancienne liberté, avoient profité des malheurs du saint Pere pour secouer le joug de la Maison de Médicis: ils s'étoient révoltés contre elle, avoient aboli son autorité dans Florence, & rétabli leur premiere Démocratie. Pour assurer mieux leur liberté renaissante, ils étoient entrés dans l'alliance cimentée entre la France, l'Angleterre & Venise contre l'Empereur. Clément voyoit qu'au moyen de ce traité, ses Confédérés ne pouvoient plus le secourir dans le rétablissement de sa famille, celui de tous les événemens qu'il désiroit avec le plus de passion. Il savoit que l'Empereur seul étoit en état de le faire réussir, & , quelque fidélité que le Pape promit à ses Alliés, à la moindre lueur d'espérance

il étoit toujours prêt à écouter les propositions d'accommodement avec ce Monarque (a). 1528.

L'Angleterre n'ignoroit pas que ces vûes & les intérêts dominoient le Pape. On prévoyoit aussi l'opposition que l'Empereur ne manqueroit pas d'apporter au divorce de Henry, tant pour l'honneur & l'intérêt de Catherine, tante de Charles, que pour contrarier un ennemi. On croyoit qu'il seroit dangereux de prendre des mesures importantes sur la foi chancelante des promesses d'un homme du caractère de Clément; dont la conduite renfermoit toujours quelque duplicité, & qui pouvoit si peu répondre de lui-même. La route la plus sûre, pour arriver au but, sembloit être d'engager le Pape si avant qu'il ne lui fût plus possible de reculer; on voulut se servir aussi de l'incertitude où il paroissoit flotter alors, pour arracher de lui les permissions les plus étendues. Stephen Gardiner, Secrétaire du Cardinal,

(a) Fra-Paolo.

1528.

& Edouard Fox, Aumônier du Roi furent envoyés à Rome à cet effet. Ils eurent ordre de solliciter une commission du Pape, rédigée de telle manière, qu'il fût obligé de confirmer la Sentence des Commissaires, quelle qu'elle pût être; & qu'il ne lui restât pas la liberté de révoquer la commission, ou d'évoquer l'affaire à Rome sous aucun prétexte (a).

Conduite
ambigue du
Pape.

Les mêmes raisons qui faisoient désirer au Roi d'obtenir ces pouvoirs, confirmoient le Pape dans la résolution de les refuser. Il étoit déterminé à ne se jamais fermer les voyes de réconciliation avec l'Empereur; il ne se faisoit nul scrupule de sacrifier toutes autres considérations au point qui lui paroissoit le plus essentiel à sa sûreté propre, & à celle de sa famille. Il accorda donc une nouvelle commission, qui joignoit Campeggio à Wolsey pour le jugement de la validité du mariage

(a) Le Lord Herbert, Burnet, Vol. 1. p. 29. dans la Collect. Le Grand, Vol. III. p. 28. Strype, Vol. 1. p. 93. avec app. n^os 23, 24, &c.

du Roi ; mais on ne put gagner sur lui d'y insérer les clauses que l'on souhaitoit. Quoiqu'il remit à Gardiner, une lettre portant promesse de ne pas révoquer cette commission, la promesse étoit faite en termes si équivoques, qu'elle lui laissoit le droit de la rétracter (a) quand il lui plairoit.

1528.

Campeggio avoit quelques obligations au Roi, mais il dépendoit encore plus du Pape ; & en conséquence il se conforma entièrement aux vûes de sa Sainteté. Quoiqu'il reçut sa commission en Avril, il employa tant d'artifices pour différer son départ, qu'il n'arriva qu'au mois d'Octobre en Angleterre. La première démarche qu'il y fit, fut d'exhorter Henry à ne pas poursuivre son divorce. Ce conseil déplut ; il s'en apperçut, & ajouta que son intention étoit aussi d'engager la Reine à se retirer dans un Couvent ; & qu'il étoit de son devoir de tenter d'abord les moyens de terminer à l'amiable

(a) Le Lord Herbert, p. 221. Burnet, p. 52.

1528.

tous les différens entr'elle & le Roi (a). Pour adoucir encore plus Henry, il lui montra ensuite, ainsi qu'au Cardinal, la Bulle décrétale qui annulloit le premier mariage avec Catherine. Mais les prieres les plus pressantes n'obtinrent jamais de lui, qu'il laissât entrer quelqu'autre personne du Conseil-Privé dans ce secret (b). Il essaya seulement d'adoucir ses refus en assurant le Roi, & Wolsey du désir sincere qu'avoit le Pape de les satisfaire dans toutes les demandes qui feroient raisonnables. Il leur en donna même une preuve en leur faisant voir que la requête pour supprimer quelques Monasteres & les convertir en Cathédrales & en Evêchés, avoit obtenu le consentement de sa Sainteté (c).

1529.

Ces démarches ambiguës, qu'on remarqua dans la conduite du Pape & du Légat, tinrent la Cour d'Angleterre en suspens, & détermine-

(a) Herbert, p. 225.

(b) Burnet, p. 58.

(c) Rymer, Vol. xlv. p. 270. Strype, p. 110 & 111. Appen. n°. 28.

rent le Roi à attendre patiemment le résultat de tant d'incertitudes. 1529.

Dans cet intervalle la fortune sembla lui offrir une occasion plus sûre de se tirer de ses embarras actuels. Clément fut attaqué d'une maladie dangereuse ; & les Cardinaux commencerent déjà leurs intrigues pour l'élection de son successeur. Wolsey , soutenu par la France & par l'Angleterre, espéroit de monter sur le Trône de Saint Pierre (a) ; il paroît qu'en effet , si le saint Siège fût devenu vacant alors , ce Ministre seroit parvenu à ce faite de grandeur, qui étoit depuis long-tems l'objet de son ambition. Mais , après plusieurs rechutes , le Pape guérit , & reprit le même caractère de fausseté , le même plan de politique insidieuse avec laquelle il avoit toujours joué la Cour d'Angleterre. Il continua d'amuser Henry par les protestations de l'attachement le plus cordial ; & de lui promettre une décision prompte & favorable de son procès. Mais il suivoit en même-

(a) Burnet , Vol. 1. p. 63.

1529.

~~Charles~~ tems ses négociations secretes avec Charles , & perséveroit dans la résolution de sacrifier toutes ses promesses , & tous les intérêts de la religion Romaine à l'élévation de sa famille. Campeggio , qui étoit parfaitement instruit de ses vûes , & entièrement docile à ses intentions , éloignoit à force de ruses le jugement définitif de cette grande affaire ; & donnoit le loisir à Clément d'arranger son traité avec l'Empereur.

Charles , qui connoissoit l'extrême empressement du Roi pour le succès de cette affaire , étoit bien résolu à l'empêcher , jusqu'à ce que Henry cherchât à le gagner lui-même : il vouloit qu'il lui sacrifiât son alliance avec François ; alliance qui avoit soutenu jusqu'alors le Trône chancelant de France contre les forces supérieures de l'Espagne. Il écouta donc favorablement les sollicitations de Catherine sa tante ; lui promit de la protéger hautement , & l'exhorta à ne point céder aux persécutions & à la méchanceté de ses ennemis.

nemis. Outre le caractère ferme & courageux de la Reine , plusieurs motifs importans l'engageoient à persister dans ses protestations contre l'injustice dont elle se voyoit menacée. Elle ne pouvoit envisager , sans indignation, l'horreur de rester flétrie de l'imputation d'inceste si son mariage avec Henry étoit cassé : l'illégitimité de sa fille , qui devenoit une conséquence nécessaire de cet événement , la pénétoit de la douleur la plus juste : le dépit d'abandonner un époux qu'elle aimoit , à une rivale qui lui en avoit dérobé le cœur , n'étoit pas un sentiment moins actif. Animée par tant de considérations pressantes , elle imploroit sans cesse l'appui de son neveu & sollicitoit vivement l'évocation de sa cause à Rome , seul lieu d'où elle croyoit pouvoir espérer justice. Dans toutes ses négociations avec le Pape , l'Empereur exigeoit toujours , comme article fondamental (a) , que le saint Pere révoquât la commission don-

1529.

(a) Herbert , p. 225. Burnet Vol. 1, p. 96.

1529. née à Campeggio , & à Wolsey.

1529.

31. Mai.
Jugement
sur le maria-
ge du Roi.

Les deux Légats cependant ouvrirent leur Tribunal à Londres & citerent le Roi & la Reine à y comparoître. Ils s'y présenterent en personne ; le Roi répondit à son nom , lorsqu'il fut appelé : mais la Reine , au lieu de répondre au sien , se leva de son siège , & se précipita aux pieds du Roi , où elle fit une harangue pathétique , que sa vertu , son rang & ses malheurs rendirent très-touchante. Elle lui représenta qu'elle étoit étrangere dans ses Etats , sans appui , sans conseils , sans secours ; exposée à toutes les injustices que ses ennemis voudroient exercer contre elle ; qu'elle avoit abandonné sa patrie , sans autres garans de sa sûreté que les liens sacrés qui l'unissoient à lui , & à sa maison ; qu'elle s'étoit attendue à trouver dans sa nouvelle famille un rempart contre tous les malheurs , & non pas à y éprouver des violences & des outrages ; qu'elle avoit été sa femme pendant vingt ans ; & qu'elle osoit l'attester lui-

même, que sa tendresse & sa sou-
 mission à toutes ses volontés, ne mé-
 ritoit pas le traitement indigne qu'on
 vouloit lui faire subir; qu'elle affir-
 moit encore le fait dont lui-même
 étoit certain; que lorsqu'elle l'avoit
 reçu dans son lit, les liaisons qu'elle
 avoit eues avec le frere du Roi n'a-
 voient pas été plus loin que la cé-
 rémonie du mariage; que leurs peres,
 les Rois d'Angleterre & d'Espagne
 étoient regardés comme les Princes
 les plus sages de leurs tems; qu'ils
 avoient sans doute agi par les vûes les
 plus saines & les plus pures, lorsqu'ils
 avoient formé l'union que l'on re-
 présentoit aujourd'hui comme si cri-
 minelle & si extraordinaire; qu'elle
 avoit acquiescé à leur décision; &
 qu'elle ne vouloit pas soumettre sa
 cause à un Tribunal, sur lequel ses
 ennemis avoient un ascendant trop
 visible pour lui laisser seulement l'es-
 poir d'en obtenir un jugement équi-
 table & impartial (a). Après avoir

1529.

(a) Burnet, Vol. I. p. 73. Hall. Stowe, p.
 543.

1529.

prononcé ce discours, elle se leva, fit une profonde révérence au Roi, & sortit de la chambre où elle ne voulut plus reparoître.

Après qu'elle fut sortie, le Roi lui rendit la justice de convenir qu'elle avoit toujours rempli les devoirs d'une épouse tendre & vertueuse, & que toute sa conduite avoit été conforme aux règles les plus austères de l'honneur & de la probité. Il insista seulement sur ses propres scrupules à l'égard de l'illégitimité de leur mariage. Il expliqua l'origine, les progrès, & les fondemens des doutes dont il étoit depuis si longtems, & si vivement agité à ce sujet. Il disculpa le Cardinal Wolsey d'avoir quelque part au trouble de sa conscience, & il demanda une sentence à la Cour, telle que la justice de sa cause pourroit la dicter.

Les Légats, après avoir cité de nouveau la Reine à se représenter devant eux, la déclarerent *contumace*, malgré son appel à la Cour de Rome; & procéderent ensuite à l'e-

xamen de l'affaire. Le premier point 1529.
 que l'on disputa fut la preuve de la
 consommation du mariage du Prince
 Arthur, avec Catherine, il faut
 avouer qu'après un si long intervalle
 de tems, & sur un tel fait, on ne
 pouvoit gueres exiger de plus fortes
 présomptions que celles qui établis-
 soient qu'il avoit été consommé. L'â-
 ge du Prince, qui passoit quinze ans;
 le bon état de sa santé, le tems assez
 considérable qu'il avoit habité avec
 son Epouse; plusieurs de ses expres-
 sions à ce sujet, faisoient des argu-
 mens très-favorables à l'affertion du
 Roi (a). Il n'avoit même pas été per-
 mis à Henry de prendre le titre de
 Prince de Galles, aussi-tôt après la
 mort de son frere, parce qu'on étoit
 incertain de la grossesse de sa belle-
 sœur. Pour assurer mieux à cette Prin-
 cesse, la possession de son douaire,
 l'Ambassadeur Espagnol avoit en-
 voyé en Espagne des preuves de la
 consommation de son mariage (b):

(a) Herbert.

(b) Burnet, Vol. 2. p. 35.

1529.

la Bulle de Jules même étoit fondée sur la supposition qu'Arthur n'avoit *peut-être* pas connu la Princesse : & dans le Traité qui fixoit le mariage de Henry , la consommation de celui du Prince Arthur étoit avouée des deux parts (a). Toutes ces particularités furent produites devant les Juges , & accompagnées de discussions sur l'étendue de l'autorité du Pape , & sur son pouvoir d'accorder des dispenses dans les degrés prohibés. Campeggio n'écouta ces raisonnemens qu'avec impatience ; malgré sa résolution de prolonger la procédure , il fut souvent tenté d'interrompre les dissertateurs & d'imposer silence au Conseil du Roi , quand on insistoit sur un sujet si désagréable. L'instruction du procès fut différée jusqu'au 23 de Juillet ; & Campeggio , principalement , prit sur lui de la conduire. Wolsey , quoique le plus ancien Cardinal , lui permit d'agir comme Président de la Cour , persuadé que l'examen de

(a) Rymer , xiii , p. 81.

cette affaire , dirigé par un Cardinal ~~italien~~
 Italien , feroit revêtu d'une plus 1529.
 grande apparence de candeur &
 d'impartialité , que si le Roi , ou son
 Ministre favori , y présidoit. Cette
 instruction sembloit tirer à sa fin ;
 le Roi attendoit chaque jour une
 sentence en sa faveur , lorsqu'à sa
 grande surprise , Campeggio tout-à-
 coup , sans en prévenir personne , &
 sur des prétextes frivoles , prorogea
 l'assemblée jusqu'au premier Octo-
 bre suivant (a). L'évocation qui ar-
 riva peu de jours après de Rome ,
 termina toutes les espérances de suc-
 cès , dont Henry s'étoit flatté si long-
 tems & avec tant d'inquiétudes.

Pendant qu'on instruisoit ce pro- La cause é-
 cès à Londres en présence des Lé- voquée à
 gats , l'Empereur avoit sollicité vi- Rome.
 vement le Pape par ses Ministres
 d'évoquer la cause à Rome ; & avoit
 employé pour y réussir tout ce que
 les menaces ou les promesses pou-
 voient opérer sur le caractère timi-
 de & ambitieux du Pontife. D'un

(a) Burnet , Vol. 1. p. 76 & 77.

1529.

autre côté, les Ambassadeurs Anglois, joints à ceux de France n'avoient pas été moins ardents à demander que les Légats rendissent un jugement définitif; mais, quoiqu'ils missent en usage les mêmes ressorts que l'Empereur, les objets qu'ils pouvoient présenter au Saint Pere pour l'intimider ou le séduire, n'étoient ni aussi déterminans, ni aussi immédiatement à la disposition de leurs maîtres, que ceux dont Charles appuyoit ses sollicitations étoient à la sienne (a). La crainte de perdre l'Angleterre, & de fortifier le parti des Luthériens par une acquisition si considérable, faisoit peu d'impression sur l'esprit de Clément, en comparaison de l'intérêt de sa propre sûreté, & du désir de rétablir les Médicis à la tête du gouvernement de Florence. Aussi-tôt donc qu'il fut d'accord de ses conventions avec l'Empereur, il affecta de se rendre aux cris de la justice en ayant égard à l'appel de la Reine Catherine; il suspendit la com-

(a) Burnet, Vol. 1. 75.

mission des Légats ; & il évoqua cette affaire à Rome. Campana , avoit auparavant communiqué à Campeggio l'ordre particulier de brûler la Bulle décrétale , qui lui avoit été confiée.

1529.

Wolsey envisageoit depuis long-tems cet événement , comme l'avant-coureur de sa propre ruine. Il avoit d'abord désiré que Henry épousât plutôt une Princesse Française qu'Anne de Boleyn ; cependant il avoit servi les intérêts de cette dernière avec toute la chaleur & l'activité possible (a). Il ne devoit donc pas être responsable de la malheureuse tournure que la partialité du Pape avoit fait prendre à cette affaire. Mais il connoissoit trop le caractère impétueux & véhément de Henry , qui ne pouvoit soutenir la contradiction , pour ne pas prévoir sa disgrâce. Ce Prince étoit accoutumé , sans examen , sans distinction , à vouloir que ses Ministres fussent garands du succès des affaires dont ils avoient la

(a) Collier , Vol. 2. p. 45. Burnet , Vol. 1. p. 53.

1529.

conduite. Anne de Boleyn, prévenue contre le Cardinal , lui imputoit aussi le renversement de ses espérances ; comme elle reparoissoit alors à la Cour , d'où elle s'étoit retirée par décence , tandis qu'on instruisoit le procès devant les Légats , elle reprenoit un nouvel empire sur l'esprit du Roi , & s'en servit beaucoup à l'aigrir contre Wolsey (a). La Reine même , & ses partisans , jugeant de lui par le rôle qu'il avoit joué ouvertement , ne dissimuloient pas non plus l'animosité qu'il s'étoit attirée de leur part. Les factions les plus opposées , sembloient alors se réunir pour accélérer la ruine de cet orgueilleux Ministre. La haute opinion même que Henry avoit prise de la capacité du Cardinal aidait encore à précipiter sa chute , en faisant attribuer à la malignité , ou à l'infidélité de ses intentions , le mauvais succès de cette entreprise , plutôt qu'au caprice de la fortune , ou à des mesures mal combinées : l'orage ne

(a) Cavendish , p. 40.

fondit cependant pas tout-à-coup sur ~~sa~~
 sa tête. Le Roi, qui, sans doute, 1529.
 ne pouvoit justifier par aucune bon-
 ne raison le refroidissement qu'il sen-
 toit pour son ancien favori, parut de-
 meurer quelque tems en suspens; il le
 reçut encore sinon avec les mêmes
 caresses qu'autrefois, du moins avec
 les dehors de l'estime & des égards.

Dès que la confiance & la faveur Chûtre de
Wolsey.
 d'un Souverain s'alterent une fois,
 il est presque impossible que l'indiffé-
 rence, ou même la réserve & la hai-
 ne ne leur succèdent pas. Le Roi 18. Octobre.
 étoit entraîné alors par un mouve-
 ment aussi rapide à perdre le Car-
 dinal, qu'il l'avoit aidé à l'élever.
 Sa Majesté envoya les Ducs de Nor-
 folk & de Suffolk lui redemander le
 grand Sceau; il refusa de le rendre
 sans un ordre exprès; Henry lui
 écrivit une lettre sur laquelle il le
 rendit; & le Roi en disposa en fa-
 veur de Sir Thomas Morus, hom-
 me qui, indépendamment de ses con-
 noissances étendues dans la littératu-
 res, réunissoit la vertu la plus subli-

1529.

me & l'intégrité la plus pure , au génie le plus vaste.

Wolsey eut ordre de sortir du Palais d'York , qu'il avoit bâti à Londres; quoique le Palais appartînt réellement à l'Evêché d'York, il fut confisqué par Henry , & devint ensuite la résidence des Rois d'Angleterre , sous le nom de Whitehall. Tous les meubles & la vaisselle furent destinés à l'usage du Roi. Leurs richesses & leur magnificence sembloient en effet plus convenables pour un Souverain que pour un particulier. Les tapisseries de son Palais étoient de drap d'or ou d'argent. Il avoit un buffet rempli de vaisselle d'or massif. Tout le reste de son mobilier étoit assorti à cette somptuosité. Tant d'opulence ne fut vrai-semblablement pas un des moindres motifs qu'on eut de le persécuter si violemment.

Le Cardinal reçut ordre de se retirer dans une maison de campagne qu'il possédoit près d'Hampton-court. Tous ceux qui avoient rampé à ses pieds pendant sa prospérité , l'aban-

Donnerent entierement dans ses revers. Il en fut lui-même abbatu ; & 1529.
la même trempe de caractère qui l'avoit rendu si vain de l'éclat de sa grandeur , lui fit sentir le coup qui le terrassoit avec plus d'amertume (a). La plus légère apparence d'un retour de faveur le jettoit dans les transports d'une joye indécente. Le Roi parut suspendre pendant quelque tems les effets de son mécontentement. Il l'assura de sa protection , & lui laissa les Evêchés d'York & de Winchester. Il lui envoya même une bague , comme un témoignage de son affection. Wolsey , qui étoit à cheval lorsque le courier le rencontra , sauta à terre , & se jeta à genoux dans la boue pour recevoir plus humblement cette marque de bonté du Roi (b).

Ses ennemis , qui craignoient son rappel à la Cour , ne cessèrent d'entretenir Henry des différentes fautes

(a) Strype , Vol. I. p. 114 & 115. App. n^o. 317 &c.

(b) Stowe , p. 547.

1529. de ce Ministre. Anne de Boleyn, surtout, qui ne l'aimoit pas, agit si puissamment contre lui, secondée par le Duc de Norfolk son oncle, qu'elle lui ôta tout espoir de rentrer dans sa première faveur. Wolsey congédia donc le nombreux cortège de ses domestiques; & , comme il avoit été un maître doux & bienfaisant, cette séparation ne se fit pas sans répandre beaucoup de larmes des deux côtés (a). Malgré quelques lueurs momentanées de son ancienne affection, le cœur du Roi parut alors totalement endurci contre son ancien favori. Il fit déferer sa conduite à la chambre Etoilée où il fut condamné. Peu satisfait de cette rigueur, il l'abandonna de nouveau à toute celle du Parlement, qui, après un long intervalle, étoit encore assemblé. La Chambre haute dressa une accusation de quarante-quatre articles contre Wolsey, & l'accompagna d'une supplique au Roi, pour que le Ministre fût puni & dépouillé

(a) Cavendish.

de toute autorité. Peu des membres de cette chambre contestèrent les articles de l'accusation ; cependant aucun de ces articles n'étoit assez important pour le faire citer , & la plupart consistoient en reproches généraux sur des choses à peine répréhensibles (a). Ils furent envoyés

1529.

(a) Le premier article de l'accusation contre le Cardinal , étoit de s'être procuré la commission de Légat : commission , qui lui ayant été donnée avec le consentement du Roi , ne pouvoit le rendre criminel. Plusieurs des autres articles regardoient l'exercice qu'il avoit fait de sa Légation. Quelques-uns lui imputoient à crimes , des actions particulières , qui , étoient ou naturelles , ou évitables à un premier Ministre , jouissant d'une autorité sans bornes ; comme de recevoir le premier toutes les dépêches des Ministres étrangers ; comme de souhaiter que toutes les sollicitations s'adressassent à lui. On l'accusoit aussi de parler du Roi comme de son égal , en disant , le *Roi & moi* : on lui reprocha même d'avoir mis quelquefois son nom avant celui du Roi , *ego & Rex meus*. Mais cette manière de s'exprimer est justifiée par l'idiome latin. On remarquera qu'on lui fit encore un crime de ce que , se sachant attaqué du mal vénérien , il parloit souvent à l'oreille du Roi. Plusieurs de ces articles étoient vagues , ou sans preuves. Le Lord Herbert va jusqu'à protester que jamais homme ne tomba dans un rang si élevé avec moins de crimes réels que lui. Peut-être cette opinion est-elle trop favorable au Cardinal. Cependant la réfutation que Cromwel fit de ces articles , & la manière dont la Chambre des Com-

1529. à la Chambre des Communes ; où Thomas Cromwel , ancienne créature du Cardinal , qui l'avoit tiré d'une condition très obscure , défendit son malheureux patron avec tant de chaleur , de courage & de générosité , que son zèle lui fit beaucoup d'honneur , & fonda la faveur qu'il acquit dans la suite auprès du Roi.

Les ennemis de Wolsey s'apercevant que son innocence , ou ses précautions le mettoient à l'abri de toute leur mauvaise volonté , eurent recours à un expédient fort extraordinaire. Ils l'accuserent d'avoir , contre un statut de Richard II , appelé communément le statut *des Communes* les rejetta , même dans ces tems d'un règne arbitraire , est presque la démonstration de l'innocence de Wolsey. Henry étoit sans doute obstiné à le perdre , lorsqu'après l'accusation du Parlement , il l'attaqua sur les Réglemens des Provisours , qui lui fournirent si peu de prises sur ce Ministre. Car cette accusation fut subséquente à l'attaque faite en Parlement , si l'on en peut croire Cavendish , dans la vie de Wolsey ; Stowe , p. 551 , & plus certainement encore les articles mêmes de cette accusation parlementaire. Histoire parlementaire , Vol. 3. p. 42. art. 7. Inst. de Cokept. 4. fol. 89.

viseurs, impétré plusieurs Bulles de Rome sans l'aveu du Roi; particulièrement celle qui l'investissoit de la commission de Légat; commission qu'il avoit exercée avec une autorité abusive. Il avoua cette faute, protesta qu'il ignoroit le statut & se remit lui-même à la miséricorde de Sa Majesté. Il étoit peut-être dans le cas de la Loi; mais cette Loi n'étoit plus en vigueur; il y avoit trop de sévérité à vouloir lui imputer à crime l'exercice d'une commission qu'il avoit fait ouvertement pendant plusieurs années, avec l'approbation du Roi & le consentement du Parlement & du Royaume. Sans parler de ce qu'il affirma toujours (a), & dont nous ne pouvons gueres douter, qu'il avoit obtenu la permission de Henry de la manière la plus formelle. Il auroit certainement pu la produire dans sa défense s'il n'avoit craint le danger qu'il y avoit à former la moindre opposition aux volontés absolues du Roi. Cependant

1529.

(a). Cavendish, p. 72.

1529.

on prononça une sentence contre lui qui le déclara déchû de la protection du Roi ; qui confisquoit ses biens & ses terres , & qui ordonnoit qu'il fût mis en prison. Quoique cette poursuite violente contre Wolsey ne déplût point à Henry , elle n'alla pas plus loin. Il lui accorda même le pardon de toutes ses fautes ; lui rendit une partie de sa vaisselle & de ses meubles , & continua toujours à laisser échapper de tems en tems quelques expressions de compassion & d'amitié pour lui.

Commence-
ment de la
réformation
en Angle-
terre.

Les plaintes réitérées contre les usurpations des Ecclésiastiques , étoient très-anciennes en Angleterre aussi bien que dans la plupart des autres Royaumes de l'Europe : comme on s'entrenoient publiquement par tout de ces matieres , les esprits s'étoient en quelque sorte familiarisés avec les idées d'hérésie ou d'innovation , auparavant si effrayantes. La Chambre des Communes , trouvant l'occasion favorable , fit passer plusieurs Bills pour restreindre les im-

positions levées par le Clergé ; l'un pour régler les frais mortuaires ; l'autre pour réprimer les exactions pratiquées dans les vérifications des testamens (a) ; un troisième contre la non résidence & la pluralité des bénéfices , & contre des Ecclésiastiques qui tenoient des terres à ferme : mais le plus dangereux coup que reçut l'ordre Ecclésiastique , fut porté par les déclamations qui s'éleverent presque d'une voix unanime dans cette Chambre , contre la dissolution des Prêtres , leur ambition , leur avarice & leurs usurpations continuelles sur les Laïcs. Le Lord Herbert (b) a même conservé le discours d'un Gentilhomme de Greyfinn qui est très-extraordinaire , & qui traite de matieres qu'on ne s'attend pas à trouver discutées dans ces tems là. Ce Gentilhomme s'é-

1529.

(a) Ces droits de vérification, entièrement arbitraires , étoient portés très-haut. Un membre de la Chambre des Communes , y dit qu'on avoit exigé de lui cent marcs d'argent pour cette formalité. Hall. fol. 188. Strype , Vol. 1. p. 73.

(b) Page 293.

1529.

tend sur l'excessive variété des opinions Théologiques qui s'étoient répandues chez diverses nations & en différens âges ; sur les controverses éternelles & embrouillées qu'autorise la plus grande partie des sectes ; sur l'impossibilité qu'un homme , encore moins un peuple , pût jamais ni connoître , ni , qui plus est , examiner les principes & les dogmes de chaque secte ; sur l'obscurité & l'indécision qui regnoient nécessairement sur ces objets de dispute : de-là , il infère que la seule Religion obligatoire pour le genre humain est la croyance d'un Être suprême , auteur de la nature , & la pratique indispensable du bien moral , pour obtenir les graces de cet Être tout-puissant. De tels sentimens feroient regardés comme très-hardis , même de notre tems , & ne se risqueroient pas sans précautions dans une assemblée publique. Quoique le premier effet des controverses en matieres de Religion pût avoir été d'encourager le cepticisme parmi quelques

Scholastiques, le zèle avec lequel le plus grand nombre s'attacha bientôt 1529.
à ces diverses opinions, bannit lui-même pendant longtems une liberté de penser si condamnable.

Les bills de réglemens concernant le Clergé trouverent de l'opposition dans la Chambre Haute. L'Evêque Fisher en particulier les attribua à la foi chancelante de la Chambre des Communes, & au dessein formé d'après les principes hérétiques du Luthéranisme, de dépouiller l'Eglise de son patrimoine, & de renverser la Religion nationale. Le Duc de Norfolk réfuta le Prélat en termes très-durs, & même jusqu'à l'indécence; tous deux en vinrent presque aux invectives; l'aigreur du discours de l'Evêque de Rochester eut des suites. Sir Thomas Audley, Orateur de la Chambre des Communes, porta ses plaintes au Roi des réflexions ameres que l'Evêque avoit hazardées sur leur compte (a), &

(a) Histoire parlementaire, Vol. 3. p. 59. Burnet, Vol. 2. p. 82.

1529. Fisher fut obligé d'adoucir & de réformer ses expressions.

Henry n'étoit pas mécontent que la Cour de Rome & le Clergé sentissent qu'ils dépendoient totalement de lui ; & que son Parlement , s'il vouloit en seconder les inclinations , étoit assez disposé à réduire la puissance & les privilèges Ecclésiastiques. La Chambre des Communes gratifia encore le Roi sur un autre point important : elle le déchargea de toutes les dettes qu'il avoit contractées depuis le commencement de son règne. Elle appuya ce Bill , qui causa bien des murmures , sur le prétexte des soins assidus que le Roi avoit pris de la nation ; & sur ce qu'il avoit employé régulièrement tout l'argent de ses emprunts au service public. La plupart des créanciers du Roi étoient des amis du Cardinal qui avoient été engagés par leur protecteur à contribuer aux sommes que Henry avoit demandées , & les courtisans du jour , (a) étoient bien-

(a) Burnet , Vol. 1. p. 83.

aîsés de faisir l'occasion de les mortifier. Plusieurs approuverent aussi le Bill dans l'espoir qu'il discréditeroit désormais une maniere d'emprunter si irréguliere & si contraire aux maximes du Parlement.

1529.

Ce qui se passoit en Angleterre étoit alors si intéressant pour le Roi, qu'il y donnoit toute son attention, & n'en conservoit que très-peu pour les affaires étrangères. Il avoit déclaré la guerre à l'Empereur; mais les avantages réciproques qui résul-
toient du commerce entre l'Angle-
terre & les Pays-Bas, l'avoient en-
gagé à stipuler une neutralité avec
ces Provinces. Excepté l'argent
dont il avoit contribué à la guerre
d'Italie, il n'exerçoit en effet aucune
hostilité contre les Etats de l'Empi-
re. La paix générale fut rétablie en
Europe cet Été. Marguerite d'Au-
triche, & Louise de Savoye eurent
une entrevûe à Cambray; elles con-
vinrent des articles de pacification
entre le Roi de France & l'Empe-
reur. Charles accepta deux millions

1529.

d'écus, au lieu de la Bourgogne, & il rendit les deux Princes François, qu'il avoit retenus en otage. Henry eut la générosité d'envoyer à son ami & son Allié François, une quittance de près de 600000. écus qui lui étoient dûs par ce Prince. Les confédérés Italiens de François, ne furent pas aussi satisfaits que le Roi de la paix de Cambray; ils se trouvoient presque abandonnés à la merci de l'Empereur, & sembloient n'avoir plus aucune ressource pour leur sûreté, que dans sa justice & sa modération. Florence, après une résistance courageuse, fut subjuguée par les armes Impériales; & finalement rentra sous la domination de la Maison de Médicis. Les Vénitiens furent mieux traités: on ne les obligea qu'à rendre quelques acquisitions qu'ils avoient faites sur les côtes de Naples. François Sforce même obtint l'investiture de Milan & le pardon de toutes ses fautes. L'Empereur passa en Italie en personne avec un cortège somptueux, &

& reçut la Couronne Impériale des mains du Pape à Boulogne. Ce Prince, âgé seulement alors de vingt-neuf ans, avoit déjà réussi dans toutes les entreprises par son courage & son habileté, & s'étoit rendu maître de la personne des deux plus grands Monarques de l'Europe. Il attira sur lui les yeux de tout le monde, & l'on ne manqua pas de former plusieurs pronostics sur l'accroissement de son Empire. 1529.

Quoique Charles parût prospérer de tous côtés, & que la conquête du Mexique commençât à diminuer la rareté de l'argent qu'il avoit éprouvée jusqu'alors, il se trouvoit menacé de quelques troubles en Allemagne; le desir qu'il eut de les terminer fut la principale cause des conditions modérées qu'il imposa aux puissances d'Italie. Le Sultan Solyman, un des Princes les plus accomplis qui eussent jamais régné sur l'Empire Ottoman, avoit presque totalement subjugué la Hongrie, porté même ses drapeaux sous

1529.

les murailles de Vienne, & quoi-
qu'il en eût levé le siège, il mena-
çoit encore de conquérir & de sou-
mettre toutes les possessions hérédi-
taires de la Maison d'Autriche. Les
Princes Luthériens de l'Empire,
voyant que la liberté de conscience
leur étoit refusée, avoient formé
une ligue pour leur propre défense
à Smalcalde : ils furent appelés Pro-
testans, de ce qu'ils protestèrent
contre les délibérations de la Diette
Impériale. Charles entreprit de les
faire rentrer dans l'obéissance ; sous
prétexte de défendre la pureté de la
Religion : il avoit conçu le projet
d'aggrandir sa propre famille en
étendant sa domination sur toute
l'Allemagne.

L'amitié de Henry étoit une cir-
constance essentielle, qui manquoit
encore à Charles pour réaliser ses
vûes ambitieuses. Henry sentoit de
son côté que le concours de Char-
les trancheroit seul toutes les diffi-
cultés qu'on opposoit à son divorce,
qui étoit depuis longtems l'objet de

ses vœux les plus ardens. Mais, d'une autre part, les intérêts de son Royaume sembloient demander qu'il conservât l'alliance de la France : son caractère fier ne pouvoit se prêter à une amitié cimentée par une sorte de contrainte ; il étoit accoutumé à ce que les plus grands Monarques lui fissent la cour, le sollicitassent & le prévinsent d'un ton soumis ; il ne pouvoit supporter patiemment l'espèce de dépendance, où cette malheureuse affaire sembloit l'avoir réduit : au milieu des inquiétudes qui l'agitoient, il avoit été souvent tenté de rompre toute union avec la Cour de Rome. Quoiqu'on l'eût élevé dans un respect superstitieux pour l'autorité du Pape, il est vraisemblable que l'expérience qu'il avoit faite lui-même de la politique intéressée & de la duplicité de Clément, avoient beaucoup contribué à lui ouvrir les yeux à cet égard. Il voyoit son autorité fermement établie dans l'intérieur de ses Etats : il remarquoit qu'en général ses sujets étoient mé-

1529.

1529. contens des usurpations des Ecclésiastiques & disposés à réduire les privilèges & la puissance du Clergé : il savoit qu'ils avoient sincerement applaudi à la poursuite de son divorce, qu'ils s'étoient même irrités du traitement indigne qu'il avoit reçu de la Cour de Rome, après lui avoir rendu tant de services & lui avoir marqué l'attachement le plus inviolable. Anne de Boleyn ajoutoit aussi ses insinuations pour l'exciter à se séparer de la communion du Pape. Elle y travailloit d'autant mieux que ce moyen étoit le plus prompt de tous ceux qui pouvoient la placer sur le Trône ; & que son éducation chez la Duchesse d'Alençon, Princesse très-favorable aux Réformés, l'avoit déjà disposée à recevoir leur nouvelle doctrine. Malgré tous ces motifs qui devoient animer Henry, il lui en restoit encore d'assez forts pour lui faire souhaiter un accommodement avec le souverain Pontife. Il craignoit le danger d'une si grande révolution, & le reproche

d'hérésie : il détestoit d'ailleurs toute liaison avec les Luthériens , les principaux Antagonistes du Saint Siége , dont il avoit lui-même pris une fois la défense , avec tant d'applaudissement , à ce qu'il imaginoit , qu'il trouvoit honteux de se rétracter : il auroit voulu d'ailleurs ne pas laisser appercevoir qu'une semblable conséquence étoit l'ouvrage d'une passion. Pendant qu'il étoit combattu par ces motifs contraires , on lui proposa un expédient qu'il accepta avec la plus grande satisfaction , parce qu'il paroissoit propre à lever toutes les difficultés.

Thomas Cranmer , Docteur au Collége des Jésuites de Cambridge , étoit alors un homme considéré dans cette Université , par son savoir , & plus encore par son caractère de candeur & de désintéressement. Il se trouva un soir par hazard avec Gardiner , nouveau Secrétaire d'Etat , & Fox , Aumônier du Roi. Comme l'affaire du divorce devint le sujet de la conversation , il lui échappa de

1529.

L'Université
est consultée
sur le maria-
ge du Roi.

1529.

dire que la voie la plus courte de tranquilliser la conscience du Roi, ou d'arracher le consentement du Pape, seroit de consulter toutes les Universités de l'Europe sur cette question ; attendu que, si elles approuvoient le mariage du Roi avec Catherine, les remords de Sa Majesté cesseroient ; & que, si elles ne l'approuvoient pas, le Pape auroit beaucoup de peine à résister aux sollicitations d'un grand Monarque, secondées par l'opinion des hommes les plus savans de la Chrétienté (a). On informa le Roi de cette proposition ; il en fut transporté de joie, & sentit que Cranmer avoit saisi le véritable côté de l'affaire (b). Il envoya chercher ce subtil Théologien, s'entretint avec lui, & conçut une haute opinion de sa sagesse & de son savoir. Il l'engagea à écrire en faveur du divorce &, en conséquence de l'expédient proposé, il employa immédia-

(a) Fox, p. 1860. Burnet, Vol. 1. p. 79. Speed, p. 769. Heylin, p. 5.

(b) Langlois dit, que le Roi s'écria que Cranmer avoit pris la truye par l'oreille.

tement après ses Agens à recueillir le jugement de toutes les Universités de l'Europe. 1529.

Si la question du mariage de Henry avec Catherine eût été examinée sur les principes d'une saine Philosophie , elle n'auroit pas paru susceptible de grande difficulté. La raison véritable pour laquelle les mariages à certains degrés sont prohibés par les Loix civiles , & condamnés dans la morale de toutes les nations , est puisée dans le soin que tout Législateur a dû prendre de conserver la pureté des mœurs. On avoit prévu que , si on autorisoit un commerce d'amour entre les plus proches parens , l'occasion fréquente des conversations particulières , surtout pendant la première jeunesse , introduiroit une dissolution universelle. Mais, comme les usages de chaque Pays varient considérablement & permettent une communication plus ou moins libre entre différentes familles , ou entre plusieurs personnes de la même , le précepte varie avec ses

1529.

causes : d'où il devient susceptible sans aucun inconvénient, d'une extension différente selon les divers âges & les divers peuples du monde. L'extrême délicatesse des Grecs ne permettoit aucune liaison entre les personnes des deux sexes, excepté celles qui vivoient sous le même toit. Les appartemens même d'une belle-mère & de ses filles, étoient presque aussi inaccessibles aux visites des fils du mari, qu'à celles des étrangers ou des parens éloignés : en conséquence il étoit permis à tout homme, chez cette nation, d'épouser non-seulement sa nièce, mais sa sœur du côté paternel : cette liberté étoit au contraire interdite aux Romains & aux autres peuples où une communication plus facile étoit permise entre les deux sexes. En raisonnant d'après ce principe, il semblera que le commerce intime dans les familles des grands Princes, est si gêné par l'étiquette du cérémonial, & par le nombre des gens attachés au service de leurs personnes, qu'il

ne peut rien résulter de dangereux, du mariage d'un beau-frere avec sa belle-sœur, surtout, si la dispense du souverain Pontife a été demandée auparavant, soit pour justifier ce qui, dans les cas ordinaires, pourroit paroître condamnable, soit pour empêcher que ces exemples ne deviennent trop communs. Comme les motifs importants du bien, ou du repos public, peuvent fréquemment exiger de telles alliances, entre les familles des Souverains, il y a plus de raison à ne point étendre jusqu'à eux l'excessive rigueur de la règle imposée aux simples particuliers (a).

1529.

(a) En jugeant cette question, même sur l'Écriture-Sainte, à laquelle on en appelloit à tout moment, les argumens que l'on faisoit en faveur du Roi étoient infirmes. Le mariage au degré d'affinité où s'étoit contracté celui de Henry & de Catherine est en effet prohibé dans le Lévitique; mais il est naturel d'interpréter cette prohibition comme faisant partie des Loix municipales, ou cérémoniales des Juifs. Quoiqu'on y dise dans la conclusion, que les Gentils avoient encouru la vengeance divine en violant les degrés de consanguinité, étendre cette maxime à tous les cas qui sont spécifiés auparavant, c'est supposer que les Écritures sont entrées dans des détails minutieux, où nous savons avec certitude que leurs

H v

1529.

Mais on avoit à répondre à ces observations, & à beaucoup d'autres qui pouvoient se faire, encore que l'usage, ce tyran qui gouverne les actions & les opinions des hommes, parloit en faveur de Henry. Epouser la veuve de son frere étoit un mariage si inusité qu'on n'en trouvoit point d'exemple dans l'histoire ou la tradition d'aucun peuple Chrétien. Quoique le Pape fût dans l'usage d'accorder des dispenses de préceptes moraux plus essentiels, & même pour des mariages entre parens à d'autres degrés, tels que ceux d'oncles & de nièces, l'imagination du

Ecrivains ne croyoient pas convenable de s'embarasser. La descendance du genre humain, d'un pere commun, avoit nécessairement obligé la premiere génération à se marier dans les degrés de consanguinité les plus proches : on nous rapporte des exemples de cette nature parmi les Patriarches : le mariage d'un homme avec la veuve de son frere, en certains cas, étoit non-seulement permis, mais même ordonné par les Loix de Moïse. On dit en vain que ce précepte étoit une exception à la Loi, & qui ne regardoit exactement que la nation Juive. Il en résulte toujours que de tels mariages ne sont impurs ni naturellement, ni moralement, sans quoi Dieu, l'Auteur de toute pureté, ne les auroit jamais permis dans aucun cas.

public n'étoit pas encore apprivoisée 1530.
 avec cet exercice particulier de son
 autorité. Cependant plusieurs Uni-
 versités de l'Europe (a), sans inté-
 rêts & sans partialité, n'hésiterent
 pas à donner leur avis en faveur du
 Roi; non seulement en France, cel-
 les de Paris, d'Orléans, de Bourges,
 de Toulouse, d'Angers, qu'on au-
 roit pû supposer trop dociles aux
 intentions de leur Prince, allié de
 Henry; mais aussi en Italie celles de
 Venise, de Ferrare, de Padoue, &
 même celle de Bologne, qui étoit
 sous la juridiction immédiate de
 Clément. Oxford (b), & Cambrid-
 ge (c) seules, firent quelques diffi-
 cultés; ces Universités, allarmées des
 progrès du Luthéranisme, & crai-
 gnant une séparation avec l'Eglise
 de Rome, n'osèrent donner leur
 sanction à un événement qui pou-
 voit devenir fatal à l'ancienne Reli-
 gion: cependant leur opinion étant

(a) Herbert Burnet.

(b) Wood, Hist. & Ant. Ox, lib. 1. p. 225.

(c) Burnet, Vol. 1. p. 6.

1530.

en effet conforme à celle des autres Universités de l'Europe , elles la donnerent enfin. Pour ajouter encore plus de poids à toutes ces autorités , le Roi engagea la Noblesse de son Royaume à écrire une lettre au Pape , par laquelle elle sollicitoit le saint Pere de casser le mariage de Henry avec Catherine , & le menaçoit en cas de déni de justice , des conséquences les plus dangereuses (a). Les deux convocations de Cantorbery & d'York , déclarerent ce mariage invalide , irrégulier & contraire à la loi de Dieu , dont aucun pouvoir humain ne pouvoit dispenser (b). Clément , toujours dirigé par l'Empereur , continua néanmoins de sommer le Roi de comparoître à son Tribunal de Rome , soit en personne , soit par Procureur. Mais le Roi , qui ne pouvoit en espérer un jugement tel qu'il le souhaitoit , refusa de s'y soumettre , & ne voulut même pas recevoir la citation , qu'il

(a) Rymer XIV. 455. Burnet, Vol. 1. p. 95.

(b) Rymer XIV. 454. 472.

regardoit comme une insulte , & 1530.
 comme une atteinte à son autorité
 Royale. Le pere d'Anne de Boleyn,
 créé Comte de Wiltshire , alla dire
 au Pape les raisons qu'avoit Henry
 de ne pas comparoître par Procu-
 reur ; & pour premier acte de l'irré-
 vérence que l'Angleterre alloit mar-
 quer au Souverain Pontife , l'Am-
 bassadeur refusa de baiser les pieds
 de sa Sainteté, qui les lui avançoit (a).

Les extrémités auxquelles le Roi
 s'étoit porté contre le Pape , & con-
 tre l'ordre Ecclésiastique , étoient
 naturellement très-désagréables au
 Cardinal Wolsey ; l'opposition qu'il
 y auroit marquée , & que le Roi
 avoit sans doute prévûe , est la rai-
 son la plus probable que l'on puisse
 prêter à Henry pour avoir persécuté
 son ancien favori avec tant de ri-
 gueur. Après que ce Ministre eut
 resté quelques tems à Asher , on lui
 permit de retourner à Richemond ,
 Palais que le Roi lui avoit donné
 en échange de celui d'Hampton-

(a) Burnet, Vol. I. p. 94.

1530.

court : mais les courtisans, qui craignoient toujours le danger de son voisinage pour Henry, s'intriguèrent si efficacement qu'ils lui firent donner l'ordre d'aller à son Evêché d'York. Le Cardinal sentit que toute résistance seroit vaine ; il fixa sa résidence à Cawood en Yorkshire, où il se contentoit de chercher à se faire aimer par sa bienfaisance & son affabilité. (a) Mais on ne le laissa pas long-tems tranquille dans cette retraite. Le Comte de Northumberland reçut l'ordre de faire arrêter Wolsey comme criminel de haute trahison, pour être conduit & jugé à Londres, sans égards à son caractère. Soit que ce fût la fatigue du voyage, ou l'agitation de son ame qui déranger la santé du Cardinal ; il fut attaqué en chemin d'une maladie, qui tourna en dissenterie. Il n'arriva qu'avec peine jusqu'à l'Abbaye de Leycester. Lorsque l'Abbé, & les Moines s'avancèrent pour le recevoir avec respect & cérémonial,

(a) Cavendish, Stowe, 554.

il leur dit qu'il venoit laisser ses os parmi eux. On le mit en effet sur le champ au lit d'où il ne se releva plus. Peu de tems avant d'expirer, il tint ce discours à Sir Villiams Kingstons Gouverneur de la Tour, à la garde duquel il étoit commis.

1530.

28. Novem-
bre.

» Je vous prie de me recommander
 » au Roi & de le conjurer de ma part,
 » de rappeler à son souvenir tout
 » ce qui s'est passé entre-nous dès le
 » commencement de mon ministère,
 » & spécialement à l'égard de son
 » affaire avec la Reine ; il connoî-
 » tra alors dans sa conscience si je
 » l'ai offensé. C'est un Prince né
 » pour dominer, & dont le cœur est
 » vraiment Royal ; il exposeroit la
 » moitié de son Royaume, plutôt
 » que de se relâcher de ce qu'une
 » fois il a voulu. Je vous proteste
 » que je me suis souvent mis à ses
 » genoux, & quelque fois trois heu-
 » res entières, pour combattre ses
 » résolutions & ses goûts, sans pou-
 » voir réussir à l'en détourner. Si j'a-
 » vois servi Dieu avec autant de zèle

1530.

„ que j'ai servi le Roi , il ne m'au-
 „ roit pas abandonné dans ma vieil-
 „ le. Je reçois la juste récompense
 „ que j'ai méritée pour avoir confa-
 „ cré avec trop d'indulgence tous
 „ mes soins , tous mes travaux , non
 „ pas au service de Dieu , mais à
 „ celui de mon Prince. Permettez-
 „ moi donc de vous avertir , si vous
 „ êtes du Conseil - Privé , comme
 „ votre sagesse vous en rend capa-
 „ ble , de prendre garde à ce que
 „ vous mettrez dans la tête du Roi ;
 „ car il ne vous sera plus possible
 „ ensuite de l'en dissuader. » (a)

Mort de
 Wolsey.

Ainsi mourut ce fameux Cardinal ,
 dont le caractère & la fortune sem-
 blent avoir été sujets aux mêmes
 vicissitudes. L'obstination & la vio-
 lence du Roi , justifient beaucoup
 la conduite reprochée à son favori.
 Lorsque nous considérons que la
 partie du règne de Henry , qui pré-
 céda le tems de Wolsey , fut infi-
 niment plus malheureuse & plus cri-
 minelle , que celle où ce Ministre

(a) Cavendish.

(a) Cavendish.

tint les rênes du gouvernement ,
nous pencherons à soupçonner de
partialité les Historiens qui se sont
efforcés de flétrir sa mémoire. Si
dans les affaires publiques il em-
ploya quelquefois pour ses propres
intérêts le crédit qu'il avoit sur son
maître dont il se vantoit de posse-
der seul le cœur , plutôt que pour
ceux de son maître même , il faut
se souvenir qu'il avoit en vûe le
Siège Pontifical où il auroit pû , s'il
y étoit monté , témoigner essentiel-
lement sa reconnoissance à Henry.
Le Cardinal d'Amboise , dont la mé-
moire est précieuse à la France , fai-
soit cette apologie de sa propre con-
duite , qui , à quelques égards , res-
sembloit assez à celle de Wolsey. On
a même lieu de penser que Henry
connoissoit bien les motifs qui fai-
soient agir ainsi son Ministre. Il fut
fort touché de sa mort lorsqu'on l'en
informa , & parla toujours de lui
d'une manière honorable pour sa mé-
moire ; ce qui prouve que les der-
nières persécutions qu'il exerça con-

1530.

1530. tre lui, n'étoient pas fondées sur la découverte de quelque perfidie; & qu'il y entroit plus d'humeur que de raison.

1531. On tint à la fois un Parlement & une Convocation; le Roi donna de fortes preuves de l'étendue de son autorité, aussi bien que de l'usage qu'il avoit dessein d'en faire pour abaisser le Clergé. Comme on avoit rappelé un ancien statut presque oublié, pour perdre Wolsey; & pour lui faire un crime de sa Légation, quoique le Roi eût trouvé bon qu'il la sollicitât, la même loi tourna contre les Ecclésiastiques. On prétendit que tous ceux qui s'étoient soumis à l'autorité du Légat, ce qui comprenoit toute l'Eglise d'Angleterre, avoient violé le statut des Provisours; & le Procureur Général informa contr'eux (a). La Convocation favoit qu'il seroit inutile d'opposer la raison ou l'équité à la volonté absolue du Roi, ou de répondre en faveur des

(a) Antiq. Brit. Eccles. p. 325. Burnet, Vol. 1. p. 106.

Ecclésiastiques qu'ils auroient été punis de résister à la Légation de Wolsey , exercée du consentement , & soutenue de l'autorité de Henry. La Convocation préféra donc de s'abandonner à la clémence de son Souverain , & consentit à payer 118840. l. pour l'obtenir (a). On exigea d'elle aussi la confession *que le Roi étoit le protecteur & le suprême chef de l'Eglise & du Clergé d'Angleterre* ; cependant quelques-uns de ses membres eurent la dextérité d'y faire insérer une clause, qui exténuoit l'entière soumission, & qui étoit conçue en ces termes : *Autant que les Loix de Jesus-Christ le permettent.*

Lorsque les Communes virent ce qui s'étoit passé à l'égard du Clergé , elles eurent peur pour elles-mêmes qu'on ne les inquiétât sur la soumission qu'elles avoient eues à la juridiction du Légat , ou qu'on n'exigeât quelques subsides d'elles, comme le prix de leur grace. Elles supplièrent donc Sa Majesté d'accorder

(a) Hollinshed , p. 923.

1531.

un pardon général à ses sujets laïcs ; mais le Roi rejetta leur supplique. Il dit que si jamais il lui plaisoit de faire cet acte de clémence, ce feroit de son propre mouvement ; & qu'il ne vouloit pas avoir l'air d'y être excité. En effet, quelque tems après, & lorsqu'on n'espéroit plus cette amnistie, il lui plut de l'accorder, & la Chambre des Communes lui en marqua sa reconnoissance (a).

1532.

15. Janvier.

Par l'exacte exécution du statut des Provisours que l'on rétablissoit, une grande partie des profits, & plus encore de la puissance de la Cour de Rome se trouvoit supprimée ; & l'union entre le Pape & le Clergé d'Angleterre, en quelque forte rompue. On fit passer un bill contre la levée des Annates, ou premiers fruits (b) ; c'étoit le revenu d'une année de tous les Evêchés vacants ; taxe imposée par la Cour de Rome, lorsque de nouveaux Prélats

(a) Chronique de Hall. Hollinshed, p. 923. Baker, p. 208.

(b) Burnet, Vol. 1. Collect, no. 41. Strype, Vol. 1, p. 144.

en recevoient leur Bulle , & qui produisoit des sommes considérables. Il y étoit ainsi passé au moins cent soixante mille livres sterling depuis la seconde année du règne de Henry. Le Parlement réduisit ce droit sur tous les bénéfices épiscopaux à cinq pour cent ; & pour mieux tenir le pape en respect , le pouvoir fut donné au Roi de régler ces payemens & de confirmer ou d'infirmer ces actes selon son plaisir : on vota encore , que quelques censures que ces reglemens attirassent de la Cour de Rome sur l'Angleterre , elles seroient jugées nulles ; que l'on diroit la Messe , & que les Sacremens seroient administrés comme si elles n'existoient pas.

Pendant cette séance , les Communes présenterent au Roi un long Mémoire des abus & des oppressions des Tribunaux ecclésiastiques. Elles travailloient à rédiger une loi pour les réprimer , lorsqu'il s'éleva une contestation , qui mit fin à la session avant que le Parlement eût expédié

1532.

Progrès de
la réforma-
tion.

1532. toutes les affaires. On avoit pris la coutume de faire de telles dispositions de ses biens & de ses terres par testament, ou d'autres façons, que l'on fraudoit non-seulement le Roi, mais tous autres Seigneurs de leurs droits, de leurs patrimoines & de leurs hypothèques. Par le même artifice le Roi se trouvoit privé du produit des mutations, qui n'étoit pas une des moindres parties de son revenu. Henry proposa un Bill qui ne tendoit qu'à faire des modifications, & non pas à remédier totalement à cet abus: il se contentoit que chaque personne disposât de cette manière de la moitié de sa terre, pourvu que l'autre moitié restât sujette aux droits établis; il dit au Parlement en termes clairs « que si l'on ne » vouloit pas acquiescer à une chose » aussi raisonnable il rechercheroit » à la rigueur les infracteurs de la » loi, & ne feroit alors aucune grâce » ce ». La Chambre Haute y sousscrivit; mais celle des Communes rejeta le bill; exemple singulier de

résistance , dans lequel Henry pou-
voit voir que son autorité, quelque é-
tendue qu'elle fût , avoit encore des 1532.
bornes. Les Communes eurent ce-
pendant lieu de se repentir de leur
opposition ; car le Roi tint sa paro-
le. Il assambla les Juges & les plus
fameux Avocats , qui agiterent la
question à la Chancellerie ; il fut dé-
cidé qu'un testateur ne pouvoit pas ,
selon la loi , léguer aucune portion
de sa terre au préjudice de ses héri-
tiers (*a*).

Le Parlement se rassembla enco-
re ; après une courte prorogation ,
le Roi y fit lire les deux sermens que
les Evêques prêtoient au Pape & au
Roi , lors de leur installation ; com-
me ils paroissoient se contredire
quand les Prélats juroient obéissance
aux deux Souverains (*b*), le Parle-
ment délibéroit d'abolir le serment
fait à sa Sainteté , lorsqu'il fut tout-
à-coup interrompu par une maladie

10. Avril.

(*a*) Burnet , Vol. 1. p. 116. Hall, Histoire
parlementaire.

(*b*) Burnet , Vol. 1. p. 123. & 124.

1532.

contagieuse qui se répandit à Westminster , & qui occasionna encore une prorogation. On remarquera que ce fléau populaire fit tant d'impression sur les esprits , que le Parlement arrêta de présenter une requête au Roi pour le supplier de ne pas renvoyer la Reine , & d'abandonner la poursuite de son divorce. Ce mouvement engagea Henry à envoyer chercher Audley , l'Orateur de la Chambre. Il lui expliqua les scrupules qui avoient si longtems agité sa conscience : scrupules dit-il , qui n'étoient excités par aucune passion étrangère , & qui étoient confirmés par l'unanimité des sentimens des plus savantes Sociétés de l'Europe. Il ajouta qu'excepté en Espagne & en Portugal , on n'avoit jamais oui dire qu'un homme eût épousé les deux sœurs ; & qu'il avoit le malheur d'être le premier , à ce qu'il croyoit , dans tous les pays chrétiens , qui se fût marié à la veuve de son frere (a).

(a) Herbert , Hall. fol. 205.

Après

Après la prorogation , Thomas Morus , qui prévit que toutes les démarches du Roi & du Parlement tendoient à se soustraire à la Communion de Rome , & à une altération de Religion , que ses principes ne lui permettoient pas de favoriser , remit les sceaux au Roi , & descendit de sa place éminente avec plus de joie qu'il n'y étoit monté. L'austère vertu de ce grand homme , & la sainteté de ses mœurs n'avoient jamais pris sur la douceur de son caractère , ni rien diminué de la gayeté aimable qui lui étoit naturelle. Il se joua de tous les caprices de la fortune qui le placèrent si diversement dans le cours de sa vie ; toujours au-dessus d'elle , ni l'orgueil du rang , ni les disgraces de la retraite & de la pauvreté n'altérèrent l'égalité de son ame & la vivacité de son esprit. Quand sa famille laissa paroître quelques marques du chagrin qu'elle ressentait de renoncer à la grandeur & à la magnificence à laquelle elle étoit accoutumée , il ne fit qu'en rire , &

1532.

1532.

lui apprit à rougir de regretter un moment de si frivoles avantages. Le Roi, qui estimoit son mérite, reçut sa démission avec peine, & donna les sceaux aussitôt après à Sir Thomas Audley.

Pendant que ces événemens se passaient en Angleterre, & qu'on y sapoit l'autorité du Pape & celle du Clergé, la Cour de Rome n'étoit pas sans inquiétudes, elle craignoit avec raison de perdre tout-à-fait son influence sur ce Royaume, depuis longtemps le plus soumis de tous au saint Siège, & qui procuroit la plus grande partie de son revenu. Tandis que les Cardinaux de la faction impériale, pressaient Clément d'agir à toute rigueur contre le Roi, ses Conseillers les plus sages lui représentaient, avec impartialité, combien ses procédés paroîtroient durs vis-à-vis d'un grand Monarque, qui avoit signalé sa plume & son épée en sa faveur; qui demandoit une grace bien fondée & qu'on n'avoit peut-être jamais refusée à une personne de

son rang. Malgré ces remontrances l'appel de la Reine fut reçu à Rome, 1532.
le Roi fut cité à comparoître, & l'on tint plusieurs Consistoires pour examiner la validité de leur mariage. Henry étoit déterminé à ne point nommer de Procureur pour plaider sa cause devant ce Tribunal. Il dépêcha seulement Sir Edouard Karne, & le Docteur Bonner, en qualité d'Excusateurs, c'est ainsi qu'on les nomma, pour faire l'apologie des motifs qui l'empêchoient de marquer cette déférence aux ordres du souverain Pontife. Ce seroit, disoit-il, sacrifier les prérogatives de sa Couronne, que de consentir à des appels hors de ses Etats; & la question agitée regardant sa propre conscience, & non pas sa puissance & ses intérêts, nul représentant ne pouvoit tenir sa place, ni lui communiquer cette satisfaction intérieure qui dépend uniquement de la paix de l'ame. Pour s'étayer encore davantage, & procéder avec plus de sécurité à sa séparation de la Commu-

1532.

nion Romaine, Henry se procura une entrevûe avec François à Boulogne & à Calais; ces deux Monarques y renouvelèrent leur amitié personnelle, aussibien que l'alliance publique; & prirent des mesures ensemble pour leur commune défense: Henry employa même tous les argumens qu'il crut les plus propres à persuader François d'imiter son exemple, & d'oser se soustraire à l'obéissance de l'Evêque de Rome, en prenant l'administration des affaires ecclésiastiques dans ses Etats, sans avoir désormais recours au saint Siége. Affermi dans sa façon de penser, & très-résolu à braver les conséquences qui pourroient résulter du parti qu'il alloit prendre, il conclut secrètement son mariage avec Anne de Boleyn, qu'il avoit créée Marquise de Pembrok. Rouland-Lee, qui venoit d'être élevé à l'Evêché de Conventry, fit cette célébration. Le Duc de Norfolk, oncle de la nouvelle Reine, son pere, sa mere, son frere, & le Docteur Cranmer, fu-

Le 14 Novembre.

rent présens à la cérémonie (a). Anne devint grosse aussitôt après son mariage, & cet événement, qui causa la plus grande joie au Roi, fut regardé par le peuple comme une preuve authentique de la vertu & de la pudeur que cette Princesse avoit conservée avant qu'elle montât sur le Trône. 1532.

Le Parlement fut encore assemblé. Henry, conjointement avec ce Grand-Conseil de la Nation, continua toujours de marcher à pas sûrs & mesurés vers son entière rupture avec le saint Siége, & à réprimer les usurpations du souverain Pontife; on passa un acte contre tous les appels à Rome, pour cause de mariages, de divorces, de testamens, ou autres cas du ressort ecclésiastique; on décida que ces appels étoient très-déshonorans pour le Royaume, en l'assujettissant à une Jurisdiction étrangère, (b) & très-onéreux pour les dépenses & les délais qu'ils en- 1533.
Le 4 Fé-
vrier. Assem-
blée d'un
Parlement.

(a) Herbert, p. 340 & 341.

(a) Hen. VIII. c. 12.

1533.

traînoient. Pour montrer encore davantage à quel point il avoit secoué le joug du Pape, Henry voyant que la grossesse de la Reine avançoit, publia hautement son mariage; &, afin de lever tous les doutes sur sa légitimité, il prit les mesures pour faire déclarer nul, par une Sentence formelle, celui qu'il avoit contracté avec Catherine: Sentence qui naturellement auroit dû précéder son union avec Anne (a).

Malgré ses scrupules & ses remords sur son premier mariage, le Roi avoit toujours traité Catherine avec respect & avec distinction. Il tâcha de lui persuader, par les moyens les plus adroits & les plus doux, de se désister de son appel à Rome, & de son opposition au divorce. Mais, trouvant sa résistance invincible, il avoit absolument rompu tout commerce avec elle, & l'avoit priée de choisir celui de ses Palais, où il lui plairoit de faire sa résidence. Elle la fixa quelque temps

(a) Collier, Vol. 2. p. 31. & Registres n^o. 8.

avec sa Cour à Amphill près Dunstable. Ce fut dans cette dernière Ville que Cranmer, alors Archevêque de Cantorbery, depuis la mort de Warham(a), eut ordre d'ouvrir son Tribunal pour examiner la validité du mariage de Catherine &

1533.

(a) L'Evêque Burnet rapporte le nombre de Bulles qu'il fallut avoir pour l'installation de Cranmer. Par une Bulle adressée au Roi, sur la nomination Royale, il fut fait Evêque de Cantorbery, & par une seconde adressée à lui-même, il fut fait Archevêque. Par une troisième, il fut absous de toutes censures. Par une quatrième, adressée à ses Suffragans, il leur fut enjoint de le recevoir & de le reconnoître pour Archevêque. Par une cinquième au Doyen du même Chapitre, même injonction fut faite. Une sixième au Clergé de Cantorbery. Une septième à tous les Laïcs du Diocèse. Une huitième à tous ceux qui tenoient des terres à bail de cet Archevêché. Par une neuvième, il lui étoit ordonné de se faire sacrer & de prêter serment au souverain Pontife. Par une dixième, on lui envoyoit le Pallium. Par une onzième, l'Archevêque d'York & l'Evêque de Londres étoient enjoins de le lui donner. Un fait qui mérite d'être remarqué, c'est que Cranmer, auparavant de prêter serment au Pape, protesta qu'il n'entendoit s'engager à rien qui fût opposé à ce qu'il devoit à Dieu, au Roi, ou à sa patrie, & qu'il désavouoit d'avance tout ce qui pourroit y paroître contraire. Cette subtilité étoit une invention de quelque Casuiste peu compatible avec l'extrême bonne foi, & la délicatesse de conscience dont Cranmer faisoit profession. Collier no. 22. Burnet, Vol. 1, p. 128 & 129.

1533.

de Henry. Cette place voisine du lieu que cette Princesse habitoit , fut choisie pour qu'elle ne prétendît cause d'ignorance de toute la procédure ; comme elle ne répondit à la citation , ni en personne , ni par Procureur , elle fut déclarée *contumace* ; & le Primat continua l'examen de l'affaire. L'évidence de la consommation du mariage du Prince Arthur fut établie , on lut les opinions des Universités , ainsi que le Jugement prononcé deux années auparavant par les convocations de Cantorbery & d'York ; après ces formalités préliminaires, Cranmer rédigea la Sentence , & annulla le mariage du Roi & de Catherine comme illégitime & invalide. Il ratifia ensuite par une autre Sentence celui d'Anne de Boleyn , qui fut bientôt après couronnée publiquement , avec toute la pompe & la dignité convenables à cette cérémonie (a). Pour combler la satisfaction que le Roi ressentoit de la conclusion de cette affaire si embrouil-

(a) Heylin , p. 6.

lée & si inquiétante , la nouvelle Reine accoucha heureusement d'une 1533. fille qui reçut le nom d'Elisabeth , & qui tint ensuite le sceptre avec tant de gloire & de prospérité. Henry fut si enchanté de la naissance de cet enfant , qu'il lui donna d'abord le titre de Princesse de Galles (a) ; démarche un peu hasardée en ce qu'Elisabeth étoit seulement héritière nécessaire , & non pas présomptive de la Couronne. Mais il avoit déjà pensé pendant son premier mariage , à honorer sa fille Marie de ce titre ; & il se détermina à l'accorder à Elisabeth , aussibien qu'à exclure Marie de tout espoir de succession. Les égards de Henry pour la nouvelle Reine , parurent plutôt s'augmenter que diminuer par la possession. Personne ne fut surpris de l'ascendant que conservoit sur lui une femme assez habile pour s'être élevée au Trône dont le rang de sujette sembloit l'écarter ; & pour avoir ménagé si long-tems , par un mélange adroit

(a) Burnet , Vol. 1. p. 134.

1533.

de rigueurs & de bontés, un caractère aussi intraitable que celui de Henry. Ce Prince, pour effacer, autant qu'il étoit possible, toutes les traces de son premier mariage, envoya dire par le Lord Mountjoie à l'infortunée Reine répudiée, que désormais elle seroit traitée seulement comme Princesse douairière de Galles; on employa tous les moyens imaginables pour la faire consentir à cette réduction. Mais elle persista courageusement à soutenir la validité de son mariage, & ne voulut souffrir les services de personne qu'avec le cérémonial accoutumé. Henry, oubliant alors les ménagemens qu'il s'étoit toujours prescrits avec elle, défendit, sous peine de punition, à tous ses domestiques de lui obéir à cet égard; mais rien ne fut capable de la faire renoncer à son titre & à ses prétentions (a).

Lorsque la nouvelle de tant d'actes injurieux à la gloire & à l'autorité du saint Siège arriva à Rome, le

(a) Herbert, 326. Burnet, Vol. 1. p. 132.

Conclave devint furieux, & tous les Cardinaux de la faction Impériale 1533. pressèrent le Pape de rendre une Sentence définitive, & de lancer ses foudres contre Henry. Clément se contenta cependant de casser la Sentence de Cranmer, & le second mariage du Roi; en le menaçant d'excommunication, si, avant le premier de Novembre suivant, il n'avoit pas rétabli les choses dans leur premier état (a). Un événement qui venoit d'arriver, & duquel le Pontife attendoit la conclusion de ses différens avec ce Prince d'une manière plus douce, l'empêcha de se porter aux extrémités qu'on lui conseilloit.

Le Pape avoit réclamé ses droits sur le Duché de Ferrare pour la Souveraineté de Reggio & de Modène (b); &, ayant soumis ses prétentions à l'arbitrage de l'Empereur, il fut surpris de s'en voir condamner. Irrité d'avoir été trompé dans ses espérances, il écouta des propo-

(a) Le Grand, Vol. 3. p. 566.

(b) Burnet, Vol. 2. p. 133. Guichardin.

1533.

tions d'accommodement & d'amitié avec François. Lorsque ce Monarque lui fit des ouvertures pour marier le Duc d'Orléans, son second fils, à Catherine de Médicis, nièce du Pape, le S. Pere saisit avec joie le projet d'une alliance qui honorerait si fort sa famille. Une entrevue du Roi de France & du Pape fut donc indiquée à Marseille; & François, à titre d'ami commun, employa ses bons offices pour ménager un accommodement entre son nouvel Allié, & le Roi d'Angleterre.

Si cette union de la France avec le S. Siège se fût faite quelques années, plutôt, il auroit été moins difficile d'appaiser la querelle de Henry. La requête du Roi, n'étoit pas absolument extraordinaire; la même plénitude de puissance qui avoit donné des dispenses pour son mariage avec Catherine d'Arragon, pouvoit aussi annuler ce mariage; mais cette affaire avoit été poussée trop loin, & depuis qu'il en étoit question l'état des choses avoit changé des deux

côtés. Henry avoit secoué la plus grande partie du respect religieux qu'on lui avoit autrefois inspiré pour le Siège Apostolique ; il voyoit ses sujets, d'accord avec lui , applaudir volontiers à ses démarches pour sortir de cette dépendance étrangere : il avoit pris du goût pour son autorité spirituelle , & il paroissoit peu disposé à rentrer sous l'obéissance du Souverain Pontife. D'un autre côté , le Pape couroit alors les risques de donner atteinte à sa propre puissance , s'il acquiesçoit aux desirs du Roi : il ne pouvoit fonder une sentence de divorce sur des nullités trouvées dans la Bulle de Jules , sans avouer les usurpations que l'autorité Pontificale s'étoit permise ; il prévoyoit que ce feroit donner des Armes aux Luthériens , qui ne manqueroient pas de s'en servir pour triompher du Saint Siège , & s'affermir davantage dans leurs principes. Malgré ces obstacles François ne désespéroit cependant pas de parvenir à procurer la réconciliation désirée. Il avoit

1533. toujours observé qu'il restoit encore à Henry des préjugés en faveur du Saint Siège , & que ce Prince n'étoit pas tranquille sur les suites d'une innovation si violente. Il voyoit clairement l'intérêt qu'avoit aussi le Pape à conserver l'obéissance de l'Angleterre , qui étoit un des plus riches ornemens de sa Couronne ; il se flattoit que ces divers motifs réunis , seconderoient sa bonne volonté , & faciliteroient le succès de ses soins.

François obtint d'abord la parole du Pape , que si le Roi envoyoit un Procureur à Rome , & soumettoit ainsi sa cause au Saint Siège , il nommeroit des Commissaires , qui s'assembleroient à Cambray , où l'on instruiroit le procès ; & qu'il prononceroit immédiatement ensuite la sentence de divorce qu'on souhaitoit de lui. Du Bellay Evêque de Paris , fut dépêché à Londres , & il tira parole du Roi de laisser juger cette question au Consistoire Romain , pourvû que les Cardinaux de la fac-

tion Impériale en fussent exclus. Le 1533.

Prélat porta cette promesse verbale à Rome , & le Pape offrit d'acquiescer à tout ce que le Roi désiroit , s'il vouloit signer cet accord aux conditions dont on convenoit de part & d'autre. Un jour fut marqué pour le retour des Couriers , tout le monde regardoit cette affaire , qui avoit paru annoncer une rupture violente entre l'Eglise Romaine & l'Angle-

terre , comme à la veille d'une conclusion pacifique (a). Mais souvent les plus grandes affaires dépendent des événemens les plus frivoles. Le

1534.

Courier qui portoit la promesse écrite du Roi fut retenu au-delà du jour indiqué : pendant cet intervalle on apprit à Rome qu'on avoit publié en Angleterre un Libelle contre cette Cour , & qu'on avoit joué une farce en présence du Roi , où le Pape & les Cardinaux étoient tournés en ridicule (b). Le chef & les Princes de l'Eglise , également indignés à ce ré-

Entiere rupture avec Rome.

Le 23 Mars.

(a) Fra-Paolo , liv. 1.

(b) Fra-Paolo , liv. 1.

1534.

cit , entrèrent dans le Consistoire , où , par une Sentence précipitée , le mariage de Henry & de Catherine fut jugé indissoluble , & le Roi déclaré excommunié s'il refusoit d'adhérer au jugement. Deux jours après qu'elle fut rendue , le Courier arriva. Clément , qui étoit sorti des bornes de sa prudence accoutumée , quoiqu'il se repentît de sa précipitation , sentit qu'il n'étoit plus possible de se retracter & de remettre l'affaire sur le même pied où elle étoit auparavant.

Il n'est pas vraisemblable que quand le Pape se feroit conduit avec plus de modération & d'indulgence , il eût regagné beaucoup d'ascendant & d'autorité sur l'Angleterre pendant la vie de Henry. Ce Monarque étoit à la fois impétueux & obstiné. Dès qu'il avoit été jusqu'à secouer le joug du Pape , jamais son caractère ne l'auroit porté à le reprendre. Dans le tems même où il négocioit sa réconciliation avec Rome , soit qu'il en attendît peu de succès , soit

Le 15 Janvier.

qu'elle lui fût indifférente, il avoit 1534.
 assemblé un Parlement, & continué Assemblée
 d'établir des Loix contre l'autorité du Parle-
 du Vatican. Le peuple avoit été ment.
 préparé par degrés à cette grande ré-
 volution; chacune des sessions pré-
 cédentes avoit retranché quelque
 chose de la puissance ou des revenus
 du Souverain Pontife; & l'on avoit
 pris soin depuis plusieurs années
 d'instruire la Nation qu'un Concile
 général étoit fort supérieur au Pape.
 Un Evêque prêchoit même alors
 tous les Dimanches à la Croix de S.
 Paul, pour mieux inculquer cette
 Doctrine, que le Pape n'avoit aucune
 autorité hors de son propre Diocè-
 se (a). Le Parlement montrait par
 toutes ses démarches qu'il adoptoit
 totalement cette opinion; il y avoit
 donc tout au plus lieu de croire,
 qu'après s'être procuré une sentence
 favorable du Saint Pere qui levât
 tous les doutes sur la validité de son
 second mariage, & sur l'ordre de la
 succession, le Roi auroit gardé des

(a) Burnet, Vol. 1. p. 144.

1534.

ménagemens honnêtes avec la Cour de Rome ; mais qu'il ne lui auroit jamais rendu la meilleure partie des prérogatives qu'elle s'attribuoit. La nature & l'importance des Loix qui passèrent dans cette session , même avant que la nouvelle de la résolution violente du Consistoire fût arrivée , justifie assez ces conjectures.

Toute imposition de la Chambre Apostolique , toutes Provisions , Bulles , Dispenses , furent abolies , le Roi seul se réserva le droit de visiter & de gouverner les Abbayes : les punitions contre les Hérétiques furent modérées : la forme ordinaire, en pareil cas , étoit d'emprisonner les accusés & de sévir contre eux sur le simple soupçon ; on exigea de plus la déposition juridique de deux témoins ; il fut déclaré que de parler contre l'autorité du Pape n'étoit pas une hérésie : les Evêques ne devoient plus être nommés qu'en vertu d'un *congé d'élire* , émané de la Couronne , ou en cas de refus de la part du Doyen & du Chapitre , que par des

Lettres Patentes , fans qu'il fût dé-
 formais befoin d'avoir recours à 1534.
 Rome pour le *Pallium*, les Bulles ,
 ou les provisions. Campeggio , &
 Ghinucci , tous deux Italiens , furent
 dépouillés des Evêchés de Salifbury
 & de Worcester qu'ils avoient poffé-
 dés jufqu'alors (*a*) : la loi qui avoit
 déjà été faite contre le payement des
 Annates , ou premiers fruits , mais
 que le Roi pouvoit ou suspendre ou
 tenir en vigueur , fut à la fin établie :
 la foumiffion qui avoit été exigée
 auparavant du Clergé , & qu'il n'a-
 voit accordée qu'avec peine , reçut ,
 pendant cette feflion , la Sanction du
 Parlement (*b*). Le Clergé reconnoif-
 foit dans cette foumiffion , que les
 convocations ne devoient fe faire
 que par l'autorité du Roi ; l'ordre
 Eccléfiastique promit de ne dresser
 aucuns nouveaux Canons , fans le
 consentement de Sa Majefté ; il con-
 vint de faire examiner les anciens par
 trente deux Commiffaires , & d'a-

(*a*) Faft Ecclefiast. Ang. de le Neve.

(*b*) 25. h. VIII. c. 9.

1534.

broger ceux qui feroient préjudicia-
bles à la prérogative Royale (a). Le
droit d'appel du Tribunal des Evê-
ques au Roi en sa Chancellerie, fut
encore accordé.

La plus importante des Loix qui
passerent pendant cette Session fut
celle qui regla la succession à la Cou-
ronne : le mariage de Henry avec
Catherine fut déclaré nul , illégiti-
me , & sans aucun effet civil : la sen-
tence du Primat qui l'avoit cassé , fut
ratifiée : & le mariage avec la Reine
Anne confirmé. La Couronne fut
substituée aux enfans nés ou à naître
de ce mariage ; ou à leur défaut , aux
héritiers du Roi jusqu'à la dernière
génération. On ordonna , sous peine
d'emprisonnement pendant le tems
qu'il plairoit au Roi , & de confisca-
tion de biens , de prêter serment
d'observer ce règlement de succes-
sion. Tout discours injurieux sur le
compte du Roi , de la Reine ou de
leurs enfans , furent mis au rang du
crime de lèse-Majesté , & soumis au

(a) Histoire Eccles. de Collier , Vol. 2.

même châtiment. Après ces actes de complaisance, le Parlement fut prorogé ; & ces actes si outrageans pour le Pape, & si contraires à son autorité, se passoient dans le même tems que Clément prononçoit sa sentence précipitée contre le Roi. Le ressentiment que l'obstination de Catherine à soutenir ses droits avoit inspiré au Roi, fut la cause qui lui fit exclure Marie sa fille de toutes prétentions à la Couronne contre la premiere intention où il étoit, lorsqu'il commença de solliciter son divorce & les dispenses pour un second mariage.

Le Roi trouva ses sujets Ecclésiastiques aussi dociles que les Séculiers. La convocation ordonna que l'acte contre les appels à Rome, & l'appel même qu'avoit fait Henry, du Pape au futur Concile, seroient affichés aux portes de toutes les Eglises du Royaume. Elle arrêta que l'Evêque de Rome n'avoit, par la Loi de Dieu, pas plus de juridiction en Angleterre que tout autre Evêque

1534.

Le 30. Mars.

1534.

étranger ; & que celle que lui & ses prédécesseurs y avoient exercée avoit été une usurpation de leur part , & pure tolérance de la part des Rois Anglois. Quatre personnes seulement furent d'un avis contraire dans la Chambre Basse ; & une seule d'un avis mixte ; mais l'arrêté passa d'une voix unanime dans la Chambre Haute. Les Evêques portèrent la complaisance si loin , qu'ils prirent de nouvelles commissions de la Couronne , où toute la puissance Episcopale & spirituelle étoit expressément énoncée , comme une émanation actuelle de l'autorité du Magistrat civil , & totalement dépendante de son bon plaisir.

Tout le Royaume prêta généralement le serment à la Couronne. Fisher, l'Evêque de Rochester , & Sir Thomas Morus , furent les seules personnes de marque , qui s'en firent un scrupule. Fisher, accusé d'intrigues repréhensibles , dans lesquelles sa crédulité , plutôt que ses mauvaises intentions l'avoient entraîné , ne

jouissoit pas d'une réputation intacte. 1534.

Mais Thomas Morus étoit l'homme du Royaume le plus célèbre par sa vertu & son intégrité. On craignit que son exemple n'influât sur les sentimens des autres ; & l'on s'efforça de le convaincre de la légalité de ce ferment. Il répondit que sa répugnance n'avoit point l'ordre de la succession pour objet ; & qu'il reconnoissoit au Parlement le droit de le régler. Il offrit de jurer obéissance & fidélité aux héritiers désignés ; mais il refusa de se soumettre à la formule du ferment , telle qu'elle étoit prescrite , parce que le préambule admettoit la légitimité du mariage du Roi avec Anne , & par conséquent emportoit la nullité de son premier mariage avec Catherine. Cranmer , le Primat, & Cromwel , alors Secrétaire d'Etat , qui aimoient & estimoient Morus , le sollicitèrent vivement d'écarter ses scrupules , & leurs tendres invitations parurent l'ébranler beaucoup plus (a) , que la crainte des

(a) Burnet , Vol. I. p. 156.

1534.

peines qui suivroient son refus. Il persista néanmoins avec douceur, mais avec fermeté dans sa résolution; le Roi, irrité contre lui, & Fisher, les fit décréter & conduire à la Tour en vertu du statut.

Le 3. Novembre.

Le Parlement étant encore assemblé, conféra au Roi le titre de chef suprême de l'Eglise Anglicane, comme il l'avoit déjà revêtu de toute l'autorité réelle qui y étoit attachée. Par cet acte mémorable, le Parlement lui accordoit le pouvoir, ou plutôt, le reconnoissoit inhérent en lui, » d'examiner, de réprimer, de » rectifier, de réformer, de punir, » de restreindre toutes les hérésies, » toutes les offenses, tous les abus, » les profanations, les crimes, comme étant de sa juridiction spirituelle (a) «. (b) Le Parlement dé-

(a) On sent assez que le Parlement accordoit à Henry beaucoup plus qu'il ne pouvoit lui accorder. Un tel acte est plutôt le monument de la servitude où cette Assemblée étoit réduite, qu'un fondement légitime des prétentions du Monarque.

(b) 26. Hen. VIII. c. 1.

clara

clara criminel de haute trahison qui-
conque cabaleroit, penseroit ou par-
leroit contre le Roi, la Reine ou ses
héritiers, ou qui tenteroit de les dé-
pouiller de leurs dignités & de leurs
titres. Il donna au Roi les Annates
& les dixmes qui se payoient aupara-
vant à la Cour de Rome, & lui
accorda encore un subside & un
quinzième. Il accusa Morus & Fis-
her de complot & de trahison. Enfin
il unit la principauté de Galles à
l'Angleterre, en faisant participer ses
habitans aux privilèges de la nation
Angloise.

Ce fut ainsi que l'autorité des Pa-
pes, comme tout pouvoir exorbi-
tant, croûla sous le poids même de
ses acquisitions. En voulant porter
ses prétentions au-delà de ce qu'il
étoit possible à la foi religieuse, ou
aux préjugés les plus forts de les re-
connoître, il donna le courage de
les attaquer. Le droit d'accorder des
Indulgences avoit extrêmement con-
tribué dans les premiers siècles de
l'Eglise à enrichir le S. Siège, l'abus

1534

qu'on en fit ouvertement, excita les premières fermentations en Allemagne. La prérogative de donner des dispenses avoit aussi attaché tous les Souverains, & toutes les grandes Maisons de l'Europe à l'autorité Pontificale : mais, par le concours malheureux de plusieurs circonstances, cette prérogative fut la cause alors que l'Angleterre se sépara de la communion Romaine. En attribuant le droit de Suprémacie au Roi, on introduisit une plus grande simplicité dans le Gouvernement; la réunion de la puissance civile & spirituelle supprima toute dispute sur leurs limites, qui n'avoient jamais été déterminées exactement pendant qu'elles étoient séparées & rivales. On se prépara aussi un moyen de renverser l'empire tyrannique de la superstition, & de briser les fers sous le poids desquels la raison humaine, la politique, & l'industrie avoient été si longtems étouffées. Il étoit à supposer que le Prince devenu chef de la religion ainsi que de la juris-

dition temporelle du Royaume, quoiqu'il pût l'employer quelquefois comme un ressort du Gouvernement, n'auroit pas le même intérêt que le Pape à favoriser l'accroissement excessif de ces branches parasites; &, à moins qu'il ne fût aveuglé par l'ignorance ou l'hypocrisie, il seroit toujours assuré de lui donner des bornes & d'en empêcher les abus. Quoiqu'il en soit, il résulta de ces révolutions des conséquences très-avantageuses qui n'avoient peut-être été ni prévues, ni desirées par les gens qui furent à la tête de cette opération.

Pendant que Henry procédoit avec tant d'ordre & de tranquillité à changer l'ancienne Religion, & pendant que son autorité sembloit être si bien affermie en Angleterre, il n'étoit pas sans inquiétudes sur l'état des affaires d'Irlande & d'Ecosse.

Le Comte de Kildare étoit député d'Irlande, sous le Duc de Richmond, fils naturel du Roi, qui avoit le titre de Lieutenant. Comme Kil-

1534.

Kildare fut accusé de quelques violences contre la famille d'Osborn, son ennemie héréditaire, on le manda pour venir rendre compte de sa conduite. Il laissa son autorité entre les mains de son fils, qui, ayant oui dire qu'on avoit mis son pere en prison, & que sa vie même étoit menacée, prit aussi-tôt les armes; il se joignit à O'Neal, O'Carroll, & à d'autres Gentilshommes Irlandois, commit plusieurs ravages, massacra Allen, Archevêque de Dublin, & assiégea cette Ville. Dans cet intervalle, le vieux Kildare mourut en prison; son fils n'en persévéra pas moins dans sa révolte, & demanda du secours à l'Empereur, qui lui en promit. Le Roi fut obligé d'envoyer quelques troupes en Irlande; elles harasserent tellement les Rebelles, que Kildare, voyant la lenteur de Charles à remplir ses promesses, fut réduit à se rendre prisonnier au Lord Léonard Gray, le nouveau député, frere du Marquis de Dorset, qui l'envoya en Angleterre avec ses cinq

oncles. Après les y avoir interrogés & convaincus, on les livra tous à la justice publique; quoique deux des oncles, pour sauver le reste de leur famille, prétendissent avoir suivi le parti du Roi.

1534.

Le Comte d'Angus avoit acquis l'ascendant le plus absolu en Ecosse, & s'étoit emparé de la personne du Roi depuis sa plus tendre jeunesse; il se trouvoit en état, par cet avantage, & par le crédit de sa propre maison, de tenir les rênes du Gouvernement. Cependant la Reine Douairiere, son épouse, lui donnoit de grandes inquiétudes; elle s'étoit séparée de lui sur quelques motifs de jalousie & de dégoûts: &, ayant obtenu son divorce, elle avoit épousé un autre homme de qualité, de la Maison de Stuard, & s'étoit unie à la Noblesse mécontente, qui s'opposoit à l'autorité d'Angus. Jacques lui-même s'indignoit de l'esclavage auquel il se voyoit réduit: à la faveur d'une correspondance secrète, il avoit engagé d'abord Walter Scot,

1534.

alors Comte de Lenox, à tenter, par la force des armes, de le retirer des mains d'Angus. Ces deux entreprises échouèrent également; mais Jacques, impatient de recouvrer sa liberté, trouva enfin le moyen de s'enfuir à Stirling, où sa mere résidoit. Il donna ordre à toute la Noblesse de le suivre, il renversa l'autorité des Douglas, & contraignit Angus & ses freres de se sauver en Angleterre, où ils furent protégés par Henry. Le Roi d'Ecosse, ayant atteint alors sa majorité, prit lui-même les rênes du Gouvernement. Il employa sa valeur & son activité à réprimer les discordes, les ravages & les désordres qui troubloient à la vérité la police intérieure de ses Etats; mais aussi qui avoient entre-tenu le génie martial des Ecossois, & peut-être contribué à conserver l'indépendance nationale. Jacques desiroit de renouveler l'ancienne Ligue avec la France; mais, sachant que François étoit étroitement uni à l'Angleterre, & s'appercevant d'e

quelque froideur dans la manière dont ce Prince recevoit ses propositions, il écouta favorablement les avances de l'Empereur, qui espérait allarmer les Anglois par une telle alliance. Il offrit au Roi d'Ecosse le choix de trois Princesses de ses proches parentes, & toutes, portant le nom de Marie; sa sœur, Douairiere de Hongrie; sa nièce, fille du Roi de Portugal, & sa cousine, fille de Henry, dont il prétendait disposer sans l'aveu de son pere. Jacques auroit été plus incliné pour la dernière proposition, si en y réfléchissant, elle ne se fût pas trouvée impraticable, & si son penchant naturel pour la France ne l'avoit pas à la fin emporté sur toute autre considération: l'alliance avec François engageoit nécessairement Jacques à faire la paix avec l'Angleterre. Il fut invité par son oncle Henry à se rendre à Newcastle pour y conférer ensemble sur les mesures communes qui restoient à prendre, pour réprimer les Ecclesiastiques des deux

1534.

Royaumes, & secouer le joug du Pape ; mais Henry ne put lui persuader de se mettre en son pouvoir. Pour avoir un prétexte de refuser la Conférence, Jacques s'adressa au Pape, & en obtint un Bref qui lui défendoit de s'engager en aucune négociation personnelle avec un ennemi du saint Siège. Henry conclut, en apprenant cette précaution, qu'il devoit peu compter sur l'amitié de son neveu. Mais ses conjectures ne se vérifièrent, & les événemens qui les suivirent n'arriverent que quelque tems après celui où nous en sommes actuellement.



1534.

CHAPITRE V.

Principes de Religion parmi le peuple ; Ceux du Roi & des Ministres ; Progrès de la réformation ; Sir Thomas Morus ; La fille de Kent ; Jugement & exécution de Fisher Evêque de Rochester & de Thomas Morus ; Le Roi est excommunié ; Mort de la Reine Catherine ; Suppression des plus petits Monastères ; Assemblée du Parlement ; Convocation ; Mécontentemens parmi le peuple ; Révolte ; Naissance du Prince Edouard , & mort de la Reine Jeanne ; Suppression des grands Monastères ; Cardinal Pole.

L'OPPOSITION d'intérêt, ancienne & presque non interrompue, entre les Séculariers & le Clergé d'Angleterre ; & entre le Clergé d'Angleterre & la Cour de Rome , avoit suffisamment préparé la Nation à une

Les principes de religion parmi le peuple.

1534.

rupture inévitable avec le Pontife Romain. Personne ne manquoit assez de pénétration , pour ne pas apercevoir les avantages temporels qui résultoient , en faveur de la Hiérarchie , des abus qu'elle avoit introduits , & combien ils étoient onéreux au public. Ces objets d'attention & de calcul se trouvoient à la portée de tout le monde ; le peuple même , qui sentoît par sa propre expérience le pouvoir de la cupidité , discernoit le but de ces nombreuses inventions , que l'avidité de quelques souverains Pontifes avoient liées à la Religion. Mais , lorsque les Réformés éleverent ensuite des controverses sur la nature des Sacramens , sur les opérations de la grâce , & les mérites des œuvres , les esprits furent saisis d'étonnement , & restèrent long-tems incertains sur le choix des partis. La profonde ignorance dans laquelle les Laïcs & le Clergé avoient d'abord vécu , ne s'étant jamais engagés dans les disputes Théologiques , avoit produit

un acquiescement sincère , mais
aveugle , aux opinions reçues ; la
multitude n'y étoit attachée ni par
principe de raisonnement , ni par ces
préventions ou ces antipathies or-
dinaires que l'esprit de parti allume ;
& qui a toujours tant d'influence sur
elle. Aussitôt donc qu'une nouvelle
opinion fut avancée , & soutenue par
une autorité assez forte , pour captiver
l'attention publique , peu de gens se
trouverent capables d'une discussion
méthodique , & le grand nombre
flotta perpétuellement entre les par-
tis différens. De-là vint le mouve-
ment violent & subit qui agita le peu-
ple & le poussa , pour ainsi dire , en
directions tout-à-fait opposées ; de-
là vint l'espèce de lâcheté avec la-
quelle il sacrifia ses principes les plus
sacrés à la puissance alors dominan-
te ; de là aussi les progrès rapides que
la nouvelle Doctrine fit pendant
quelque tems , & ensuite son renver-
sement total. Lorsqu'on se fut une
fois affermi dans sa secte particulie-
re , & lorsqu'on eut contracté une

1534.

1534.

haine habituelle pour ceux qu'on regardoit comme hérétiques , on s'attacha plus obstinément aux principes de son éducation ; & les limites des deux Religions restèrent fixées invariablement.

Rien n'avança tant les progrès des Réformés , que la liberté qu'ils accordoient à chaque particulier d'examiner en arbitre souverain & les diverses doctrines & les premiers principes même qu'on avoit reçus. Quoique la multitude ne fut pas assez instruite pour être en état d'entreprendre cet examen , elle se trouvoit flattée d'être juge dans sa cause. Elle s'imaginoit exercer & suivre les lumieres de sa propre intelligence , tandis qu'elle ne faisoit qu'opposer aux anciens préjugés des préjugés plus puissans & d'une autre espèce. La nouveauté même de la Doctrine , le plaisir d'un triomphe imaginaire dans la dispute ; le zèle fervent des Prédicateurs de la Réforme ; leur patience , & même leur joie en souffrant la persécution , les tourmens

& la mort ; le dégoût de la contrainte qu'imposoit l'ancienne Religion ; l'indignation qu'avoit inspiré la tyrannie & la cupidité des Ecclésiastiques , furent des motifs déterminans pour le peuple , qui se laissa entraîner assez généralement par ces considérations , pour abandonner la croyance de ses ancêtres.

1534.

Mais autant la méthode de soumettre la Religion au jugement de chacun en particulier fut agréable au peuple , autant paroïssoit-elle dangereuse à quelques égards aux droits des souverains , & contraire à l'obéissance implicite , sur laquelle l'autorité du Magistrat civil étoit principalement fondée. On prévoyoit que le même moyen qui avoit servi à renverser les fondemens antiques & profonds de la Hiérarchie Romaine , pouvoit préparer les voies à de nouvelles innovations. L'esprit républicain , qui s'établissoit naturellement parmi les Réformés , augmentoit encore cette défiance. Les révoltes furieuses de la populace ,

1534.

~~excitées~~ excitées par les Muncer & d'autres Anabaptistes en Allemagne (a) fournirent encore des prétextes pour déclamer la réformation. Nous concluons cependant sur la conduite des Protestans de nos jours, qui ont prouvé qu'ils sont des sujets aussi fidèles que ceux de toute autre Religion, qu'alors ces craintes n'étoient appuyées sur aucun fondement raisonnable. Quoique la liberté d'examen soit offerte aux disciples de la réformation, ils n'en font réellement pas d'usage, parce qu'en général on se contente d'acquiescer à des opinions établies dans lesquelles on a été élevé sans faire attention à leur date.

Aucun Prince de l'Europe n'étoit revêtu d'un pouvoir aussi absolu que Henry, pas même le Pape, dans sa propre Capitale, quoiqu'il y réunit la puissance Ecclésiastique & Civile (b). Il n'étoit pas vraisemblable

(a) Sleidan, lib. 4 & 5.

(b) Voici les termes dans lesquels le Ministre du Roi s'exprimoit avec le Pape: *An non, in-*

qu'une Doctrine soupçonnée d'en-
 courager les séditions , pût jamais
 prétendre à la faveur ni à l'appui de
 ce Monarque. Mais indépendam-
 ment de cette défiance politique du
 Roi , il avoit encore une autre rai-
 son de haïr les Réformés. Il avoit
 réfuté lui-même les sentimens de
 Luther ; & , en entrant dans les Con-
 troverses Scholastiques , il s'étoit at-
 tiré , de ses courtisans & des Théo-
 logiens , les plus pompeux éloges
 sur son ouvrage. Enivré de ce suc-
 cès imaginaire ; aveuglé par une
 arrogance & une obstination natu-
 relles , il ne souffroit qu'avec une
 impatience mêlée de mépris , tout
 ce qui contrarioit son opinion. Lu-

1534.

Ceux du Roi.

*quam , sanctitas vestra plerisque quibuscum arcanum
 aliquid crediderit , putet id non minus celatum esse
 quam si uno tantum pectore contineretur ; quod mul-
 to magis serenissimo Anglia Regi evinere debet , cui
 singuli in suo regno sunt subjecti , neque etiam ve-
 lint , possunt Regi non esse fidelissimi. Væ namque
 illis , si vel parvo momento ab illius voluntate rece-
 derunt.* Le Grand , tom. 3. p. 113. Le Roi dit
 une fois publiquement devant le Conseil , que si
 quelqu'un parloit de lui ou de ses actions d'une
 maniere peu convenable , il feroit voir qu'il étoit
 le maître ; & qu'il n'y auroit si belle tête qu'il ne
 fût sauter. *Idem* , p. 218.

1534. ther avoit eu l'imprudence de traiter très-indécemment son antagoniste couronné ; en vain ce novateur fit ensuite les plus humbles soumissions à Henry , & tâcha d'excuser la véhémence de ses premières expressions , il ne put jamais effacer l'impression défavorable que le Roi avoit prise de lui & de sa Doctrine. L'idée d'hérésie paroissoit toujours détestable & redoutable à ce Prince : pendant que son ressentiment contre le saint Siège avoit vaincu la plus grande partie des préjugés de son enfance , il s'étoit fait un point d'honneur de ne jamais ébranler le reste. Quoique séparé de l'Eglise Catholique , & du souverain Pontife qui en étoit le chef , il croyoit toujours n'avoir fait autre chose que maintenir la Foi Catholique , & se persuadoit devoir défendre par le fer & par le feu la pureté imaginaire de ses principes spéculatifs.

Des Minis-
tres.

Les Ministres & les Courtisans de Henry étoient d'un caractère aussi différent entr'eux , que sa conduite

étoit différente d'elle-même, & peu 1534.
décidée. Ils parurent flotter pendant
tout son règne entre l'ancienne & la
nouvelle Religion. La Reine se
trouvoit engagée par son intérêt,
autant que par son penchant, à sou-
tenir les Réformés. Cromwel, qui fut
créé Secrétaire d'Etat, & qui s'a-
vançoit chaque jour dans la confi-
dence du Roi, avoit adopté les mê-
mes vûes; en homme habile & pru-
dent il favorisoit efficacement,
mais d'une manière couverte, les
progrès des dernières innovations :
Cranmer, Archevêque de Cantorbe-
ry, avoit reçu en secret les opi-
nions des Protestans, & s'étoit ac-
quis l'amitié de Henry, par sa can-
deur & sa sincérité. Il possédoit ces
vertus à un degré aussi éminent,
qu'il fût possible de les réunir, dans
un tems où l'on étoit agité par les
factious & opprimé par la tyrannie.
D'un autre côté, le Duc de Nor-
folk restoit fidèle à l'ancienne foi, &
son rang aussi bien que ses talens pour
la guerre & la politique, lui don-

1534. noient un grand poids dans le Conseil du Roi. Gardiner , nouvellement nommé Evêque de Winchester, s'étoit enrôlé dans le même parti ; la souplesse de son caractère & la dextérité de sa conduite l'y rendoient utile.

Pendant que ces Ministres restoient attachés aux principes les plus opposés & les moins conciliables , ils étoient contraints à dissimuler leur croyance particulière , & à paroître adopter celle de leur maître. Cromwel & Cranmer conservèrent toujours les apparences d'une entière conformité aux anciens sentimens spéculatifs ; mais ils faisoient artificieusement usage du ressentiment de Henry , pour affermir sa rupture avec l'Eglise de Rome. Norfolk & Gardiner feignoient d'applaudir à la Suprémacie du Roi , & à sa séparation avec le souverain Pontife ; mais ils encourageoient son attachement pour la foi Catholique & l'excitoient à punir les hérétiques téméraires , qui avoient l'audace de

rejeter ses sentimens théologiques ; ainsi chacun des deux partis espéroit l'attirer à soi , à force de soumission & de condescendance : le Roi , qui tenoit la balance entre eux , également sollicité par la faction Protestante & la Catholique , ne s'emparoit que mieux d'une autorité sans borne sur l'une & l'autre. Quoiqu'il ne fût réellement guidé que par son caprice & son humeur impérieuse , le hazard faisoit que sa conduite incertaine le dirigeoit plus efficacement vers le pouvoir despotique , que n'auroient pû faire les politiques les plus profonds , qui lui en auroient tracé le plan. S'il eût employé l'artifice , les ruses , l'hypocrisie dans la position où il se trouvoit , il eût mis les deux partis sur leurs gardes avec lui ; c'eût été leur apprendre à se plier moins aux volontés d'un Monarque qu'ils n'eussent plus espéré de gagner : mais la franchise du caractère de Henry étoit connue aussibien que la fougue de ses passions impétueuses ; chaque

1534.

faction craignoit de le perdre par la contradiction la plus légère, & se flattoit qu'une déference aveugle à ses fantaisies, le jettoit cordialement & entierement dans ses intérêts.

Quoique la conduite équivoque du Roi tint les courtisans en respect, elle encourageoit la Doctrine Protestante parmi ses sujets ; l'esprit d'innovation, qui s'étoit alors si vivement emparé d'eux, ne pouvoit plus être réprimé que par une administration ferme & sévère qui établît une entière uniformité. Plusieurs Anglois, tels que Tindal, Joye, Constantine, & d'autres, craignant d'être obligés de plier sous l'autorité du Roi, s'étoient retirés à Anvers (a), où les grands privilèges des Provinces unies les mirent quelques tems à l'abri de toute persécution. Ils y composèrent des Livres en Anglois contre la corruption de l'Eglise Romaine ; contre les images, les reliques & les pèlerinages ; ils aiguïserent la curiosité à l'égard

(a) Burnet, Vol. 1. p. 159.

de la question du mérite des œuvres, une des plus importantes de la Théologie. Ils soutinrent, conformément à la Doctrine des Luthériens, & des autres Protestans, que la Foi seule étoit suffisante pour le salut; & que le chemin le plus sûr vers la perdition étoit (a) la confiance dans les *bonnes œuvres*; or, par les *bonnes œuvres*, ils entendoient aussi bien les devoirs moraux que les cérémonies & les observances monastiques. D'un autre côté, les défenseurs du Catholicisme soutenoient l'efficacité des *bonnes œuvres*; mais, sans exclure les vertus sociales de ce nom, c'étoit principalement les pratiques lucratives à l'Eglise, qu'ils exaltoient & qu'ils recommandoient le plus. Les ouvrages de ces fugitifs étant clandestinement répandus en Angleterre, commencerent à y faire

1534.

(a) *Sacrilegium est & impietas velle placere Deo per opera & non per solam fidem. Luther adversus Regem. Ita vides quam dives sit homo christianus, sive baptizatus, qui, etiam, volens non potest perdere salutem suam quantiscumque peccatis. Nulla enim peccata possunt eum damnare nisi incredulitas. Id. de Captivitate Babylonica.*

1534.

~~des~~ des profélites ; la traduction des saintes écritures par Tindal fut surtout regardée comme le livre le plus dangereux qu'on eût écrit contre la foi établie. La première édition de cet ouvrage , faite avec peu de soin , parut demander des corrections considérables. Tindal , qui étoit pauvre , ne se trouvoit pas en état de recommencer les frais de l'impression ; cependant il désiroit passionnément de corriger les fautes qu'on lui avoit fait appercevoir. Tonstal , alors Evêque de Londres , après Durham , homme modéré , qui désiroit d'arrêter les progrès de ces innovations par les moyens les plus doux , donna des ordres secrets pour acheter tous les exemplaires qu'on trouveroit de ce Livre à Anvers ; & les fit brûler publiquement en Cheapside. Cet expédient produisit un effet contraire à ses vûes. La vente de ces exemplaires défectueux , procura d'une part de l'argent à Tindal pour en faire une seconde édition plus correcte ; & de l'autre occasionna un grand

scandale, & de grands murmures de ce que le Prélat avoit ainsi livré aux 1534.
 âmes la parole de Dieu (a).

Les disciples de la réformation avoient éprouvé peu de sévérité pendant le ministère de Wolsey. Quoiqu'il fût homme d'Eglise lui-même, il considéroit trop peu l'ordre Ecclésiastique, pour devenir un instrument de sa tyrannie : c'étoit même un des chefs d'accusation contre lui (b) ; on lui avoit reproché d'avoir, par un excès de tolérance, favorisé les progrès de l'hérésie, & protégé ou absous, plusieurs hérétiques notoires. Sir Thomas Morus, qui avoit succédé à Wolsey comme Chancelier, est à la fois un objet digne de notre compassion, & un exemple de la progression des idées, qui s'opéra pendant ce siècle. Cet homme joignoit à un esprit lumineux une grande connoissance des anciens ; l'étude avoit encore étendu la sphere de son

(a) Hall, fol. 136. Fox, Vol. 1, p. 138. Burnet, Vol. 1, p. 159.

(b) Articles d'accusation dans Herbert. Burnet.

1534.

esprit , il avoit avancé des opinions dans sa jeunesse qu'à présent même , on trouveroit licentieuse ; cependant les écrits polémiques l'aigrirent si fort , il s'anima d'un zèle si ardent pour la religion Romaine , qu'aucun Inquisiteur ne porta plus loin que lui les persécutions contre l'hérésie. Malgré le caractère le plus doux & l'intégrité la plus pure , il ne mit point de bornes à sa haine pour l'hétérodoxie. Jacques Beinham , Gentilhomme du Temple , fit en particulier l'expérience de cet excès de sévérité. Beinham , accusé de favoriser les nouvelles opinions , fut traîné à la maison de Thomas Morus , & , ayant refusé de découvrir ses complices , le Chancelier le fit fouetter en sa présence , conduire à la Tour , & appliquer ensuite à la question , qu'il lui fit donner lui-même. Ce malheureux , vaincu par les tourmens , abjura ses sentimens ; mais , agité par les plus violens remords , après son apostasie , il retourna ouvertement à sa première doctrine jusqu'à solliciter
la

la couronne du martyre. Il fut, en effet, 1534.
condamné comme hérétique obsti-
né , & relaps , & brûlé à Smith-
field (a).

Plusieurs personnes furent dénon-
cées aux Officialités , pour les fau-
tes les plus légères en apparence ,
mais que l'on interprêtoit comme
des symptômes de protestantisme.
Les uns pour avoir appris l'Oraison
dominicale à leurs enfans en Lan-
gue vulgaire ; les autres pour avoir
lû le Nouveau Testament traduit
de même ; ou pour avoir parlé con-
tre les pèlerinages : donner azile
aux Prédicants persécutés , négli-
ger d'observer les Fêtes de l'Eglise,
& déclamer contre les vices du
Clergé , étoient alors des crimes ca-
pitaux. Un Prêtre appelé Thomas
Bilney , qui avoit embrassé la ré-
formation , ayant été déterminé par
la terreur des supplices à faire abju-
ration , fut ensuite si déchiré de re-
pentir que ses amis redouterent
quelques funestes effets de son dé-

(a) Fox , Burnet , Vol. 1. p. 165.

1534.

sespoir. A la fin il parut plus tranquille ; mais ce calme extérieur , n'étoit que l'ouvrage d'une ferme résolution d'expier sa faute ; il se proposa de confesser hautement la vérité , & de mourir pour elle. Il alla prêcher sans ménagement au peuple de Norfolk , de se garder de l'idolatrie , & de n'avoir aucune confiance ni aux pèlerinages ni à la robe de Saint François , ni aux prières des Saints , ni aux images. Il fut arrêté , jugé à l'Evêché , condamné comme relaps , & brûlé avec ses écrits. Lorsqu'on le conduisit au poteau , il montra tant de patience , de courage & de piété que les spectateurs furent extrêmement touchés de la rigueur de son châtiment. Quelques Religieux mandians , qui étoient présens , craignirent qu'on ne leur imputât sa mort , & qu'ils ne perdissent les aumônes qu'ils recevoient chaque jour. Ils lui demanderent publiquement de les justifier d'y avoir contribué (a). Il y con-

(a) Ibid. p. 164.

sentit , & cette douceur de sa part ne fit qu'attendrir davantage le peuple en sa faveur. Une autre personne , encore plus courageuse , étant condamnée au feu pour avoir nié la présence réelle , parut être presque transportée de joye ; on la vit embrasser affectueusement les fagots qui étoient les instrumens de son supplice , comme les moyens de lui procurer son repos éternel. Enfin le torrent qui entraînoit les esprits vers la nouvelle doctrine , étoit si rapide que ces exécutions sévères , qui , dans un autre tems , y auroient servi de digues , ne servoient alors au contraire qu'à l'accréditer parmi le peuple ; & qu'à inspirer de l'indignation contre les implacables persécuteurs.

Henry ne négligea pas de poursuivre le protestantisme qu'entre toutes les hérésies , il regardoit comme la plus dangereuse pour ses intérêts. Cependant il savoit que les zélés adhérens à la Religion Catholique , sur tout les Moines , qui dépen-

1534.

doient immédiatement du souverain Pontife, se voyoient nécessairement perdus si-tôt que le Catholicisme seroit aboli en Angleterre ; & qu'ils n'envisageoient cet événement qu'avec fureur. Le Pere Peyto prêchant devant le Roi eut la hardiesse de lui dire que, « plusieurs faux Prophètes l'avoient trompé, mais qu'il l'avertissoit, tel qu'un second Michée, que les chiens étoient altérés de son sang, comme ils l'avoient été de celui d'Achab » (a). Le Roi ne fit point d'attention à cette insulte, & souffrit que le Prédicateur se retirât tranquillement. Le Dimanche d'après, il fit prêcher le Docteur Corren en sa présence, qui fit l'apologie de la conduite du Roi, & donna à Peyto les noms de rebelle, de calomniateur, de chien, & de traître. Elston, autre Moine de la même Maison, interrompit le Docteur, pour lui reprocher qu'il étoit un des faux Prophètes, qui cherchoit à établir la succession à la

(a) Strype, Vol. 1. p. 167.

Couronne sur un adultere , & qui justifioit lui-même tout ce que Peyto avoit dit. Henry imposa silence à ce Moine pétulent ; mais ce Prince borna son ressentiment à donner ordre que lui & Peyto fussent cités à comparoître devant le Conseil pour y être réprimandés (a). Il supporta même encore patiemment de nouvelles récidives de leur obstination & de leur arrogance. Car , lorsque le Comte d'Essex , un des membres du Conseil privé leur dit qu'ils mériteroient d'être jettés dans la Tamise , Elston lui répondit qu'on alloit aussi-bien au Ciel par eau que par terre (b).

On découvrit que plusieurs Moines étoient entrés dans une conspiration , qui pouvoit devenir plus dangereuse au Roi que leurs discours téméraires , ils en furent aussi châtiés plus rigoureusement. Elisabeth Barton d'Aldington , de la Province de

(a) Coilier , Vol. 2. p. 86. Brunet , Vol. 1. p.

151.

(b) Stowe , p. 562.

1534.

Kent , & communément appelée la sainte Fille de Kent , étoit depuis long-tems sujette à des vapeurs qui mettoient tous ses nerfs en convulsion. Cette maladie ne produisoit pas moins de désordre dans son esprit , elle lui faisoit dire des choses fort étranges , dont elle ne s'appercevoit pas pendant ses accès , & dont elle ne se souvenoit même plus dès qu'ils étoient passés. Le peuple du voisinage , ignorant & crédule , fut si frappé de ces accidens , qu'il les trouva surnaturels ; Richard Masters, Vicaire de la Paroisse , homme mal intentionné , fonda sur l'état de cette fille un projet duquel il espéra tirer à la fois du profit & de la considération. Il alla trouver Warham , Archevêque de Cantorbery , qui vivoit encore ; il l'instruisit des prétendues révélations d'Elisabeth. Il en imposa tant à ce Prélat prudent, mais superstitieux , qu'il en reçut l'ordre de la veiller pendant ses extases , & d'écrire désormais soigneusement tout ce qu'elle diroit.

L'attention d'une personne aussi respectable que l'Evêque , redoubla celle du voisinage ; il fut facile à Masters de persuader les spectateurs , & la fille même , que ces rêveries étoient des inspirations du Saint-Esprit. Il arriva , ce qui arrive ordinairement , que la mauvaise foi succéda à l'illusion ; Elisabeth apprit à contrefaire les extases ; elle articuloit alors d'un ton de voix extraordinaire les discours qui lui étoient dictés par son Directeur spirituel. Masters s'associa le Docteur Bocking , Chanoine de Cantorbery ; ils complotterent d'accréditer une image de la Vierge , qui étoit dans une Chapelle appartenante à Masters , & d'attirer des pèlerinages comme on en faisoit à d'autres Images ou Reliques fameuses. Pour remplir ce projet , Elisabeth prétendit qu'elle avoit eu révélation de s'adresser à cette Vierge pour obtenir sa guérison ; en conséquence elle se fit porter dans cette Chapelle , en présence d'une grande multitude ; & tomba en

1534.

1534.

de nouvelles fincopes. Après s'être tordu les bras, & décomposé la physionomie assez long-tems, elle s'écria qu'elle étoit guérie par l'intercession de la Vierge (a). Ce miracle fut aussitôt divulgué; les deux Prêtres, voyant que leur imposture réussissoit au-delà de leur attente, commencerent à étendre leurs vûes, & à concevoir le plan de quelques entreprises plus importantes. Ils apprirent à leur Pénitente à déclamer contre la nouvelle doctrine, qu'ils nommoient hérésie; contre les innovations dans le gouvernement Ecclésiastique; contre le divorce du Roi & de Catherine. Elle osa pousser l'effronterie jusqu'à prédire que, si Henry exécutoit ce dessein, & qu'il épousât une autre femme, il perdrait sa Couronne en moins d'un mois, la faveur du Tout-Puissant en moins d'une heure, & mourroit de la mort des scélérats. Plusieurs Moines d'Angleterre, ou par folie, ou par fripo-

(a) Stowe, p. 570. Epitome des Chroniques de Blanquet.

nerie , ou par un esprit de faction , esprit qui est souvent le mélange de l'une & de l'autre , donnerent dans cette fourberie. Un Religieux nommé Deering , publia un Recueil des Révélations & des Prophéties d'Elisabeth (*a*). Bientôt on y ajouta des miracles pour augmenter le prodige , & partout la chaire retentissoit du récit de la sainteté & des inspirations de cette nouvelle Prophétesse. Elle envoya exhorter Catherine à persister dans son opposition au divorce ; les Ambassadeurs du Pape autorisèrent encore la crédulité publique ; Fisher même , Evêque de Rochester , quoiqu'homme d'esprit & savant , se laissa séduire par un merveilleux qui étoit si favorable au parti qu'il avoit embrassé (*b*). A la fin , le Roi crut que cette cabale méritoit son attention ; il fit arrêter Elisabeth & ses complices. Ils furent interrogés à la Chambre Etoilée , où ils avouèrent naïvement leur crime , sans être mis

1534.

(*a*) Strype , Vol. I. p. 181.(*b*) Collier , Vol. II. p. 53.

1534.

à la question. Dans la Session que le Parlement tint au commencement de cette année, on passa un acte de conviction contre tous ceux qui étoient associés à cette imposture (*a*) ; Elisabeth, Masters, Bocking, Deering, Rich, Risby, Glod, furent punis. L'Evêque de Rochester, Abel, Addison, Laurence, & quelques autres, furent condamnés comme complices du crime de trahison, pour n'avoir pas dénoncé les discours repréhensibles qu'ils avoient entendus tenir à cette fille (*b*), & on les mit en prison. Enfin, pour mieux désillir les yeux de la multitude, prévenue en faveur de la Prophétesse, on développa l'artifice de la plupart de ses prétendus miracles, & même la corruption de ses mœurs fut évidemment prouvée au public. Dans le commerce trop intime entre les Dévots de différens sexes, les feux impurs d'un amour profane se mêlent assez natu-

(*a*) 25. Hen. VIII. c. 12. Burnet, Vol. 1. p. 149. Hail. fol. 220.

(*b*) Annales de Godwin, p. 53.

rellement aux ardeurs de l'amour divin , dont leur union s'autorise. Ils s'allumerent en effet entre Elifabeth & ses confidens. On découvrit qu'une porte de la chambre où elle couchoit, & qu'elle avoit dit s'être ouverte miraculeusement pour lui faciliter l'entrée de la Chapelle, où elle avoit de fréquens entretiens célestes, avoit été pratiquée par Bocking & Masters pour un usage moins mystique.

1534.

La découverte d'une imposture, qui étoit accompagnée de tant de circonstances infâmes, porta coup au crédit des Ecclésiastiques, particulièrement à celui des Moines, & excita le Roi à se venger d'eux. Il supprima trois Monasteres de Cordeliers; &, voyant que cet acte d'autorité élevoit peu de clameurs contre lui, il s'enhardit à faire main-basse sur le reste, & à châtier les gens qui l'avoient offensé. Le Parlement avoit mis au nombre des crimes d'Etat, toute entreprise qui auroit pour but de dépouiller le Roi de ses dignités & de ses titres: il venoit mê-

1535.

1535.

me de lui déférer celui de Chef suprême de l'Eglise : il étoit statué, que nier sa Suprématie, étoit une trahison, & cette nouvelle espèce de crime avoit déjà coûté la vie à plusieurs Prieurs ou Ecclésiastiques. C'étoit assurément une tyrannie excessive que de mettre au rang des fautes capitales, l'aveu d'une opinion purement politique; ne pas reconnoître dans le Roi la puissance spiriruelle, n'attaquoit aucun des droits temporels de la Royauté; surtout lorsque cette incrédulité n'étoit accompagnée d'aucun autre acte de défobéissance. Le Parlement avoit foulé aux pieds, en passant cette Loi, tous les principes sur lesquels un peuple civilisé, encore plus un peuple libre doit être gouverné : mais la rapidité avec laquelle le système entier du Gouvernement changea, & l'étonnante révolution arrivée dans les idées, qui fit qualifier de crime la négation d'un droit que, pendant plusieurs siècles, c'eût été une hérésie de supposer au Souverain, font des évé-

nemens qui ne peuvent paroître que très-extraordinaires. L'humeur vindicative & sévère du Roi fut elle-même révoltée d'abord des exécutions sanguinaires qui se firent pour établir sa nouvelle autorité. Il alla jusqu'à prendre le deuil pour marquer la douleur que lui caufoit la nécessité de punir si rigoureusement les obstinés. Cependant, toujours emporté par la violence de son caractère, & par le désir d'effrayer la Nation entière, il continua d'affermir ses Loix tyranniques, en leur sacrifiant Fisher & Thomas Morus.

Jean Fisher, Evêque de Rochester, n'étoit pas moins considéré par son savoir & ses bonnes mœurs, que par ses dignités Ecclésiastiques, & la faveur dont il avoit joui longtems auprès du Roi. Il fut mis en prison pour avoir refusé de prêter le serment à l'égard de la succession, selon le formulaire prescrit, & pour n'avoir pas dénoncé les discours téméraires d'Elisabeth & de Barton. Non seulement on le priva de tous ses revenus, mais

1535.

Jugement & exécution de Fisher, Evêque de Rochester.

1535.

sans considération pour son grand âge, on le dépouilla même de ses habits, & on ne lui donna, pour se revêtir, que des lambeaux, qui lui servoient à peine à le garantir de blesser la pudeur (a). Il languissoit depuis un an en prison dans cet état, lorsque le Pape, voulant reconnoître sa fidélité, & le dédommager de ses souffrances, le créa Cardinal. Fisher étoit si peu avide de cette dignité, que si la pourpre, comme il le disoit lui-même, eût été à terre, il ne se feroit pas baissé pour la prendre. Cette promotion faite uniquement pour récompenser un homme de sa résistance à l'autorité Royale, irrita encore davantage Henry, qui résolut d'accabler l'innocent du poids de son indignation. Fisher accusé d'avoir nié la Suprématie du Roi, fut jugé, condamné à perdre la tête & exécuté.

Le 22. Juin.
Exécution de
Thomas Mo-
rus.

L'exécution de ce Prélat étoit un présage menaçant pour Thomas Morus, sa grande autorité sur les es-

(a) Histoire de l'Eglise de Fuller, liv. 5. p. 203.

prits , tant au dedans qu'au dehors du Royaume ; sa haute réputation de sagesse , de savoir & de vertu , faisoient désirer vivement au Roi de le gagner ou de le vaincre. Ce Prince avoit d'ailleurs autant d'affection & d'égards pour lui , que son caractère impérieux , & ses passions véhémentes lui permettoient d'en être susceptible pour un homme qui lui résistoit. Mais il ne put jamais réduire Morus à reconnoître sa Suprématie aux dépens de sa propre conscience. Vainement Henry avoit exigé cet acte de soumission de tout le Royaume ; il n'étoit point , comme il n'est point encore de loi qui obligeât quelqu'un à prêter serment à ce sujet. On envoya Rich , le solliciteur général , conférer avec Morus , alors prisonnier , qui observa un silence exact sur l'article de la Suprématie : il fut seulement amené à dire que toute question à l'égard de la loi qui établissoit cette prérogative , étoit comme une épée à deux tranchans : si on y répondoit d'une manière , on perdoit

1535.

1535.

son ame ; si on y répondoit d'une autre , on perdoit son corps. On n'en demanda pas davantage pour fonder une accusation contre le prisonnier. Son silence fut appelé malicieux , & fit une partie de son crime. Les paroles qui lui étoient échappées , furent interprétées , comme une négation positive de la Suprématie (a). Les Jugemens sous ce règne n'étoient que de pures formalités : les Jurés rendirent une Sentence contre Morus ; il s'attendoit depuis long-tems à sa destinée , & n'eut pas besoin d'être fortifié contre les terreurs de la mort. Sa confiance ordinaire , sa douceur & sa gayeté même ne l'abandonnerent pas un moment. Il sacrifia sa vie à sa probité , avec une indifférence égale à celle qu'il avoit montrée dans toutes les autres occasions. Lorsqu'il monta sur l'échaffaut , il dit à quelqu'un :
« Mon ami , aidez-moi à monter ; &
« lorsque je me mettrai à genoux ,
« qu'on me laisse m'arranger moi-même. » L'Exécuteur lui demanda

(a) La vie de Sir Thomas Morus. Herbert, p. 322.

pardon , du triste devoir qu'il alloit 1535.
 remplir , & Morus l'assura qu'il ne lui
 en vouloit aucun mal ; „ mais , ajou-
 » ta-t-il , vous n'aurez jamais beau-
 » coup de gloire à m'avoir tranché la
 » tête , mon col est si court. „ Alors ,
 posant la tête sur le billot , il pria
 le Boureau d'attendre jusqu'à ce
 qu'il se fût coupé la barbe : „ car ,
 » dit-il , elle n'a jamais commis de
 » trahison. „ Rien ne manqua à la
 gloire de sa fin , si ce n'est une meil-
 leure cause , où il entrât moins de
 superstitions & de puérilités. Mais ,
 comme il suivoit ses principes , & le
 sentiment de ce qu'il croyoit être son
 devoir , quoique mal entendu , sa
 constance & son intégrité n'en font
 pas moins dignes de notre admira-
 tion. Il eut la tête tranchée dans la
 53^e. année de son âge.

Lorsqu'on apprit à Rome l'exécu- Le 6. Juillet
 tion de Fisher & de Morus , mais
 surtout du premier , qui étoit revêtu
 de la dignité de Cardinal , une indig-
 nation générale éclata contre le Roi.
 Les beaux esprits & les Orateurs

1535.

d'Italie publièrent une foule de Libelles, où ils le comparèrent à Caligula, à Néron, à Domitien, & à tous les plus cruels Tyrans de l'antiquité. Clément VII étoit mort six mois après avoir prononcé sa Sentence contre Henry; & Paul III, de la Maison de Farnese, lui avoit succédé au Siège pontifical. Ce Pape, qui avoit toujours favorisé la cause du Roi, quand il étoit Cardinal, se flatta que toutes animosités personnelles étant éteintes avec la vie de ses prédécesseurs, il ne seroit pas impossible de renouer un accommodement avec l'Angleterre. Henry lui-même désiroit si fort de pacifier sa querelle, que, dans une négociation qu'il avoit entamée peu de tems auparavant avec François, il avoit demandé que ce Monarque entreprît de le réconcilier avec la Cour de Rome. Mais, Henry étoit accoutumé à prescrire, & non à recevoir des conditions. Tandis qu'il négocioit la paix, sa violence ordinaire l'emportoit souvent à se couvrir de nouveaux

torts, qui rendoient le mal incurable. 1535.
 L'exécution de Fisher fut un de ces Le 30. Août.
 emportemens mal adroits, que Paul
 regarda comme une injure si capi-
 tale, qu'il lança aussitôt ses foudres
 contre le Roi. Il le cita, lui & tous
 ses adhérens, à comparoître à Rome
 dans l'espace de quatre-vingt-dix
 jours, pour y être interrogés sur leurs
 crimes, sous peine d'excommunica-
 tion, s'ils y manquoient : dans ce cas
 de désobéissance, il dépouilloit le
 Roi de sa Couronne, mettoit tout le Le Roi est
 Royaume en interdit, déclaroit les nié.
 enfans d'Anne de Boleyn illégitimes,
 annulloit tout traité fait avec Henry,
 donnoit ses Etats au premier occu-
 pant, commandoit à la Noblesse de
 prendre les armes contre lui, déga-
 geoit ses sujets du serment de fidé-
 lité, leur interdisoit tout commerce
 avec le pays étranger, permettoit à
 qui voudroit de leur courir sus, de
 les réduire à l'esclavage, & de se
 saisir de leurs biens (a). Quoique ces
 censures fussent prononcées, on ne

(a) Sanders, p. 148.

1535.

les publia pas encore ouvertement ; le Pape voulut différer à les fulminer jusqu'à ce qu'il eût perdu tout espoir d'accommodement avec l'Angleterre , & que l'Empereur , actuellement pressé par les Turcs & les Princes Protestans de l'Allemagne , fût en état d'appuyer ces décrets foudroyans du saint Siége.

Le Roi savoit qu'il devoit s'attendre à tous les outrages que Charles pourroit lui faire , & le principal objet de sa politique étoit de l'affoiblir assez , pour n'en avoir plus rien à craindre (a). Il renouvela ses liaisons d'amitié avec François , & entama des négociations pour arrêter un mariage entre le Duc d'Angoulême , troisième fils de ce Monarque , & la petite Princesse Elisabeth sa fille. Ces deux Princes firent aussi quelques avances à la Ligue protestante d'Allemagne , qui étoit jalouse de l'ambition de l'Empereur : non-seulement Henry remit à ces Princes confédérés une somme

(a) Herbert, p. 350. & 351.

d'argent qui lui étoit dûe , mais il leur renvoya de son côté Fox , Evêque d'Hereford , comme François leur envoya du sien , du Bellay , Seigneur de Langey , pour traiter avec eux. Pendant la première ferveur de la réformation , la conformité de foi ne paroissoit pas moins nécessaire que celle d'intérêt pour cimenter des alliances solides entre les Etats. Malgré l'espoir que François & Henry donnoient aux Electeurs d'embrasser la Confession d'Ausbourg , on regardoit les persécutions qu'ils exerçoient dans leurs Royaumes contre les Prédicans de la Réformation , comme un mauvais présage de leur sincérité (a). Henry porta cependant la feinte si loin que , tandis qu'il se croyoit le plus habile Théologien de l'Europe , il invita Mélanc-ton , Bucer , Sturmius , Draco , & d'autres Théologiens Allemands , à venir conférer avec lui pour l'instruire des principes fondamentaux de leur Doctrine. Ces Théologiens jouoient

1535.

(a) Sleidan ; lib. 10.

1535.

alors un grand rôle dans le monde.
Jamais les plus célèbres Poètes ou Philosophes de l'ancienne Grèce n'avoient été traités avec autant de respect, & n'avoient obtenu autant d'éloges & d'admiration, que ces misérables Compositeurs de Controverses métaphysique. Les Electeurs répondirent à Henry, qu'ils ne pouvoient se priver de leur Théologiens. Henry n'espéroit pas de se concilier avec ces zélés Disputeurs; il favoit que les Sectateurs Allemands de Luther, ne voudroient pas s'associer aux Disciples de Zuingle, parce que, d'accord sur plusieurs point, ils différoient opiniâtrément entr'eux sur quelques particularités à l'égard de l'Eucharistie; ainsi il fut assez indifférent à ce refus. Ce Prince prévoyoit aussi que la Ligue de Smalcalde, sans agir de concert avec lui, feroit toujours portée, par son propre intérêt, à s'opposer aux desseins de l'Empereur: la haine entre François & ce Monarque étoit d'ailleurs si invétée-

rée que Henry pouvoit toujours
compter sur un Allié sincère dans 1535.
l'un ou l'autre de ces deux Princes.

Pendant ces diverses négociations,
il arriva un incident en Angleterre ,
qui promettoit de terminer plus cor-
dialement toutes ces disputes , &
qui sembloit ouvrir une voie de con-
ciliation entre Henry & Charles. La
Reine Catherine fut attaquée d'une
maladie de langueur , qui la condui-
sit au tombeau. Elle mourut à Kim-
bolton , dans le Comté de Hunting-
don , dans la cinquantième année
de son âge. Un peu avant d'expi-
rer , elle écrivit une lettre fort ten-
dre à Henry , où elle l'appelloit son
Maître , son Roi & son cher Epoux.
Elle lui disoit que , voyant appro-
cher l'heure de sa mort , elle faifif-
soit cette dernière occasion de lui
représenter l'importance des devoirs
de sa Religion ; & combien la gran-
deur humaine & les plaisirs étoient
méprisables en comparaison ; que ,
malgré les amertumes répandues sur
sa vie , par l'attachement trop fort

1535.

qu'il avoit eu pour ces avantages périssables , dont lui-même n'avoit pas joui sans trouble , elle lui pardonnoit ses malheurs passés ; qu'elle espéroit que ce pardon feroit ratifié dans le ciel : qu'elle n'avoit plus d'autre priere à lui faire que pour lui recommander sa fille , l'unique gage de leur amour ; & pour implorer sa protection en faveur de ses femmes & du reste de sa maison. Elle finissoit par ces mots : „ je vous proteste qu'au
„ moment où mes yeux sont prêts à
„ se fermer pour jamais , mon unique
„ désir , feroit de les attacher sur
„ vous , (*a*) „ le Roi fut touché , même jusqu'aux larmes , de cette dernière & tendre preuve de l'affection de Catherine ; mais on dit : qu'Anne au contraire , fit éclater à la mort de sa rivale une joye barbare , que la décence & l'humanité auroient au moins dû réprimer (*b*).

L'Empereur pensa que la mort de sa tante ayant éteint toute animo-

(*a*) Herbert , p. 403.

(*b*) Burnet , Vol. I. p. 192.

sité entre Henry & lui, il ne seroit peut-être plus impossible de le déta-
cher de l'alliance avec la France, &
 de renouveler une confédération
 avec l'Angleterre, dont il avoit au-
 trefois recueilli tant d'avantages. Il
 envoya donc proposer à Henry, de
 renouer leur ancienne amitié, à con-
 dition qu'il se réconcilieroit avec le
 Pape; qu'il lui donneroit des secours
 contre le Turc (a), & qu'il pren-
 droit parti avec lui contre François,
 qui menaçoit alors le Duché de Mi-
 lan. Henry répondit qu'il consentoit
 volontiers à vivre en bonne intelli-
 gence avec l'Empereur, pourvû que
 ce Monarque avouât qu'il avoit seul
 eu tort dans la rupture; qu'à l'égard
 des conditions proposées, les régle-
 mens qu'on avoit faits contre l'Evê-
 que de Rome étoient si justes, & si
 pleinement ratifiés par le Parlement
 d'Angleterre, qu'ils ne pouvoient
 plus être révoqués; que lorsque les
 Princes Chrétiens auroient rétabli la

1535.

(a) Du Bellay, liv. 5. Herbert, Burnet, Vol.
 3. in Collect. n°. 50.

1536.

 paix entr'eux, il ne manqueroit pas de rassembler ses forces éparfes, & les employer contre les ennemis de la foi; & qu'après que sa réconciliation seroit consommée avec Charles, il seroit alors en état, comme ami commun de ce Prince & de François, de ménager un accommodement entre eux, ou d'assister le parti offensé.

Ce qui rendit Henry plus indifférent aux avances que lui faisoit l'Empereur, fut l'expérience qu'il avoit faite de ses artifices & de sa duplicité, & les nouvelles qu'il reçut de ce qui se passoit alors en Europe. François Sforce, Duc de Milan, étoit mort sans postérité; l'Empereur prétendoit que ce Duché, étant un fief de l'Empire, lui étoit dévolu comme au chef du corps germanique: cependant, pour ne pas donner d'ombrage aux Etats d'Italie, il déclara son intention d'investir de cette Principauté quelque Prince qui ne fût suspect à aucun parti; il l'offrit même au Duc d'Angoulême, troisième fils de Fran-

çois I. Le Roi de France qui soutenoit, de son côté, que ses propres droits renaissent à la mort de Sforce, se réduisoit à substituer le Duc d'Orléans son second fils à sa place. L'Empereur paroissoit disposé à cet échange; mais son unique but, dans ce généreux abandon, étoit de gagner du tems, jusqu'à ce qu'il eût mis assez de troupes sur pied pour faire une invasion dans les Etats de François. L'ancienne inimitié entre ces Princes produisit de nouvelles bravades; & des insultes personnelles, peu séantes pour leur rang; & encore moins convenables à des hommes d'une valeur incontestable. Charles marcha lui-même aussitôt après en Provence, à la tête de cinquante mille hommes, mais ne remporta aucun avantage. Ses Troupes y périrent de maladies, de fatigues, de famine, & de misères. Il fut obligé de lever le siège de Marseille & de se retirer en Italie avec les débris de son armée. Un autre corps de troupes Impériales, composé d'environ

~~1535.~~ trente mille hommes , entra en France du côté des Pays-Bas , mit le siège devant Peronne avec aussi peu de succès & se retira à l'approche de l'armée François. Henry eut ainsi la double satisfaction de voir que son allié François se soutenoit sans secours étrangers ; & que sa propre tranquillité étoit assurée par ces guerres & ces brouilleries violentes sur le continent.

La Cour d'Angleterre , n'étoit inquiétée alors que par l'Ecosse. Jacques apprenant les embarras de son allié François , leva généreusement quelques troupes , & les embarqua sur des vaisseaux qu'il avoit loués à cette intention. Elles arriverent heureusement en France , où il se rendit lui-même. Comme il se hâtoit de joindre le camp du Roi de France , en Provence , & de partager ses dangers , il rencontra ce Prince à Lyon , qui venoit de repousser l'invasion de l'Empereur , & s'en retournoit à sa Capitale. A la faveur d'une marque d'attachement donnée avec tant de

zèle & de prévenance, le Roi d'Ecosse crut pouvoir demander en mariage Madelaine fille de François. Ce Monarque n'objecta à cette demande que l'état languissant de la santé de cette Princesse, qui sembloit annoncer sa fin prochaine. Mais Jacques, ayant sù lui plaire, obtint son agrément; & François, ne voulant pas s'opposer au bonheur de sa fille & de son ami, les unit sans differer. Aussitôt la célébration du mariage ces deux époux firent voile pour l'Ecosse, &, comme on l'avoit prévu, la jeune Reine mourut presque en arrivant. François craignoit cependant que Henry son allié, qu'il regardoit aussi comme son ami, & qui se comportoit avec lui plus cordialement qu'il n'est d'usage entre Souverains, ne vît d'un œil mécontent cette étroite alliance de la France & de l'Ecosse, conclue sans sa participation. Il dépêcha donc la Pommeraye à Londres, avec ordre de justifier ce procédé; mais Henry, avec sa franchise & sa liberté ordinaire, marqua

1536.

tant de mécontentement, qu'il refusa même de voir l'Ambassadeur. François appréhenda encore plus alors d'être à la veille de rompre avec un Prince dont la conduite étoit plutôt réglée par ses passions & son humeur que par les maximes d'une saine politique. Néanmoins Henry se trouvoit si embarrassé dans ses différens avec le Pape & l'Empereur, qu'il ne porta pas son ressentiment plus loin contre le Monarque François, & tout fut à la fin tranquille du côté de la France & de l'Ecosse.

La paix domestique de l'Angleterre sembloit être plus exposée à s'altérer par les innovations qui s'étoient faites dans la religion. Il est même certain que, dans ces conjonctures dangereuses, rien n'assuroit autant la tranquillité publique, que l'autorité décisive dont le Roi étoit revêtu, & l'ascendant extrême qu'il avoit pris sur ses sujets. Non-seulement dans ces tems-là on révéroit profondément la Majesté Royale, mais encore on respectoit la personne

de Henry : le joug terrible qu'il im-
 posoit à son peuple , lui en attiroit
 moins la haine que la soumission. Sa
 franchise , sa sincérité , sa magnifi-
 cence , sa générosité étoient des ver-
 tus qui contrebalançoient sa violen-
 ce , sa cruauté & son emportement.
 La supériorité que sa fermeté , en-
 core plus que son adresse , lui avoit
 acquise dans les négociations étran-
 geres , flattoit l'orgueil des Anglois ,
 & leur faisoit supporter avec plus de
 docilité les traitemens rigoureux
 qu'ils en éprouvoient. Le Roi , qui
 sentoit ces avantages , se préparoit
 depuis long-tems au plus dangereux
 essai de son autorité. Après avoir
 frayé la voye qui pouvoit le conduire
 à son but , il se détermina enfin à
 supprimer les Monastères , & à s'em-
 parer de leurs revenus immenses.

Le grand accroissement des mai-
 sons Religieuses , si l'on veut confi-
 dérer cet objet sous un jour pure-
 ment politique , paroîtra un des prin-
 cipaux inconvéniens de la Religion
 Catholique , auquel même tous les

1536.

autres sont même liés inséparablement. Les usurpations des Papes, la tyrannie de l'inquisition, la multiplication des jours de Fêtes, toutes ces entraves mises à la liberté, & à l'industrie, étoient antérieurement l'effet du crédit & des insinuations des Moines, qui, répandus partout, introduisirent à la fois la superstition & la folie. Cet ordre de citoyens étoit furieux contre Henry; & regardoit l'abolition de l'autorité du saint Siège en Angleterre, comme la perte du seul appui qu'il eût contre l'avidité du Souverain & celle des Courtisans. Toutes les maisons Religieuses étoient sujettes à la visite du Roi; leurs Bulles, prétendues sacrées, étoient rejetées alors; quoique Sa Majesté conservât encore l'ancienne croyance du Purgatoire, à laquelle la plupart des Couvens devoient leur fondation, & leur subsistance, on prévoyoit que dans le choc des contestations sur ce point, Henry seroit entraîné par des intérêts politiques à se rapprocher de l'opinion des Ré-

formés. Les Moines frappés de ces considérations, ufoient de l'ascendant qu'ils avoient sur le peuple pour le révolter contre le gouvernement du Roi; & le Roi, jugeant que leur fureté étoit incompatible avec la sienne, faisit l'occasion de détruire ses ennemis déclarés.

1536.

Cromwel, Secrétaire d'Etat, avoit été nommé Vicaire ou substitut général, nouvel office par lequel étoit déposé entre ses mains l'exercice de la suprémacie du Roi & de la puissance absolue que ce Prince s'étoit attribuée sur l'Eglise. Layton, London, Price, Gage, Petre, Bellasis, & d'autres furent institués Commisaires pour faire par tout les recherches les plus exactes, sur les mœurs & la conduite des Moines. Dans ces tems de factions, & particulièrement de factions fomentées par l'intérêt de la Religion, on ne doit pas s'attendre à trouver beaucoup d'équité parmi ces fortes d'adversaires; on savoit que l'intention du Roi dans les visites ordonnées, étoit de trou-

1536.

ver des prétextes d'abolir les Monastères ; ainsi on peut conclure que le rapport des Commissaires ne fut pas fait avec assez d'impartialité , pour être absolument digne de foi. On engagea les Moines à déposer les uns contre les autres ; les plus légers soupçons prirent force d'évidence ; & les calomnies divulguées par les partisans de la réformation , furent reçues comme fondées en preuves. On prétend donc que les plus monstrueux désordres furent découverts dans la plûpart des maisons Religieuses : tels que des Couvens de femmes abandonnés tout entiers à la débauche ; des signes d'avortion qu'elles s'étoient procurés ; des enfans massacrés ; & jusqu'à la dépravation d'un commerce infâme & contre nature, entre le même sexe. Il est , en effet , assez vraisemblable que la soumission aveugle du peuple pour ses directeurs spirituels dans ces tems d'ignorance , mettoit les Moines & les Religieuses beaucoup plus en liberté , & les rendoit plus dissolus qu'ils ne le

font aujourd'hui dans les pays Catholiques : mais , parmi les reproches qu'on leur fit , on peut croire qu'ils méritoient au moins ceux des vices qui sont nécessairement liés aux institutions des Couvens , & à la vie Monastique même. L'esprit de dissension , par exemple , dont ils furent accusés par les Commissaires , est très - vraisemblable entre des gens , qui , renfermés dans les mêmes murs , ne peuvent jamais oublier leur animosité mutuelle ; & qui , étant privés des liens les plus chers que la nature forme au profit de la société , ont ordinairement le cœur plus endurci , plus intéressé , plus vindicatif , que les gens du monde : les fraudes pieuses , qu'ils inventoient pour accroître la dévotion , & par conséquent la libéralité du peuple , doivent encore être regardées comme les suites nécessaires d'un établissement fondé (a)

(a) L'Auteur , presque toujours Historien , Philosophe & impartial , auroit dû mieux distinguer ici les vices des hommes , des vices de l'établissement. La Préface & les notes précédentes doivent servir de correctif à cet endroit.

1536.

~~sur les illusions~~ sur les illusions, le mensonge & la superstition. La paresse & sa compagne ordinaire, l'ignorance profonde, qui régnoient dans tous les Couvens, n'est pas aussi une chose douteuse. Quoique les Moines fussent les vrais auteurs & les vrais conservateurs des rêveries de la Philosophie captieuse des écoles, on ne devoit pas espérer qu'aucune connoissance sublime, ou agréable, fût cultivée par des hommes condamnés au genre de vie le plus ennuyeusement uniforme, dont rien ne pouvoit éveiller l'émulation, élever l'ame, & développer le génie.

Quelques Monastères, épouvantés des recherches rigoureuses de Cromwel & de ses Commissaires, abandonnerent d'eux-mêmes leurs revenus au Roi, & se réduisirent à recevoir de petites pensions de lui pour chacun de leurs Religieux, en récompense de leur docilité. On donna ordre de congédier tous les Moines, & toutes les Religieuses qui n'auroient pas vingt-quatre ans révolus, en les relevant des vœux qu'ils au-

roient faits au-dessous de cet âge ,
comme étant nuls. Les portes des
Cloîtres furent ouvertes à des Profès
même plus âgés , & quiconque vou-
lut sa liberté , l'obtint. Mais , comme
tous ces expédiens ne remplissoient
pas encore les intentions du Roi , il
eut recours à l'instrument ordinaire
de sa puissance , c'est-à-dire , au Par-
lement : on commença d'abord à
préparer les esprits au coup d'auto-
rité qu'il vouloit frapper , en publiant
le rapport des Visiteurs , & en tâ-
chant d'exciter l'horreur des Anglois,
pour des fondations qui avoient été
l'objet du respect & de la piété de
leurs ancêtres.

1536.

Henry étoit déterminé à suppri-
mer tout-à-fait les Ordres Monasti-
ques. Cependant il voulut procéder
par gradation à ce grand ouvrage , &
il enjoignit au Parlement de se con-
tenter alors d'abolir les petits Mo-
nastères dont le revenu étoit au-des-
sous de deux cens livres (a). Ceux-
ci avoient été jugés les plus corrom-

Le 4 Février

Assemblée
du Parle-
ment.

(a), 27. Hen. VIII. c. 28.

1536.

pus, comme ayant moins de biens
 féance à garder; & comme étant
 moins exposés à l'examen (a): d'ail-
 leurs on trouva plus sûr de commen-
 cer par eux pour disposer le public à
 voir faire des entreprises plus hardies.
 Trois cens soixante & seize Maisons
 furent supprimées par cet acte; &
 leurs revenus, qui se montoient à
 trente-trois mille livres par an, furent
 accordés au Roi; sans compter leurs
 effets, leur mobilier, leur vaisselle,
 estimés plus de cent mille livres (b).
 Il paroît que cette importante Loi
 passa sans contradiction, tant l'auto-
 rité de Henry étoit absolue. Un Tri-
 bunal, qu'on appella la Cour d'aug-
 mentation des revenus du Roi, fut
 érigé pour faire le recouvrement de
 ces fonds: érection dont le peuple
 conclut que Henry alloit dépouiller

Suppression
 des petits
 Monastères.

(a) Burnet, Vol. 1. p. 193.

(b) Hollinshed prétend que dix mille Moines
 furent arrachés à la dissolution qui régnoit dans
 ces petits Monastères. Si cela est, il falloit que la
 plupart fussent mandians: car ce revenu n'en au-
 roit pu soutenir un si grand nombre; & ces man-
 dians continuèrent, sans doute, leur première
 profession. Hollinshed, p. 232.

l'Eglise de son patrimoine (*a*).

Le premier acte que l'on passa don-
noit pouvoir au Roi de nommer tren-
te-deux Commissaires pour rédiger
& renouveler le droit Canon en un
corps complet, & régulier; mais ce
projet ne fut pas exécuté. Henry
pensa que la confusion des Loix
qu'on vouloit corriger, augmentoit
son autorité, & tenoit le Clergé dans
une plus grande dépendance.

On alla plus loin sur l'article de
l'union de la Province de Galles à
l'Angleterre : les Jurisdctions parti-
culieres des grands Seigneurs, ou
Marquis, c'est ainsi qu'on les appel-
loit, interrompoient le cours de la
justice dans cette Principauté, & fa-
vorisoient les désordres & les pillage-
s; elles furent abolies, & l'on éta-
blit par-tout les Cours du Roi. Quel-
ques Jurisdctions de la même espèce
furent aussi abolies en Angleterre
pendant cette session (*b*).

Les Communes, se souvenant

(*a*) 27. Henry VIII. c. 27.

(*b*) 27. Hen. VIII. c. 4.

1536. qu'elles s'étoient mal trouvées de s'opposer à la volonté de Henry, lorsqu'il avoit tenté la première fois de s'assurer le produit des tutelles, & des mises en possession, rédigerent alors les Loix telles qu'il lui plut de les dicter (a). Il fut donc statué que la propriété des Terres seroit supposée à ceux qui en auroient la jouissance, & non pas à ceux à qui on l'auroit transférée clandestinement.

Le 14. Avril. Lorsque toutes ces Loix furent passées, le Roi congédia ce Parlement, qui fut mémorable, non-seulement par les grandes innovations qu'il introduisit, mais par le tems qu'il dura, & par ses fréquentes prorogations. Henry l'avoit trouvé si docile, qu'il se garda bien de hazarder une nouvelle élection pendant l'effervescence des disputes de Religion qu'il vouloit terminer. Il le continua plus de six ans, chose sans exemple alors en Angleterre.

Convocation.
tion.

La Convocation, qui se tint pendant cette session, étoit occupée elle-

(a) Hen. VIII. c. 10.

même à délibérer sur l'important objet d'une nouvelle traduction de 1536.
l'Ecriture-Sainte. Tindal en avoit déjà donné une, que le peuple avoit lûe avec avidité : mais, comme le Clergé se plaignoit qu'elle étoit pleine de fautes, & très-infidelle, il se propofoit d'en faire une autre lui-même, à laquelle on n'eût rien à reprocher. Les partisans de la réformation déclamoient contre l'absurdité qu'il y avoit à envelopper la parole de Dieu dans une langue inconnue, & de contrarier ainsi les volontés du Ciel, qui avoient été de publier chez toutes les nations la doctrine sainte dont il faisoit la règle du salut universel : ils ajoutaient que, si cette pratique n'étoit pas très-absurde, elle avoit l'air d'un artifice grossier du Clergé, pour cacher ce qu'il appercevoit intérieurement, c'est-à-dire, que ses gloses & ses traductions étoient en opposition directe au texte original, dicté par l'intelligence suprême ; qu'il étoit maintenant nécessaire au peuple, si

1536.

longtems abusé par les prétentions intéressées des Ecclésiastiques, de voir par ses propres yeux, & d'examiner, si elles étoient fondées sur cette charte vraiment sacrée, qu'un esprit de curiosité & de recherches s'étoit heureusement reveillé; qu'on étoit obligé actuellement de faire un choix entre les différens partis, & par conséquent de s'instruire pour se décider; qu'on avoit sur-tout besoin des Saintes Ecritures devant soi, & que la révélation obscurcie ou altérée par le changement de langage fût pour ainsi-dire renouvelée une seconde fois au genre humain, par le secours d'une traduction correcte.

Les sectateurs de l'ancienne Religion soutenoient, d'un autre côté, que le prétexte de mettre le peuple à portée de juger par ses propres yeux, n'étoit qu'un piège & un artifice très-visible; que les nouveaux prédicants espéroient en tirer les moyens de guider les ames, & de les soustraire aux véritables Pasteurs que le Ciel même avoit choisis pour les conduire; que le peuple, par son ignorance,

sa stupidité, ses occupations nécessaires, étoit totalement incapable de s'éclairer lui-même sur le choix de la doctrine qu'il devoit suivre; que c'étoit une dérision, de lui donner à examiner des matieres qu'il n'entendrait pas; que même dans le cours ordinaire de la vie, & pour ses intérêts temporels, choses plus à sa portée, les Loix l'avoient privé, en grande partie, du droit de décider de ce qui lui convenoit ou ne lui convenoit pas; qu'heureusement, pour le bien personnel & pour le bien général, elles s'étoient seules chargées de régler ses affaires & sa conduite; que les questions Théologiques étoient fort au-dessus de la sphere des esprits vulgaires; que les Ecclésiastiques mêmes, quoique secondés par les avantages de l'éducation, de l'érudition, & d'une étude assidue de la Théologie, n'avoient d'autre certitude de la justesse de leurs décisions, que la promesse qui leur étoit faite dans les écritures, que Dieu seroit toujours avec son Eglise, & que

1536.

1536.

les portes de l'Enfer ne prévaudroient pas contr'elle ; que les erreurs grossieres, adoptées par les plus grands hommes du Paganisme, prouvoient assez que l'esprit humain, livré à lui-même, marchoit à tatons, & s'égaroit dans ses propres ténébres ; que les Saintes Ecritures, si elles étoient confiées au jugement particulier de chaque personne, ne remedieroient point à ce défaut naturel ; qu'étant mal entendues elles augmenteroient au contraire ces funestes illusions ; que les Livres sacrés contenoient tant de choses obscures, de difficultés, de contradictions apparentes, qu'ils deviendroient l'arme la plus dangereuse contre la Religion, s'ils tomboient entre les mains de la multitude aussi insensée, qu'ignorante ; que l'esprit poétique qui régnoit dans la plûpart de ces Livres, en même-tems qu'il occasionnoit des incertitudes sur le sens, par les tropes & les figures multipliées, étoit suffisant pour allumer le zèle du fanatisme, & pour jeter la société dans la com-

lution la plus furieuse ; qu'il s'éleveroit mille sectes , dont chacune prétendroit tirer ses opinions des Saintes Ecritures , & qui , avec des argumens spécieux , ou même sans ce secours , entraîneroit les femmes crédules & les artisans ignorans , dans les erreurs les plus monstrueuses ; que le seul remède qu'on dût apporter à un désordre si dangereux , même à la société , étoit d'interposer une autorité à laquelle tout le peuple se soumit au moins tacitement ; qu'ainsi il valoit évidemment mieux , sans pousser plus loin les contestations , adhérer paisiblement dès aujourd'hui à l'ancienne autorité , & s'en tenir aux établissemens déjà faits.

1536.

Ces derniers argumens , étant les plus agréables au gouvernement Ecclésiastique , auroient vraisemblablement prévalu dans la convocation , sans le crédit de Cranmer , de Latimer & de quelques autres Evêques , qui soutinrent la cause du Roi , & qui l'emportèrent. On arrêta qu'on publieroit une nouvelle traduction

1536.

de l'Ecriture-Sainte ; cet ouvrage immense fut fini en trois ans , & imprimé à Paris. On le regarda comme le signal de la victoire pour les Réformés ; c'étoit déjà un grand pas de fait vers l'avancement de leur Doctrine , & l'on s'attendoit incessamment à la rapidité des progrès qui devoient suivre un succès si important.

Mais , pendant que les Profélites de la nouvelle Religion , triomphoient au sein de leur prospérité , ils éprouverent une mortification qui sembla devoir ruiner toutes leurs espérances. Anne de Boleyn , leur protectrice , perdit les bonnes grâces du Roi , & bientôt après la vie par l'effet d'un de ces accès de fureur auquel ce Monarque étoit sujet. Henry avoit persévéré constamment dans sa passion pour elle , pendant les six années qu'avoit duré la poursuite de son divorce avec Catherine ; plus il y avoit rencontré d'ostacles , plus il avoit aussi redoublé d'ardeur. Mais cette passion ; qui s'étoit si

Disgrace de
la Reine Anne.
ne.

long-tems nourrie des difficultés _____
mêmes qu'on lui oppoſoit , ne ſe
fut pas plutôt aſſuré la poſſeſſion de 1536.
ſon objet , qu'elle ſe refroidit dans
le ſein de la ſatiété. Le cœur du
Roi fut apparemment enlevé à ſon
épouſe. Les ennemis d'Anne ſ'ap-
perçurent de ce changement fatal ,
& ſ'emprefſerent à fomenteur la dé-
ſunion naiſſante , dès qu'ils crurent
pouvoir ſe mêler ſans danger de
cette affaire délicate. La Reine étoit
accouchée d'un fils mort ; Henry ,
qui ſouhaitoit paſſionnément un en-
fant mâle , frustré dans ce moment
de cette ſatisfaction , & toujours do-
miné par ſon caractère violent & ſu-
perſtitieux ſe trouva diſpoſé à ren-
dre la mere reſponſable de ſon pro-
pre malheur (a). Mais le principal
moyen que les ennemis d'Anne em-
ployerent pour irriter le Roi contre
elle , fut la jaloûſie naturelle à ce
Prince.

Quoique cette Princeſſe paroîſſe
avoir eu une conduite honnête &

(a) Burnet , Vol. 1. p. 196.

1536. même vertueuse , elle avoit une certaine gayeté , pour ne pas dire une coquetterie , dans le caractère , contre laquelle elle n'étoit point assez en garde , & qui la rendoit moins circonspecte qu'elle auroit dû l'être dans sa position. L'éducation qu'elle avoit reçue en France contribuoit encore à ce penchant pour les légéretés ; ce n'avoit été qu'avec peine , qu'elle s'étoit conformée à l'étiquette d'usage à la Cour d'Angleterre. Plus vaine , que fiere , elle se plaisoit à voir autour d'elle les effets de sa beauté ; peut-être même se familiarisoit elle trop avec des gens qui , autrefois ses égaux , croyoient pouvoir alors prétendre à ses bonnes graces. La dignité de Henry étoit blessée de ces manieres un peu libres ; & l'amant , si longtemps aveuglé , devint époux trop surveillant. De malins interpretes se chargerent d'expliquer défavorablement les plus innocentes libertés de la Reine , la Vicomtesse de Rocheford, en particulier, qui avoit épousé
le

Le frere de cette Princesse , mais qui vivoit en assés mauvaïse intelligence avec sa belle-sœur , insinua les plus cruels soupçons dans l'esprit du Roi ; emportée par le caractère le plus vicieux & le plus corrompu , elle ne respecta ni la vérité , ni l'humanité dans les calomnies qu'elle inventa. Elle prétendit que son époux même avoit un commerce criminel avec sa propre sœur. Peu contente encore de cette accusation atroce , elle empoisonna toutes les actions de la malheureuse Anne , dont elle interprétoit le moindre geste comme un larcin à l'amour conjugal. Henry Norris , premier Gentilhomme de la Chambre du Roi , Weston & Brereton , Gentilshommes ordinaires , Mark-Smeton , son Valet-de-chambre , furent remarqués comme étant fort en faveur auprès de la Reine. Ils la servoient avec un zèle & un attachement qui pouvoient n'appartenir qu'à la reconnoissance , mais dans lesquels il n'étoit pas impossible qu'il y eût un mélange de

1536.

tendresse pour une Princesse si séduisante. La jalousie du Roi s'alluma des plus légères apparences ; & , ne découvrant aucun objet distinct sur lequel elle pût se fixer , elle s'étendit sur tous ceux qui s'offrirent à ses transports.

Si la jalousie qui agitoit Henry , eût eu l'amour pour principe , elle auroit pû , à la vérité , se porter d'abord aux extrémités les plus violentes , mais elle seroit revenue aux remords , aux éclaircissemens ; & peut-être qu'à la fin , elle n'auroit servi qu'à augmenter le sentiment qui l'avoit fait naître. Mais c'étoit une jalousie plus sombre , produite & nourrie seulement par l'orgueil : Henry aimoit ailleurs. Jeanne Seymour , fille de Sir Jean Seymour , jeune personne d'un mérite & d'une beauté rare , placée à la Cour en qualité de fille d'honneur de la Reine , avoit acquis un empire absolu sur le cœur du Roi ; ce Prince étoit résolu à tout sacrifier pour satisfaire sa nouvelle passion. Très-différent

de la plupart des Monarques qui traitent légèrement les mœurs galantes, & qui regardent les jeunes Seigneurs de leur Cour plutôt comme illustrés, que dégradés par leurs aventures amoureuses, Henry ne connoissoit d'autres nœuds que ceux du mariage. Il s'exposoit à plus d'embarras & commettoit de plus grands crimes pour parvenir à les former, qu'il n'y en auroit eu à se faire moins de scrupule sur la nature de cet engagement. Ainsi livré, par délicatesse de conscience, au desir d'élever sa nouvelle maîtresse au Trône, il fut plus susceptible des impressions que l'on cherchoit à lui donner contre l'infortunée Anne de Boleyn.

1536.

Le premier accès de jalousie que le Roi laissa paroître ouvertement, fut dans un Tournois qu'il y eut à Greenwich, où la Reine laissa tomber son mouchoir; cet accident arrivé, sans doute par hazard, (a) lui parut une faveur qu'elle accor-

Le 1. May.

(a) Burnet, Vol. 1. p. 198.

1536.

doit à ses amans. Il se retira sur le champ, & donna ordre qu'elle fût releguée dans son appartement : il fit arrêter & conduire en prison, Rocheford son frere, Norris, Brereton, Weston & Smeton. La Reine, étonnée de toutes ces marques de colere, crut d'abord qu'il ne vouloit que l'éprouver ; mais elle s'apperçut bientôt qu'elle se trompoit, & connoissant son caractère implacable, elle se disposa au coup qui la menaçoit. On la conduisit le lendemain à la Tour ; en y allant elle apprit son prétendu crime, dont elle ne se doutoit nullement. Elle fit les protestations les plus fortes de son innocence. Lorsqu'elle entra dans la prison, elle se jeta à genoux, & pria Dieu de la secourir contre de si fausses imputations, & qu'elle méritoit si peu. Sa surprise & son effroi lui occasionnèrent des vapeurs affreuses : dans cet état, presque de démence, elle imagina que la meilleure preuve qu'elle pût donner de son innocence, étoit de faire une

confession entiere de ses plus secre-
tes pensées. Elle découvrit en effet 1536.
des indiscretions , & des légéretés
dans lesquelles son ingénuité même
l'avoit entraînée , & dont elle lui
dictoit encore l'aveu. Elle s'accusa
d'avoir raillé une fois Norris sur ce
qu'il différeroit à se marier , en lui di-
sant qu'il espéroit sans doute l'épou-
ser lorsqu'elle seroit veuve. Elle
convint d'avoir un jour grondé
Weston de l'empressement qu'il
montroit pour une parente de cette
Princesse ; & de la froideur qu'il mar-
quoit à sa femme ; elle ajouta qu'il
lui répondit , qu'elle se trompoit sur
l'objet de sa passion , & que c'étoit
elle-même ; mais qu'à ce discours
elle l'avoit fort maltraité (a). Elle
affirma que Smeton n'étoit jamais
entré que deux fois dans sa chambre
& pour y jouer du clavecin : mais
elle se rappella , qu'à la vérité , il
avoit eu la hardiesse de lui dire un
jour qu'un de ses regards le rendoit
heureux. Loin que le Roi fût satis-

(a) Strype , Vol. I. p. 281.

1536.

fait de la candeur & de la sincérité de cette confession , il ne voulut considérer ces étourderies que comme les préliminaires d'intimités plus criminelles.

De toutes les personnes que la Reine , naturellement bienfaisante , avoit obligées , pendant son crédit , pas une n'osa s'intéresser pour elle contre la fureur de son époux ; & cette idole de la fortune , que tout avoit favorisé , accueilli , encensé , fut alors totalement abandonnée. Son oncle même , le Duc de Norfolk , préférant les intérêts de son parti aux liens du sang , devint le plus dangereux de ses ennemis ; tous les partisans de la Religion Catholique , espérèrent que la mort d'Anne de Boleyn termineroit les brouilleries du Roi avec Rome , & le rendroit à son premier penchant , qui l'avoit toujours porté à la plus intime union avec le saint Siège. Cranmer fut la seule créature de la Reine qui conservât de l'attachement pour elle , & qui tâchât de modérer les

préventions défavorables du Roi ,
 autant que l'impétuosité de ce Prince 1536.
 lui en laissoit l'occasion.

La Reine écrivit elle-même de la Tour , une lettre à Henry , pleine des plus tendres plaintes , & des protestations les plus vives de son innocence. Elle contenoit tant de naturel , & même d'élégance , qu'elle mérite d'être transmise à la postérité sans en altérer l'expression , telle que la voici.

SIRE ,

» La colere de Votre Majesté , &
 » mon emprisonnement sont des
 » choses si étranges pour moi , que
 » j'ignore comment je dois vous
 » écrire , & de quoi il faut que je me
 » justifie. J'en suis d'autant plus
 » embarrassée , que vous m'envoyez
 » dire d'avouer la vérité , pour ob-
 » tenir ma grace à ce prix , par
 » quelqu'un que vous savez être
 » mon ancien ennemi déclaré. En le

N iv

1536. „ voyant chargé de ce message , je
„ n'ai que trop bien pressenti vos
„ dispositions à mon égard. S'il est
„ vrai , comme vous le dites , que
„ des aveux sincères puissent me
„ mettre en sûreté , j'obéirai à vos
„ ordres avec joie & avec soumis-
„ sion.

„ Mais que Votre Majesté n'ima-
„ gine pas que sa malheureuse épou-
„ se se laissera persuader de confes-
„ ser une faute , dont elle n'eut de
„ ses jours seulement la pensée. J'at-
„ teste cette même vérité , qu'on
„ interpelle , que jamais Prince n'eut
„ une femme plus attachée à ses de-
„ voirs , ni plus tendre que le fut
„ toujours pour vous Anne de Bo-
„ leyn. Je me serois bornée volon-
„ tiers à ce nom , je me serois tenue
„ sans regret à ma place , si Dieu &
„ Votre Majesté n'en avoient déci-
„ dé autrement. Je ne me suis ja-
„ mais tant oubliée sur le Trône où
„ vous m'avez fait monter , que je
„ ne me sois toujours attendue à la
„ disgrâce que j'éprouve. Je me suis

rendu assez de justice pour me
dire que mon élévation , n'étant
fondée que sur un caprice de l'a-
mour , un autre objet pouvoit à
son tour séduire votre imagina-
tion & m'enlever votre cœur.
Vous m'avez tirée d'un rang
obscur pour me décorer du titre
de Reine , & de celui , plus pré-
cieux encore , de votre Compag-
nie ; l'un & l'autre sans doute
étoient fort au-dessus de mon mé-
rite & de mes vœux ; mais , puis-
que vous m'avez trouvée digne de
cet honneur , qu'une légère fan-
taisie , ou les mauvais conseils de
mes ennemis , ne me privent pas
de vos bontés ; que la tache , l'o-
dieuse tache qui me resteroit d'être
soupçonnée d'avoir un cœur
perfide pour Votre Majesté , ne
fouille jamais la gloire de votre
fidelle épouse , & de la jeune Prin-
cesse votre fille. Que l'on me juge ;
Sire , j'y consens ; mais que ce
soit à un Tribunal légitime ; & que
mes ennemis jurés ne soient pas

1536. mes Accusateurs & mes Juges.
Oui, Sire, que l'on m'interroge
ouvertement, juridiquement; car
je n'ai nulle honte à craindre de la
vérité de mes réponses. Vous ver-
rez alors mon innocence éclaircie;
vos inquiétudes, & votre conscien-
ce satisfaites, la calomnie & la mé-
chanceté forcées au silence, ou mon
crime entièrement à découvert.
De quelque façon alors que Dieu,
ou vous, puissiez décider de mon
fort, Votre Majesté ne sera du
moins exposée à aucuns repro-
ches; quand ma faute aura été si
juridiquement prouvée, vous au-
rez droit devant Dieu & devant
les hommes, non-seulement de
punir à la rigueur une femme par-
jure; mais encore de suivre votre
nouvelle affection; elle est déjà
déterminée à me remplacer par la
personne pour l'amour de laquelle
je me vois réduite dans l'état où
je suis; je connois depuis long-
tems votre penchant pour elle, &
Votre Majesté n'ignore pas mes
inquiétudes à ce sujet.

„ Si vous avez déjà pris votre parti ~~à mon égard~~
 „ à mon égard ; s'il faut non-seule- 1536.
 „ ment que ma mort , mais une in-
 „ fâme calomnie vous assure la pos-
 „ session de l'objet auquel vous atta-
 „ chez votre bonheur , je souhaite
 „ que Dieu vous pardonne un si
 „ grand péché , ainsi qu'à mes en-
 „ nemis , qui en auront été les instru-
 „ mens. Puissè-t-il ne jamais vous
 „ demander au jour du Jugement
 „ universel , un compte rigoureux
 „ de votre cruauté envers moi.
 „ Nous paroîtrons bientôt l'un &
 „ l'autre à son Tribunal, où, quel-
 „ que chose que le monde puisse
 „ penser de ma conduite , mon in-
 „ nocence fera pleinement démon-
 „ trée.

„ Puissai-je porter seule ici-bas le
 „ poids de votre colere. Puissè-t-elle
 „ ne pas s'étendre sur les innocens
 „ & malheureux serviteurs , que l'on
 „ m'a dit être en prison , comme mes
 „ complices ; c'est l'unique & la der-
 „ niere priere que j'ose vous adres-
 „ ser. Si jamais je trouvai grace de-

1536.

» vant vos yeux, si jamais le nom
» d'Anne de Boleyn fut agréable à
» vos oreilles, accordez-moi la fa-
» veur que je vous demande; & je
» ne vous importunerai plus des
» gémissemens & des vœux que j'é-
» leve au Ciel, pour qu'il vous prenne
» sous sa garde, & qu'il dirige toutes
» vos actions. De ma triste prison,
» dans la Tour, ce six Mai.

» Votre Loyale, & toujours
» fidelle épouse, ANNE
» DE BOLEYN.

Cette lettre ne produisit aucun effet sur l'ame inexorable de Henry, qui étoit résolu à faciliter la conclusion de son nouveau mariage, par la mort d'Anne de Boleyn. Le procès de Norris, Weston, Brereton, & Smeton fut instruit, mais on ne put produire aucune preuve essentielle contre eux. La principale de celles qu'on apporta, n'étoit que des oui-dires à une Lady Wingfield, qui ne vivoit plus. Le vain espoir de sau-

ver sa vie , avec lequel on séduisit Smeton , l'engagea à faire l'aveu 1536.
d'un commerce criminel avec la
Reine (*a*) , mais ses ennemis mêmes
comptoient peu sur l'avantage qu'ils
pourroient tirer de cette confession ;
car ils n'osèrent jamais le confronter
avec cette Princesse ; & il ne fut pas
moins exécuté , ainsi que Brereton ,
& Weston. Norris avoit été très en
faveur auprès du Roi , on lui offrit la
vie , s'il vouloit avouer son crime &
accuser la Reine : mais il rejetta gé-
néreusement cette proposition , & dit
que dans sa conscience il la croyoit
tout-à-fait innocente des crimes dont
elle étoit soupçonnée , mais qu'à son
égard surtout , il ne pouvoit l'accu-
ser de rien , & qu'il souffriroit plutôt
mille morts que de calomnier une
personne qui n'étoit pas coupable.

La Reine & son frere furent jugés
par une assemblée des Pairs , compo-
sée du Duc de Suffolk , du Marquis
d'Exeter , du Comte d'Arundel , &
de vingt-trois autres : leur oncle le

(*a*) Burnet , Vol. 1. p. 202.

1536.

Duc de Norfolk y présidoit comme grand Maître d'Angleterre. On ignore sur quelles preuves ; ou sur quels indices on les accusa d'inceste : la plus forte apparence trouvée contre eux , à ce que l'on dit , se réduisoit à ce que Rocheford avoit été vû par quelques personnes s'appuyer sur le lit de la Reine. Un des chefs d'accusations portés contre elle , étoit d'avoir assuré à ses favoris qu'elle n'avoit jamais aimé le Roi ; & d'avoir dit à chacun d'eux en particulier qu'il étoit de toutes les personnes du monde celle qu'elle aimoit le mieux. *Ce qui étoit médire des enfans nés du Roi & d'elle :* à la faveur de cette interprétation ridicule , on fit rapporter son crime au statut passé la 25^e. année de ce regne , par lequel on déclaroit criminel d'Etat , quiconque tiendroit des discours contre le Roi , la Reine , ou leur postérité. De pareilles absurdités furent alors admises sans scrupule , & parurent des raisons suffisantes aux Pairs d'Angleterre , pour immoler une Reine in-

nocente, à la cruauté de leur tyran. Quoiqu'elle ne fût assistée d'aucun conseil, elle se défendit avec beaucoup de force & de présence d'esprit; les spectateurs ne purent s'empêcher de l'absoudre au fond de leur ame; cependant cet odieux Tribunal rendit un jugement rigoureux contre elle & Rocheford. Le dispositif de l'Arrêt fut qu'elle seroit brûlée, ou décapitée, selon le bon plaisir du Roi. Lorsque cette terrible sentence fut prononcée à la Reine, elle n'en parut point épouvantée, mais, levant les mains au Ciel, elle dit: „ô! mon Pere, ô! mon Créateur, vous qui êtes la voye, la vérité, & la vie, vous savez que je ne mérite pas cette mort. » Elle se tourna ensuite vers ses Juges, & fit les protestations les plus pathétiques de son innocence.

Henry, peu satisfait encore d'une vengeance si cruelle, vouloit dissoudre son mariage avec Anne de Boleyn, & déclarer son enfant illégitime: il se rappella que peu de tems

1536.

après qu'elle parut à la Cour d'Angleterre, on l'avoit soupçonnée de quelque attachement pour le Comte de Northumberland, alors Milord Piercy; il fit interroger ce Seigneur sur la nature des engagements qu'il avoit pris avec elle. Northumberland prêta serment, entre les mains des deux Archevêques, que nul contrat, ni promesse de mariage ne l'avoit lié à cette infortunée; il communia même ensuite en présence du Duc de Norfolk & de quelques autres membres du Conseil-Privé, & accompagna toute cette cérémonie des protestations les plus solennelles de sa sincérité (a). La Reine néanmoins se laissa intimider par la menace de lui faire subir sa sentence à la plus grande rigueur, & consentit à convenir juridiquement de quelque empêchement légitime à son mariage avec le Roi (b). Le Primat, qui siégeoit comme Juge, se vit obligé par cette confession de casser &

(a) Herbert, p. 384.

(b) Heylin, p. 94.

d'annuller ce mariage, ce qu'il ne fit pas sans douleur. Henry, aveuglé par sa fureur, n'apperçut seulement pas que les procédures qu'il faisoit faire, étoient évidemment en contradiction directe; & que, si, dès le commencement, son mariage étoit invalide, l'accusation & la peine d'adultere ne pouvoient plus avoir lieu.

1536.

La Reine se prépara cependant à souffrir la mort à laquelle elle étoit condamnée. Elle envoya son dernier message au Roi, pour le remercier de ce qu'il continuoit d'ajouter degré sur degré à son élévation: d'une simple particuliere, disoit-elle, il avoit d'abord fait d'elle une Marquise; ensuite une Reine; &, maintenant, ne pouvant plus l'élever d'avantage dans ce monde, il lui procuroit le rang de Sainte dans l'autre: elle lui renouvela les protestations de son innocence, & recommanda sa fille à ses soins. Elle fit la même déclaration en présence du Lieutenant de la Tour, & de tous ceux qui approche-

Exécution

1536. rent d'elle, & ne cessa de se conduire avec sa sérénité ordinaire, & même avec gayeté. » L'exécuteur, dit-elle » au Lieutenant, est très-expert à » ce que j'entens dire, & mon col » est très-mince « ; & en prenant la mesure avec la main, elle se prit à
Le 29. May. rire. Lorsqu'elle fut menée à l'échafaud, elle modéra cependant l'énergie de ses protestations d'innocence. Elle réfléchit que l'obstination de la Reine Catherine, & sa résistance aux volontés du Roi, avoient beaucoup contribué à refroidir en lui les sentimens de pere pour la Princesse Marie ; la tendresse maternelle d'Anne de Boleyn pour sa fille Elisabeth, l'emporta dans ces derniers momens sur l'indignation qu'une sentence si injuste devoit naturellement exciter dans son cœur. Elle se contenta de dire qu'elle venoit mourir comme elle y étoit condamnée par la loi : qu'elle ne vouloit accuser personne, ni parler du fondement d'accusation sur lequel elle étoit jugée. Elle pria Dieu avec ferveur pour le Roi, qu'elle

le appella le plus clément & le plus doux des Princes, en reconnoissant qu'il avoit toujours été son bon & gracieux Souverain : elle ajouta que, si quelqu'un étoit en état d'examiner sa cause, ce devoit être lui & qu'elle l'en regardoit comme le meilleur juge (a). Elle fut décapitée par l'exécuteur de Calais, que l'on fit venir, comme le plus habile d'Angleterre. Son corps fut négligemment jetté dans un cercueil de bois ordinaire, & enterré dans la Tour.

L'innocence de cette Reine infortunée ne peut raisonnablement être révoquée en doute. Henry lui-même, dans les plus violens accès de sa rage, ne savoit qui accuser d'être son amant; quoiqu'il imputât cet attentat au propre frere de cette Princesse, & à quatre autres personnes, il ne put en établir la moindre preuve. La conduite d'Anne, lorsqu'on l'examine, ne nous permet pas de lui attribuer la dépravation de mœurs dont le Roi l'accusa; si elle eût ainsi perdu

(a) Burnet, Vol. 1. p. 205.

1536.

toute prudence & toute honte, elle se feroit décélée elle-même, & auroit fourni des armes victorieuses à ses ennemis. Le Roi acheva de la justifier de la manière la plus convainquante, en épousant Jeanne Seymour le lendemain même de cette exécution (a). L'impatience de ce Prince à satisfaire sa nouvelle passion lui fit braver toutes les bienséances; son cœur foible & barbare ne fut pas même attendri un moment par la catastrophe sanglante d'une personne qui avoit été si longtems l'objet de son amour effrené.

Marie crut que la mort de sa belle-mère seroit une occasion favorable pour elle de se réconcilier avec le Roi. Indépendamment des autres motifs de sa disgrâce, Henry s'étoit offensé de la part qu'elle avoit prise dans l'affaire de la Reine Catherine. Ses premières démarches auprès de lui pour l'appaiser furent d'abord repoussées, & il exigea d'elle des preuves plus fortes de sa soumission :

(a) Burnet, Vol. 1. p. 207.

il demanda que cette jeune Princef-
 se, âgée alors d'environ vingt ans, 1536.
 adoptât les opinions Théologiques
 qu'il s'étoit faites; qu'elle convînt de
 la suprématie; renonçât au Pape, &
 reconnût le mariage de sa propre me-
 re, comme incestueux & illégitime.
 Ces articles d'accommodement com-
 mencerent par révolter Marie; mais,
 après avoir demandé quelques délais,
 & avoir même fait quelques refus,
 on lui persuada d'écrire une lettre à
 son pere (a), contenant son consen-
 tement à tout ce qu'il lui prescrivoit;
 sur quoi elle rentra en faveur. Mais,
 malgré ce retour d'affection du Roi
 pour le fruit de son premier mariage,
 il ne se dépouilla point de celle qu'il
 avoit pour Elisabeth; & la nouvelle
 Reine heureusement douée d'une
 singulière douceur de caractère,
 donna des marques d'un véritable
 attachement à cette jeune Princesse.

Le jugement de la Reine Anne & Le 12. Juin.
 les événemens qui le suivirent, obli- Assemblée
 gerent le Roi à convoquer un nou- du Parle-
ment.

(a) Burnet, ibid. Strype, Vol. I. p. 285.

1536.

veau Parlement ; dans le discours qu'il y prononça, il se fit un mérite vis-à-vis de ses sujets de ce que, malgré ses infortunes dans ses deux premiers mariages, il s'étoit déterminé pour leur bien, à risquer d'en contracter un troisieme. L'Orateur reçut cette déclaration avec tous les témoignages d'une vive reconnoissance, & prit de-là l'occasion de louer Henry de tous les dons qu'avoient répandus en lui, la grace & la nature: il le compara, pour la justice & la prudence à Salomon; pour le courage & la force, à Samson; pour les agrémens & la beauté, à Absalon. Le Roi répondit modestement par la bouche de son Chancelier, qu'il ne s'enorgueilliroit point de ces éloges; puisque, s'il étoit vrai qu'il possédât de telles vertus, il en faudroit rapporter la gloire à Dieu seul, dont elles seroient les dons. Il ne trouva pas le Parlement moins soumis que flateur. Cette assemblée, aussi docile que la précédente, s'empressa d'applaudir au passions les plus condam-

nables de Henry. Son divorce avec Anne de Boleyn fut ratifié; cette Reine & tous ses complices furent tenus pour convaincus & flétris; les enfans des deux premiers mariages du Roi déclarés illégitimes, & l'opinion contraire regardée comme crime de haute trahison. On attachâ la même dénonciation & la même peine pour les discours défavorables qu'on oseroit hazarder sur le Roi, la Reine régnante, & leur postérité: la succession au Trône fut assurée aux enfans de Jeanne Seymour & de Henry; dans le cas où le Prince mourroit sans en avoir, on l'autorisa à disposer de sa Couronne comme il lui plairoit, ou par son testament, ou par des Lettres-Patentes: prérogative (a) énorme, surtout donnée à un Monarque aussi violent & aussi capricieux que lui. Toute personne

1536.

(a) On a présumé que le Roi avoit l'envie, en cas qu'il mourut sans enfans mâles, de laisser la Couronne à son cher fils naturel, le Duc de Richmond, mais la mort de ce Seigneur de grande espérance, qui arriva bientôt après ce règlement, déconcerta tous les projets faits en sa faveur. Heylin, p. 6.

1536.

qui refuseroit, en étant requise, de prêter serment d'observer ce Statut; devoit être traitée en criminel d'Etat: par cette clause on établit une espèce d'inquisition politique dans le Royaume, & les accusations de trahison s'y multiplièrent à l'excès. Le Roi fut encore autorisé à conférer à qui bon lui sembleroit, par son testament ou Lettres-Patentes, Châteaux, honneurs, libertés ou franchises ainsi qu'il jugeroit à propos; mots qu'il pouvoit étendre jusqu'au démembrement du Royaume, en érigeant des Principautés, & des Juridictions indépendantes. Un autre acte mit aussi au rang des fautes capitales, la hardiesse d'épouser, sans le consentement du Roi, toute Princesse alliée à la Couronne au premier degré. Cet acte fut occasionné par la découverte du dessein qu'avoit eu Thomas Howard, frere du Duc de Norfolk, d'épouser Marguerite Douglas, nièce de Henry, par sa sœur la Reine d'Ecosse & le Comte d'Angus. Howard, aussi-bien que la jeune

Princesse

Princesse furent enfermés dans la Tour. Elle en sortit bientôt après ; mais Howard y mourut. Un acte de proscription fut dressé contre lui pendant la Session de ce Parlement. On ajouta aux droits de la Couronne un nouveau degré d'autorité : ce fut d'accorder le droit à Henry & à ses successeurs de casser & d'annuler par Lettres-Patentes tout acte du Parlement qui auroit été passé avant que le Roi eût vingt-quatre ans accomplis. On statua la peine d'emprisonnement & de confiscation de biens, contre tous ceux qui soutiendroient de parole, ou par écrit, l'autorité de l'Evêque de Rome, ou qui tâcheroient de la rétablir en Angleterre. Toutes personnes pourvues de quelque Office Ecclésiastique ou Civil, ou qui tiendroient quelque don ou chartes de la Couronne, & cependant qui refuseroient de renoncer au Pape par serment, furent déclarées coupables de haute trahison. La renonciation prescrite finissoit par ces mots : *Ainsi Dieu me soit en aide*,

1536.

1536.

tous les Saints , & les Saints Evangélistes (a). Le Pape , ayant appris la disgrâce & la mort d'Anne de Boleyn , se flatta que la porte seroit ouverte pour négocier une réconciliation avec Henry , & lui en avoit fait quelques avances. Les derniers réglemens contre le souverain Pontife furent la réponse qu'il reçut. Henry s'étoit totalement endurci contre les censures du saint Pere , & , trouvant ses revenus & son autorité augmentés par sa rupture avec Rome , il persévera dans le parti qu'il avoit pris. Le Parlement , alors assemblé , venoit d'ailleurs de le convaincre , encore plus qu'aucun des précédens , à quel point ses sujets lui étoient soumis , & qu'elle excessive confiance il pouvoit prendre en eux : quoique les élections eussent été faites subitement, sans préparation, sans intrigues, les Membres élus signalerent à l'envi un attachement sans bornes à sa personne & à son gouvernement (b).

(a) 28. Hen. VIII. c. 10.

(b) Burnet , vol. 1. p. 212.

L'extrême complaisance de la convocation qui s'assembla en même-tems que le Parlement, encouragea encore le Roi dans sa résolution de rompre entièrement avec la Cour de Rome. La division de sentiment régnoit toujours dans cette Assemblée ; le zèle ardent des Réformés s'étoit accru par leurs derniers succès ; & le ressentiment des Catholiques n'étoit pas moins excité par leurs pertes & leurs craintes ; mais l'autorité du Roi tenoit l'une & l'autre faction en silence ; la Suprématie, sa nouvelle prérogative, dont personne ne connoissoit exactement les limites, étoit un frein, même à la fureur des haines théologiques. Cromwel siégeoit comme Vicaire Général, le parti Catholique s'attendoit qu'à la chute de la Reine Anne, le crédit de ce redoutable adversaire recevrait un grand échec ; & l'on s'aperçut, avec surprise ; qu'il n'en avoit rien perdu. Cranmer, Primat ; Latimer, Evêque de Worcester ; Shaxton de Salisburg ; Hilsey, de Rochester ;

1536.

Assemblée
de la convo-
cation.

1536.

~~Barlow & de~~ Fox , de Hereford ; Barlow & de Saint-David , secondoient le Vicaire Général. Le parti opposé avoit à sa tête Lee , Archevêque d'York ; Stokesley , Evêque de Londres ; Tonsal , de Durham ; Gardiner de Winchester ; Longland, de Lincol ; Sherbonne , de Chichester ; Nix , de Norwich ; & Kite , de Carlisle ; par son opposition au Pape , le premier parti favorisoit l'ambition du Roi , & son amour pour l'extension de sa puissance ; mais , en défendant les anciens dogmes de l'Eglise Romaine , le second parti étoit plus conforme à la croyance spéculative de ce Prince : & tous deux prenoient alternativement quelque avantage sur son humeur inconstante , par laquelle il étoit plus dominé que par le poids des raisons pour ou contre.

En général , l'Eglise d'Angleterre s'opposoit à la réformation ; & la Chambre-Basse avoit dressé une liste de soixante & sept opinions qu'elle condamna comme erronées , & qui étoient la collection des divers prin-

étiés, les uns des anciens Lollards, 1536.
 les autres des nouveaux Protestans,
 ou Evangélistes, nom qui leur fut
 aussi donné quelquefois. Elle envoya
 ce Catalogue à la Chambre-Haute
 pour y être censuré de même ; mais,
 dans le préambule de leurs représen-
 tations, les Membres de la Cham-
 bre-Basse, déclarèrent l'esprit servile
 qui les faisoit agir. Ils assuroient,
 » qu'ils n'entendoient pas dire ou
 » faire quelque chose qui pût déplaire
 » au Roi, qu'ils reconnoissoient pour
 » leur supreme Chef, aux ordres du-
 » quel ils étoient résolus d'obéir, en
 » désavouant l'autorité usurpée du
 » Pape, toutes ses Loix & ses inven-
 » tions alors éteintes & abolies ;
 » enfin en se soumettant au Dieu
 » Tout-Puissant, à ses Décrets, au
 » Roi & aux Loix établies dans son
 » Royaume. »

Après quelques débats, la convo-
 cation en vint à la fin à décider les
 articles de la Religion ; ces articles
 portèrent l'empreinte de la bigarure
 qui régnoit dans les esprits de l'assem-

1536. blée. Elle décida que l'étendard de la foi, consistoit dans les saintes Ecritures, & dans les trois *Simboles*; celui des Apôtres, celui de Nicée, & celui d'Athanasie: cet article fut le signal de la victoire pour les Réformés; elle admit la confession auriculaire & la pénitence, comme de doctrine agréable aux Catholiques: nulle mention ne fut faite du Mariage, de l'Extrême-onction, des Ordres, ni de la Confirmation, comme Sacramens; & dans cette omission l'influence des Protestans fut encore sensible. On adopta la présence réelle conformément à l'ancienne croyance: & l'on établit que les moyens du salut étoient les mérites du Christ, & la miséricorde, ou le bon plaisir de Dieu, suivant les nouveaux principes.

On eût dit, à la façon dont les deux partis procédoient, qu'ils faisoient une transaction entre eux, en se passant alternativement plusieurs clauses. C'est du moins ce qui paroît résulter des articles suivans: les Catholiques

l'emportèrent en établissant que le 1536.
 culte des images étoit fondé sur l'E-
 criture-Sainte ; les Protestans s'en
 dédommagerent en avertissant le
 peuple de se garantir contre l'idolâ-
 trie , & les abus de ces représenta-
 tions sensibles. L'ancienne foi fut
 adoptée en conservant la médiation
 des Saints ; & la nouvelle doctrine ,
 en rejetant tout patronage particu-
 lier de Saint affecté à des branches
 de commerce & à des professions
 particulières. Le premier rit de l'E-
 glise , l'usage de l'eau-benîte , les cé-
 rémonies pratiquées le mercredi des
 Cendres ; le Dimanche des Ra-
 meaux & le Vendredi-Saint , &c.
 furent conservées, mais les nouveaux
 raffinemens de la nouvelle croyance
 y mirent un correctif que l'on reçut
 aussi : la convocation décida que les
 rites , les usages , les cérémonies
 n'emportoient point la rémission des
 péchés , & n'avoient d'autres mérites
 que de préparer & d'exciter l'ame à
 la dévotion.

L'article relatif au Purgatoire fut

1536.

celui de tous où il entra le jargon le plus curieux , l'ambiguité & l'incertitude la plus singulière ; effet inévitable du mélange des opinions opposées. On statua sur ce sujet , que ,
» puisque , selon le précepte de la
» charité , les livres des Machabées ,
» & divers anciens auteurs , c'étoit
» une bonne action de prier pour les
» morts ; puisqu'une telle pratique
» s'étoit maintenue dans l'Eglise depuis le commencement , tous les
» Evêques & les Prédicateurs exhorteroient le peuple à ne pas trouver mauvais que l'on continuât de l'observer. Mais , que puisque l'Ecriture laisse ignorer le lieu où les
» âmes des morts sont retenues aussi bien que la nature de leurs peines , toute curiosité resteroit soumise à
» Dieu ; & que l'on recommanderoit toujours les Trépassés à sa miséricorde , dans la confiance qu'il daignoit agréer les prières (a).

Ces articles dressés par la convo-

(a) Collier, Vol. 1. p. 122 , & Seq. Fuller. Burnet, Vol. 1. p. 215.

cation , & corrigés par le Roi , furent signés de tous les membres de cette Assemblée , tandis que peut-être ; ni eux , ni tout le Royaume , excepté Henry , n'adoptoient précisément cette doctrine telle qu'elle étoit arrangée. Quoiqu'il n'y eût aucune contradiction manifeste dans les opinions qu'on y avoit avancées ; il arrivoit en Angleterre , ce qui arrive dans tous les États , où les divisions factieuses s'allument ; chaque parti suivait son *Symbole* particulier : peu de gens restoient neutres , ou ce n'étoient que les spéculatifs & les visionnaires , entre lesquels on auroit à peine compté deux personnes d'accord sur le dogme. Les Protestans de toute espèce , portoient leur opposition à l'Eglise Romaine , fort au-delà du point où s'arrêtoient ces articles ; pas un des Catholiques au contraire ne se relâchoit jusqu'à ce point (*a*) : & le Roi , en tenant la

1536.

(*a*) L'effet des contradictions violentes n'est que trop souvent d'exciter à porter son opinion au-delà même des bornes prescrites dans une situation plus tranquille.

O y

1536.

Nation dans ce *medium* délicat ; signaloit le plus impérieux despotisme dont l'histoire ait jamais fourni l'exemple. Vouloir changer la religion d'un pays , même secondé par un parti , est une des plus périlleuses entreprises qu'un Souverain puisse hazarder , & qui souvent ne mene qu'à la destruction de l'autorité royale. Mais, Henry eut l'art & la force de donner le mouvement à cette terrible machine, & , qui plus est , de le régler & de l'arrêter. Il sembloit lui dire , allez jusques-là , & pas plus loin : il fit plier les délibérations de son Parlement & de la Convocation , non-seulement à ses passions & à ses intérêts , mais à ses moindres caprices , & même à ses subtilités scholastiques les plus raffinées.

Le concours de ces deux Assemblées nationales , servit à augmenter la puissance du Roi sur le peuple ; & porta son autorité au degré de despotisme le plus absolu qu'aucun Prince puisse atteindre dans une simple

Monarchie, même par le moyen des forces militaires. Mais il est de certaines bornes au-delà desquelles la plus lâche soumission ne peut s'étendre. Les dernières innovations, particulièrement la suppression des plus petits Monastères, & le danger prochain qui menaçoit tout le reste (a), avoient déplu au peuple, & le dispo-
 soient à la révolte. Les Moines ex-
 pulsés erroient dans les campagnes, & excitoient à la fois la compassion & la pitié; comme l'ancienne Religion conservoit son ascendant sur la populace par des motifs proportionnés à son ignorance, & qu'elle paroissoit

1536.

Mécontentement du peuple.

(a) On avoit commencé d'abord par ouvrir la proposition dans la convocation, de supprimer les petits Monastères, & l'Evêque Fisher, qui vivoit alors, s'y étoit opposé. Il représenta que ce seroit montrer au Roi comment il pourroit arriver jusqu'aux Abbayes les plus considérables. Il raconta à ce sujet l'apologue de la coignée, qui demanda une petite branche d'arbre à une forêt pour se faire un manche, &, l'ayant obtenue, s'en servit à détruire la forêt même; „ Ainsi Mi-
 „ lords, ajouta-t-il, si vous laissez abbatre ces
 „ petits Monastères, vous donnez un manche à
 „ la coignée du Roi, qui abbattra ensuite tant
 „ qu'il lui plaira tous les cédres de votre Liban. “
 La vie de l'Evêque Fisher par le Docteur Bailies,
 p. 108.

1536.

être en danger alors , elle allumoit le zèle le plus ardent en sa faveur (a). Les mécontentemens avoient même gagné une partie de la haute Noblesse & des simples Gentilshommes , dont les ancêtres avoient fondé des Monastères ; ils attachoient de la vanité à ces institutions , & regrettoient aussi la ressource des Bénéfices dont ils ne pourroient plus pourvoir les Cadets de leurs maisons. Les plus superstitieux s'inquiétoient encore des ames de leurs ayeux , qui alloient languir plusieurs siècles dans les tourmens du Purgatoire , faute de Messes pour les en tirer. Il paroissoit injuste d'abolir de pieux établissemens , par rapport aux prévarications réelles ou prétendues de quelques particuliers. Les gens les plus modérés & les plus raisonnables trouvoient inique qu'on arrachât des infortunés à un genre de vie qu'ils avoient pû choisir légitimement sous la protection des Loix divines & humaines , reçues dans leur patrie ; & que l'on

(a) Strype , Vol. 1. p. 249.

prît si peu de soin de leur subsistance pour l'avenir. Les murmures se propagerent encore plus généralement, lorsque l'on s'apperçut que la rapacité & la cupidité des Commissaires & de ceux qui étoient chargés de visiter les Monastères, interceptoient une portion considérable des profits résultans de ces confiscations (a).

1536.

Cependant les dispositions séditieuses du peuple se continrent jusqu'à ce que le Clergé séculier mêlât ses plaintes à celles du Clergé régulier. Cromwel étoit odieux aux Ecclésiastiques ; l'autorité si nouvelle, si absolue, si illimitée qu'il exerçoit, leur inspiroit autant de haine que de terreur. Il avoit publié au nom du Roi, & sans le consentement du Parlement, ni de la Convocation, une Ordonnance par laquelle il retranchoit un grand nombre d'anciens jours de fêtes ; & prohiboit plusieurs pratiques lucratives pour le Clergé, telles que les Pélérinages, les Images & les Reliques ; il avoit même

(a) Burnet, Vol. I. p. 223.

1536. ordonné aux Bénéficiers dans les Paroisses , de réserver une portion considérable de leur revenu , pour les réparations nécessaires , pour soutenir les Pensionnaires , & les pauvres de leur Paroisse. Ces Prêtres séculiers, se trouvant ainsi réduits à un dur esclavage , suggéroient au peuple les mécontentemens secrets, qu'ils nourrissoient depuis longtems dans leur sein.

Révolte. La premiere révolte s'alluma en l'Incolnshire. Le Docteur Mackrel Prieur de Barlings , déguisé en artisan , se mit à la tête des factieux , sous le nom du Capitaine Gobler. Cette armée tumultueuse se montoit à plus de 20000 hommes (a) ; mais , malgré leur nombre , ils étoient peu disposés à en venir aux extrémités contre le Roi , & parurent toujours intimidés par son autorité. Ils le reconnoissoient pour le suprême chef de l'Eglise d'Angleterre ; ils se réduisirent à se plaindre de la suppression des Monastères ; des mauvais

(a) Burnet , Vol. I. p. 227. [Herbert.

conseils qu'il recevoit de gens de basse extraction, qui abusoient de sa confiance, & du pillage auquel les vases, les ornemens & toutes les choses précieuses de leurs Eglises Paroissiales étoient livrées: ils supplierent enfin Sa Majesté de consulter la Noblesse du Royaume sur les moyens de remédier à ces désordres (a). Le Roi n'étoit pas dans le cas de s'effrayer, sur-tout d'une vile multitude qu'il méprisoit. Il se contenta d'envoyer quelques Troupes contre les rebelles, sous les ordres du Duc de Suffolk, & ne fit rendre qu'une réponse très-dure à leurs représentations. Il y avoit parmi eux quelques Gentilshommes que la populace avoit forcés à prendre parti pour elle, & qui entretenrent une correspondance secrète avec Suffolk. Ils l'informerent que la sévérité de la réponse du Roi étoit la principale cause qui retenoit les factieux sous les armes; & que, s'il vouloit y mettre un peu plus de douceur, il lui se-

1536.

6. Octobre

(a) Herbert, p. 410.

1536.

roit vraisemblablement facile de dissiper la rebellion : Henry avoit fait de grandes levées à Londres, avec lesquelles il se préparoit à marcher contre les revoltés ; & , se trouvant en force , il crut qu'il pouvoit leur montrer alors plus d'indulgence sans rien perdre de sa dignité. Il leur fit donc faire une nouvelle proclamation portant l'ordre de rentrer dans leur devoir , & y ajoutant des assurances secrètes de pardon. Cet expédient eut son effet : la populace se dissipa , Mackiel & quelques autres chefs tomberent entre les mains du Roi , & furent exécutés : la plus grande partie de cette multitude reprit paisiblement ses occupations ordinaires ; & quelques-uns des plus obstinés se retirèrent vers le Nord , où ils se joignirent à d'autres rebelles qui s'y étoient attroupés. Comme ces rebelles du Nord étoient en plus grand nombre que ceux de l'Incolnshire , ils furent aussi plus formidables ; d'autant mieux que les peuples de cette contrée étoient plus accoutu-

més aux armes, & que le voisinage de l'Ecosse pouvoit les favoriser. Un 1536.
 Gentilhomme nommé Aske, habile dans l'art de gouverner la populace, se mit à leur tête, & ils appellerent leur entreprise, *le pèlerinage de grace.* Quelques Prêtres marchaient devant eux en habits sacerdotaux, & tenant une croix dans leurs mains. Un crucifix, la figure d'un calice, & la représentation des cinq playes de Jesus-Christ (a), ornoient aussi leurs bannieres: ils portoient encore l'emblème de ces cinq playes sur leur manche, avec le nom de Jesus brodé dans le milieu: ils firent serment qu'ils ne s'étoient engagés au pèlerinage de grace par aucun autre motif que leur amour pour Dieu, leur attachement à la personne & aux enfans du Roi, leur desir de purifier la Noblesse, celui d'écarter de Sa Majesté les nouveaux parvenus, qui s'étoient emparés de sa confiance; enfin de rétablir l'Eglise, & d'abolir l'hérésie. Séduits par de si baux prétextes,

(a) Fox, Vol. II. p. 292.

1536.

environ 40000 mille hommes des Comtés d'York, de Durah, de Lancastre & de ces Provinces Septentrionales, se rangerent sous leurs étendards; la Cour ne fut pas moins effrayée de leur fanatisme, que de leur multitude.

Le Comte Shrewsbury, excité par son zèle pour le service du Roi, leva des Troupes, quoique ce fût d'abord sans en avoir l'ordre, pour s'opposer aux rebelles. Le Comte de Northumberland les repoussa de son Château de Skipton: Sir Ralph Evers défendit celui de Scarborough contre eux (a): Courtney, Marquis d'Exeter, cousin germain du Roi, obéit aux ordres de la Cour & mit des Troupes sur pied. Les Comtes d'Huntington, de Derby & de Rutland, imiterent son exemple. Cependant les rebelles eurent l'avantage & prirent Hul & York: ils assiégèrent le Château de Pomfret, dans lequel l'Archevêque d'York, & le Lord Darcy s'étoient jettés. Ce Château

(a) Stowe, p. 574. Baker, 253.

se rendit aussitôt, le Prélat & la Noblesse qui favorisoient secrètement la révolte, parurent ne céder qu'à la force & se joignirent aux rebelles.

1536.

Le Duc de Norfolk fut nommé général en chef de l'armée du Roi contre les révoltés septentrionaux. Comme il étoit à la tête du parti qui soutenoit l'ancienne Religion, on le soupçonna de favoriser aussi celui auquel on l'envoyoit s'opposer. La prudence de sa conduite détruisit néanmoins ces conjectures. Il campa à Doncaster avec le Comte de Shrewsbury ; la foiblesse de son armée, qui montoit à peine à cinq mille hommes, l'engagea à se choisir un poste où il avoit la rivière en front, & de laquelle il se dispoisoit à défendre le gué contre les rebelles. Ceux-ci avoient résolu de l'attaquer le lendemain matin ; mais il tomba une pluie si violente pendant la nuit, que le passage de la rivière étoit devenu totalement impossible. Norfolk saisit très-sagement cette circonstance favorable pour entrer en négociation

1536.

avec eux. Il leur envoya un Hérault, que Aske leur chef, reçut en grand cérémonial, étant assis dans un fauteuil; ayant l'Archevêque à l'un de ses côtés, & le Lord Darcy à l'autre. On convint que l'on dépêcheroit deux Gentilshommes au Roi pour lui faire des propositions de la part des mécontents; Henry différa de rendre réponse, & les amusa cependant des espérances les plus flatteuses, dans l'attente que la nécessité les obligeroit bientôt à se dissiper. Lorsqu'il fut que son artifice avoit eu le succès qu'il s'en étoit promis, il leur ordonna aussitôt de mettre bas les armes incessamment, & de se soumettre à sa clémence, dont il les assura tous, excepté six factieux, qu'il nomma, & quatre autres qu'il se réserva le droit de nommer quand il lui plairoit. Quoique le plus grand nombre des rebelles s'en fussent retournés chez eux faute de subsistances, ils avoient solennellement promis de revenir sous leur drapeau, si la réponse du Roi n'étoit pas satisfai-

sante. Norfolk se trouva donc aussi
embarrassé qu'auparavant, il renoua
de nouvelles négociations avec les
chefs de cette multitude. Il leur per-
suada d'envoyer trois cens personnes
à Doncaster, porter des propositions
d'accommodement. Il se flatta qu'en
maniant les divers intérêts avec adref-
se, il parviendrait à force d'intrigues
à jeter la division parmi un si grand
nombre de négociateurs. Aske se
proposa d'être lui-même un des dé-
putés, & demanda quelqu'un en ôta-
ge pour sa sûreté. Mais le Roi répon-
dit, lorsqu'on lui communiqua cette
demande, qu'il ne connoissoit ni
Gentilhomme ni Roturier dont il fit
assez peu de cas, pour le rendre ga-
rant de la sûreté d'un pareil scélerat.
Les propositions des rebelles paru-
rent si exorbitantes que Norfolk les
rejeta; & ils se préparèrent encore à
décider les différends par la voye des
armes. Ils étoient aussi redoutables
que jamais & par leur nombre & par
l'ardeur qui les animoit. Malgré la
petite riviere qui les separoit de l'ar-

1536.

Le 9. Décembre.

mée Royale, Norfolk avoit raison de craindre les effets de leur furie. Mais, tandis qu'ils se dispofoient à passer le gué, la pluye tomba une feconde fois avec tant d'abondance qu'ils ne purent exécuter leur deffein. La populace lâche & fuperftitieufe, rebutée par la difette extrême de provisions, & frappée par la fingularité du même obftacle qui s'oppofoit encore à fon paffage, fe difperfa tout-à-coup. Le Duc de Norfolk, qui avoit reçu des ordres à cette fin, acceléra la difperfon par la promeffe d'une amniftie générale, & le Roi ratifia cet acte de clémence. Cependant il publia un manifefte contre les rebelles, & une réponfe à leurs plaintes, où il mit toute la hauteur d'un Monarque abfolu. Il leur dit qu'ils ne devoient pas plus prétendre à juger des opérations du gouvernement, qu'un aveugle des couleurs : » Nous & tout notre Confeil ; ajoutoit-il, » trouvons fort étrange que vous » qui n'êtes que des brutes, & des » gens fans expérience, vous ofiez

» prendre sur vous de nous indiquer
 » ceux qu'il convient, ou qu'il ne
 » convient pas d'admettre dans no-
 » tre Conseil «.

1536.

Comme cette pacification ne de-
 voit pas vraisemblablement être de
 longue durée, Norfolk eut ordre de
 garder son armée rassemblée & d'al-
 ler dans les parties Septentrionales
 de l'Angleterre pour y exiger une
 soumission générale. Le Lord Darcy
 & Aske furent mandés à la Cour; &
 le premier, sur son refus, ou ses délais
 pour s'y rendre, fut mis en prison.
 La défiance & les murmures sem-
 bloient s'étendre par tout. De nou-
 veaux féditieux commandés par
 Musgrave & Tilby, s'ameuterent,
 & assiégèrent Carlisle, au nombre de
 8000. hommes. Après avoir été
 repoussés de cette Ville, ils rencon-
 trèrent Norfolk qui les mit en fuite;
 il fit tous leurs Officiers prisonniers,
 excepté Musgrave qui s'échappa; ils
 furent condamnés à mort par le con-
 seil de guerre, & exécutés sur le
 champ au nombre de soixante & dix

1537.

1537. personnes. Une tentative faite par Bigot & Halam, pour surprendre Hull, n'eut pas un meilleur succès; & plusieurs autres furent déconcertés par la vigilance de Norfolk. Le Roi, outré de ces révoltes multipliées, ne voulut plus que l'on tint la parole qu'il avoit donnée d'un pardon général; &, par un mouvement de sa violence ordinaire, il fit expier aux innocens les crimes des coupables. Norfolk déploya la bannière Royale, & sur les ordres de son maître châtia militairement, dans tous les lieux où il passa, les rebelles qui tombèrent dans ses mains. Non-seulement Aske, le chef de la première rébellion, mais Sir Robert Constable, Sir John Bulmer, Sir Thomas Piercy, Sir Stephen Hamilton, Nicolas Tempest, Villiam Lumley, & plusieurs autres furent mis en prison, & la plupart exécutés à mort. Le Lord Hussey jugé coupable, comme complice de la révolte qui s'étoit faite en Lincolnshire eut la tête tranchée à Lincoln. Le Lord Darcy subit le

le même sort à Towerhill, quoiqu'il alléguât, pour sa défense, qu'il avoit été contraint par force à entrer dans ces factions, & qu'il invoquât le mérite d'une longue vie passée au service de l'Etat. Avant son exécution, il accusa Norfolk d'avoir favorisé secrètement les rebelles; mais, soit que Henry fût touché des services importans de ce Seigneur, & convaincu de sa fidélité; soit qu'il craignit d'attaquer un homme aussi puissant, & qui avoit autant de crédit, il rejeta l'accusation. Lorsqu'il fut rassasié du châtiment des rebelles, il publia une nouvelle amnistie générale, & l'observa fidelement (a). Il érigea ensuite par des Lettres-Patentes un Tribunal à York pour y juger les procès de ces Provinces Septentrionales: demande qui lui avoit été faite par les révoltés.

La naissance d'un fils couronna la joye que Henry gutoit de ses succès contre les rebelles. Cet enfant fut baptisé sous le nom d'Edouard. Mais

Le 21 Novembre.

Naissance du Prince Edouard, & mort de la Reine Jeanne.

(a) Herbert, p. 428.

1537.

le bonheur du Roi ne fut pas complet ; la Reine mourut douze jours après ses couches (a). Cependant Henry avoit souhaité long-tems & si ardemment un fils, cet événement étoit même devenu si nécessaire pour prévenir toutes les disputes sur la succession à la Couronne, dont l'illégitimation de ses deux filles menaçoit l'Etat, que la douleur de l'époux fut absorbée par la satisfaction du père. A peine le Prince avoit-il six jours, que Henry le créa Prince de Galles, Duc de Cornouailles, & Comte de Chester. Sir Edouard Seymour, frère de la Reine, d'abord nommé Lord Beauchamp, obtint aussi la dignité de Comte d'Hertford. Sir Villiam Fitz Villiams, fut élevé au rang de Comte de Southampton, Sir William Paulet à celui de Lord Saint John ; & Sir John Ruffel, à celui de Lord Ruffel.

Des événemens aussi heureux que la naissance d'un fils, & la pacification des troubles du Royaume con-

(a) Strype, Vol. 11. p. 5.

firmerent l'autorité du Roi dans l'intérieur de ses Etats ; augmentèrent la considération des Princes étrangers pour lui , & firent rechercher son alliance de tous côtés. Il garda néanmoins une exacte neutralité dans la guerre qui se continuoît avec des succès variés & non décisifs , entre Charles & François. Quoique Henry penchât en faveur de ce dernier , il étoit déterminé à ne pas risquer , sans une nécessité absolue , les hazards ou la dépense auxquels il se feroit exposé en se déclarant pour lui. Ces Princes conclurent vers ce tems - là , une trêve , qui fut ensuite prolongée pour dix ans. Elle délivra Henry de ses inquiétudes pour son allié , & rétablit la tranquillité de toute l'Europe.

Henry désiroit vivement de cimenter une intime union avec les Princes Protestans d'Allemagne ; & , dans l'intention d'y réussir , il envoya Christophe Mount, au Congrès qu'ils tenoient à Brunswick ; mais ce Ministre ne fit pas de grands progrès dans ses négociations. Ces Princes

1537.

voulurent être informés de quels articles de leur confession Henry différoit dans la sienne. Ils lui envoyèrent de leur côté des Ambassadeurs, qui avoient ordre à la fois de négocier & de disputer. Ils tâcherent de convaincre le Roi qu'il étoit dans l'erreur, en n'administrant l'Eucharistie que sous une seule espèce; en permettant la célébration des Messes basses; & en exigeant le célibat du Clergé (a). Henry ne voulut jamais reconnoître d'erreurs dans son opinion à ces égards, & s'offensa qu'ils prétendissent prescrire des règles à un aussi grand Monarque & un aussi habile Théologien que lui. Il se trouva assez d'argumens, & de syllogismes pour défendre sa cause, & il congédia les Ambassadeurs sans avoir rien conclu. Dans la crainte que ses propres sujets ne s'avifassent aussi de devenir Théologiens jusqu'à discuter sa doctrine, il prit les plus grandes précautions en faisant publier la traduc-

(a) Collier, Vol. II. p. 145. De la Cote, lib. Cléopâtre, c. 5. fol. 173.

tion de l'Ecriture-Sainte, qui avoit
 été achevée cette année. Il ordonna
 qu'il n'y en auroit qu'une copie seu-
 lement, déposée à chaque Eglise Pa-
 roissiale, & fixée par une chaîne : il
 prit soin d'informer les peuples par
 une proclamation, „ que cette in-
 „ dulgence, n'étoit pas de son devoir
 „ envers eux, mais étoit un effet de
 „ sa bonté, & de sa libéralité ; qu'il
 „ en useroit donc modérément pour
 „ ne pas exciter l'esprit de contro-
 „ verse, & pour exciter au contraire
 „ la piété. Il défendit à toutes per-
 „ sonnes de lire la Bible assez haut,
 „ pour troubler le Prêtre pendant
 „ qu'il célébroit la Messe, ou de pré-
 „ sumer assez de soi, pour s'ingérer
 „ à expliquer les endroits obscurs,
 „ sans l'avis des Savans. „ Ainsi, dans
 cette occasion, comme dans toutes
 les autres, il garda toujours l'équili-
 bre entre les Catholiques & les Pro-
 testans.

Henry ne fut se décider affirmati-
 vement, que sur une seule particula-
 rité, parce que son avarice, ou pour

Suppressio
 des grands
 Monastères.

1538.

mieux dire , son avidité , née de sa profusion , l'y poussa : ce fut à l'entière destruction des Monastères. La circonstance lui parut favorable pour cette grande entreprise ; son autorité s'étoit augmentée , par les coups mêmes qu'elle avoit portés pour éteindre le feu de la dernière révolte. Quelques Abbés étoient soupçonnés d'avoir favorisé cet incendie, & d'être en correspondance avec les rebelles ; le ressentiment du Roi fut encore ranimé contre eux par ce dernier motif. On ordonna une nouvelle visite de toutes les maisons religieuses d'Angleterre ; il ne manquoit plus que des prétextes pour les abolir. Un Prince revêtu d'une puissance sans bornes , & qui secondoit, à cet égard , le vœu d'une grande partie de la Nation pouvoit aisément en découvrir , ou en supposer. Les Abbés & les Moines , instruits de l'orage qui les menaçoit , & ayant appris par l'exemple des petits Monastères , que rien n'arrêteroit la volonté du Roi , prirent le parti , de lui résigner de bonne

grace leurs maisons, pour se procurer un meilleur traitement. Partout où les promesses ne produisirent pas cette soumission, on employa les menaces, & on alla jusqu'à la violence. Comme la Cour, depuis la rupture avec le saint Siège, n'avoit nommé à la plûpart de ces Abbayes qu'avec ce projet en espektative, les intentions du Roi furent aisément remplies. Quelques Abbés, même ayant embrassé secretement la réformation, se trouverent fort heureux d'être dégagés de leurs vœux par ce moyen; & cette entreprise fut conduite en total avec tant de succès qu'en moins de deux ans Henry prit possession de tous les revenus monastiques.

Il y eut de grands débats en plusieurs endroits, & particulièrement dans le Comté d'Oxford, pour conserver des Couvens de femmes, qui paroissoient mériter, par leurs mœurs irréprochables, d'être exceptés de la destruction générale (a). En effet,

(a) Burnet, Vol. 1. p. 328.

1538.

les Religieuses & les Moines n'étoient point du tout dans le même cas. La fondation de la retraite des unes pouvoit être très-louable & très-utile, tandis que celle des autres étoit fort onéreuse. Les hommes, dans quelques classes de citoyens qu'ils fussent nés, pouvoient avec l'industrie concourir au service public ; & aucun n'avoit à craindre de manquer d'emploi selon son rang & sa capacité. Mais des filles de condition, qui ne pouvoient trouver de mariage fortable, inconvénient auquel elles sont plus exposées que les filles d'une naissance obscure, n'avoient réellement point d'autre état convenable dans le monde. Le Couvent étoit pour elles un asyle honorable & commode à la fois, qui les tiroit de l'inutilité, & souvent de l'indigence attachées à leur situation. Cependant le Roi persista à faire main basse sur les maisons Religieuses de toute espèce. Peut-être même jugea-t-il que ces anciens établissemens seroient plutôt oubliés, lors-

qu'il n'en subsisteroit plus aucune
trace dans son Royaume.

1538.

Pour se concilier encore davantage l'agrément du peuple dans cette innovation hardie , il eut soin de faire publier l'histoire scandaleuse de la vie relâchée des Moines ; & de diffamer les maisons que la Cour étoit résolue de détruire. On tourna les Reliques en ridicule ainsi que toutes les superstitions qui avoient été si long - tems l'objet de la vénération populaire ; l'esprit de religion , moins captivé alors par les observances extérieures , & moins entraîné vers les objets sensibles , prenoit volontiers ce nouvel effor. Il seroit superflu de s'appesantir sur l'énumération de tout ce qu'on supprima. Les historiens Protestans triomphent en s'étendant sur le détail des choses sacrées que l'on gardoit dans les Couvens ; ils citent parmi ces trésors , une partie de l'orteil de Saint Edmond ; quelques charbons qui avoient servi à griller Saint Laurent ; la ceinture de la Vierge que l'on montrait

1538.

en onze endroits différens , deux ou trois têtes de Sainte Ursule ; le chapeau de Saint Thomas de Lancaſtre , remède infaillible pour les maux de tête ; un morceau de la chemiſe de Saint Thomas de Cantorbéry , extrêmement révééré par les femmes groſſes ; quelques Reliques pour garantir de la pluye ; d'autres pour préſerver les bleds des mauvaiſes herbes. Mais de ſemblables bagatelles , qui ſe ſont accréditées dans tous les tems , & chez toutes les Nations du monde , même pendant les ſiècles les plus éclairés de l'antiquité , ne portent aucune atteinte eſſentielle à la Religion Catholique.

Des impoſtures plus hardies & plus artificieuſes , furent encore découvertes dans quelques Couvens : on avoit montré pendant long-tems à Hales , dans le Comté de Gloceſter , du ſang de Jeſus-Chriſt apporté de Jeruſalem ; on imagine aſſez avec quelle vénération on regardoit une ſi ſainte relique. Une circonſtance miraculeuſe ſervoit encore à la con-

1538.

stater; ce sang précieux n'étoit pas visible à toute personne en état de péché morrel, quoiqu'il fût exposé à ses yeux. Il ne daignoit paroître, que lorsqu'elle avoit fait assez de bonnes œuvres pour obtenir son absolution. L'artifice fut développé quand on supprima ce Monastère; deux Moines, qui étoient dans le secret, avoient pris le sang d'un canard, qu'ils renouvelloient toutes les semaines, & l'avoient mis dans une phiole de cristal, dont un côté étoit transparent & l'autre opaque. Lorsqu'un riche pélerin arrivoit, ils ne manquoient pas de lui montrer le côté obscur, jusqu'à ce que des Messes & des offrandes eussent expié ses péchés; &, quand son argent, sa patience ou sa foi étoient prêts de s'épuiser, on lui accordoit la faveur de lui tourner la bouteille (a).

On conservoit à Boxley, dans la Province de Kent, un crucifix miraculeux, auquel on avoit donné le nom de croix de grace. Les lévres,

(a) Herbert, p. 431 & 432. Stowe, p. 575.

1538.

les yeux , & la tête de l'image se remuoient à l'approche de ceux qui venoient l'invoquer. Hilsey , Evêque de Rochester rompit ce crucifix dans l'Eglise de la Croix de Saint Paul , & montra au peuple assemblé les ressorts & les roues qui le faisoient mouvoir secrètement. Une grande idole de bois , appelée Darvel Gathering , fut aussi apportée du pays de Galles à Londres , & mise en pièces ; & , par un raffinement de vengeance, ses débris furent employés à brûler le Moine Forest (a) , condamné à ce supplice pour avoir nié la suprémacie du Roi , & pour quelques hérésies prétendues. Un doigt de Saint André , couvert d'une lame d'argent très-mince , avoit été mis en gage pour une dette de quarante livres ; mais , comme les Commissaires de Sa Majesté refuserent de retirer ce nantissement , le peuple se mocqua lui-même de la confiance du pauvre créancier.

De tous les objets de l'ancienne

(a) Annales de Godwin. Stowe , p. 575. Herbert. Baker , p. 236.

superstition , aucun ne fut détruit avec tant d'ardeur que la châsse de Thomas Becket, communément appelé Saint Thomas de Canterbury. Ce Saint devoit sa canonisation au zèle avec lequel il avoit pris la défense du saint Siège; par cette même raison, les Moines avoient prodigieusement excité la dévotion des pèlerins à sa tombe, & multiplié les miracles qu'ils attribuoient à ses reliques. Ils élevoient son corps une fois l'année, & le jour de cette cérémonie, qu'ils nommoient celui de sa translation, étoit un jour de fête obligatoire pour tout le Royaume: on célébroit tous les cinquante ans un Jubilé en son honneur, qui duroit quinze jours: des Indulgences-Plénières étoient accordées à tous ceux qui visitoient alors sa tombe, & l'on compta une fois cent mille Pèlerins, qui avoient été enregistrés à Canterbury. On négligeoit, en sa faveur dans cette Ville, le culte même de la divinité, & toute dévotion à la Vierge. Par exemple dans le cours

1538.

1538.

d'une année, les offrandes faites à l'Autel de Dieu se monterent à trois livres cinq Shellings & six pences; à l'Autel de la Vierge, à soixante-trois livres cinq Shellings & six pences; à l'autel de Saint Thomas, à huit cens trente-deux livres douze Shellings & trois pences: la disproportion fut encore plus grande l'année d'ensuite; car il n'y eut pas un denier d'offert à Dieu; la Vierge ne reçut que quatre livres un Shelling & huit pences; mais Saint Thomas remboursa pour sa part neuf cens cinquante-quatre livres six Shellings & trois pences (a). Louis VII, Roi de France, avoit fait un pèlerinage à ce tombeau miraculeux, & avoit donné un diamant à la Châsse, qui étoit regardé comme le plus magnifique qui fut alors en Europe. On sent assez à quel point un saint de cette nature devoit déplaire à Henry; & à quel point il étoit contraire au projet qu'avoit ce Prince d'abattre l'autorité de la Cour de Rome. Non-seu-

(a) Burnet, Vol. I. p. 244.

lement il pilla la Châsse consacrée à S. Thomas; mais il fit citer le Saint même en Justice, pour y être jugé & condamné comme traître : son nom fut effacé du Calendrier; l'Office marqué pour le jour de sa fête, expulsé de tous les Bréviaires; ses os furent brûlés, & leurs cendres jettées au vent.

1538.

Le Roi supprima en différentes fois six cens quarante-cinq Monastères, dont vingt-huit avoient des Abbés qui siégeoient dans le Parlement. On fit démolir, en plusieurs Provinces, quatrevingt-dix Colléges; deux mille trois cens soixante & quatorze Chantreries, ou Chapelles libres; & cent dix Hôpitaux. Les revenus de tous ces établissemens se montoient à cent soixante & un mille cent livres (a). Il est bon d'observer, qu'un peu avant cette époque, toutes les terres & les possessions d'Angleterre, étoient évaluées à trois millions par an; de manière que les revenus des Monastères

(a) Lord Herbert Camden. Speed.

1558.

res n'excédoient réellement pas de beaucoup la vingtième partie des revenus nationaux, somme fort inférieure à ce qu'on l'a faisoit monter communément. Les terres qui appartenoient aux Maisons Religieuses, étoient afferméées d'ordinaire à très-bas prix; & les Fermiers, qui s'en regardoient comme des espèces de Propriétaires, avoient soin de renouveler leurs baux avant qu'ils expirassent.

De grandes contestations s'élevèrent sur les violences que Henry exerçoit pour s'emparer de ces biens. On mit en question, si des Prieurs & des Moines, qui n'en étoient qu'usufruitiers pour leur vie, avoient droit, par quelque acte que ce fût, volontaire ou forcé, de transférer au Roi la propriété de leurs fonds. Mais on avoit eu l'attention de répandre dans le peuple, pour qu'il ne fût point choqué de cette entreprise, que désormais le Roi seroit en état, par le seul revenu des Abbayes, de ne plus lever d'impôt, & de soutenir les

charges du Gouvernement en tems de guerre comme en tems de paix (a). 1538.

Tandis qu'on employoit cet expédient pour appaiser la populace, Henry n'en négligeoit pas un autre aussi efficace sur la Noblesse, pour s'en assurer l'approbation & le secours (b) : il partageoit les dépouilles des Monastères avec elle, soit en donnant les revenus de quelques Maisons Religieuses à ses Courtisans & à ses Favoris, soit en les cédant à très-bas prix, soit en faisant des échanges de terres à son propre désavantage. Il mit tant de profusion dans ses libéralités, que l'on raconte qu'il donna le revenu de tout un Couvent à une femme, comme une récompense pour d'excellent boudin qu'elle lui avoit fait (c). Il assura aussi de quoi vivre aux Abbés, & aux Prieurs dépossédés, proportionément à leur première aisance, ou à leur mérite, & donna une pension an-

(a) Quatrième Inst. de Coke, fol. 44.

(b) Warwickshire de Dugdale, p. 800.

(c) Fuller.

1538.

_____ nuelle de huit marcs d'argent à chaque Moine. Il érigea six nouveaux Evêchés , Westminster , Oxford , Peterborow , Bristol , Chester , & Gloucester , desquels les cinq derniers subsistent encore aujourd'hui. Au moyen de tant de dépenses & de dissipation , le profit que le Roi tira de la confiscation des terres de l'Eglise fut fort au-dessous de ce qu'on l'apprecioit vulgairement. Comme la ruine des Couvens avoit été prévue quelques années avant qu'elle arrivât , les Moines avoient eu la précaution de détourner d'avance la plus grande partie de leurs effets mobiliers , & de leur argenterie , de manière que la dépouille des grands Monastères ne fut pas , à beaucoup près , proportionnée à celle des petits à cet égard.

Indépendamment des terres possédées par les Monastères , le Clergé régulier jouissoit d'une portion considérable des Bénéfices d'Angleterre , & des dixmes qui y étoient annexées. Elles furent aussi transférées

alors à la Couronne, & tombèrent 1538.
 par ce moyen entre les mains des
 Laïcs; abus que les Ecclésiastiques
 zélés regardèrent comme le plus cri-
 minel sacrilège. Autrefois les Moines
 étoient fort à leur aise en Angleterre,
 & jouissoient d'un revenu qui excé-
 doit de beaucoup la dépense réglée
 de leurs Maisons. Nous lisons que
 l'Abbaye de Chertsey, dans la Pro-
 vince de Surrey, possédoit sept cens
 quarante-quatre livres de rentes, &
 ne contenoit que quatorze Religieux:
 celle de Furness, dans le Comté de
 Lincoln, étoit évaluée à neuf cens
 soixante livres par an, & n'étoit
 chargée que de trente Moines (a).
 Pour consommer leurs revenus, &
 pour se faire aimer du peuple, les
 Monastères observoient l'hospitalité
 très-honorablement. Non-seulement
 ils nourrissoient des pauvres, de la
 desserte de leur Réfectoire, mais ils
 aidoient aussi à de malheureux Gen-
 tilshommes ruinés, qui passaient
 leur vie à voyager de Couvent en

(a) Burnes, Vol. I. p. 237.

1538.

Couvent, & qui subsistoient à la table des Religieux. Cette hospitalité, aussibien que leur propre inaction, faisoit de leurs Maisons autant de meres nourricieres de la paresse. Cependant la crainte d'exciter des murmures par une réforme trop entiere & trop subite, engagea le Roi à charger les nouveaux propriétaires des terres Abbaciales, d'entretenir l'ancienne hospitalité. Mais cette obligation ne fut remplie qu'en très-peu d'endroits & très-peu de tems.

On imagine aisément avec quelle indignation Rome apprit la nouvelle de tous ces actes de violences : les Ecclesiastiques de cette Cour, qui en avoient si long-tems imposé au monde par leurs titres fastueux, & par leurs foudres sacrés, exhalèrent alors leur éloquente fureur contre le caractère & la conduite de Henry. Le Pape résolut enfin de publier la Bulle qu'il avoit dressée contre ce Monarque ; & à livrer solennellement son ame au démon, & ses Etats au premier qui les envahiroit. On dispersa

Des libelles , où ce Prince étoit com-
 paré aux persécuteurs les plus fu-
 rieux dont l'antiquité nous eût trans-
 mis la mémoire , & que l'on préten-
 doit qu'il surpassoit encore : il dé-
 claroit la guerre , disoit-on , à un chef
 que les Payens mêmes avoient res-
 pecté : il étoit l'ennemi juré du Ciel ,
 & osoit commettre ouvertement des
 hostilités scandaleuses contre la lé-
 gion des Saints & des Anges. On
 lui reprochoit fréquemment surtout
 de ressembler à l'Empereur Julien ,
 qu'il avoit imité , ajoutoit-on , dans
 son apostasie , & dans son savoir ,
 mais qu'il n'égalait pas dans ses ver-
 tus morales. Henry reconnut dans
 plusieurs de ces libelles , le style &
 l'animosité de Pole , son parent , &
 n'en fut que plus animé du désir de
 se venger de ce fameux Cardinal.

Reginald Pole , ou de la Pole , Le Cardinal de la Pole.
 descendoit de la famille Royale , par
 la Comtesse de Salisbury sa mere ,
 fille du Duc de Clarence. On apper-
 çut en lui dès son enfance les germes
 du génie sublime , & de l'ame héroï-

1538.

que dont le développement dans le cours de sa vie , le rendit si célèbre. Henry, ayant pris beaucoup d'amitié pour lui, se proposa de l'élever aux hautes dignités Ecclésiastiques ; il lui donna d'abord , comme gage de ses bienfaits à venir , le Doyenné d'Exeter (a) , pour fournir aux frais de son éducation. Pole étoit allé faire ses études à Paris dans le tems où le Roi sollicitoit le suffrage de l'Université de cette Ville en faveur de son divorce : l'Agent de Henry le pressa de le seconder dans sa commission, mais Pole refusa de se mêler de cette affaire. Le Roi apprit ce procédé avec plus de modération qu'il n'en étoit ordinairement capable ; il ne discontinua point ses graces pour un homme dont il espéroit que les vertus & les talens feroient utiles & feroient l'ornement de sa Cour & de son Royaume. Il lui laissa toujours son Doyenné , & lui permit d'aller finir ses études à Padoue. Il le traita même avec des bontés particulières dans l'inten-

(a) Annales de Goodwin.

tion de l'attacher à son parti; il lui écrivit tandis qu'il étoit en Italie; & 1538. lui demanda son avis le plus sincere sur les dernieres mesures qu'on avoit prises en Angleterre, pour y abolir l'autorité du Pape. Pole étoit intimement lié avec tout ce qu'il y avoit de plus grand en Italie, ou par le rang, ou par le mérite; Sadolet, Bembo & d'autres restaurateurs du vrai goût & du savoir étoient ses amis particuliers. Ces liaisons, & son zèle pour la religion Romaine, lui firent oublier en quelque sorte ce qu'il devoit à Henry son bienfaiteur & son Souverain. Il ne répondit que par un traité sur *l'unité de l'Eglise*, dans lequel il appuyoit contre la suprémacie du Roi, son divorce, son second mariage; & où il exhortoit même l'Empereur à venger l'injure faite à la Maison Impériale, & à la foi Catholique. Henry, très-irrité de cet outrage, fut cependant assez maître de lui-même pour diffimuler son ressentiment. Il envoya inviter Pole à revenir en Angleterre pour éclaircir

1538.

certain passages de son livre qu'il trouvoit obscurs & difficiles. Mais, Pole se tint sur ses gardes contre cette invitation qu'il crut insidieuse, & préfera de rester en Italie où il étoit estimé & cheri de tout le monde.

Le Pape & l'Empereur se crurent obligés de dédommager un homme aussi recommandable à tous égards que l'étoit Pole, & qui avoit sacrifié à l'intérêt de leur cause, sa fortune & toutes ses prétentions dans sa propre patrie. Il fut élevé au Cardinalat ; quoiqu'il ne fût encore que Dia-cre : on l'envoya Légat en Flandres, vers l'an 1536 (a). Henry sentit que la principale intention de Pole, en acceptant cette commission, étoit de fomenter les dispositions mutines des Anglois Catholiques ; & il fit des remontrances si fortes à ce sujet à la Reine de Hongrie Régente des Pays-Bas, qu'elle renvoya le Légat, sans lui permettre d'exercer sa Légation. L'inimitié du Roi pour Pole étoit alors aussi déclarée que violente, &

(a) Herbert.

1538.

Le Cardinal de son côté ne garda pas plus de mesures dans ses intrigues contre Henry. On le soupçonna même d'aspirer à la Couronne , & d'avoir formé le dessein d'épouser la Princesse Marie , pour y parvenir. Le Roi s'allarmoit chaque jour de plus en plus , de tout ce qu'il apprenoit des correspondances que ce fugitif entretenoit en Angleterre. Courtney , Marquis d'Exeter , étoit entré dans des projets de conspiration avec lui ; Sir Edouard Nevil , frere du Lord Abergavenny , Sir Nicolas Carew , grand Ecuyer , & Chevalier de la Jarretiere , Henry de la Pole , Lord Montacute , & Sir Geoffroy de la Pole freres du Cardinal , avoient été accusés , interrogés & convaincus devant le Lord Audley , qui présidoit à ce Tribunal comme grand Maître. Ils furent tous exécutés , à l'exception de Sir Geoffroy de la Pole qui obtint sa grace , & qui la dut à ce qu'il avoit révélé au Roi le secret de la conspiration. On est peu instruit de la justice ou

1538.

de l'iniquité de la sentence qu'ils fa-
birent ; on fait seulement que la
condamnation d'un homme qui étoit
alors poursuivi par la Cour , peut
n'être pas une présomption de son
crime. Cependant , comme aucun
Historien de poids , ne rapporte
qu'on ait murmuré contre ce juge-
ment , on peut présumer aussi qu'il fut
rendu sur des preuves assez évidentes,
pour devoir convaincre le Marquis
d'Exeter & ses associés (*a*).

(*a*) Herbert dans Kennet , p. 216.



1538.

CHAPITRE VI.

Dispute avec Lambert ; Assemblée d'un Parlement ; Loix des six articles ; Proclamations du Roi rendues égales aux Loix ; Réglemens sur la succession à la Couronne ; Projets de mariage du Roi ; Il épouse Anne de Clèves ; Il se dégoûte d'elle ; Assemblée d'un Parlement ; Chûte de Cromwel ; Son exécution ; Divorce du Roi avec Anne de Clèves ; Il se marie avec Catherine Howard ; Etat des affaires d'Ecosse ; Découverte des crimes de la Reine ; Assemblée d'un Parlement ; Affaires Ecclésiastiques.

LA main hardie & nerveuse du Roi sembloit formée exprès pour briser en détail les chaînes que la superstition avoit forgées pour assujettir le Royaume sous son joug. Quoiqu'après avoir renoncé à la suprématie du Pape, & supprimé les Monas-

Q ij

1538.

tères, Henry parût avoir atteint aux fins politiques de la réformation, peu de gens pensoient qu'il voulût s'en tenir à ces seules innovations. On présumoit que la chaleur de la résistance, le porteroit aux plus violentes extrémités contre l'Eglise de Rome, & le conduiroit à déclarer la guerre à toute la doctrine & au culte, aussi bien qu'à la discipline de cette puissante hiérarchie. Il avoit commencé par appeler du Pape à un Concile général; mais, lorsque ce Concile fut convoqué à Mantoue, il refusa d'avance de s'y soumettre, comme étant convoqué par le Pape, & totalement sous la dépendance de cet usurpateur spirituel. Il engagea son Clergé à donner une déclaration dans le même esprit; & le contraignit à faire plusieurs autres altérations dans les opinions anciennes & dans les usages établis. Cranmer avoit su mettre à profit toutes les occasions de gagner du terrain sur le parti Catholique. Tant que la Reine Jeanne, qui favorisoit les Protestans, avoit vécu, il

s'étoit servi de ses insinuations & de son adresse très-utilement pour ses desseins. Après la mort de cette Princesse, Gardiner, qui étoit revenu de son Ambassade en France, retint le Roi plus en suspens. En feignant une soumission sans bornes aux volontés de ce Prince, il avoit eu l'art de le guider souvent selon ses propres vues. Fox, Evêque d'Hereford, soutenoit Cranmer dans le projet d'une réformation plus complète; mais sa mort éleva Bonner à sa place. Celui-ci, qui jusqu'alors avoit paru l'ennemi le plus ardent du saint Siége, changea avec les circonstances: il résolut de tout sacrifier à son intérêt actuel, & s'unit à Gardiner & aux autres partisans de la communion Romaine. On crut que Gardiner même étoit secrètement d'intelligence avec le Pape & l'Empereur; & que, de concert avec ces Puissances, il tâchoit, autant qu'il étoit possible, de maintenir le dogme & le culte ancien.

Henry étoit si gouverné par ses

1538.

passions , que rien ne pouvoit maîtriser son animosité contre Rome , qu'une autre passion qui l'arrêtât dans sa course , & lui offrît de nouveaux sujets d'animosité. Quoiqu'il se fût éloigné considérablement & par degrés du système de religion dans lequel il avoit été élevé , il tenoit aussi dogmatiquement , & avec autant de fermeté au petit nombre d'articles qu'il en conserveroit encore , que s'il n'eût jamais ébranlé sa foi sur aucun : en vain étoit-il le seul de son opinion, la flatterie de ses Courtisans avoit tant gonflé son orgueil tyrannique , qu'il se croyoit en droit de régler , par ses seules lumières , la croyance de tout le Royaume. Le point où il plaça principalement son orthodoxie , se trouva être la présence réelle , doctrine dont le triomphe est le plus surprenant & le plus signalé , entre les victoires innombrables que la superstition a remportées sur le bon sens (a). Il tenoit pour hérétique

(a) J'avois envie de dire : Que la foi a remportées sur la raison , comme un sens plus juste , & plus

& détestable tout ce qui s'écartoit de ce principe ; & pensoit même que rien ne feroit plus glorieux pour lui que de maintenir la pureté de la foi sur ce point essentiel , tandis qu'il rompoit toute union avec le Souverain Pontife.

1538.

Un nommé Lambert (a), Maître d'Ecole à Londres, avoit été inquiété & même mis en prison sur quelques opinions mal sonnantes , par l'Archevêque Warham ; mais , à la mort de ce Prélat, & au changement qui s'étoit fait dans le système de la Cour, on l'avoit relâché. Peu intimidé par le danger qu'il avoit couru, il continua toujours de divulguer sa façon de penser ; il entendit un jour le Docteur Taylor , ensuite Evêque de Lincoln , prendre dans un Sermon la défense de la présence réelle ,

Dispute avec Lambert.

conforme à nos principes. Mais, ce n'eût pas été le sens de l'Auteur. La fidélité de la traduction, dans cet endroit, comme dans plusieurs autres, m'a paru un devoir sans conséquence dangereuse. Un Lecteur Catholique ne sera pas ébranlé, sans doute, de ce que dit un Protestant attaché à sa doctrine.

(a) Fox, Vol. II. p. 396.

1538.

il ne put s'empêcher de réfuter cette doctrine & de dresser sa réfutation sous dix articles différens. Taylor porta ce papier au Docteur Barnes ; celui-ci étoit Luthérien , & soutint que , malgré la conservation du pain & du vin dans le Sacrement , le Corps & le Sang de Jesus-Christ ne s'y trouvoient pas moins réellement , & mystérieusement incorporés avec les élémens matériels. Selon les loix & les usages alors établis , Barnes ne s'exposoit pas moins que Lambert au châtiment décerné contre les hérétiques. Cependant telle étoit la fureur de la persécution , que Barnes vouloit bien risquer d'être puni pourvu qu'il fît punir Lambert de ce que dans leurs communs écarts de l'ancienne foi , celui-ci avoit osé faire un pas de plus que lui. Il engagea Taylor à dénoncer Lambert à Cranmer , & à Latimer , qui furent obligés de se ranger sous l'Etendard d'orthodoxie , élevé par Henry , quelle que fût leur opinion particulière : lorsqu'on cita Lambert devant ces

Prélats , ils tâcherent de le porter à ~~se rétracter~~
 se rétracter ; mais il les surprit quand , 1538.
 au lieu d'y consentir , il hazarda d'appeller au Roi même.

Henry flatté de trouver une occasion d'exercer sa suprémacie , & de déployer son savoir , accepta l'appel , & consentit à compromettre très-indécemment le Juge avec le Plaigneur. Le public fut averti que Sa Majesté entreroit en lice avec le Maître d'Ecole : on dressa des échaffauds dans la Salle du Palais de Westminster , pour la commodité des Auditeurs. Henry parut sur son Trône avec toutes les marques de la Royauté ; les Prélats étoient placés à sa droite ; les Pairs du Royaume à sa gauche ; les Juges & les plus fameux Avocats avoient leurs places derrière les Evêques ; les Courtisans de la plus grande distinction étoient derrière les Pairs ; & , dans le milieu de cette assemblée majestueuse , fut introduit le malheureux Lambert (a) , que l'on somma de défendre son

(a) Fox , Vol. 11. p. 426.

1538. opinion contre son Royal antagoniste.

L'Evêque de Chichester ouvrit la Conférence en disant que Lambert, ayant été accusé de quelques propositions erronées, il avoit appelé de son Evêque au Roi, comme si cet appel étoit un moyen de faire sa cour, & comme si le Roi pouvoit jamais être engagé à protéger l'erreur; que Sa Majesté, quoiqu'elle se fût affranchie des usurpations du siège de Rome; qu'elle eût désincorporé quelques Moines faineans, qui vivoient dans leur Cloître comme des bourdons dans une ruche; qu'elle eût supprimé le culte idolâtre des images; qu'elle eût fait publier la Bible traduite en Anglois, pour l'instruction de ses sujets; & qu'elle eût operé quelques autres légers changemens approuvés de tout le monde, elle n'en étoit pas moins résolue à maintenir la pureté de la foi Catholique, & à punir, avec la plus grande rigueur, tout ce qui n'y feroit pas conforme; qu'elle avoit

saïsi l'occasion qui s'offroit de faire triompher la vérité en présence d'un si grave & si savant Auditoire, & de convaincre Lambert de son erreur; mais que, s'il y persévéroit obstinément, il devoit s'attendre à une punition (a) proportionnée à sa criminelle opiniâtreté.

1538.

Après ce préambule, qui n'étoit pas très-encourageant, le Roi demanda d'un air sévère à Lambert qu'elle étoit sa croyance sur la présence réelle de Jesus-Christ dans le Sacrement d'Eucharistie; &, lorsque Lambert commença son discours par quelques éloges pour Sa Majesté, Henry rejetta ces louanges avec un dédain mêlé d'indignation. Il pressa ensuite Lambert avec quelques argumens tirés des Ecritures, & des Scholastiques: toute l'audience applaudit aussitôt à la force des raisons du Roi & à l'étendue de son érudition: Cranmer appuya ses preuves par quelques lieux communs; & Gardiner entra en lice, comme

(a) Annales de Goodwin.

1538.

pour soutenir Cranmer : Tonstal prit la parole après Gardiner : Stokesley apporta de nouveaux secours à Tonstal : six Evêques parurent dans le champ de bataille successivement après Stokesley ; & la dispute , si cela peut en mériter le nom , fut prolongée pendant six heures , jusqu'à ce que Lambert fatigué , confondu , honteux & humilié fut réduit au silence. Le Roi , revenant alors à la charge , lui demanda , s'il étoit convaincu , & lui fit , comme un argument concluant , la question intéressante , s'il étoit résolu à vivre , ou à mourir ? Lambert , qui avoit le courage forcené que donne l'obstination , répondit qu'il s'abandonnoit entièrement à la clémence de Sa Majesté : le Roi lui dit , qu'il ne seroit point le protecteur des hérétiques , & que , si c'étoit sa dernière résolution , il n'avoit qu'à se préparer à être brûlé. Cromwel , comme Vice-Régent , lut aussitôt la sentence qui l'y condamnoit (a).

(a) Collier , dans son Histoire Ecclésiastique ,

Lambert, en qui vraisemblable-
ment la vanité de ne se point dé-
mentir en présence de cette auguste
assemblée avoit redoublé la persé-
vérance, ne fut point dompté par la
terreur du châtiment qu'il alloit su-
bir. Ses bourreaux eurent soin de
rendre les tourmens d'un homme, qui

1538.

Vol. 11. p. 152, a rapporté le récit que Cromwel
fit de cette Conférence, dans une de ses Lettres à
Sire Thomas Wyat, Ambassadeur d'Angleterre
en Allemagne. „ Sa Majesté, dit Cromwel, par
„ zèle pour le saint Sacrement de l'Autel, a siégé
„ publiquement dans sa salle, & a présidé à la dis-
„ pute, au Procès & au Jugement d'un misérable
„ hérétique Sacramentaire, qui a été brûlé le 20
„ Novembre. Il étoit merveilleux de voir avec
„ quelle noblesse, quelle gravité décente, quelle
„ imposante majesté le Roi exerçoit là l'Office de
„ suprême Chef de l'Eglise d'Angleterre; & avec
„ quelle bonté il essayoit de convertir ce malheu-
„ reux, à quel degré les raisons qu'il lui opposoit
„ étoient fortes & évidentes. Je voudrois que les
„ Princes & les Potentats de la Chrétienté eussent
„ été à portée d'en être spectateurs. Ils se seroient
„ sans doute, étonnés de la haute sagesse & du
„ jugement exquis de ce Monarque, & l'auroient
„ regardé non-seulement comme le plus sage,
„ mais comme le miroir & la lumière des autres
„ Rois & Princes Chrétiens. „ C'étoit par de telles
flatteries qu'on encourageoit Henry à donner son
sentiment pour règle de la croyance du genre hu-
main, & à seconder, par les supplices les plus
cruels, ses raisons évidentes & fortes, en faveur
de la Transubstantiation.

1539.

avoit osé résister personnellement au Roi, aussi cruels qu'il étoit possible : il fut brûlé à petit feu ; ses jambes & ses cuisses furent consumées jusqu'aux troncs ; lorsque les gardes, plus compatissans que le reste, virent que son supplice ne finissoit pas, ils l'élevèrent avec leurs halebardes & le jetterent au milieu des flammes, qui acheverent de le dévorer. Tandis qu'ils lui rendoient ce pitoyable office, il s'écria plusieurs fois : *Nul autre que le Christ, nul autre que le Christ* : il articuloit encore ces mots quand il expira (a).

Quelques jours avant cette exécution, quatre Anabaptistes Hollandois, trois hommes & une femme, furent conduits à la Croix de saint Paul, avec des fagots attachés derrière eux, & brûlés de cette manière. Un homme & une femme de la même secte, & du même pays, furent aussi brûlés en Smithfield (b).

(a) Actes & monumens de Fox, p. 427.
Burnet.

(b) Stowe, p. 556.

La situation des Anglois étoit si malheureuse dans ces tems de despotisme que , lorsqu'ils gémissaient sous quelques vexations , il ne leur restoit pas l'espoir du moindre secours de la part du Parlement: ils avoient lieu de craindre au contraire, chaque fois qu'il s'assembloit , de lui voir convertir la tyrannie en Loi ; souvent même il donnoit une nouvelle force à des actes d'autorité que le Roi , quelque absolu qu'il fut , & ses Ministres n'avoient pas imaginés , ou ne jugeoient pas à propos de mettre en exécution. Cette abjecte servitude ne se montra jamais plus honteusement que dans le Parlement que Henry assembla alors , & qui auroit été le dernier en Angleterre , si ce Prince l'avoit voulu. Mais il trouva dans ce Corps , un instrument trop utile à sa domination pour avoir le projet de le briser entièrement.

Le Chancelier ouvrit la séance , en informant la Chambre des Lords , que le plus pressant désir de sa Majesté , étoit d'extirper de son Royaume

1539.

Assemblée
du Parle-
ment.

1539.

toute diversité d'opinion à l'égard de la Religion ; que cette entreprise étant aussi difficile qu'importante, le Roi souhaitoit qu'ils choisissent entre eux les membres d'un Comité, qui rédigeroit des articles certains, & les communiqueroit ensuite au Parlement. Les Lords nommerent le Vicaire Général, Cromwel, alors créé Pair, les Archevêques de Cantorbéry & d'York, les Evêques de Durham, de Carlisle, de Worcester, de Bath & de Wells, de Bangor & d'Ely. La Chambre auroit pû prévoir ce qu'il y avoit à espérer de la tâche qu'on imposoit à ces Commissaires : le petit Comité fut lui-même divisé en tant d'opinions différentes, qu'il ne parvint jamais à rien conclure. Le Duc de Norfolk proposa donc à la Chambre Haute, puisqu'on ne pouvoit compter sur un rapport du Comité, que les articles de foi, que l'on vouloit établir, fussent réduits à six ; & qu'on choisît un nouveau Comité pour dresser un acte qui les fixât. Il étoit sous-entendu que ce

Pair n'avoit ouvert cet avis que conformément aux intentions du Roi ; 1539.
 ainsi on y acquiesça aussitôt ; & ,
 après une courte délibération , le Bill
 des *six articles* , ou le Bill sangui-
 naire , comme les Protestans l'appel-
 lerent à juste titre , fut introduit , & ,
 ayant passé aux deux Chambres , fut
 encore revêtu du consentement du
 Roi.

Cette Loi établit la présence réelle , Loix des six articles.
 la Communion sous une seule espé-
 ce , l'obligation perpétuelle du vœu
 de chasteté , l'utilité de la Messe par-
 ticulière , le célibat du Clergé , la né-
 cessité de la Confession auriculaire.
 L'incrédulité au premier article ,
 c'est-à-dire , à l'égard de la présence
 réelle , étoit condamnée à la peine
 du feu , entraînoit confiscation des
 biens , comme dans le cas de haute
 trahison , & n'étoit pas expiée par
 une rétractation : sévérité inouïe ,
 que l'Inquisition même ne connois-
 soit pas. La résistance aux cinq au-
 tres articles , même après qu'elle au-
 roit été vaincue , n'en étoit pas moins

1539.

déclarée punissable de la confiscation des biens & Châteaux; & de l'emprisonnement du criminel, selon le bon plaisir du Roi: l'adhérence obstinée à l'erreur, & la rechûte furent mises au rang du crime de félonie, & jugées dignes de mort. Le mariage des Prêtres fut assujetti au même châtiment: leur commerce avec des concubines, emportoit, pour la première fois, confiscation & emprisonnement; pour la seconde, peine de mort. S'abstenir de la Confession & de la Communion au tems marqué, faisoit encourir la punition d'une amende & de la prison, selon le bon plaisir de Sa Majesté; si le coupable persistoit, après sa conviction, dans la négligence de recevoir ces deux Sacremens, il lui en devoit coûter la vie & les biens, comme dans le cas de félonie (a). Le Roi nomma des Commissaires pour veiller à la recherche de ces hérésies, de ces irrégularités; & l'attribution en fut

(a) 31, Hen. VIII, c. 14. Herbert in Kennet, p. 219.

donnée à la Chambre des Jurés. 1539.

Le Roi étendit à la fois son bras oppresseur sur l'un & sur l'autre parti en rédigeant cette Loi ; les Catholiques avoient raison de murmurer de ce que les Moines & les Religieuses, quoique renvoyés de leurs Couvens, n'étoient pas moins bisarrement assujettis à leur vœu de célibat (a) : mais, comme les Protestans étoient les plus exposés à la sévérité de l'acte, le malheur de ces adversaires, suivant la maxime de l'esprit de parti, fut regardé, par les adhérens à l'ancienne foi, comme leur triomphe & leur prospérité propre. Cranmer eut le courage de s'opposer à ce Bill dans sa chambre ; le Roi lui marqua inutilement le désir qu'il s'absentât ; il ne put obtenir de lui cette preuve de

(a) On raconte que le Duc de Norfolk rencontrant quelque tems après que cet acte fut passé, un de ses Chapelains, soupçonné de favoriser la réformation, lui dit : „ Que pensez-vous à présent, Monsieur, de la Loi qui défend aux Prêtres d'avoir des femmes ? Milord, répondit le Chapelain, vous avez fait cette Loi, mais vous n'empêcherez pas les femmes des Séculars d'avoir des Prêtres. „

1539.

déférence (a). Henry étoit accoutumé à la liberté & à la sincérité de Cranmer ; toujours convaincu de la droiture de ses intentions , il eut , dans cette occasion , une indulgence pour lui , qu'il n'auroit eue pour personne , & ne se permit pas même le murmure contre cette fermeté. Ce Prélat fut cependant obligé , conformément au nouveau statut , de renvoyer sa femme , qui étoit nièce d'Osiander , fameux Théologien de Nuremberg (b) ; le Roi , satisfait de cette marque de soumission , lui continua sa première bienveillance & lui fit le même accueil. Latimer & Shaxton perdirent leur Evêché en vertu de cette Loi , & furent mis en prison.

Proclamations rendues égales aux Loix.

Le Parlement , ayant ainsi supprimé toutes les Libertés Ecclésiastiques de l'Angleterre , procéda à renoncer de même à toutes les Libertés Civiles ; & , sans scrupule , sans délibération ,

(a) Burnet , Vol. 1. p. 249. & 270. Fox , Vol. 1. p. 1037.

(b) Herbert in Kennet , p. 282.

il fit un acte qui renversoit totalement la constitution du Gouvernement 1539.
Anglois. Il attacha aux proclamations ou Edits du Roi la même valeur, qu'aux actes passés dans le Parlement; &, pour rendre encore cette Loi plus détestable, s'il étoit possible, il la motiva, comme si elle étoit seulement déclarative & faite pour expliquer l'étendue naturelle de l'autorité royale. Le préambule contenoit, que le Roi avoit publié autrefois plusieurs déclarations, auxquelles des personnes mal intentionnées, & ne considérant pas ce qu'un Monarque pouvoit faire, en vertu de sa puissance royale, avoient obstinément dédaigné d'avoir égard; que cette licence pouvoit s'encourager parmi les malfaiteurs, non-seulement jusqu'à désobéir aux Loix du Dieu tout-puissant, mais aussi jusqu'à outrager la Majesté du Roi, *qui avoit le plein pouvoir d'en ordonner la punition*; qu'il arrivoit souvent des circonstances subites & pressantes, auxquelles il falloit apporter des re-

1539. médés avec trop de promptitude ; pour attendre l'Assemblée & les Délibérations lentes du Parlement ; que le Roi avoit droit , par son autorité émanée de Dieu , de ne consulter que le bien public dans ces occasions , & d'agir en conséquence ; que cependant la résistance de ses sujets réfractaires , pouvoit alors le pousser aux extrémités & à la violence ; que le Parlement , d'après ces considérations , & pour prévenir désormais les doutes & les objections , assuroit , par un statut exprès , cette prérogative de la Couronne ; qu'il autorisoit Sa Majesté à publier toutes les proclamations , Edits , Déclarations qu'il jugeroit nécessaires avec l'avis de son Conseil , & enjoignoit l'obéissance sous les peines que l'on croiroit convenables d'ordonner ; & qu'enfin ces déclarations ou proclamations auroient force de Loix perpétuelles (a).

Soit stupidité , soit aveuglement volontaire de la part du Parlement ,

(a) 31. Hen. VIII. c. 5.

il prétendit , même après avoir dressé ce statut , fixer des limites à l'administration. Il passa un acte , par lequel il étoit réglé qu'aucune déclaration ne priveroit personne de ses possessions légitimes , de ses libertés , de son patrimoine , de ses privilèges , de ses franchises , & n'abrogeroit aucune Coutume sage & reçue précédemment dans le Royaume. Le Parlement ne considéroit pas , sans doute , que nulle peine ne pouvoit être infligée pour cause de désobéissance aux Edits du Roi , sans donner atteinte à quelques propriétés , ou à quelques libertés du citoyen ; & que le pouvoir législatif , joint au pouvoir exécutif exercé alors par la Couronne , lui formoit une autorité absolue. Il est vrai que les Rois d'Angleterre avoient toujours été dans l'usage de rendre des déclarations de leur propre autorité , & d'exiger qu'on y obéît ; cette prérogative étoit , sans doute , un symptôme assez fort d'un gouvernement absolu : mais il y avoit toujours une grande différence entre un pou-

1539.

voir qui ne s'exerçoit que dans un événement accidentel, & qu'il étoit aisé de justifier par le motif d'une prompte expédition, & d'une nécessité pressante, ou d'un pouvoir conféré par un statut positif, qui ne laissoit plus le droit de l'examiner ni de le borner.

Règlement
de la succes-
sion.

S'il pouvoit y avoir quelque acte plus contraire à l'esprit de liberté, que cette loi, c'en feroit un autre du même Parlement qui proscrivoit non-seulement le Marquis d'Exeter, les Lords Montacute, Darcy, Hussey, & d'autres qui avoient été jugés & condamnés également; mais aussi, quelques personnes de la plus haute qualité, qu'on n'avoit jamais ni accusées, ni interrogées, ni convaincues. Henry étendoit la haine violente qu'il avoit pour le Cardinal Pole, jusqu'aux amis & aux parens de ce Prélat; sa mere, la Comtesse de Salisbury, lui devint odieuse en particulier, par ce seul titre. Elle fut accusée d'avoir employé son autorité sur ses vassaux pour les empêcher de lire

lire la nouvelle traduction de la Bible ; d'avoir procuré des Bulles de Rome , que l'on prétend qui furent trouvées au Coudray , sa maison de campagne ; & d'avoir entretenu une correspondance suivie avec son fils le Cardinal. Mais Henry, voyant que ces fautes ou n'étoient pas prouvées , ou n'étoient pas susceptibles , selon la loi , d'un châtiment aussi sévère qu'il le desiroit , résolut de procéder contre elle d'une façon plus prompte & plus tyrannique ; il envoya Cromwel, l'instrument docile de ses volontés , demander aux Juges si le Parlement pouvoit proscrire une personne sans lui faire son procès , & sans la citer à comparoître devant lui, quand elle avoit déjà comparu à d'autres Tribunaux (a). Les Juges répondirent que ce seroit une démarche dangereuse ; que la Cour suprême du Parlement devoit aux Cours inférieures , l'exemple de procéder selon les formes de la justice ; que nulle Cour inférieure ne pouvoit agir de

(a) Inst. de Coke , p. 37. & 38.

1539.

cette maniere despotique , & qu'ils croyoient que le Parlement ne voudroit jamais en tracer la route. Comme on les pressa de donner une réponse plus positive, ils dirent que, si une personne étoit condamnée de cette maniere, le Bill d'*attainder* ou de proscription seroit en effet sans appel, & absolument valide. Henry, apprenant par cette décision que cette forme de procédure, quoique directement contraire à tous les principes d'équité, étoit cependant praticable, & , n'ayant été inquiet que de la possibilité, n'en demanda pas davantage : il prit la résolution de l'employer contre la Comtesse de Salisbury. Cromwel produisit à la Chambre haute une banniere sur laquelle étoient brodées les cinq playes de Jesus-Christ, symbole que les rebelles occidentaux avoient choisi, & affirma que cette banniere avoit été trouvée dans la maison de la Comtesse (a). Il ne paroît pas qu'on ait apporté aucune autre preuve.

(a) Rymer XIV, p. 652.

ve pour constater son crime. Le Parlement enveloppa dans le même acte de proscription, & , autant qu'on le peut présumer, sur d'aussi légers indices, Gertrude Marquise d'Exeter, Sir Adrien Fortescue, & Sir Thomas Dingley. Ces deux Gentilshommes furent exécutés : la Marquise obtint sa grace, & survêcut au Roi ; & la Comtesse eut un sursis.

1539.

Le seul acte utile que l'on passa dans cette Session, fut celui par lequel le Parlement confirmoit la suppression des Monastères ; encore cet acte étoit-il marqué au coin de l'imposture & de la tyrannie, & faisoit-il moins céder l'intérêt particulier au bien public, qu'à l'injustice & à l'iniquité. Le plan que l'on s'étoit tracé pour engager les Abbés à remettre leurs Abbayes entre les mains du Roi, avoit été conduit à son but aussi facilement que l'avoient permis tant de circonstances épineuses à combattre. On s'étoit servi de toutes les ruses & de tous les motifs qui pouvoient avoir de l'empire sur la fragi-

1539.

lité humaine ; ce n'avoit encore été qu'avec de grands efforts que ces dignitaires conventuels avoient consenti à faire des concessions, qu'ils regardoient comme aussi contraires à leur intérêt propre, que sacrilèges & criminelles en elles-mêmes (a). Trois Abbés, celui de Colchester, de Reading, & de Glassenbury, osèrent opposer plus de résistance que les autres. Pour les punir, & pour intimider le reste par leur exemple, on trouva le moyen de les convaincre de trahison ; ils périrent en conséquence par la main du bourreau, & le revenu de leurs Couvens fut confisqué (b). Non-seulement aucune de ces violences n'avoit produit l'effet qu'on en attendoit ; mais le Roi savoit que des concessions faites par des gens qui n'étoient qu'usufruitiers, ne se soutiendroient pas à l'examen : il résolut d'avoir recours à l'autorité du Parlement, comme le moyen le plus sûr, & qui lui étoit le

(a) Collier, Vol. 12. p. 158. & seq.

(b) 31. Hen. VIII. c. 10.

plus familier , pour mettre le dernier sceau à cette opération. Dans le préambule de l'acte qui fut dressé à ce sujet , le Parlement atteste que toutes les concessions faites par les Abbés , avoient été » sans contrain- » te , de leur libre volonté , & con- » formes aux loix ordinaires » ; en conséquence il les confirme , & assure , pour toujours , la propriété des terres Abbaciales au Roi , & à ses successeurs (a). Il est remarquable que tous les Abbés mitrés siégeoient dans la Chambre des Pairs, & que pas un d'eux , ne protesta contre ce statut.

Le rang de tous les grands Officiers de l'Etat fut fixé pendant cette Session : Cromwel eut la préséance sur eux , comme Vice-Régent. Il parut assez singulier que le fils d'un Forgeron , car telle étoit sa naissance , précédât la plus haute Noblesse , immédiatement après la Famille Royale , & qu'un homme dépourvu de toutes connoissances littéraires fût placé à la tête de l'Eglise.

(a) Hen. VIII. c. 13.

1539.

Aussitôt que l'acte des six articles fut passé, les Catholiques se hâtèrent de faire informer contre les infracteurs : près de cinq cens personnes furent en peu de tems jettées en prison sous ce prétexte. Mais Cromwel, qui n'avoit pas eu assez de crédit pour empêcher ce Bill, en eut assez du moins pour en éluder l'exécution. Secondé par le Duc de Suffolk, & le Chancelier Audley, aussibien que par Cranmer, il fit des représentations sur la cruauté qu'il y auroit à punir tant de criminels, & il en obtint l'élargissement. L'irrésolution de l'esprit du Roi donnoit à chaque parti, l'occasion de triompher à son tour. Henry n'eut pas plutôt passé cette loi, qui sembloit faire une blessure si profonde aux Réformés, qu'il accorda une permission générale d'avoir la nouvelle traduction de la Bible dans chaque famille ; permission que ce parti regarda comme une des plus importantes victoires.

Henry projette de se marier.

On avoit remarqué que Henry se laissoit si volontiers subjugué par ses

femmes, tant qu'il conservoit du goût pour elles ; que l'avantage décisif de l'un ou de l'autre parti sembloit dépendre beaucoup du choix de la future Reine. Immédiatement après la mort de Jeanne Seymour, la plus chérie de toutes les infortunées qu'il avoit épousées, il ne laissa pas de songer à se remarier encore. Le premier objet sur lequel il jeta les yeux étoit la Duchesse Douairiere de Milan, nièce de l'Empereur ; & il fit des propositions pour l'obtenir. Mais ayant trouvé des difficultés, son amitié pour François le porta plutôt à préférer une Princesse Française. Il demanda donc la Duchesse Douairiere de Longueville, fille du Duc de Guise, Prince de la maison de Lorraine ; mais François lui répondit, qu'elle étoit déjà fiancée au Roi d'Ecosse. Cependant Henry, à qui ce mariage plaisoit, ne voulut point y renoncer : le compte qu'on lui avoit rendu de la conduite, du mérite & de la beauté de la Duchesse le prévenoit fort en sa faveur. Il avoit en-

1539.

1539.

 voyé secrètement Meautis en France pour examiner sa personne & son caractère. Le rapport de cet Agent ne servit qu'à l'enflammer davantage : il apprit qu'elle étoit fort grasse, & , sur cette particularité, il la jugea encore mieux assortie avec lui, dont l'embonpoint étoit alors devenu énorme. Le plaisir de mortifier son neveu qu'il n'aimoit pas, se joignoit aussi à tous les autres motifs qu'avoit Henry de conclure ce mariage ; & il insista pour que François lui donnât la préférence sur le Roi d'Ecosse. Mais François sentoit en vain que l'alliance de l'Angleterre étoit la plus importante ; il ne voulut point manquer de parole à son ami & à son allié : ainsi , pour éviter des sollicitations trop pressantes , il envoya la Duchesse de Longueville en Ecosse. Cependant , pour ne pas se brouiller avec Henry , François lui offrit Marie de Bourbon , fille du Duc de Vendôme ; mais , comme Henry favoit que Jacques lui-même avoit refusé cette Princesse , il rejetta la

1539.

proposition. Le Monarque François lui donna le choix des deux sœurs cadettes de la nouvelle Reine d'Ecosse en l'assurant qu'elles ne lui étoient pas inférieures en mérite, & que l'une d'elles la surpassoit en beauté. Henry étoit aussi difficile sur l'examen de la figure de ses femmes, que si son cœur eût été susceptible d'une passion délicate, il ne s'en rapportoit sur cet article important, ni à ce qu'on lui en disoit, ni même aux portraits qu'on lui en pouvoit procurer : il pria donc François d'accepter une conférence avec lui à Calais sous prétexte d'affaires, & d'amener à sa suite les deux Princesses de Guise & les plus belles femmes de sa Cour, pour qu'il pût choisir son épouse entre elles. Mais la galanterie de François fut blessée de cette proposition; il se picquoit de trop d'égards pour le beau sexe, pour conduire ainsi des femmes de qualité comme des chevaux au marché, que le caprice des marchands y choisit, ou y rejette, selon qu'ils lui conviennent ou lui

1539.

Il épouse
Anne de
Clèves.

déplaissent. Henry ne voulut rien comprendre à toutes ces réflexions frivoles; il persista dans sa proposition que, malgré le désir de vivre en bonne intelligence avec lui, François se crut à la fin obligé de refuser nettement.

Le Roi tourna alors ses vues du côté de l'Allemagne pour y contracter quelque alliance. Comme les Princes de la ligue de Smalcalde étoient fort mécontents des persécutions qu'ils essuyoient de la part de l'Empereur sur l'article de leur religion, il espéra qu'en se mariant dans une de leurs familles, il renouvelleroit avec eux des liaisons d'amitié qu'il croyoit utiles à lui-même. Cromwel seconda ses desseins avec joye; & lui proposa Anne de Clèves, dont le pere, Duc de ce nom, avoit beaucoup de crédit parmi les Princes Luthériens, & dont Sibille, sa sœur, étoit mariée à l'Électeur de Saxe, chef de la ligue protestante. Un portrait flatté de cette Princesse, fait par Holben, déterminâ Henry à la demander à son

pere ; après quelques négociations , 1539.
 ce mariage , malgré les oppositions
 de l'Électeur de Saxe , fut à la fin
 conclu , & la Princesse conduite en
 Angleterre. Le Roi, impatient de voir
 sa future épouse , se rendit mysté-
 rieusement à Rochester. Il la trouva
 en effet d'une taille aussi haute , &
 aussi épaisse qu'il pouvoit le souhai-
 ter ; mais totalement dépourvûe de
 graces & de beauté ; & très-diffé-
 rente des portraits qu'il en avoit re-
 çus. Il fut consterné à son aspect , &
 protesta qu'elle ne pourroit jamais lui
 inspirer qu'un sentiment désagréable.
 Elle lui déplut encore davantage ,
 quand il s'apperçut qu'elle ne parloit
 que Hollandois , langue qu'il n'en-
 tendoit pas , & que l'agrément de sa
 conversation ne pouvoit compenser
 par conséquent la laideur de sa per-
 sonne. Il s'en retourna fort triste à
 Greenwich , & se plaignit amèrement
 de son malheureux sort à Cromwel ,
 au Lord Ruffel , à Sir Antoine Brown ,
 & à Sir Antoine Denny. Ce dernier
 lui représenta , dans l'intention de le

Il prend du
 dégoût pour
 elle.

~~consoler~~ 1539. consoler, que son malheur lui étoit commun avec toutes les têtes couronnées, qui ne pouvoient consulter leur inclination comme les particuliers, & qui se marioient d'après le jugement & la fantaisie d'autrui.

On disputa dans le Conseil du Roi, s'il ne seroit pas tems encore de rompre ce mariage, & de renvoyer la Princesse dans son pays. La situation de Henry sembloit alors fort critique. Après la conclusion d'une trêve de dix ans entre l'Empereur & le Roi de France, ces deux Monarques rivaux paroissoient disposés à vivre en bonne intelligence; & leur union donnoit aussi beaucoup de jalousie à la Cour d'Angleterre. L'Empereur, qui connoissoit le caractère magnanime de François, avoit même en lui une confiance assez rare à ce degré, parmi les grands Princes. De nouveaux troubles s'élevoient dans les Pays-Bas; les habitans de Gand s'étoient révoltés, & cette révolte sembloit annoncer les suites les plus dangereuses. Charles, qui résidoit

alors en Espagne, résolut de se transporter en personne dans la Flandres pour y appaiser ces désordres; mais la grande difficulté étoit d'imaginer un moyen sûr de s'y rendre. Le chemin par l'Italie & l'Allemagne auroit été d'une longueur rebutante, & celui de la traverse du Canal, pouvoit être dangereux, à cause des forces Navales de l'Angleterre : Charles prit le parti de demander à François la permission de passer par ses États, & celui de confier sa personne à la foi d'un rival qu'il avoit si mortellement offensé. Le généreux Roi de France le reçut à Paris de la manière la plus somptueuse & la plus caressante; &, quoiqu'il pût être excité par l'intérêt & la vengeance, aussi-bien que par les conseils de sa maîtresse & de ses favoris, à profiter de l'occasion qui se présentoit, il conduisit l'Empereur en sûreté jusques hors de son Royaume. Il s'imposa même la délicatesse de ne lui parler d'aucune affaire pendant son séjour en France, pour que ses demandes

1540.

1540. n'eussent point l'air d'un acte de violence sur son Hôte.

Henry, informé de toutes ces particularités, crut que l'union la plus cordiale, étoit vraiment établie entre ces deux grands Princes, & que leur zèle pour la Religion pourroit les engager à tomber sur l'Angleterre avec leurs armées combinées. (a) Une alliance avec les Princes Allemands, paroissoit plus que jamais utile à ses intérêts, & à sa sûreté; il sentoît que s'il renvoyoit la Princesse de Clèves, sa famille & ses amis supporteroient difficilement un tel affront. Malgré sa répugnance pour elle, il se déterminâ donc à conclure ce mariage, & dit à Cromwel que, puisque les choses avoient été si loin, il falloit baisser la tête sous le joug. Cromwel, qui n'ignoroit pas combien son propre intérêt courroit de risque dans cette affaire, étoit fort empressé de favoir du Roi, le lendemain de la célébration, si la Reine lui déplaisoit moins. Le Roi lui répondit qu'il

(a) Stowe, p. 572.

en étoit encore plus dégoûté que la veille ; & qu'elle perdoit toujours à l'examen : il prit la résolution de faire lit à part avec elle , & la soupçonna même de n'être pas venue Vierge dans le sien ; point sur lequel il étoit excessivement délicat. Cependant il continua d'avoir de bons procédés pour Anne , & sembla accorder sa confiance ordinaire à Cromwel ; mais quoiqu'il parût maître de lui-même , une amertume secrète remplissoit son cœur , & n'attendoit qu'une occasion favorable de se répandre.

Le Parlement s'assembla , & , dans cette Session, il ne fut permis à aucun Abbé de siéger dans la Chambre Haute. Le Roi s'y plaignit par la bouche de son Chancelier de l'extrême diversité de religions qui re-
gnoit toujours parmi les sujets : licence , disoit-il , qu'il falloit d'autant moins tolérer qu'à présent l'Ecriture-Sainte étoit entre les mains de tout le monde , & devoit être l'étendart général de la Foi. Mais il avoit chargé , ajoutoit-il , quelques Evêques , &

1540.

A Temblée
du Parle-
ment.

1540.

quelques Théologiens de dresser une Liste des articles de Foi que son peuple devoit adopter ; & il étoit déterminé à ce que le *Christ*, la doctrine du *Christ*, & la vérité remportassent la victoire. Il paroît que le Roi attendoit plus d'effet de cette maniere de fixer la croyance par les nouveaux Livres de ses docteurs, que de la publication des Écritures-Saintes. Cromwel, comme Vicaire général, fit aussi un discours à la *Chambre Haute* au nom du Roi ; les Pairs y répondirent en accablant l'Orateur de flatteries, jusqu'à se récrier qu'il étoit digne par son mérite, d'être le Vicaire général de l'Univers. Il ne parût point que ce Ministre fût moins en faveur auprès de son Maître : il en reçut même aussi-tôt après la séance du Parlement, le titre de Comte d'Essex, & l'Ordre de la Jarretiere.

Il ne restoit plus qu'un Ordre Religieux en Angleterre, celui des Chevaliers de Saint Jean de Jérusalem, ou Chevaliers de Malthe, comme on les appelloit ordinairement. Ces

Ordre, moitié Ecclésiastique, moitié Militaire, avoit rendu de grands services à la Chrétienté, par sa valeur; & retardé à Jérusalem, à Rhodes & à Malthe les succès rapides des Infidèles. Pendant que l'on procédoit à la suppression générale des Maisons Religieuses en Angleterre, ces Chevaliers avoient eu le courage & la fermeté de refuser l'abandon de leurs revenus au Roi; Henri fut obligé d'avoir recours au Parlement pour la dissolution de cet Ordre, dont les richesses n'étoient pas une addition médiocre à faire à toutes celles dont le Roi s'étoit déjà emparé par le même moyen. Mais il avoit très-mal administré le produit du pillage des biens de l'Eglise: la profusion de sa générosité mal entendue, avoit plus dissipé, que sa cupidité ne pouvoit acquérir; le Parlement fut très-surpris pendant cette session que Henry demandât encore quatre dixièmes, & un subsi-
de d'un Schelling par livre pour deux ans: (a) c'étoit tromper l'at-

(a) Rapin de Thoiras, assez souvent peu d'ac-

1540.

tente du peuple à qui l'on avoit fait espérer qu'il ne supporteroit plus d'impôt. Quoique les Communes fussent prodigues de leur liberté, & du sang de leurs compatriotes, elles étoient avares de leur argent; & ce ne fut pas sans difficultés, que ce Monarque, aussi redouté qu'absolu, obtint le don qu'il sollicitoit. Les membres de la convocation lui accordèrent sur leurs biens, quatre Schelings par livres pendant deux ans : le prétexte dont on coloroit ces demandes, étoit les grandes dépenses que Henry avoit été obligé de faire pour la défense de la nation, en bâtissant des Forts le long de la côte, & en équipant une Flote. Comme il n'avoit alors aucun Allié dans le continent sur lequel il pût placer sa confiance, il n'établit sa sûreté que sur ses propres forces, &, par cette raison, fut exposé à des frais plus considérables pour se précautionner

cord avec M. Hume, ne porte ce subside accordé par la Chambre des Communes, qu'à un dixième & quatre quinzième, ce qui est beaucoup moins exorbitant.

contre les dangers d'une invasion. 1540.

La faveur de Cromwel , & le consentement du Roi à la célébration du mariage d'Anne de Clèves n'avoient l'un & l'autre que de fausses apparences. L'averfion de Henry pour la Reine augmentoit tous les jours en fecret ; & ayant enfin rompu les digues que la politique lui avoit oppofées , elle déterminâ ce Prince à chercher à la fois , le moyen de diffoudre une union fi odieufe pour lui , & de perdre le Miniftre qui en avoit été l'Auteur. La chute de Cromwel fut encore accélérée par d'autres caufes. Toute la Nobleffe haïffoit un homme qui , de la plus baffe extraction, s'étoit non feulement élevé au-deffus d'elle par fa place de Vicaire général , mais qui avoit encore envahi plufieurs des plus grandes charges du Royaume. Indépendamment de cette commiffion , qui lui donnoit une autorité prefqu'abfolue fur le Clergé , & même fur les féculiers , il étoit Garde du petit Sceau , grand Chambellan , & grand Maître de la Garderobe.

Chûte de
Cromwel.

1540. Il avoit été auffi décoré de l'Ordre de la Jarretiere qu'on ne donnoit qu'aux gens des maisons les plus illustres , & qui sembloit être profané sur une personne d'une naissance si obscure. Le peuple ne le détestoit pas moins , comme Auteur des violences exercées contre les Monastères , établissemens toujours chéris & révéérés par la multitude. Les Catholiques le regardoient comme l'ennemi secret de leur religion : les Protestans , qui l'avoient vû concourir en apparence aux persécutions qu'ils avoient effuyées , n'étoient pas mieux disposés en sa faveur que leurs adversaires ; ils lui reprochoient au moins la timidité , si ce n'étoit la perfidie de sa conduite. Le Roi , qui entendoit des clameurs s'élever de tous côtés contre l'administration actuelle , ne fut pas fâché de pouvoir rejeter sur Cromwel le poids de la haine publique , & se flatta de regagner l'affection de ses sujets par un sacrifice qui lui coûtoit si peu.

Mais une autre cause encore , mit

subitement tous ces motifs en action , & produisit un changement inattendu dans le ministère. Le Roi étoit devenu amoureux de Catherine Howard , nièce du Duc de Norfolk ; & toujours déterminé à satisfaire ses passions nouvelles , il ne trouva point d'autre expédient que de faire divorce avec Anne de Clèves , pour élever Catherine à son lit & à son Thrône : le Duc qui étoit depuis long-tems ennemi de Cromwel se servit du crédit de sa nièce pour culbuter ce Ministre , comme il s'étoit servi autrefois de celui d'Anne de Boleyn contre Wolsey : lorsque tous ses ressorts furent préparés , il obtint une commission du Roi d'arrêter Cromwel sur l'accusation de haute trahison portée au Conseil ; & de le confiner dans la Tour. Un Bill de proscription fut immédiatement après expédié contre lui ; & la Chambre des Pairs , sans instruire de procès , sans interrogatoire , sans preuves , jugea à propos de condamner à mort , un homme , que peu de jours auparavant ,

1540.

elle avoit déclaré *digne d'être le Vice*
caire Général de l'Univers. La Cham-
bre des Communes fit passer le Bill ,
quoique ce ne fût pas sans contesta-
tions : on accusoit Cromwel d'héré-
sie & de trahison ; mais les choses qui
furent citées comme des intrigues
criminelles , étoient sans vraisem-
blance & même absolument ridicu-
les. (a) La seule circonstance de sa
conduite par laquelle il sembla méri-
ter son sort , fut d'avoir été l'instru-
ment de la tyrannie du Roi , en in-
triguant dans la première séance du
Parlement , pour faire passer , contre
la Comtesse de Salisbury & d'autres
personnes , un Bill aussi injuste que
celui dont il avoit à se plaindre lui-
même.

Cromwel fit , & sans succès , les
les derniers efforts pour fléchir le
Roi par les plus humbles soumissions.
Ce n'étoit pas l'usage de ce Prince de
perdre à demi ses favoris & ses Mi-
nistres. En vain le malheureux pri-
sonnier lui écrivit une fois d'une ma-

(a) Burnet, Vol. 1. p. 278.

niere assez touchante pour lui arracher des larmes , Henry s'endurcit 1540.

contre tous les mouvemens de la compassion & lui refusa sa grace.

Cromwel finissoit sa lettre par ces mots : »

» Je suis le plus infortuné de

» ceux que cette prison ait jamais

» renfermés dans ses murs , & le plus

» soumis à la mort , lorsqu'il plaira

» à Dieu & à Votre Majesté de m'y

» livrer. Cependant la foiblesse hu-

» maine , qui m'attache à la vie , me

» porte à vous demander le pardon

» de mes fautes. Ecrit à la Tour avec

» le cœur oppressé , & la main trem-

» blante : de Votre Majesté , le plus

» malheureux prisonnier & le plus

» pauvre esclave , Thomas Crom-

» wel » & un peu plus bas : Magna-

» nime Prince , je vous crie miséri-

» corde , miséricorde , miséricorde. »

Lorsqu'on le conduisit à l'échaffaut ,

il ne se permit aucune protestation

véhémente de son innocence , ni au-

cun murmure contre l'Arrêt qu'il al-

loit subir. Il savoit trop que Henry

vengeroit sur son fils le moindre si-

Son exécution le 28.
Juillet.

1540.

gne de révolte contre sa volonté ; & que sa mort seule n'assouviroit pas la cruelle sévérité de ce Monarque. Cromwel étoit homme prudent , délié , habile , digne d'un meilleur Maître , & d'une meilleure destinée. Quoiqu'élevé d'une très-basse origine au sommet des grandeurs , il ne s'oublia jamais jusqu'à montrer de l'arrogance ou du mépris pour ses inférieurs ; il fut même attentif à reconnoître tous les bons offices qu'on pouvoit lui avoir rendus dans son état le plus obscur. Il avoit été Soldat pendant la guerre d'Italie , où il eut quelque obligation à un Marchand de Lucques , qui ne se souvenoit ni de lui , ni du service qu'il avoit pû lui rendre. Cromwel , au plus haut point de son élévation , en arrivant un jour à Londres apperçut par hazard son bienfaiteur alors réduit à l'indigence par une suite d'événemens malheureux. Il l'envoya chercher sur le champ , lui rappella leur ancienne amitié , & rétablit sa fortune dans sa prospérité. (a)

(a) Burnet , Vol. 1. p. 172.

On

On prit les mesures nécessaires pour procéder au divorce du Roi & d'Anne de Clèves, en même tems que l'on fit passer le Bill de proscription contre Cromwel. La Chambre des Pairs conjointement avec celle des Communes présenta une requête à Sa Majesté pour la supplier de trouver bon qu'on examinât la validité de son mariage ; & les ordres furent aussi-tôt expédiés pour qu'on instruisît cette affaire devant la convocation. Anne avoit été accordée autrefois par son pere au Duc de Lorraine ; mais elle, & le Duc même, étoient alors dans l'enfance, & le contrat avoit ensuite été annullé du consentement des deux Parties. Le Roi fit cependant de ce contrat la base de ses moyens de divorce avec cette Princesse, & y ajouta deux raisons qui ne paroîtront pas moins extraordinaires ; l'une, qu'il n'avoit pas donné son consentement intérieur à ce mariage ; l'autre, qu'il ne l'avoit pas consommé. La convocation n'en demanda pas davantage & le cassa

1540.

Divorce du
Roi & d'Anne
de Clèves.

1540.

solemnellement : le Parlement ratifia la décision du Clergé ; (a) & la sentence fut notifiée immédiatement après à la Reine.

Heureusement pour Anne , qu'elle étoit née si insensible aux choses mêmes qui affectent le plus son sexe , que l'aversion du Roi , & la poursuite de son divorce n'altérèrent jamais un moment sa tranquillité. Elle écouta volontiers les propositions d'accommodement qu'il lui fit faire. Lorsqu'il lui offrit de l'adopter comme sa sœur ; de lui marquer son rang après la

(a) Pour montrer à quel excès Henry se jouoit des Loix & du bon sens ; avec quelle bassesse le Parlement se plioit à tous ses caprices , & jusqu'à quel point le Roi & cette Assemblée avoient perdu tous sentimens de pudeur ; un acte fut passé dans cette Session même , par lequel on déclaroit , qu'un contrat antérieur ne pourroit servir de fondement à la cassation d'un mariage ; comme si ce prétexte n'avoit pas été mis en usage pour casser celui d'Anne de Boleyn & d'Anne de Clèves. Mais on prétend que l'intention de Henry dans cette Loi , étoit de restituer la légitimité à la Princesse Elisabeth ; & il étoit du caractère de ce Monarque de ne fixer ses regards que sur l'objet présent , sans jamais les porter sur l'inconséquence de sa conduite. Le Parlement mit au rang du crime de haute trahison , la hardiesse de nier la dissolution du mariage de Henry avec Anne de Clèves. Herbert.

Reine , & après Elifabeth ; de lui assigner un revenu de trois mille livres par an , elle accepta toutes ces conditions , & donna son consentement à la rupture de son mariage. (*a*) Elle écrivit elle-même à son frere ; car son pere étoit mort , qu'elle étoit fort bien traitée en Angleterre & qu'elle désiroit qu'il vécût en bonne intelligence avec le Roi. La seule marque de fierté qui lui échappa , fut de refuser de retourner dans son pays , après l'affront qu'elle avoit reçu ; & elle vécut & mourut en Angleterre.

1540.

Malgré la modération d'Anne de Clèves , cet événement produisit un grand refroidissement entre Henry & les Princes Allemands : mais , comme la situation de l'Europe étoit différente alors , il vit leur ressentiment avec assez de froideur. L'étroite intimité qui s'étoit établie entre François & Charles n'avoit pas été de longue durée : l'incompatibilité de leur caractère se fit bien-tôt sentir ; elle ralluma leur ancienne haine & leur jalousie.

(*a*) Herbert , p. 458 & 459.

1540.

plus vivement que jamais. Pendant le séjour de Charles à Paris, François, cédant imprudemment à sa propre franchise, & à la satisfaction qu'une belle ame trouve naturellement dans les actions généreuses, fit quelques confidences délicates à cet Empereur intéressé; après avoir perdu toute défiance sur le compte de son rival, il se flatta que Charles & lui, se soutenant réciproquement, pouvoient négliger toute autre alliance. Non seulement François avoit communiqué à Charles l'état de ses négociations avec Soliman, & les Vénitiens; il s'étoit aussi ouvert sur les sollicitations qu'il avoit reçues de la Cour d'Angleterre pour entrer dans une confédération contre lui (a). Charles ne fut pas plutôt arrivé dans ses Etats qu'il se montra indigne de la réception qu'on lui avoit faite. Il refusa d'exécuter sa promesse & de mettre le Duc d'Orléans en possession du Milanez: il informa Soliman, & les Vénitiens des dispositions de leur

(a) Daniel, & du Tillet.

Allié à leur égard ; il prit soin de faire dire malignement à Henry, avec quelle facilité François abandonnoit un ancien ami, auquel il avoit des obligations si importantes, & qu'il ne sacrifioit pas moins à un nouveau confédéré. Enfin il empoisonna & défigura même auprès de ce Prince plusieurs choses échappées innocemment au cœur sans artifice du Monarque François. Si Henry avoit été capable d'un discernement juste & d'une générosité réelle, cette perfidie de Charles auroit seule suffi pour le guider dans le choix de ses alliés ; mais son orgueil insupportable le déterminant aussitôt à renoncer à l'amitié de François, coupable à ses yeux d'avoir donné la préférence à l'Empereur d'une manière si peu attendue : comme Charles lui proposoit de renouveler avec lui leur ancienne union, il en accepta l'offre, & se croyant en sûreté avec cette alliance, il négligea l'appui de la France & des Princes d'Allemagne.

Ce nouveau système que Henry

S iij

1540.

Son mariage
avec Cath-
erine Howard
le 8. Avril.

adoptoit à l'égard des affaires étran-
geres, étoit extrêmement agréable à
ses sujets Catholiques ; & , comme
entre autres raisons il avoit peut-être
contribué à la chute de Cromwel , ils
espérèrent de l'emporter enfin sur
leurs antagonistes. Le mariage du
du Roi avec Catherine Howard , qui
succéda immédiatement à son divor-
ce avec Anne de Clèves , fut encore
regardé comme un présage heureux
pour leur cause ; & les événemens
qui arriverent ensuite répondirent
parfaitement à leur attente. Le Con-
seil de Henry , étant subordonné à
Norfolk , & à Gardiner , on com-
mença une persécution furieuse con-
tre les Protestans , & la loi des six
articles fut exécutée à la rigueur. Le
Docteur Barnes , qui avoit été la
cause de l'exécution de Lambert ,
devint à son tour la victime de l'es-
prit persécuteur ; un bill passé en
Parlement sans autre forme de pro-
cès , le condamna au feu , avec Je-
rôme & Gerard. Il disputa des ques-
tions théologiques jusqu'aux pieds

du poteau. La dispute entre lui & le Shérif tourna sur l'invocation des Saints ; Barnes dit à ce sujet, qu'il doutoit que les Saints priaient pour nous ; mais que s'ils le pouvoient, il espéroit qu'avant une demie heure il prieroit pour le Shérif & pour tous les spectateurs. Il engagea ensuite le Shérif de porter au Roi ses derniers vœux, comme la requête d'un homme expirant, qui devoit produire un grand effet sur ce Monarque, quoi qu'il en eût envoyé l'auteur au bûcher. L'objet de cette requête, étoit que Henry supprimât les cérémonies superstitieuses, & fût très-vigilant à empêcher la fornication & les juremens (a).

Tandis que Henry procédoit avec cette violence contre le Protestans, il n'épargnoit pas les Catholiques, qui nioient sa suprématie ; & un étranger qui étoit alors en Angleterre, avoit raison de dire, que ceux qui prenoient parti pour le Pape étoient brûlés, & que ceux qui se déclaroient

(a) Burnet, Vol. 1. p. 298. Fox.

1540.

contre, étoient pendus (a). Le Roi mettoit même une sorte d'ostentation dans cette impartialité tyrannique, qui asservissoit les deux partis à la fois, & imprimoit une terreur générale. Barnes, Gerard & Jérôme avoient été traînés au lieu de l'exécution sur trois clayes; & sur chacune étoit placé à côté d'eux un Catholique, qui alloit être aussi le martyr de sa religion. Ces Catholiques, Abel, Fethertone, & Powel, assurèrent que ce qu'ils trouvoient de plus cruel dans leur supplice, étoit d'être ainsi associés avec des hérétiques, tels que ceux qu'on alloit faire mourir en même-tems qu'eux (b).

Quoique le génie Anglois parût tout-à-fait affaibli sous la puissance despotique de Henry, il s'en exhala cependant encore quelques vapeurs orageuses. Sir John Nevil se mit à la tête des mécontents de Yorkshire, & excita une espèce de révolte, qui fut bientôt apaisée. On exécuta Ne-

(a) Fox, Vol. II. p. 529.

(b) Saunders de schisme Angl.

vil & les autres chefs. Le reste des rébelles furent supposés avoir été entraînés par les intrigues du Cardinal Pole, & le Roi se détermina tout à coup à faire expier à la Comtesse de Salisbury le crime de son fils. Il ordonna qu'on la conduisît à la Place des exécutions, où cette femme respectable soutint jusqu'à son dernier moment l'héroïque fierté de cette longue suite de Monarques dont elle descendoit (a). Elle refusa de poser son col sur le billot, & de se soumettre en aucune manière à une Sentence rendue sans aucune formalité. Elle dit à l'exécuteur, que s'il vouloit avoir sa tête, il n'avoit qu'à la saisir comme il pourroit : & la secouant alors d'un air imposant, elle se mit à courir autour de l'échaffaut; l'exécuteur la poursuivit la hache levée, en lui portant plusieurs coups perdus, avant de pouvoir la frapper du coup fatal. Ainsi périt le dernier rejetton de la branche des Plantagenet, qui avoit gouverné l'Angle-

1540.

Le 27. May.

(a) Herbert, p. 468.

1540.

terre pendant trois cens ans avec beaucoup de gloire, mais encore plus de crimes & d'infortunes. Le Lord Gray, homme qui avoit rendu autrefois de grands services à la Couronne, fut aussi décapité pour crime de trahison, immédiatement après la Comtesse de Salisbury. Nous ne savons rien du fondement de son accusation.

La révolte qui s'étoit allumée dans les Provinces occidentales, engagea Henry à s'y transporter pour pacifier l'esprit de ses peuples, les réconcilier avec son gouvernement, & abolir les anciennes superstitions auxquelles ces contrées tenoient encore fortement. Un autre motif entroit aussi dans son voyage : il se proposoit d'avoir une conférence à York avec son neveu, le Roi d'Ecosse; &, s'il étoit possible, de cimenter une union indissoluble avec ce Royaume.

1541.

Etat des affaires d'Ecosse.

Le même esprit d'innovation, en matière de Religion, qui s'étoit emparé de l'Europe, agissoit alors en Ecosse, & avoit commencé, long-

tems auparavant cette époque, d'y fomenter les mêmes défiances, les
mêmes craintes, & les mêmes per- 1541.
secutions qu'en Angleterre. Patrick
Hamilton jeune homme de bonne
Maison, avoit été nommé à l'Abbaye
de Ferne, vers l'an 1527, & envoyé
hors de son pays pour achever son
éducation : il se lia de société avec
quelques Réformés, & s'en retourna
dans sa patrie très-mal disposé en fa-
veur de cette même Eglise, de la-
quelle son mérite & sa naissance pa-
roissoient lui assurer les Dignités les
plus éminentes. L'impétuosité de sa
jeunesse, & l'ardeur de son zèle pour
les nouveautés, ne lui permirent pas
de cacher ses sentimens. Campbel,
Prieur des Dominicains, s'étoit infi-
nué dans sa confiance, sous l'appa-
rence de l'amitié, & de la sympathie
d'opinion. Ce Moine eut la perfidie
de le dénoncer à Béaton, Archevê-
que de Saint-André. Hamilton fut
invité à venir argumenter dans le
Diocèse, avec quelques Ecclésiasti-
ques, sur plusieurs points de contro-

1541.

verse. Après avoir beaucoup raisonné sur la justification des pécheurs, le libre-arbitre, le péché originel, & d'autres sujets de cette nature, la conférence se termina par condamner Hamilton au feu pour ses hérésies. Ce jeune homme, qui avoit été sourd aux conseils de l'ambition, ne fut pas plus accessible à la crainte de la mort. Il envisagea d'un œil satisfait, & la gloire de rendre témoignage à la vérité, & la prompte récompense qui suivroit son martyre. Le peuple, qu'il intéressoit par sa jeunesse, ses vertus & son illustre naissance, fut extrêmement ému de la constance avec laquelle il finit sa vie. Les événemens qui arriverent après son exécution, confirmèrent les dispositions avantageuses où l'on étoit sur son compte. Il cita Campbel, qui n'avoit cessé d'à l'insulter jusqu'au pied du poteau, comparoître au Tribunal de Jesus Christ. Soit que ce persécuteur fût troublé de ce qui venoit de se passer, ou que ses remords l'agitassent, ou

peut-être qu'il eût en lui le germe de quelque maladie, il perdit l'usage de sa raison dans l'instant même; une fièvre violente le saisit, il mourut: cette catastrophe fit regarder Hamilton comme un Prophète & comme un Martyr, par le peuple qui en avoit été témoin (a).

1541.

Entre les Disciples convertis par Hamilton, étoit un Moine nommé Forrest, qui devint un zélé Prédicateur; malgré ses précautions pour ne pas s'ouvrir tout-à fait sur ses sentimens, on le soupçonna d'incliner en faveur des nouvelles opinions. L'Evêque de Dunkel, son Diocésain, lui recommanda, lorsqu'il trouveroit une *bonne* Epître, ou un *bon* Evangile, qui favoriseroit les Libertés de la sainte Eglise, d'en faire le texte de ses Sermons, & d'abandonner les autres. Forrest répondit qu'il avoit lu l'Ancien & le Nouveau Testament, & qu'il n'y avoit jamais trouvé ni une *mauvaise* Epître, ni un mau-

(a) Histoire de l'Eglise, & de l'Ecosse, par Spotswood, p. 62.

1541. *vais* Evangile. L'attachement extrême à la sainte Ecriture, étoit regardé alors comme la marque caractéristique de l'hérésie : Forrest fut bientôt cité en Jugement & condamné au feu. Tandis que les Prêtres délibéroient sur le choix du lieu de son supplice, un spectateur désintéressé leur conseilla de le faire brûler dans quelque cave, parce que la fumée de M. Patrick Hamilton avoit infecté tous ceux qui l'avoient sentie (a).

Le Clergé étoit alors très-embarrassé à se soutenir, non seulement en Ecosse, mais par toute l'Europe. Comme les Réformés ne se propoisoient pas moins qu'un renversement total des anciens établissemens, qu'ils représentoient comme idolâtres, impies, détestables; les Prêtres de leur côté, voyant leur honneur & leurs possessions en danger, se croyoient en droit de résister par les moyens les plus extrêmes à ces redoutables Usurpateurs. Ils appli-

(a) Spotswood, p. 65.

quoient à leur situation ce principe simple d'équité, qui justifie un homme de tuer un pyrate, ou un voleur, pour se disculper de même de toutes les exécutions des hérétiques. La tolérance, quoique toujours incompatible avec les devoirs des Ecclésiastiques, pouvoit, selon les Prêtres, se permettre en de certains cas; mais il leur paroissoit absurde de s'y prêter lorsque les fondemens de la Religion étoient attaqués, & lorsque les biens, & même la subsistance du Clergé couroient les plus grands risques. C'étoit ainsi que les gens d'Eglise, autant par politique que par inclination, allumoient le feu de la persécution. Cependant ils n'eurent point à s'applaudir du succès de ce remède; ils s'apperçurent que le zèle entouffia des Réformés s'enflâmoit par le châtiment & n'en réussissoit que mieux à porter sa contagion dans les âmes attendries des spectateurs. Au milieu des supplices, auxquels ses adhérens étoient exposés, la nouvelle Doctrine se répandit secrète-

1541. ment par tout ; & peu à peu tous les esprits se disposerent à une entière révolution dans la Religion.

Le plus dangereux symptôme de cet événement pour le Clergé d'Ecosse , fut que la Noblesse , à l'aspect de ce qui s'étoit passé en Angleterre , avoit jetté un œil cupide sur les revenus de l'Eglise , & se flattoit , si la réformation avoit lieu , de s'enrichir du pillage des biens Ecclésiastiques. Jacques lui-même , Prince fort pauvre , qui aimoit la magnificence , & qui avoit eu surtout celle des bâtimens , s'étoit laissé séduire par le même motif , & menaçoit son Clergé d'un traitement pareil à celui qu'avoit essuyé le Clergé du Royaume voisin. Henry n'avoit pas cessé aussi de presser son neveu de suivre son exemple : animé par l'orgueil de faire des prosélites , & par l'intérêt de sa propre sécurité , si l'Ecosse vouloit s'unir étroitement avec lui , il sollicita Jacques de se rendre à York pour y conférer ensemble de leurs affaires , & il en obtint la promesse.

Les Ecclésiastiques furent très-
 allarmés de cette résolution du Roi 1541.
 Jacques; & ils employèrent tous les
 expédiens imaginables pour l'en dé-
 tourner. Ils lui représentèrent les
 inconvéniens des innovations; le dan-
 ger d'aggrandir la Noblesse, déjà trop
 puissante; l'imprudence de confier
 sa personne à la foi des Anglois, ses
 ennemis nés; la dépendance où il
 alloit se mettre en perdant l'amitié
 de la France & de tous les autres
 Souverains étrangers. Ils ajoute-
 rent à toutes ces considérations
 l'appas de l'intérêt présent qui in-
 fluoit beaucoup sur le Roi; ils lui
 offrirent un don gratuit de cinquante
 mille livres, argent d'Ecosse: ils lui
 promirent que l'état Ecclésiastique
 iroit toujours au-devant de ses be-
 soins pour contribuer aux subsides
 qu'il demanderoit; ils lui indique-
 rent la confiscation des biens des hé-
 rétiques comme le moyen de remplir
 son échiquier (a), & d'ajouter cent

(a) Buchanan, lib. XIV. Drummont in Ja. 5.
 Piscotie, ibid. Knox.

1541.

mille livres par an aux revenus de la Couronne. Les insinuations de la nouvelle Reine, à qui la jeunesse, l'esprit & la beauté donnoient beaucoup d'empire sur lui, seconderent toutes ces raisons; & Jacques fut enfin engagé, d'abord à différer son départ, ensuite à envoyer s'excuser auprès du Roi d'Angleterre qui s'étoit déjà rendu à York, pour cette conférence.

Henry, également outré du contretems & de l'affront qu'il effuyoit, jura de se venger de son neveu & permit des pyrateries sur mer, & des incursions sur terre contre lui, pour remplir son serment. Mais il reçut bientôt une autre injure dans sa propre famille à laquelle il fut encore bien plus sensible; elle le blessoit dans un point sur lequel il avoit toujours montré une extrême délicatesse. Il avoit été jusqu'alors très-satisfait de son nouveau mariage: la beauté, la jeunesse & le caractère aimable de Catherine fixoient toute son affection, & il ne faisoit point de mystère

de la vivacité de son attachement ~~pour elle~~ 1541.
 pour elle. Il avoit même institué une
 priere dans sa Chapelle pour rendre
 grace au Ciel de la félicité dont le
 combloit le lien conjugal ; & il avoit
 exigé que l'Evêque de Lincoln com-
 posât une espèce d'Hymne sur ce
 sujet. Cependant la Reine méritoit ^{de}
 fort peu cet excès de tendresse : elle ^{la}
 s'étoit livrée au plus infâme liberti-
 nage. Un nommé Lascelles informa
 Cranmer de la vie dissolue de cette
 Princesse ; la sœur de ce Lascelles,
 autrefois attachée au service de la
 vieille Duchesse de Norfolk, & éle-
 vée avec Catherine, avoit révélé à
 son frere les détails circonstanciés de
 l'inconduite de cette Princesse. Der-
 ham & Mannoc, deux Officiers de
 la maison de la vieille Duchesse,
 avoient été admis à son lit, sans mê-
 me qu'elle eût pris trop de soin de
 cacher sa honte aux autres domesti-
 ques. Ce Primat, frappé de cette nou-
 velle, qu'il étoit aussi dangereux de tai-
 re que de découvrir, la communiqua
 au Comte de Hertford, & au Chance-

1541.

lier. Ils s'accorderent à décider qu'il n'étoit pas possible de garder le silence sur ce sujet ; l'Archevêque parut être la personne la plus convenable pour en instruire le Roi, & en fut chargé. Cranmer trop embarrassé à parler sur une matiere si délicate, prit le parti d'écrire historiquement le fait à Henry, qui fut excessivement étonné de cet avis. Cependant il avoit tant de confiance dans la fidélité de son épouse, que d'abord il ne crut pas un mot des égaremens dont on l'accusoit ; il dit même au Garde du petit Sceau, au Lord Russell, Grand Amiral, à Sir Anthony Brown, & à Wriothesley, qu'il regardoit toute cette histoire comme une calomnie. Cranmer se trouvoit alors dans une situation très-périlleuse ; &, s'il n'avoit pas eu la preuve complete des désordres qu'il avoit révélés, il est certain que sa perte étoit invitable. Cependant la sécurité du Roi ne se foutint pas si bien, que son impatience, & sa jalousie naturelles ne lui suggérassent le désir

d'approfondir le fait. Le Garde du petit Sceau eut ordre d'interroger Lascelles, qui persista dans ce qu'il avoit dit, & attesta toujours le témoignage de sa sœur. Ce Gentilhomme, sous prétexte d'une partie de chasse, se rendit à Suffex où cette femme résidoit alors: il la trouva très-confiante à persister dans la première confidence qu'elle lui avoit faite, & instruite de toutes les particularités, de manière que l'évidence n'eut que trop de force contre la Reine. Mannoc & Derham, que l'on avoit arrêtés dans le même tems, furent interrogés par le Chancelier; ils acheverent de constater le crime de cette Princesse par leur aveu, & découvrirent même d'autres circonstances qui la deshonoreroient encore davantage. Trois filles attachées à sa maison, étoient dans ses secrets; quelques-unes d'elles avoient même passé la nuit entre Catherine & ses amans. Tous les interrogatoires furent lus au Roi. Il en fut si profondément affecté, qu'il resta long-tems

1541.

dans un morne silence, & à la fin fondit en larmes. On interrogea la Reine à son tour; d'abord elle osa nier son crime; mais lorsqu'elle fut qu'on en avoit toutes les preuves, elle avoua qu'en effet elle s'étoit mal conduite avant son mariage, & se retrancha seulement sur ce qu'elle n'avoit jamais trahi le Roi. On avoit cependant la certitude qu'un nommé Colepeper avoit passé une nuit tête à tête avec elle, depuis qu'elle étoit mariée; &, comme il paroissoit assez suspect qu'elle eût pris son ancien amant Durham à son service, on ne la jugea pas assez digne de foi pour que l'on dût croire à cette espèce d'apologie; d'ailleurs le Roi étoit peu disposé à mettre quelque différence entre ces degrés de corruption.

Le 16. Janvier.

Henry savoit que le vrai moyen d'assouvir promptement & pleinement sa cruauté sur tous ces criminels, étoit d'assembler le Parlement, son vengeur ordinaire. Les deux Chambres, ayant reçu la confession de la Reine, commencerent par pré-

1541.
senter une adresse au Roi qui contenoit plusieurs articles singuliers. Elles invitoient Sa Majesté à ne se point affliger d'un accident désagréable, auquel tous les hommes étoient sujets ; à considérer la fragilité de la nature humaine ainsi que la vicissitude des choses de ce monde, & à tirer de ce coup d'œil philosophique un moyen de consolation. Elles demandoient qu'il leur fût permis de passer un Bill de proscription contre la Reine & ses complices : elles désiroient que le Roi y donnât sa dernière formalité par son consentement, non en personne, ce qui renouveleroit sa douleur, & pourroit altérer sa santé, mais par Procureur ; & comme on tenoit en vigueur une loi qui plaçoit au rang du crime de haute trahison, la licence de parler mal du Roi ou de la Reine, elles imploroient la clémence de Henry si dans cette occasion quelques membres d'entre elles étoient forcés à déroger à ce statut.

Après avoir reçu une réponse gra-

1542.

 cieuse de Henry sur tous les objets de cette requête , le Parlement procéda au Bill de proscription pour trahison , contre la Reine & la Vicomtesse de Rocheford , confidente officieuse de ses secretes amours : Colepeper & Verham furent aussi compris dans cet acte, Le Parlement en passa un autre de la même espèce contre la vieille Duchesse de Norfolk, grand-mere de Catherine ; contre son oncle, le Lord William Howard, & sa femme ; contre la Comtesse de Bridgewater, & neuf autres personnes instruites des déréglemens de la Reine avant & après son mariage, & jugées coupables pour les avoir cachés : telle étoit l'extravagance ordinaire de Henry , d'exiger que les plus proches parens foulassent aux pieds les nœuds les plus saints de la nature , & les loix de la pudeur & de la décence , pour lui révéler les défordres les plus honteux & les plus ignorés de leur famille. Il paroît qu'il sentit lui-même la cruauté de cette sentence ; car il fit grace à la Duchesse
de

de Norfolk, & à quelques uns de ceux qu'on avoit condamnés pour n'avoir pas été dénonciateurs. 1542.

Pour garantir désormais, lui & ses successeurs de ce fatal accident, il engagea le Parlement à rédiger une loi toute aussi insensée. On statua que quiconque sauroit, ou présumerait fortement quelques irrégularités dans les mœurs de la Reine, & ne la révélerait pas au Roi, ou à son Conseil dans l'espace de vingt jours, serait puni comme traître. La même loi défendait en même tems, de répandre les soupçons de cette espèce dans le public, & qui plus est de s'en entretenir avec qui que ce soit en particulier. On statua encore que si le Roi épousait une femme, comme chaste, & cependant qu'elle se fût manqué à elle-même, sans lui en faire l'aveu avant de s'engager avec lui, elle serait déclarée criminelle de trahison. Le peuple ne fit que rire de cette clause ridicule, & dit que désormais il faudrait que le Roi ne jettât ses vues que sur des veuves, parcequ'on

1542.

ne persuaderoit jamais à aucune fille équivoque d'obéir à ce statut (a). Après que toutes ces loix furent passées, on trancha la tête à la Reine, & à Lady Rocheford à Tower-hill. L'une & l'autre reçurent un digne châtiment de leur vie scandaleuse; &, comme on connoissoit Lady Rocheford pour avoir été l'instrument de la perte d'Anne de Boleyn, elle mourut sans être plainte; la découverte des nouveaux crimes, confirma tout le monde dans l'opinion avantageuse qu'on avoit conçue de cette Reine infortunée.

Henry ne demanda cette fois aucun subside à son Parlement; mais il trouva moyen d'enrichir son échiquier par un autre côté; il fit quelques pas plus hardis vers la suppression des Colléges, des Hopitaux & d'autres fondations de cette nature. Les courtisans avoient déjà intrigué pour persuader à ceux qui étoient à la tête de ces maisons, d'en abandonner les revenus au Roi, & déjà

(a) Burnet, Vol. I. p. 314.

huit de ces chefs y avoient consenti. 1542.
 Mais il restoit un obstacle à vaincre pour aller plus loin : il avoit été spécifié dans les titres de la plûpart de ces fondations , qu'aucun principal , ni administrateur ne disposeroit de rien , sans le vœu unanime de tous les membres de chacune de ces sociétés , & il n'étoit pas facile de l'obtenir. Tous ces réglemens furent alors annullés au Parlement ; & les revenus de ces maisons , si utiles au public , livrés à l'avidité du Roi & de ses favoris (a). Les biens de l'Eglise

(a) Il fut réglé par le Parlement qu'on instruiroit le procès des criminels de haute trahison partout où il plairoit au Roi de nommer des Commissaires. Les cas où l'on encouroit la peine de ce crime , s'étoient si fort multipliés sous ce regne , que cet expédient sauvoit aux Tribunaux ordinaires , & la peine & l'embarras de les juger. Le même Parlement érigea l'Irlande en Royaume , & dès-lors Henry joignit le titre de Roi d'Irlande à ses autres titres. Pendant cette session , la Chambre des Communes commença , en vertu d'un simple ordre écrit par son Orateur , à faire sortir des prisons , quiconque de ses membres avoit été arrêté. C'étoit autrefois l'usage qu'elle eût recours à la Chancellerie , pour cet ordre qui devoit en émaner. L'entreprise de l'expédier elle-même augmenta l'autorité des Communes , & eut après des suites très-importantes. Hollingshead, p. 255. 256. Baker, p. 289.

1542.

avoient été si long-tems leur proye, que personne ne fut surpris de ce nouvel attentat. Henry passa du Clergé Régulier au Clergé Seculier. Il exigea de plusieurs Evêques l'abandon des terres de divers Chapitres; il pillâ les Evêchés de Canterbury, d'York, & de Londres, par cette invention; & enrichit ses avides flatteurs de leurs dépouilles.

Affaires Ecclésiastiques.

Le Clergé avoit toujours eu l'heureuse adresse d'intéresser les ames de proche en proche, à la conservation de ses biens temporels, comme à celle de son autorité en matiere d'orthodoxie: ces deux objets étoient unis si industrieusement que le peuple ignorant & superstitieux les voyoit seulement sous l'aspect du zèle pour la religion; mais le caractère violent & opiniâtre de Henry les sépara. Sa cupidité se rassasioit à piller l'Eglise; & son hypocrite orgueil à persécuter les Hérétiques. Quoiqu'il engageât le Parlement à mitiger les peines portées par la loi des six articles, même à l'égard du mariage des Prêtres,

qui n'étoit plus puni que par une saisie des Biens , Terres & Châteaux du délinquant pendant sa vie , ce Prince étoit toujours obstinément résolu à maintenir une pureté rigide dans les principes spéculatifs. Il avoit établi une commission composée de deux Archevêques , de plusieurs Evêques de deux Provinces , & d'un grand nombre de Docteurs & de Théologiens ; en vertu de sa suprémaie Ecclésiastique , il leur donna le pouvoir de rédiger une religion pour son peuple. Avant que les Commissaires eussent travaillé à cette entreprise difficile , le Parlement avoit passé une loi en 1541 , par laquelle il ratifioit toutes les décisions que cette commission porteroit avec le consentement du Roi : il ne fut même pas honteux de déclarer expressément qu'il ne reconnoissoit d'autre règle en affaires spirituelles , ainsi qu'en affaires temporelles , que la volonté absolue de son maître. Il y a seulement un article du statut qui semble tenir encore quelque chose de l'esprit

1542

1542.

de liberté : cet article spécifioit que les Commissaires n'établissent rien qui pût donner atteinte aux loix & aux coutumes du Royaume. Mais dans le vrai cette condition fut insérée par le Roi même , pour servir en tems & lieu à ses propres desseins. C'étoit en introduisant ainsi de la confusion , & des contrariétés dans les loix qu'il étoit parvenu à se rendre plus aisément le maître de la vie & des biens de ses sujets ; comme l'ancienne indépendance de l'Eglise lui donnoit toujours de la défiance , il étoit bien-aise sous le voile de cette clause , de favoriser les appels des Tribunaux Spirituels aux Tribunaux Civils. Ce fut par la même raison qu'il ne voulut jamais promulguer un corps complet de droit Canon ; & qu'il encouragea les Juges à interposer leur ministère dans les causes Ecclésiastiques , pour peu qu'ils pensassent que les loix de l'Etat ou l'autorité Royale y fussent intéressées. Heureuse innovation , quoiqu'elle eût été d'abord imaginée pour tendre au despotisme !

Le Roi, armé de l'autorité du Parlement, ou plutôt de la soumission de cette assemblée, à sa suprématie spirituelle, que ce Prince croyoit inhérente en lui, employa ses Commissaires à former un système d'opinions, dont il résultât une doctrine capable de fixer la croyance de la nation. On publia bien-tôt après un petit volume sous le titre d'*Institution d'un Chrétien*, qui fut reçu par la convocation, & proposé comme la règle infaillible de l'Orthodoxie. Les points les plus délicats de la justification des péchés, de la foi, du libre arbitre, des bonnes œuvres, & de la grace y sont expliqués d'une manière assez rapprochée des opinions des Réformés; les Sacramens, qui peu d'années auparavant avoient été réduits au nombre de trois, furent alors reportés au nombre de sept, conformément aux sentimens des Catholiques. Les caprices du Roi se distinguent, à travers cet ouvrage, qu'en total on peut regarder réellement comme le sien. Car, tandis

1542.

1542.

que Henry prétendoit que son opinion fût la règle de la nation , il ne vouloit se laisser lier les mains ni par aucun Canon , ni par aucune autorité , ni , qui plus est , par aucun règlement qu'il eût établi lui-même.

On n'attendit pas long-tems pour avoir encore un exemple de l'inconstance du Roi. Il fut bien-tôt dégoûté de son institution d'un Chrétien : il ordonna de composer un autre livre que l'on appella l'*Erudition du Chrétien* ; & , sans consulter la convocation , il fit publier de sa propre autorité , & de celle de son Parlement ce nouveau Code d'Orthodoxie. Il différoit beaucoup de l'institution (a) ; mais Henry n'étoit pas moins positif dans cette seconde doctrine qu'il l'avoit été dans la première ; & exigea de même que la foi de ses sujets suivit le signal que leur donnoit la sienne. Il n'avoit pas perdu de vue dans l'un & l'autre ouvrage le soin d'inculquer le précepte de l'obéissance passive , & il ne né-

(a) Collier , Vol. II. p. 190.

gligea pas plus celui de le tenir en
vigueur.

1542.

Pendant que le Roi répandoit ses propres ouvrages dans le public, il semble avoir été fort embarrassé aussi bien que le Clergé, sur le parti qu'il falloit prendre à l'égard de l'Ecriture-Sainte. Le Synode Ecclésiastique venoit de revoir la nouvelle traduction de la Bible; Gardiner avoit proposé qu'au lieu d'employer par-tout l'expression Angloise, on conservât plusieurs mots Latins. Selon ce Prélat, ils contenoient une énergie, & une signification particuliere, dont on ne pouvoit trouver d'équivalens dans la langue vulgaire (a). Tels étoient, par exemple, *Ecclesia*, *Pœnitentia*, *Pontifices*, *contritus*, *holocausta*, *Sacramentum*, *elementa*, *ceremonia*, *mysterium*, *Presbyter*, *sacrificium*, *humilitas*, *satisfactio*, *peccatum*, *gratia*, *hostia*, *caritas*, &c. mais, comme ce mélange parut trop barbare, & qu'il n'auroit servi qu'à entretenir le peuple dans son ancien-

(a) Burnet, Vol. I. p. 315.

1542.

ne ignorance, la proposition fut rejetée. Cependant l'instruction du peuple, & enfin son penchant à la dispute, sembloient entraîner un inconvénient encore plus dangereux. Cette réflexion engagea le Roi & le Parlement (a), aussi-tôt après la publication de l'Écriture-Sainte, à rétracter la permission qu'ils avoient d'abord donnée de la distribuer sans restriction. On en revint à interdire cette lecture à tout le monde, excepté aux Gentilshommes & aux Commerçans (b). Encore ne fut-ce pas sans hésiter, & sans en craindre les conséquences, qu'on accorda cette exception. Ces deux Etats ne l'obtinent qu'à condition que cette lecture, *seroit faite tranquillement, & avec bon ordre.* Le préambule de l'acte portoit: » Que plusieurs personnes ignorantes & séditieuses » ayant abusé de la permission qu'on leur avoit accordée de lire la Bible, une grande diversité d'opi-

(a) Qui s'assembla le 22. Janvier 1543.

(b) 33. Hen. VIII, c. 1.

„ nions , des animosités , des dé-
 „ fiances , des schismes , avoient
 „ été occasionnés par la perversion
 „ qu'elles avoient faites du sens des
 „ Ecritures. „ Il étoit sans doute
 très - difficile de concilier le plan
 d'uniformité que le Roi vouloit éta-
 blir , avec la permission d'un exa-
 men libre.

 1542.

Le Missel fut aussi apporté sous les
 yeux du Roi , & il resta à-peu-près
 dans l'état où il est encore : le nom
 de quelques Saints douteux , ou fa-
 bleux en furent seulement retran-
 chés , ainsi que celui du Pape. Cette
 dernière correction fut encore faite
 soigneusement dans tous les Livres
 nouveaux qu'on imprima , & même
 dans les anciens qui avoient été ven-
 dus. Enfin le mot , *Pape* , fut omis
 ou raturé partout (*a*) , si cette pré-
 caution pouvoit le supprimer de la
 langue, ou comme si l'affectation de le
 poursuivre ne le gravoit pas plus for-
 tement dans la mémoire du peuple.

(*a*) Histoire parlementaire , Vol. III. p.
 113.

1542.

Vers le même tems le Roi purifia les Eglises, d'un autre abus qui s'y étoit glissé. On y jouoit souvent des Comédies, des Pantomimes, des Farces en dérision des superstitions accréditées autrefois. Le respect de la multitude pour les principes anciens, & pour les cérémonies du culte, s'étoit détruit peu à peu à ces spectacles (a). Nous ne trouvons pas que les Catholiques aient usé de représailles, en employant ce ressort puissant contre leurs adversaires; ou ayant essayé de tourner en ridicule, par le même artifice, l'esprit de fanatisme dont il paroît que les Réformés étoient fréquemment animés. Peut-être que le peuple n'eût pas été dans le goût de se divertir de cette espèce de parodie de leur part: peut-être aussi que le culte adopté par les Protestans, plus simple, plus spirituel, plus abstrait, donnoit moins de prise à la plaisanterie, à laquelle les représentations sensibles prêtent ordinairement davantage. Ce fut donc

(a) Burnet, Vol. I, p. 318.

un acte de police très-agréable au parti Catholique , lorsque le Roi abolit entierement ces Comédies scandaleuses.

1542.

C'est ainsi qu'Henry travailloit incessamment par des argumens, des formules de foi, & des loix pénales à porter son peuple à l'uniformité de doctrine : mais, comme il entroit lui-même avec ardeur dans toutes ces disputes scholastiques, son exemple entraînoit ses sujets à s'appliquer à l'étude de la Théologie, & il ne falloit plus s'attendre ensuite que la crainte les empêchât de parler ou d'écrire, & leur fit adopter de bonne grace les opinions qu'on leur prescrivoit.

Fin du Tome second.



1542.

Vers le même tems le Roi purifia les Eglises, d'un autre abus qui s'y étoit glissé. On y jouoit souvent des Comédies, des Pantomimes, des Farces en dérision des superstitions accréditées autrefois. Le respect de la multitude pour les principes anciens, & pour les cérémonies du culte, s'étoit détruit peu à peu à ces spectacles (a). Nous ne trouvons pas que les Catholiques aient usé de représailles, en employant ce ressort puissant contre leurs adversaires; ou ayant essayé de tourner en ridicule, par le même artifice, l'esprit de fanatisme dont il paroît que les Réformés étoient fréquemment animés. Peut-être que le peuple n'eût pas été dans le goût de se divertir de cette espèce de parodie de leur part: peut-être aussi que le culte adopté par les Protestans, plus simple, plus spirituel, plus abstrait, donnoit moins de prise à la plaisanterie, à laquelle les représentations sensibles prêtent ordinairement davantage. Ce fut donc

(a) Burnet, Vol. I. p. 218.

un acte de police très-agréable au parti Catholique , lorsque le Roi abolit entierement ces Comédies scandaleuses.

1542.

C'est ainsi qu'Henry travailloit incessamment par des argumens , des formules de foi , & des loix pénales à porter son peuple à l'uniformité de doctrine : mais , comme il entroit lui-même avec ardeur dans toutes ces disputes scholastiques , son exemple entraînoit ses sujets à s'appliquer à l'étude de la Théologie , & il ne falloit plus s'attendre ensuite que la crainte les empêchât de parler ou d'écrire , & leur fit adopter de bonne grace les opinions qu'on leur prescrivoit.

Fin du Tome second.







Hume, David,

Histoire de la maison de Tudor, sur le trone d'Angleterre

Bd.: 2

Amsterdam 1763

Augsburg, Staats- und Stadtbibliothek -- H 1114 -2
urn:nbn:de:bvb:12-bsb11251835-6